

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES
QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE :

MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 600 fr. ; ÉTRANGER : 1.600 fr.

(Compte chèque postal : 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7°

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1956-1957 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 23^e SEANCE

Séance du Mardi 18 Décembre 1956.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 2534).
2. — Transmission d'une proposition de loi (p. 2534).
3. — Loi de finances pour 1957. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2534).

Affaires étrangères:

MM. Georges Portmann, rapporteur de la commission des finances; Maurice Faure, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères; Armengaud, Ernest Pezet, Longchambon, Marius Moutet, Léo Hamon, Michel Debré, Chaintron, Yves Jaquen, Jean Filippi, secrétaire d'Etat au budget; Alex Roubert, président de la commission des finances; de Maupeou.

Suspension et reprise de la séance.

Présidence de M. Gaston Monnerville.

4. — Demande de discussion immédiate (p. 2547).
5. — Loi de finances pour 1957. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2547).

Affaires marocaines et tunisiennes:

MM. Fillon, rapporteur de la commission des finances; Jacques Debû-Bridel, Louis Gros, Antoine Colonna, Maurice Faure, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères; Léonetti, Michel Debré.

M. Alex Roubert, président de la commission des finances.

Amendements de Michel Debré, de M. Louis Gros, de M. Deguise et de M. Antoine Colonna. — MM. Michel Debré, Léonetti, le président de la commission, Jean Filippi, secrétaire d'Etat au budget; Louis Gros, Deguise, Marius Meulet, Antoine Colonna, Jacques Debû-Bridel, Vincent Delpuech, Edgard Pisani, Georges Lafargue, le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. — Retrait de l'amendement de M. Antoine Colonna. — Rejet, au scrutin public, des amendements de M. Michel Debré et de M. Louis Gros. — Rejet de l'amendement de M. Deguise.

* (2 f.)

Amendement de M. François Valentin. — MM. François Valentin, le secrétaire d'Etat au budget, le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. — Retrait.

MM. Michel Debré, le président, le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, Abel-Durand.

6. — Dépenses du Conseil de la République pour 1957. — Discussion immédiate et adoption d'un projet de résolution (p. 2564).
7. — Loi de finances pour 1957. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2564).

Etats associés:

MM. Fousson, rapporteur de la commission des finances; Durand-Réville, Léo Hamon, François Valentin, Maurice Faure, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

Art. 27: adoption.

Suspension et reprise de la séance.

Présidence de M. Méric.

Agriculture:

MM. Martial Brousse, rapporteur de la commission des finances; Driant, rapporteur pour avis de la commission de l'agriculture; André Dulin, secrétaire d'Etat à l'agriculture; Durieux, Aguesse, Périquier, Jean Filippi, secrétaire d'Etat au budget; Brégère, de Bardonnèche, Primet, Enjalbert, Coudé du Foresto.

Renvoi de la suite de la discussion: MM. Courrière, Armengaud, le secrétaire d'Etat à l'agriculture, Restat, président de la commission de l'agriculture; Alex Roubert, président de la commission des finances.

8. — Transmission de projets de loi (p. 2578).
9. — Transmission d'une proposition de loi (p. 2578).
10. — Règlement de l'ordre du jour (p. 2578).

PRESIDENCE DE M. ABEL-DURAND,

vice-président.

La séance est ouverte à dix heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

TRANSMISSION D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une proposition de loi, adoptée avec modification par l'Assemblée nationale; dans sa troisième lecture, tendant à modifier et à compléter le décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 177, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. (Assentiment.)

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1957

Suite de la discussion d'un projet de loi.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1957.

J'indique que les temps de parole encore disponibles dans ce débat sont les suivants:

Gouvernement, 4 heures 5 minutes;
Commission des finances: 5 heures 25 minutes;
Commissions saisies pour avis: 5 heures 40 minutes;
Groupe communiste: 2 heures 20 minutes;
Groupe de la gauche démocratique: 5 heures 30 minutes;
Groupe I. O. M. et R. D. A.: 2 heures 40 minutes;
Groupe des républicains indépendants: 5 heures 10 minutes;
Groupe des républicains sociaux, 4 heures;
Groupe du C. R. A. R. S.: 3 heures 10 minutes;
Groupe du M. R. P.: 3 heures 10 minutes;
Groupe socialiste: 4 heures 35 minutes.

J'informe le Conseil de la République que j'ai reçu de M. le président du conseil des décrets nommant, en qualité de commissaires du Gouvernement, pour assister M. le ministre des affaires économiques et financières et M. le secrétaire d'Etat au budget:

M. Magniez, administrateur civil à la direction du budget.

Et pour assister M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères:

MM. de Panafieu, ministre plénipotentiaire, directeur général du personnel au ministère des affaires étrangères;
Louis-Simon Domb, contrôleur d'Etat, conseiller technique au cabinet du secrétaire d'Etat;
Neumann, chef du bureau du budget des affaires culturelles au ministère des affaires étrangères;
Richard, chef du bureau du budget du ministère des affaires étrangères.

Acte est donné de ces communications.

Nous allons examiner maintenant les dispositions du projet de loi de finances concernant les services du ministère des affaires étrangères.

La parole est à M. Portmann, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Georges Portmann, rapporteur spécial. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, vous avez en mains le rapport du budget des affaires étrangères, dans lequel vous pourrez trouver tous renseignements. Étant donné le peu de temps que j'ai à ma disposition, je me bornerai, au nom de la commission des finances du Conseil de la République, à poser à M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et à M. le secrétaire d'Etat au budget un certain nombre de

questions pour éclaircissements et aussi à leur demander des engagements pour des chapitres qui sont vraiment insuffisamment dotés.

La première chose qui a frappé votre commission des finances, mes chers collègues, c'est une diminution de près de 3 milliards, somme considérable dans l'état actuel des choses et qui nous a profondément émus, car la France se trouve dans sa politique internationale en face d'oppositions qui n'ont jamais été aussi violentes.

En ce qui concerne les diminutions de crédits, je passe tout de suite à celles pour lesquelles nous avons des remarques à présenter. Vous avez diminué, monsieur le ministre, de 26.500.000 francs le crédit pour les étrangers qui se trouvent en France, expulsés d'autres pays. Je sais qu'au moment où vous avez préparé votre budget vous étiez dans l'euphorie du sourire de M. Boulganine et de M. Khrouchtchev. Mais, depuis, nous avons eu un réveil sanglant: les événements tragiques de Hongrie. Aujourd'hui, je pense qu'il est indispensable que vous prévoyiez les sommes nécessaires pour ces réfugiés.

Si nous devons toute notre sollicitude et toute notre amitié efficiente à ces patriotes qui ont, pour l'amour de la liberté, quitté leur pays, leur foyer et cherché refuge sur la terre de France, quelle ne doit pas être notre sollicitude pour ceux de nos compatriotes qui sont expulsés du Proche-Orient! C'est vraiment avec une affection particulièrement efficiente que nous devons envisager le problème. C'est donc le chapitre 46-92, monsieur le ministre, que nous vous demandons de gonfler au maximum pour qu'il soit possible d'héberger, d'entretenir tous ceux qui ont été expulsés du Moyen-Orient.

Nos collègues qui représentent les Français de l'étranger, MM. Longchambon, Pezet et Armengaud, ont déjà, depuis plusieurs semaines, pris contact avec vos services, ainsi qu'avec les services des finances et ils ont paré au plus pressé en faisant donner les sommes indispensables au centre d'accueil du boulevard de Latour-Maubourg.

Mais ceci n'est qu'un palliatif. Il faut évidemment qu'une décision définitive soit prise. Il faut qu'un organisme soit habilité pour prendre en main cette organisation d'accueil. Cet organisme a existé, c'est l'Office des biens et intérêts privés. Il a été décapité il y a trois ans, mais ses services continuent actuellement à fonctionner et la commission des finances pense qu'il n'est pas utile de suivre le Gouvernement dans son projet de loi tendant à la création d'un fonds d'assistance. Il suffit de recréer l'Office des biens et intérêts privés, de le doter d'un fonds de démarrage et aussi de l'habilitier à recevoir des crédits et à les distribuer au titre des différentes allocations familiales, de sécurité sociale ou autres.

Une autre diminution dans le budget nous a beaucoup frappés, c'est celle des relations culturelles. Lors du collectif de juillet nous avons insisté pour que la dotation des relations culturelles soit augmentée. Vous nous avez fait une réponse paradoxale, puisqu'aujourd'hui nous constatons une diminution de 240 millions. Vous allez nous dire, je le sais bien, que cette diminution est associée au rapports franco-sarrois. Vous avez raison maintenant comme en juillet de réduire la dotation de l'université de Sarrebruck. A la commission des affaires étrangères, M. Marius Moutet a pris, avec son éloquence habituelle et que vous connaissez tous, la défense de cette université, de l'université franco-sarroise qui devient une université allemande, et qu'on appelait européenne. Je tiens à vous dire, comme je l'aurais dit à M. Marius Moutet, que cette université nous a déçus; sa vocation européenne n'existe pas et n'a jamais existé.

D'autre part, nous avons infiniment plus d'intérêt à resserrer nos relations culturelles avec l'Allemagne de l'Ouest; les Allemands ne se sont eux-mêmes jamais intéressés à cette université de la Sarre. S'ils la conservent, c'est uniquement pour une question de prestige, mais ce ne sera jamais une grande université.

Par contre, ils sont extrêmement touchés, et il leur manque des professeurs de qualité; beaucoup de chaires n'ont pas de titulaires, et c'est peut-être là une des premières raisons qui les font rechercher notre contact intellectuel et scientifique.

J'ajoute qu'il y a aussi ce sentiment d'excès de l'infiltration américaine. Quoi qu'il en soit, nous avons voulu, par deux fois, faire la Sarre française et les Sarrois nous en gardent quelque rancœur. Je tiens à dire bien haut, comme tous ceux qui connaissent la question que, de même que l'Allemagne n'a pas digéré l'Alsace et la Lorraine, nous aurions eu les plus grandes difficultés à digérer la Sarre.

Et alors, monsieur le ministre, je ne comprends pas qu'ayant des ressources par le fait même de la libération d'un certain nombre de crédits, vous n'en ayez pas fait profiter les chapitres déficitaires des relations culturelles. Vous allez répondre: si, nous avons donné 83 millions pour améliorer le sort des enseignants à l'étranger. Vous savez comme moi que c'est une goutte d'eau, que les statistiques du fonds monétaire ont

montré, avec la plus profonde objectivité que l'augmentation du prix de la vie dans certains pays étrangers est telle que les 83 millions que vous donnez sont absolument insuffisants.

Mesdames, messieurs, si vous lisez maintenant le rapport qui précède la loi de finances en discussion, vous êtes frappés par le fait que le Gouvernement, qui reste fidèle à cette loi d'orthodoxie financière selon laquelle toute dépense doit être gagée, fait cependant une exception pour l'éducation nationale.

Moi-même je critiquerai cette mesure moins que tout autre, car je sais ce que représente l'éducation nationale en France; mais comment expliquez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, que nos enseignants à l'étranger, sous prétexte qu'ils appartiennent au ministère des affaires étrangères, soient dans une situation matérielle inférieure à celle des enseignants de la métropole parce que ces derniers appartiennent au ministère de l'éducation nationale? Il y a là quelque chose qui ne peut pas continuer.

Déjà, lors de la discussion du collectif de juillet, j'avais attiré votre attention sur cette insuffisance. La situation n'a fait que s'aggraver et je peux vous dire qu'à l'heure actuelle, à indice égal, les fonctionnaires des relations culturelles à l'étranger touchent des traitements qui sont de 25 à 40 p. 100 inférieurs à ceux des fonctionnaires consulaires ou des militaires avec lesquels ils vivent tous les jours.

Cette situation ne peut pas durer, monsieur le secrétaire d'Etat. Vous êtes d'ailleurs trop averti des difficultés de recrutement qu'elle va entraîner, surtout pour le personnel scientifique. Cette évolution scientifique que vous voulez avec les relations culturelles, elle ne pourra pas se faire. Vous savez comme moi qu'on nous demande des professeurs dans différents pays du monde, que les gouvernements étrangers offrent même d'aider à les payer. On nous a demandé trois professeurs pour l'université d'Ankara, on nous a demandé un professeur de mathématiques pour l'institut d'aéronautique de San José au Brésil, un lecteur pour l'université de Kyoto-Osaka. Ces postes n'ont pas été pourvus par la France, mais ils ne restent pas vides, car, nous le savons, ils sont immédiatement occupés par des Américains et des Allemands et les occasions perdues ne se retrouvent pas.

Nous pouvons nous demander maintenant, dans les échanges culturels qui ont une grosse importance et dont vous trouverez le détail dans mon rapport, s'il n'y a pas certaines choses qui choquent. C'est pourquoi je suis mandaté par la commission des finances du Conseil de la République pour vous poser deux questions.

La première a trait au livre et à la presse. Il avait été convenu et promis qu'il y aurait 600 millions sur le budget de l'information et 600 millions sur le budget des affaires étrangères. A notre grande stupefaction, il y a bien les 600 millions de l'information, mais il n'y a pas les 600 millions des affaires étrangères. Au cours de l'enquête que j'ai effectuée, j'ai pu voir qu'il y avait là une erreur technique, un oubli inqualifiable et comme, vraisemblablement, en 1957, par la continuation de la libération des échanges, nous verrons que la presse et le livre ne seront plus compétitifs sur le marché extérieur, je vous demande, monsieur le ministre, d'envisager, le moment venu, les crédits nécessaires pour éviter l'effondrement d'une des armes des plus utiles et des plus efficaces de notre propagande.

M. Maurice Faure, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Voulez-vous me permettre de vous interrompre?

M. Georges Portmann, rapporteur. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères avec l'autorisation de l'orateur.

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Sur ce point, nous avons prévu qu'un virement de 600 millions aura lieu du budget de l'éducation nationale au budget des relations culturelles, pour l'aide au livre et à la presse.

M. Georges Portmann, rapporteur. Je vous remercie, monsieur le ministre, de cet engagement précis.

Un deuxième point concerne l'Alliance française, dont je vous avais déjà parlé lors de la discussion du collectif de juillet. Cette organisation magnifique représente 300.000 personnes dans le monde, 812 comités, dont 300 enseignant le français à 72.000 élèves; elle a à Paris son centre, son cerveau, sans lequel elle ne fonctionnerait pas; à la rentrée de novembre, boulevard Raspail, elle comptait 3.500 étudiants appartenant à 70 pays différents; or, vous lui donnez comme subvention 248 millions, soit 18 millions pour le centre de Paris, dont le budget est de 120 millions, et 220 millions pour le budget de l'Alliance française dans le monde, qui représente près de 2 milliards. Vous avouerez que c'est là une somme infime.

Je vous avais demandé, au mois de juillet, d'augmenter cette allocation de 25 millions et j'avais noté la réponse que vous

avez faite; je vais vous la lire pour qu'il n'y ait pas d'équivoque entre nous:

« Je vous demanderai de bien vouloir accepter de reporter à la fin de l'année, lorsque sera discuté le budget général de l'année prochaine, cette revendication que d'ailleurs je trouve, en ce qui me concerne, parfaitement légitime. C'est pour une simple raison de procédure que je vous demande de bien vouloir comprendre qu'elle n'a pas sa place dans le budget d'aujourd'hui, où nous sommes à la période d'un total non susceptible d'être augmenté. »

Nous vous demandons simplement, monsieur le ministre, de tenir votre promesse. Je sais que l'autre jour vous avez dit à l'Assemblée nationale: « Evidemment, j'ai pris des engagements formels; j'ai été obligé de les transformer en engagements de bonne volonté. » Je pense qu'aujourd'hui vous ferez honneur à votre signature et que votre engagement restera formel.

On peut se demander si les relations culturelles ont un budget qui correspond au but qui est le leur; ce budget, vous le savez, est de 4.830 millions de francs. Il est tellement insuffisant, comme vous pourrez le constater à la lecture du rapport, que le ministre des affaires étrangères lui-même vous a demandé, monsieur le secrétaire d'Etat au budget, une augmentation de 500 millions de francs. Or, il n'a jamais reçu de réponse.

Pourquoi ces crédits supplémentaires? Vous en verrez aussi le détail dans le rapport. Ils sont destinés à la propagande dans les pays neufs, Amérique du Sud et Sud-Est asiatique, et surtout à la reprise des relations avec les pays de l'Est: créations de postes de professeurs en Tchécoslovaquie, ouverture des instituts français de Varsovie, de Prague, de Cracovie, expositions électroniques à Moscou et à Tokio. Tout cela est valable, me semble-t-il. Il se pose alors une question d'opportunité: l'argent que nous vous demandons peut-il valablement être utilisé présentement? Des événements tragiques se sont produits dans un certain nombre de pays. Ils nous ont douloureusement touchés et ont profondément ému notre âme de Français. Nous autoriserait-on à reprendre ces relations intellectuelles et scientifiques avec des peuples qui sont proches de notre culture? Nous vous demandons cependant de nous donner ces crédits, monsieur le ministre du budget, de façon que, le cas échéant, dès que ce sera possible, nous reprenions nos relations avec ces pays et que nous leur apportions le réconfort et la fidélité de notre amitié spirituelle.

L'argent que nous vous demandons contient en germe la nouvelle politique des relations culturelles que nous réclamons du ministère des affaires étrangères et qui doit être basée sur l'intensification des bourses, d'une part, et la propagande, d'autre part.

Ah! messieurs, on a honte en France de parler de propagande! Il faut avoir parcouru le monde pour se rendre compte que les autres n'en ont pas honte, qu'ils font de la propagande pour eux, mais contre nous, de la façon la plus éhontée. (Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)

Que l'on ne dise pas que cela ne touche pas la politique extérieure. Cela la touche directement, car lorsque l'opinion publique d'un peuple est pour ou contre un pays, ses gouvernants suivent, dans les discussions internationales, la position de leur opinion publique.

En ce qui concerne la politique des bourses, nous n'avons qu'à prendre l'exemple des Etats-Unis. Vous me direz que nous n'avons pas les mêmes ressources. Il y a tout de même trop de différence quand on voit qu'au Venezuela les Etats-Unis accordent 240 bourses et nous 3, qu'en Australie on accorde 104 bourses et nous 5. Il ne faut pas dire que nous n'avons pas d'élèves qui veulent venir en France. En Argentine, il y a 219 candidats possédant les qualités requises, parlant français et désirant venir en France; on a accordé 19 bourses. Il en est de même pour le Japon qui a 70 candidats; on n'a pu donner que 22 bourses. Il y a là un effort à faire. Je suis sûr d'ailleurs que vous y avez pensé.

Cette question des bourses me rappelle une réflexion de notre collègue Mme Thome-Patenôtre à la commission des affaires étrangères. Elle nous a dit: « Il faudrait que ces bourses soient réservées aux pays amis et que nous fassions une discrimination. Il ne faut pas les donner aux pays qui nous sont hostiles ». Je répondrais à Mme Thome-Patenôtre, si elle était là, qu'il faut être extrêmement prudent en la matière et que si, en effet, je suis d'accord pour que l'on développe au maximum notre propagande dans des pays déjà acquis à notre culture pour qu'elle ne diminue pas, il est tout aussi important de rapprocher de nous les pays qui nous sont hostiles.

Il est malséant de prendre un exemple personnel. Je me permettrai simplement de vous rappeler qu'il y a quatre ans je me trouvais à Bangkok où il m'a été demandé de faire une conférence sur la chirurgie. C'était la première fois qu'un professeur français était appelé à donner une conférence dans cette ville. Après celle-ci, un médecin thaïlandais est venu

me demander de travailler avec moi. Il vient d'accomplir un stage de deux ans dans notre pays et il est reparti, parlant parfaitement notre langue et acquis à nos techniques. Il sera là-bas un élément de défense de la France.

A côté de cette politique des bourses, une propagande active doit être faite par l'organisation de centres culturels à la tête desquels il faut mettre des hommes jeunes, dynamiques, des universitaires si possible, utilisant tous les moyens de propagande, que ce soit la radio, la télévision ou les livres. Il faut qu'ils ne restent pas derrière leur bureau à attendre leurs élèves. Il faut qu'ils se mélangent à la population et qu'on les trouve partout, qu'ils soient la preuve vivante de la permanence française.

Il y a quelques semaines, j'étais en Amérique centrale. J'ai vu des bandes cinématographiques. On a distribué des photographies abominables sur lesquelles on voyait des femmes éventrées, des enfants coupés en morceaux. Ce qu'ont fait les fellaga était représenté comme ayant été fait par des soldats français. Croyez-vous vraiment que la meilleure contre-propagande n'aurait pas été d'envoyer des photographies représentant notre action en Algérie, les routes, les chemins de fer, les hôpitaux, les écoles, les centres industriels et les barrages, voire des photographies illustrant la façon dont la population musulmane se serre près de la population française ?

L'autre jour, à la commission des affaires étrangères, notre collègue M. Thierry d'Argenlieu a rappelé un fait: Il a deux enfants, son gendre et sa fille, à l'université de Berkeley, près de San Francisco, en Californie. Ils ont entendu, dans ce milieu universitaire, une conférence sur la France. Ils ont été étonnés de voir la façon dont la France était représentée dans sa position au Moyen-Orient et en Algérie.

Monsieur le ministre, mon temps de parole est écoulé. En conclusion, je voudrais simplement vous rappeler les paroles que vous avez dites l'autre jour à l'Assemblée nationale. Je ne vous en lis pas le texte exact; vous me direz simplement si elles sont vraies, en tout cas, ce sera l'esprit.

Vous avez dit à la tribune de l'Assemblée nationale: « La France doit accroître son rayonnement, ou devra accroître son rayonnement en poursuivant sa propagande sur le plan technique et scientifique dans les pays étrangers, en utilisant même des conférenciers qui parleront dans la langue du pays. On verra qu'elle n'est pas simplement le pays des belles lettres et des beaux arts, mais le pays de la locomotive électrique la plus rapide, le pays qui a mis en service le plus grand avion de transport à réaction, la « Caravelle ». Par cela même, en leur montrant l'avance de nos techniques et nos réalisations scientifiques, nous susciterons l'intérêt pour la langue française qui a tant de qualités et plus particulièrement la précision ».

Je crois avoir bien exprimé votre pensée, monsieur le ministre. Eh bien, je me fais l'interprète des membres de tout le Conseil de la République pour vous déclarer que nous sommes d'accord avec vous, mais ce que nous vous demandons, c'est que vous mettiez vos actes en conformité avec vos idées ou avec vos paroles. (*Très bien!*)

Il ne faut pas oublier que ceux qui doutent de la permanence française n'ont qu'à regarder une carte du monde et la comparer avec une carte du monde d'il y a trente ans, celle que nous avons connue au début de notre action politique. Ils verront qu'à l'heure actuelle, dans toutes les nations du monde, nous avons des ingénieurs et des ouvriers qui construisent des barrages en Irak, des centrales électriques au Venezuela, qui, à 100 kilomètres de Bogota, capitale de la Colombie, ont fait Paz del Rio, un centre sidérurgique.

A Bogota, il y a quatre ans, j'ai visité l'exposition française. A côté des robes de Paris, des parfums, des bijoux qui représentaient la quintessence de la qualité de notre pays, on voyait du matériel lourd et des machines-outils. Les 100.000 Colombiens qui sont venus disaient: « Ce n'est pas possible; ce n'est pas la France qui a fait tout cela ». On leur a répondu que si. Alors ils ont ajouté: « C'est donc qu'elle n'est pas déchue, comme on nous l'a dit ».

Monsieur le ministre, sur le plan intellectuel, vous avez — je vous l'ai dit tout à l'heure très rapidement — les élèves qui voudraient venir travailler chez nous. Sur le plan militaire, quand on a voulu nous montrer comme une nation au visage sans courage, le meilleur démenti a été donné par nos enfants, que ce soit en Algérie ou en Indochine. Avec une abnégation qui ne s'est jamais démentie, ils sont allés jusqu'au sacrifice suprême, montrant qu'ils n'avaient rien perdu des qualités de la race.

Ah! voyez-vous, si nous n'avons pas toujours été les plus forts, comme disait il y a quelque temps une des plus hautes autorités de la République, nous avons toujours été les plus compréhensifs, les plus humains, les moins accessibles aux préjugés raciaux et nous avons toujours été attachés aux peuples

avec lesquels nous étions obligés de vivre, en conservant au maximum leurs traditions, leurs croyances, leurs personnalités, leurs libertés.

C'est à vous, monsieur le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, de le rappeler au monde. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Armengaud, au nom de la commission des finances.

M. Armengaud, au nom de la commission des finances. Messieurs les ministres, mes chers collègues, je voudrais très rapidement soulever trois questions.

Tout d'abord, il y a le problème grave, général, de l'effondrement de notre position culturelle, politique et économique au Proche-Orient. Je pense que vous en êtes conscients et que vous envisagerez dans les mois qui viennent, les moyens de redresser une situation difficile sur laquelle je ne veux pas m'étendre. Mais il faut s'en préoccuper sans plus attendre pour ne pas laisser prendre notre place sans espoir de retour.

En second lieu, vous savez aussi à quel point le problème des Français expulsés du Proche-Orient préoccupe l'ensemble de cette assemblée. Afin de permettre d'ouvrir une discussion claire et complète sur cette question, notamment sur ses implications financières, nous avons, M. Pezet, M. Longchambon et moi-même, déposé hier une proposition de résolution dans laquelle nous demandons au Gouvernement quelles sont les mesures d'ensemble qu'il compte prendre à cet égard.

Lorsque le problème des réfugiés de l'Allemagne orientale s'est posé pour l'Allemagne occidentale, le Gouvernement de cette dernière a eu à évoquer des questions comparables et a cherché des mécanismes de financement faisant appel à la collectivité d'Allemagne occidentale afin d'assurer un dédommagement et la reconversion du personnel qui avait dû quitter l'Allemagne orientale. L'aide à Berlin n'a été qu'un des exemples des dispositions prises par le Gouvernement de Bonn dans cet esprit de solidarité. Il serait nécessaire que nous fissions de même.

Je pense donc que le Gouvernement voudra bien faire connaître le plus tôt possible à la commission des finances comment il entend financer l'ensemble d'une opération difficile, mais nécessaire sur ce plan humain.

Troisièmement: M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, répondant à M. Portmann, a tout à l'heure évoqué un virement de 600 millions pour favoriser l'exportation d'ouvrages. Je crois savoir que c'est au titre de la présidence du conseil que ce crédit a été ouvert par virement d'un crédit de même valeur prélevé sur le budget du ministère des affaires économiques. Je serais heureux que ce fût confirmé afin d'éviter une interprétation inexacte.

Voilà les trois questions que je voulais poser au nom de la commission des finances. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Pezet.

M. Ernest Pezet. Mes chers collègues, les minutes me sont comptées, alors c'est une énumération de sujets que je vais faire plutôt qu'un exposé substantiel et ordonné de ces sujets, comme je l'aurais souhaité.

Au mois de septembre dernier le rassemblement national des Français de l'étranger a émis un vœu dont je cite l'avant-dernier paragraphe: « Les Français de l'étranger réunis le 10 septembre à l'occasion de leur rassemblement national — la séance de clôture eut lieu, je le rappelle, sous la présidence de M. le Président de la République — demandent aux pouvoirs publics de poursuivre en toute circonstance avec ferveur et ténacité la défense des positions françaises à l'étranger et de prendre souci de l'incidence des difficultés internationales sur le sort de nos ressortissants qui en sont victimes ».

Cette simple phrase pose de nouveau et solennellement — elle fut prononcée devant le Président de la République — un grave problème; depuis dix ans je m'efforce d'en suggérer le règlement et, à ma suite, l'Union des Français de l'étranger et leur conseil supérieur.

A ce problème, les gouvernements quels qu'ils soient auraient dû et devraient du moins aujourd'hui porter une attention toute particulière, car c'est pour une grande part, de leur propre responsabilité qu'il s'agit dans les résultats de leur politique, non pas d'elle seule — car d'autres politiques, menées par les Etats étrangers, contribuent à les provoquer — mais qui assurément engagent en premier lieu leur politique propre et donc leur responsabilité.

C'est un fait patent, indéniable: l'incidence, directe et immédiate, ou indirecte et plus ou moins rapide, des événements internationaux, retentit d'abord et tout particulièrement sur la vie et les intérêts des Français résidant à l'étranger. Cette incidence de la conduite de la politique internationale, des initiatives des accords conclus ou des ruptures consommées, elle apparaît aujourd'hui brutalement dans l'expulsion des

Français d'Egypte. Mais les douloureuses incidences de cette politique ne sont pas un fait nouveau; elles avaient un caractère de quasi-permanence, si grande était leur fréquence. En effet, depuis une dizaine d'années c'est constamment que des Français ont dû être rapatriés. Aujourd'hui, ils le sont d'une façon plus massive et c'est cela évidemment qui impressionne davantage.

Cependant, je le répète, ce n'est pas nouveau. Je tiens à le souligner: j'ai maintes fois alerté les pouvoirs publics; en maintes réunions de nos associations, je leur ai dit et répété: « Prenez garde, que vous le vouliez ou non, la politique étrangère retentit d'abord et essentiellement sur les Français qui résident à l'étranger; il en résulte pour vous, non pas une obligation strictement juridique, je le sais, mais une haute et lourde obligation morale, une obligation vraiment nationale d'accorder une aide aux victimes de ce que j'appellerai la politique internationale; mieux que cela, de mettre sur pied un plan et une organisation capables, à tout moment, de remplir cette obligation. »

Aujourd'hui, monsieur le ministre, vous affrontez un problème exceptionnel, celui des retours massifs en métropole des Français de l'étranger; et pas seulement de ceux rentrant des pays réellement, juridiquement étrangers, mais aussi de nos compatriotes Marocains, Tunisiens, Vietnamiens, auxquels s'ajoutent nos Egyptiens; la confluence de ces rapatriements avec l'immigration hongroise donne à ce problème une gravité insoupçonnée. C'est ce qui m'a conduit à écrire, il y a trois jours, à M. le président du conseil, une lettre dont j'extrais ces lignes:

« La confluence des rapatriements de Français marocains, tunisiens d'une part, vietnamiens, égyptiens de l'autre, enfin des réfugiés hongrois, pose à votre Gouvernement un problème de très grande ampleur. Je me permets de suggérer qu'il faudrait prendre exemple sur l'organisation que la République fédérale allemande a créée pour le transfert, l'accueil, le reclassement économique et social de centaines et de centaines de milliers d'Allemands de la zone orientale arrivés depuis deux ou trois ans à Berlin, dans une situation de dénuement analogue, et même pire, à celle de nos rapatriés. Les services gouvernementaux français ne se montreraient-ils pas capables de prendre des initiatives analogues et de faire, en plus petit, ce que la République fédérale a fait en grand? Je ne le crois pas pour ma part. Nous ne sommes pas inférieurs à la tâche imposée. Le tout est, à mon jugement, d'y penser et de se mettre en état de faire front à l'adversité, mais à la mesure de cette adversité même. »

Nous savons, monsieur le ministre, mes deux collègues représentant les Français de l'étranger et moi-même qui avons, comme vous, affronté ce difficile problème, que le Gouvernement fait beaucoup et qu'il est disposé à faire davantage, mais j'insiste sur ceci: il vous faut une conception, un plan d'ensemble si vous voulez régler ce problème posé par cette confluence soudaine des immigrations.

Je ne parlerai pas des relations culturelles autrement que pour appuyer fermement les observations qu'à présentées notre éminent et éloquent rapporteur, M. Portmann; leurs besoins essentiels sont à peu près tous incompressibles; ils s'élèvent à 263 millions de francs à l'heure où ce budget leur en ampute 215. C'est là imposer en somme aux relations culturelles l'abandon d'une grande part de leur tâche et les condamner à ne pouvoir s'ajuster d'une façon pertinente aux besoins, ne serait-ce que les besoins provoqués par les augmentations devenues inévitables des traitements d'un grand nombre de nos professeurs à l'étranger.

Je veux dire un mot de l'Office des biens et intérêts privés; je suis particulièrement fondé à l'évoquer puisque j'ai, ici même, trois années consécutives bataillé pour sa défense et fait prévoir que les conséquences de sa dislocation feraient un jour apparaître, avec sa nécessité, l'erreur dommageable de sa suppression. Souffrez que je rappelle, mes chers collègues, ce qu'était l'Office des biens et intérêts privés: c'était un organisme qui inventorierait d'abord les biens des Français de l'étranger menacés de perte ou même effectives perdus, qui prenait ensuite les mesures conservatoires de ces biens, qui négociait leur réparation ou leur indemnisation, qui, par son agent comptable, réglait les pertes et dommages subis, quand il avait pu obtenir par ses négociations qu'ils fussent compensés. Il avait fait rentrer peut-être 2.000 ou 3.000 milliards après la guerre de 1914-1918.

On l'a supprimé. Or, aujourd'hui, après ce qui vient de se passer en Egypte, il saute aux yeux que jamais il n'a été plus nécessaire. Si on ne le reconstitue pas, il arrivera ce qui vient de se passer pour les indemnisations obtenues de Tchécoslovaquie, de Roumanie, de Hongrie et de Pologne: faute d'avoir un organisme qualifié et spécialisé, doté d'un agent comptable propre, un conflit de compétence s'est produit qui a paralysé les commissions d'indemnisation, et nos ayants droit français

à ces indemnités n'ont pas encore reçu, après trois et quatre ans, les sommes attendues avec une légitime impatience bien que les quatre Etats susdits aient versé des centaines de millions depuis fort longtemps.

Le Gouvernement fera sagement de reconsidérer cette question et de réparer l'erreur commise en 1952.

Puisque je parle de l'ancien office des biens et intérêts privés, je signale, au passage, à M. le secrétaire d'Etat que quelques agents contractuels de cet ancien office sont victimes d'un oubli absolument regrettable et injuste. Le Gouvernement avait pris l'engagement de régler leur situation dans le budget de 1957. Ils ne sont pas nombreux. Ce sont des agents qu'on a toujours conservés en fonction en raison de leur grande valeur professionnelle et du caractère permanent — on le voit bien aujourd'hui — des tâches qu'ils assument.

Je vous demande instamment, monsieur le secrétaire d'Etat, de tenir la promesse qui a été faite à ces quelques agents contractuels dont vous allez d'ailleurs avoir besoin.

Je voudrais vous demander également, M. le secrétaire d'Etat, de me signaler avec précision les abus qui ont pu être commis dans l'octroi des frais de déplacement d'un certain nombre de membres du conseil supérieur des Français de l'étranger; ce conseil a été l'objet, à l'Assemblée nationale, d'une attaque directe dont je crois pouvoir déceler l'origine, et cette origine me paraît être tout bonnement une petite vengeance du monde bilingue. La lecture du *Journal officiel* donne, en effet, à penser que c'était une opération latérale contre le conseil supérieur des Français de l'étranger.

Il a été dit par M. le rapporteur spécial que certaines personnalités de ce conseil — d'un conseil élu, je le rappelle, dans toutes les parties du monde — venaient en France pour assister à la session annuelle et que le voyage leur était payé; et que c'était abusif du fait qu'ils y venaient, aussi, pour y faire leurs affaires.

M. le secrétaire d'Etat, vous vous êtes borné à répondre ceci: « Vous avez, monsieur le rapporteur spécial, mis en avant le problème des voyages des membres du conseil supérieur des Français à l'étranger. Qu'il y ait eu des abus j'en conviens. C'était difficilement évitable. Mais, comme il s'agit au total d'une somme de 7 millions de francs, l'abus se trouve limité par la modicité même de ce chiffre. »

Je ne saurais tolérer votre déclaration monsieur le secrétaire d'Etat. Souffrez que je vous indique la profession de ces personnalités qui viennent d'Australie, du Mexique, du Chili, du Brésil, bref de toutes les parties du monde pour remplir un devoir, une mission, que dis-je, plus que cela: un mandat qui leur a été assigné par leurs concitoyens, à la suite d'élections parfaitement officielles et régulières. Ce sont — et je ne parle que de ceux qui ont reçu les allocations de transport — quatre professeurs, deux officiers en retraite, deux médecins, quatre commerçants, un agriculteur, deux administrateurs, sept directeurs ou sous-directeurs d'entreprise, trois assureurs, cinq industriels, un ingénieur, un agent de transport, un agent d'information (agence France-Presse) et un restaurateur!

Je voudrais savoir d'une façon précise quels sont les abus que vous avez pu déceler. Je vous l'assure! mes collègues et moi-même nous nous attacherons de notre mieux à les faire cesser à l'avenir. Je veux espérer que personne ici ne contestera à des élus le droit, mais aussi le moyen d'exercer leur mandat.

Mon temps de parole est sans doute épuisé, ou à peu près, et je vais accélérer le rythme de cette intervention sans pouvoir traiter toutes les questions que je voulais évoquer ici, à l'occasion du budget des affaires étrangères.

Si j'en avais eu le temps, je vous aurais exposé la situation vraiment fâcheuse de la France à l'O.N.U. tant au point de vue du nombre, que de l'importance des fonctions de son personnel. La pénurie des effectifs français est vraiment grave et leur autorité, leur influence bien faibles dans la conduite des affaires à l'Organisation. Je l'ai signalée à la commission des affaires étrangères dans plusieurs études qui ont mis de mauvaise humeur, si je suis bien informé, le secrétariat général de l'O.N.U., sans qu'il ait pu contester sérieusement l'exactitude — et, pour nous, la gravité — de mes informations et de mes critiques.

J'aurais voulu avoir le temps de rappeler et de justifier une doctrine que j'ai souvent défendue et que le conseil supérieur des Français à l'étranger professe sans relâche avec une spéciale autorité, à savoir qu'en matière d'investissements français à l'étranger pour la construction de nos écoles, de nos lycées, de nos hôpitaux, le Gouvernement devrait délibérément pratiquer une politique réaliste, une politique d'homme d'affaires, et pas simplement une politique de comptable des finances. Cette politique est suggérée par les délégués au conseil supérieur de tous les pays sans exception qui, depuis plusieurs années, ont étudié la question à la demande de votre département même. Nous avons besoin ici et là de centaines de

millions pour construire des lycées; nous ne saurions les attendre des crédits annuels du budget; il faut, ici ou là, 50 millions pour moderniser un hôpital; on ne les trouvera pas dans les crédits annuels budgétaires. Alors, que faire? Tout simplement les demander à l'emprunt garanti par l'Etat, mais lancé d'abord et surtout dans les pays mêmes où doivent se faire les investissements.

Je ne puis faire, faute de temps, qu'une allusion à cette question importante; notre regretté collègue M. Maroger l'avait traitée par deux fois dans son rapport sur le budget des affaires étrangères.

La solution à ce problème qui tourmente tant de nos attachés culturels et de nos proviseurs à l'étranger, dont les établissements ont besoin d'être agrandis ou reconstruits, qui inquiète aussi des directeurs et médecins des hôpitaux français à l'étranger qui ont besoin d'être modernisés, elle est là: dans des emprunts garantis effectués, tout au moins en partie, dans les pays mêmes où seront faits ces investissements.

Jamais, par des crédits budgétaires, nous ne pourrions avoir cette politique d'investissements culturels ou hospitaliers à long terme qui devrait d'ailleurs, soit dit en passant, faire l'objet d'un plan au sein même du comité du plan.

Quels que soient le nombre et l'intérêt des sujets que j'aurais encore à traiter, je m'arrête.

Je plaiderai simplement d'un mot, pour terminer, la cause des auxiliaires des affaires étrangères. Monsieur le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, vous connaissez l'affaire et elle est aussi pénible socialement que fâcheuse au point de vue fonctionnel. Laisser à nos chefs de poste le soin de recruter ces auxiliaires, et ne pas leur donner la certitude d'être remboursés des frais engagés pour des besoins prouvés, c'est en réalité supprimer ces auxiliaires, c'est réduire dans beaucoup de postes les possibilités d'action de nos chefs de poste. Il faut remédier à cela. Ce n'est pas une solution que de supprimer d'un trait de plume, au nom d'une politique d'économies, tous les auxiliaires à l'étranger, et d'en faire des victimes.

J'espère ne pas avoir abusé de l'attention de l'Assemblée. Je suis resté à peu près dans les limites de temps qui m'étaient imparties. Je ferai cependant une dernière observation, qui n'a rien à voir avec le budget des affaires étrangères, mais tout à voir avec la méthode nouvelle de discussion budgétaire.

Si c'est seulement pour avoir quelque dix à quinze minutes de temps de parole sur l'ensemble des budgets — comme c'est mon cas: 15 minutes, c'est toute ma... dotation — il est vraiment inutile d'imprimer à notre usage six volumes verts, onze volumes bleus, une vingtaine de volumes blancs — rien qu'à l'Assemblée nationale — soit huit à dix kilogrammes de papier et quelque dix mille pages; Le Gouvernement juge sans doute qu'il serait souhaitable que les parlementaires puissent les lire, les apprécier, les critiquer au besoin. Si c'est pour avoir droit à ces quelque quinze minutes, pour les seize budgets — une minute par budget — quand on n'est pas rapporteur spécial ou qu'on ne fait pas partie de la commission des finances, c'est du papier perdu, du temps perdu, de l'argent perdu, des efforts perdus. Et c'est un gaspillage aussi ridicule qu'inutile!

Si on veut, messieurs, vider l'hémicycle, on n'a qu'à continuer avec cette méthode-là. *(Applaudissements sur de nombreux bancs.)*

M. le président. La parole est à M. Longchambon.

M. Longchambon. Je voudrais ajouter quelques mots pour appuyer les propos de mon collègue, M. Pezet, en ce qui concerne les frais de déplacement des membres du conseil supérieur des Français à l'étranger; je vous rappelle, monsieur le secrétaire d'Etat, que M. le ministre des affaires étrangères est le président de droit de cet organisme et l'ordonnateur de ses dépenses. Si des abus avaient été commis, vous en seriez le premier responsable. *(Sourires.)* En réalité, ces crédits sont administrés sous la surveillance plus étroite du président du bureau permanent du conseil supérieur des Français à l'étranger, c'est-à-dire du premier vice-président du conseil supérieur.

Mon collègue, M. Pezet et moi-même avons eu chacun pendant deux ans l'honneur d'être ce premier vice-président du conseil supérieur des Français de l'étranger et d'être le président du bureau permanent du conseil supérieur. Ni lui, ni moi n'aurions toléré le moindre abus, qui à ce moment-là eût été commis au nom du ministre des affaires étrangères, et je vous donne l'assurance qu'il n'y en a jamais eu.

S'il y a un abus, dans cette affaire, c'est le petit abus de confiance qui a été commis en vous saisissant au pied-levé, sans que vous en soyez informé probablement, monsieur le secrétaire d'Etat, d'une question trop insidieuse à ce sujet. J'en ai terminé sur ce point.

Second point: mon collègue, M. Pezet a évoqué ces problèmes nombreux et douloureux que pose l'accueil en France de nos compatriotes expulsés de l'étranger dans des conditions

vraiment pénibles pour eux, moralement et matériellement, moralement douloureuses pour nous aussi.

Mon collègue, M. Armengaud, vous a dit que nous espérions avoir prochainement, avec le Gouvernement, des discussions publiques ici sur l'ensemble des mesures que vous envisagez de prendre en cette circonstance. Aujourd'hui, à l'occasion de la discussion des budgets des affaires étrangères, je voudrais évoquer la situation d'une catégorie de personnes, fonctionnaires du ministère des affaires étrangères, soit directement dans les postes consulaires, soit indirectement dans les postes de professeur dépendant de la direction des relations culturelles. Il conviendrait que vous vouliez bien nous dire, monsieur le secrétaire d'Etat, quelles sont les mesures que vous, employeur de ce personnel, vous avez déjà prises pour pallier leurs difficultés les plus pressantes, réserver l'accueil qui s'imposait à eux-mêmes et à leurs familles, et enfin ce que vous comptez faire demain pour les reclasser dans l'activité nationale et en outre les indemniser des pertes en capital qu'ils ont pu subir?

M. Marius Moutet. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Moutet.

M. Marius Moutet. Mes chers collègues, j'interviens dans le débat pour déplorer les réductions de crédits opérées en ce qui concerne l'action culturelle à l'étranger.

J'ai eu l'occasion d'accompagner parfois dans les services du ministère des affaires étrangères des étrangers qui se plaignaient précisément de l'insuffisance de cette action culturelle française à laquelle beaucoup sont particulièrement attachés.

Je veux citer un premier exemple. J'ai connu autrefois, alors qu'il était étudiant et interne des hôpitaux de Paris, l'homme qui devint le doyen de la faculté de médecine de Port-au-Prince, en Haïti. Son frère, attaché à la culture française comme tous ses compatriotes, avait fait ses études en France et était passé par l'école polytechnique. Voilà qui montre la nécessité de la permanence de la langue française en Haïti qui est, en Amérique centrale, le seul pays où la langue française soit la langue officielle, nécessité reconnue de tous les Haïtiens.

Ils y ont eu du mérite d'ailleurs, étant donné la façon dont, en général, dans les temps plus lointains ils ont été traités par la France; ils y ont encore du mérite car ils sont encore aujourd'hui, hélas! trop peu soutenus. Quand il s'agit de créer un lycée français là-bas, ou de le joindre aux institutions françaises qui s'y trouvent, qu'elles soient confessionnelles ou laïques — la question ne se pose pas dans le domaine de la culture française à l'étranger — on demande de modestes crédits qui tendent simplement à payer éventuellement le personnel d'enseignement qu'il faut choisir d'une classe supérieure.

C'est le moment où naturellement on réduit les crédits. Si de l'un on remonte à tous, on voit ce qui peut se produire pour les pays où la langue française n'est pas la langue officielle. Concevez-vous le danger que représente pour l'action de la France à l'étranger, surtout dans l'Amérique latine, cette réduction des crédits?

Vous n'ignorez pas que l'activité économique suit la langue. Le développement de la langue française à l'étranger est un élément essentiel, non pas seulement pour la diffusion de notre civilisation, mais en même temps pour l'appel à notre concours dans le développement économique des autres pays.

Hier, j'entendais M. Laffargue se plaindre des conditions dans lesquelles se trouve aujourd'hui placée l'expansion française à l'étranger. J'avais, il y a peu de temps, entendu le représentant d'une des plus grandes firmes suisses de métallurgie dire: Vous devenez vraiment dangereux car, dans ces pays où nous avons à la fois le personnel et une sorte d'exclusivité de clientèle, c'est vous maintenant qui enlevez beaucoup de ces contrats de travaux qui, autrefois, nous étaient réservés.

Donc, nous n'avons pas à désespérer, mais nous devons au moins aider ceux qui, là bas, se font les propagandistes de l'action de notre pays. Les crédits que vous accordez pour le développement de la culture française sont des crédits rentables. Malheureusement, ils sont toujours en diminution.

Je prends aujourd'hui la relève d'un parlementaire qui nous a quittés pour entrer dans le Gouvernement et qui était le défenseur attitré du « Monde bilingue ». S'il siégeait toujours parmi ses collègues députés, au lieu d'être au banc des ministres, il est bien évident que je n'aurais pas eu à prendre la parole.

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Cela reviendra!

M. Marius Moutet. Vous savez comment les faits se sont passés en ce qui concerne le Monde bilingue. Cette institution donne des résultats très importants pour le développement de la langue française, et j'insiste sur ce point en face de ceux qui prétendent que le bilinguisme tend surtout au développement de la langue anglaise.

Les crédits du Monde bilingue ont subi un abattement de près de 45 p. 100, passant de 17 millions en 1956 à 10 millions prévus pour l'exercice 1957, par suite d'une erreur technique imputable, paraît-il, au service financier de la direction des relations culturelles au ministère des affaires étrangères. C'est une affirmation dont je ne me porte pas garant.

En effet, les crédits affectés au Monde bilingue figuraient dans deux chapitres: à savoir, pour dix millions au chapitre n° 42-32 — « Subventions à divers organismes » — et pour sept millions au chapitre n° 42-22 — « Relations culturelles ». Le crédit de dix millions fut bien maintenu au même chapitre, tandis que celui de sept millions disparaissait du chapitre « Relations culturelles » sans être pour autant reporté au chapitre « Subventions à divers organismes », en vue du blocage des deux sommes en un crédit unique.

Nous demandons le rétablissement de ce crédit de sept millions, somme à prélever sur la dotation des relations culturelles, comme cela s'est fait pour l'exercice 1956, selon la lettre et l'esprit des déclarations de M. le ministre des affaires étrangères, en sorte que pour l'exercice 1957 les crédits seraient ainsi exactement les mêmes que pour cette année.

Peut-être y a-t-il eu à cet égard quelque rivalité avec les Français de l'étranger. C'est toujours une erreur. Comme on a vu que, le ratelier étant peu garni, naturellement les chevaux se battaient, M. Ramadier, aidé par la vigilance de M. le secrétaire d'Etat au budget ici présent, n'a pas manqué de ratisser au passage les sept millions qui pouvaient être ainsi disputés entre deux organismes de Français à l'étranger.

M. Ernest Pezet. Mon cher collègue, voulez-vous me permettre de présenter une observation, car je voudrais que vous ne vous-égarez pas ?

M. Marius Moutet. Je vous en prie, car je ne demande qu'à ne pas m'égarer. (Sourires.)

M. le président. La parole est à M. Pezet avec l'autorisation de l'orateur.

M. Ernest Pezet. Voilà huit ans, monsieur Moutet, que le conseil supérieur des Français de l'étranger existe. Ce conseil, je le répète est élu. Pour permettre à ces élus habitant toutes les parties du monde de venir une fois par an exercer leur mandat, il fut décidé à l'époque de sa création que l'on payerait leurs frais, non pas de séjour, mais de transport. Au début, certains mandataires ne demandèrent pas ce remboursement. Mais la session du conseil est annuelle et les délégués, qui ne viennent pas à Paris pour des affaires, ne pouvaient chaque année faire les frais de longs déplacements qui coûtent des centaines de milliers de francs. Et d'aucuns sont de situation modeste: tel le délégué élu de l'Australie devrait-il, pour remplir une fonction élue, dépenser tous les ans de 500.000 à 600.000 francs ? Il est tout de même étrange que l'on conteste à des élus le droit de venir en France pour y exercer ici un mandat officiel.

Mais ne dites pas qu'ils se sont battus avec le Monde bilingue pour ratisser sept millions. Ils désirent simplement que l'on règle leurs notes de frais de voyage tous les ans régulièrement. C'est tout.

M. Marius Moutet. Je crois qu'en ce moment entre M. Pezet et moi s'instaure une querelle de sourds. Nous ne parlons pas tout à fait de la même chose. Je sais bien que certains ont formulé des critiques mais je ne m'en porte pas garant, même si peut-être quelques abus ont existé. Pourtant je suis bien obligé de constater qu'en ratisant les sept millions du Monde bilingue, peut-être pensait-on par là payer les voyages très utiles de ces Français de l'étranger. Quoi qu'il en soit, c'est le Monde bilingue qui a fait les frais de cette opération.

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Cela n'a aucun rapport.

M. Ernest Pezet. C'est absolument faux !

M. Marius Moutet. L'opération rapporte sept millions au budget. Je voudrais tout de même justifier mon intervention en donnant le bilan sommaire des activités du Monde bilingue. Il s'établit ainsi:

Cinquante jumelages de villes françaises, anglaises, américaines, canadiennes, avec échange permanent d'enfants, de touristes, de techniciens, de produits régionaux, dont la direction des relations culturelles comme le président du Conseil économique peuvent dire toute l'efficacité;

Une centaine de jumelages en préparation, qui exigent l'envoi d'une documentation considérable;

Deux cent cinquante villes étrangères, relevant de cinquante-deux pays, désireuses de participer à une fédération dont le secrétariat permanent serait assuré par le Monde bilingue, mettant ainsi entre des mains françaises, en dehors de toute obédience politique ou confessionnelle, les échanges inter-municipaux à l'échelle mondiale — le congrès constitutif de

la fédération est prévu pour Pâques 1957, à Aix-les-Bains, et c'est le moment choisi pour supprimer les sept millions !

Une vingtaine d'expériences pédagogiques, actuellement en cours, visant à faire du français une langue d'un usage courant pour les masses populaires — des expériences d'enseignement des langues vivantes doivent être faites par la télévision américaine qui s'adresse à 500.000 enfants — et enfin un bureau technique du bilinguisme qui prépare l'élaboration de méthodes d'emploi d'un matériel audio-visuel pour la diffusion du français, qui doit être officialisé par le ministère de l'éducation nationale — M. Gros, directeur du cabinet, doit en décider prochainement après consultation des directions intéressées.

Vous voyez donc que le bilan est important de l'activité du Monde bilingue, qu'il est positif. Il va dans le sens où il faut diriger la culture française à l'étranger en répandant la langue française autant que possible dans les classes moyennes et dans les masses. Les jumelages ne visent pas seulement à des échanges d'enfants, mais à l'introduction dans l'enseignement primaire de la langue française et cela me paraît d'une importance assez considérable.

A l'Assemblée nationale, un débat a eu lieu et M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, qui est un homme charmant et qui ne veut désespérer personne, a cette année formulé une nouvelle promesse. L'année dernière, elle était ferme; elle a abouti à la suppression du crédit. Cette année, ce n'est qu'une assurance de bonne volonté. Je tremble pour les dix millions qui restent.

Je vous demande donc, monsieur le secrétaire d'Etat, de prendre en considération le bilan que je viens de vous présenter; l'efficacité de cette action, à côté de l'action officielle de la direction des relations culturelles, l'importance que peut présenter l'œuvre d'hommes éminents qui sont de hautes personnalités de l'enseignement supérieur français et d'autres personnes aussi qualifiées.

Je vous demande de prendre ceci en considération pour que votre assurance de bonne volonté se traduise auprès de vos collègues par le rétablissement de ce crédit de sept millions de façon à ne pas diminuer une activité dont notre pays, à tous égards, profite largement (Applaudissements.)

M. Armengaud, au nom de la commission des finances. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Armengaud, au nom de la commission des finances.

M. Armengaud, au nom de la commission des finances. Je ne voudrais pas instaurer une controverse avec M. Marius Moutet. La commission des finances s'est déjà penchée sur cette affaire du Monde bilingue. Elle a refusé d'instituer la circonstance un grand débat, car elle estimait que cela ferait perdre du temps aussi bien à la commission des finances qu'au Conseil lui-même.

Cependant, il est bon que le Conseil de la République sache que déjà le Conseil supérieur des Français de l'étranger a pris unanimement position contre le Monde bilingue, motif pris de ce qu'il ne rend pas à la propagande française à l'étranger les services dont il se pare aisément. Je m'en suis moi-même expliqué à cette tribune, lors d'un débat qui s'est déjà déroulé dans cette même assemblée.

Par ailleurs, au moment où la direction générale des relations culturelles, qui est l'élément moteur de la culture française à l'étranger, est elle-même pénalisée d'environ 250 millions et où il a paru difficile à la commission des finances de s'opposer dans les circonstances présentes, et si désagréable que ce soit, de s'opposer à cette solution, il me paraît fâcheux qu'un organisme sympathique sans doute, puisqu'il concerne le jumelage entre les villes, vienne demander aujourd'hui, pour organiser des congrès, notamment des congrès d'anglomane — en réalité, c'est de cela qu'il s'agit — le rétablissement d'un crédit de 7 millions.

C'est pour cette raison que la commission des finances, sans insister plus que ne l'a fait M. Portmann avec son talent habituel sur le problème des relations culturelles, a pensé là aussi que le Monde bilingue pouvait, comme les autres, laisser quelques plumes dans la compression budgétaire.

M. le président. La parole est à M. Léo Hamon.

M. Léo Hamon. Je voudrais faire part à M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et à mes collègues de quelques impressions qui s'imposent quand on voyage, comme cela m'est arrivé dans les dernières semaines, à l'étranger. J'ai été frappé, visitant des pays lointains de l'Asie du Sud-Est, de la richesse en dévouement et de la pauvreté en hommes de nos postes français. J'en ai été d'autant plus frappé que, dans le même temps, les rencontres, les conversations me faisaient connaître l'importance des postes, non seulement américains ou soviétiques, mais encore britanniques, mais encore Italiens, mais encore — j'allais dire surtout — de l'Allemagne de l'Ouest.

Il y a là une présence diplomatique extrêmement dense que vient encore de renforcer l'octroi libéral (comme vous aviez

raison d'y insister tout à l'heure, monsieur le rapporteur) de bourses universitaires, que vient encore renforcer l'organisation méthodique, scientifique, pourrait-on dire, de voyages officiels à l'étranger. Dans le temps où une demi-douzaine de parlementaires français faisaient essentiellement l'aller et retour entre Paris et Bangkok, c'est une vingtaine de parlementaires de l'Allemagne de l'Ouest qui, non contents de se rendre à Bangkok, se ramifiaient ensuite et passaient, qui à Ceylan, qui à Rangoon, qui dans d'autres territoires, en sorte que nous apparaissions comme oubliés, comme estompés par la multitude des autres.

J'ai eu la curiosité, monsieur le ministre, ayant constaté, je le répète, cette pauvreté en effectifs, de me demander si j'étais tombé sur une région disgraciée et, à dire vrai, je n'avais guère d'illusions; j'ai tout de même voulu confronter les effectifs du personnel au ministère français des affaires étrangères et ceux d'un certain nombre d'administrations comparables.

Vous avez, monsieur le ministre, 976 agents à l'administration centrale et 1.217 en poste; cela vous fait un total de 2.193.

Pour l'Allemagne de l'Ouest, il y a 1.219 agents à l'administration centrale et 3.266, soit plus du double des nôtres, en postes à l'étranger; au total 4.485 agents allemands, en regard des 2.193 agents français.

Il n'est pas jusqu'à l'Italie qui, avec un total de 3.079 agents, n'ait un personnel diplomatique plus charpenté, plus riche que le nôtre.

Et que dire de la Grande-Bretagne, où l'administration centrale compte 4.619 agents — il y en a 8.487 à l'étranger, soit un total de 13.106, en regard des 2.193 que nous avons ?

Me serait-il permis d'ajouter, au risque de paraître abuser, que la petite Belgique, la « grande petite Belgique », dont la population n'est même pas égale au cinquième de la population française, avec 988 agents, n'a pas moins de la moitié des nôtres ?

Nos effectifs sont donc ridiculement insuffisants. Il n'est pas possible d'avoir une présence diplomatique effective, une présence humaine, culturelle, commerciale, politique, avec des effectifs aussi insuffisants. Il est dérisoire de vouloir parler de notre volonté d'être une grande puissance si, dans le même temps, nous ne savons concevoir pour notre influence que les moyens d'une petite puissance.

Cette situation ne s'est en aucune manière améliorée dans les dernières années. J'ai suivi attentivement, là encore, monsieur le ministre, l'évolution des effectifs au cours des dernières années. En 1953, vous aviez 959 agents en poste; en 1954, vous n'en aviez plus que 940; en 1955, 937. Si vous remontez cette année à 1.217, c'est uniquement à la suite de l'incorporation des agents des affaires allemandes, sarroises ou du Vietnam. En réalité, la baisse de nos effectifs est continue.

Chaque fois que l'on annonce triomphalement la fermeture d'un consulat ou, dans tel pays, la fermeture de la maison de France, il est possible que les critiques à courte vue se réjouissent de l'économie réalisée, mais il faut qu'on sache que c'est un coin du monde de plus où la présence de la France s'estompe et peut-être s'éteint.

Ajouterai-je, dans cette critique de notre implantation — et je voudrais sur ce point vous rendre particulièrement attentif, monsieur le ministre — que lorsqu'on considère les nouveaux Etats, lorsqu'on regarde cette carte d'Asie qui bouge, dans laquelle tel pays, hier de troisième ordre, est devenu de second ordre, telle zone, hier défavorisée, qui est en train de se valoriser, il ne me semble pas que l'implantation de nos postes, la proportion de leurs effectifs et de leur importance tiennent compte du constant bouleversement de l'importance des nations et des territoires. C'est à une révision des effectifs de nos postes, compte tenu du mouvement des différents Etats, que je voudrais vous inviter.

Si les effectifs de personnel sont insuffisants, il m'apparaît que beaucoup encore doit être fait encore en d'autres domaines. Je pense à tout ce qui n'est pas fait sans doute par manque de crédits, mais plaie d'argent risque ici d'être mortelle, à tout ce qui devrait être donné à l'équipement mécanique de nos postes: les télésécripteurs, les dictaphones, tout un matériel de bureau qui, sans être particulièrement original, soulage le travail et permet l'efficacité des quelques hommes responsables que l'on place au loin.

Pour cet équipement, beaucoup de nos postes sont en retard sur de nombreuses nations comparables à la nôtre. C'est donc à une modernisation, non seulement de nos méthodes de travail, mais encore de notre équipement en matériel, que je vous convie.

Enfin — j'ai scrupule à y revenir après les éloquentes et si pertinentes explications de M. le rapporteur Portmann — qu'il me soit permis de dire à mon tour combien dramatique — j'emploie intentionnellement ce mot — est l'insuffisance des moyens des relations culturelles. A travers le monde, nous assistons à une montée d'une langue internationale qui est

pour nous une redoutable rivale. Nous n'assistons pas à la défense du français, à la propagande du français que nous devrions voir mener. Et certes, cette défense et cette propagande ne sont possibles qu'en inventant des méthodes nouvelles adaptées aux temps nouveaux.

M. le professeur Portmann a eu raison de souligner que la défense du français était essentiellement une défense illustrant la vie présente de notre pays et ne demandant pas le principal au rappel de notre glorieux passé. Nous ne voulons pas être les nouveaux latins d'un nouveau monde moderne, nous voulons être une nation vivante, la nation qui construit Génésiat et qui forme de grands savants. Mais encore faut-il les faire connaître, encore faut-il quelques crédits pour faire connaître ces techniciens, encore faut-il quelques crédits pour la présentation de films français, aussi bien les films documentaires qui illustrent les réalisations françaises que les grands films qui exposent la vie et l'esprit français. Et il faut que ces crédits soient plus considérables !

Vous avez eu raison de signaler tout à l'heure, monsieur le rapporteur, le cas de ces pays étrangers qui demandaient vainement des techniciens français, faute pour la France de pouvoir les envoyer. De même que tout à l'heure j'évoquais la nécessité d'une politique d'effectifs pour honorer la présence française à travers le monde, je voudrais évoquer la nécessité nationale d'une politique de formation de techniciens, d'une politique de formation de savants et d'encouragement à l'expatriation temporaire de savants afin d'assurer, là encore, la réalité de la présence française.

Ceci paraît peut-être à d'aucuns, gratuit, lointain. Qu'ils sachent alors que l'Allemagne, dont je parlais tout à l'heure, que la Grande-Bretagne, l'Italie, la Tchécoslovaquie, la Pologne, pour ne pas même parler des deux grands, l'Union soviétique et l'Amérique, pratiquent intensément cette politique et que, si nous n'avons pas le courage et la sagesse de la pratiquer nous-mêmes, quoi qu'il nous en coûte, il faudra là encore reconnaître qu'on n'est plus une puissance mondiale quand on ne sait pas trouver les moyens humains de l'être.

Mes chers collègues, il s'agit en réalité de réinventer nos moyens de présence dans un monde qui change. Dans une Asie où vit déjà la moitié de l'humanité, et dont l'importance ira en croissant dans les décades à venir, où hélas la langue qui domine n'est pas le français, il s'agit de réinventer les moyens de la présence culturelle française. Le service des relations culturelles aura notamment à se demander si, pour toute cette partie du monde, plutôt que de diffuser un matériel de propagande, qui est écrit dans notre langue, mais qui n'est pas compris par ceux auxquels il s'adresse, il n'est pas préférable de parler de la France en anglais là où l'on n'entend que l'anglais, afin qu'on puisse par ce moyen donner l'envie d'apprendre le français. Encore ce résultat ne sera-t-il obtenu que si de nombreuses bourses en France récompensent les étudiants francophones de ces pays. Il faut vouloir cela ou renoncer à tenir un rôle de présence dans un monde agrandi.

J'en viens à la question qu'évoquait tout à l'heure M. Portmann: celle des pays de l'Est. M. Portmann répondait à l'inquiétude née chez certains qui après avoir prévu — et fort bien prévu — l'extension du budget des relations culturelles pour faire face à des opportunités à l'Est, se demandaient si c'était le moment. Monsieur le ministre, c'est toujours le moment d'affirmer la puissance et le rayonnement de la France partout où, dans l'ordre culturel, l'opportunité nous en est offerte.

La présence de notre langue, de notre civilisation, de notre littérature c'est peut-être, en définitive, le plus efficace des messages de libération humaine que nous puissions délivrer en quelque lieu que ce soit.

Qu'il me soit permis d'évoquer la surprise qui me fut rapportée récemment, du prince Sihanouk lorsque, au cours de ses voyages en Europe, il s'adressa en français aux étudiants d'une université polonaise. Quand il eut achevé son discours, un interprète se leva pour traduire, mais la rumeur unanime des étudiants répondit: « Inutile, nous avons tous compris ». Peut-être ce jour-là, ces étudiants polonais, qui ont appris le français et qui l'ont retenu dans les années écoulées, les années sombres que les uns et les autres nous venons de vivre, peut-être ce jour-là, ces fils de la Pologne ont-ils rendu à la culture française, face au fils de l'Asie, un témoignage d'universalité que nous voulons saluer ici et que nous devons multiplier dans l'avenir.

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Mon cher collègue, vous venez de rendre hommage au service des relations culturelles.

M. Léo Hamon. Monsieur le ministre, je crois n'avoir rien dit qui soit désobligeant pour le service des relations culturelles, mais je pense que mon hommage, notre hommage, n'est valable que dans la mesure même où il traduit notre ferme intention d'élargir les moyens d'action de ceux auxquels il ne suffit pas de rendre hommage, et auxquels il convient par surcroît de donner des instruments valables.

Or, à cet égard, et puisque vous avez évoqué notre hommage, les crédits affectés aux relations culturelles, vous le savez, cela a été dit par M. le rapporteur, n'accusent pas l'augmentation que nous étions en droit d'attendre. Après un mouvement d'ascension trop modeste en 1955 et 1956, nous assistons à un recul. Ce n'est pas, pour nous, acceptable.

Je voudrais donc vous demander, monsieur le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, de corriger l'étrange infortune qui pèse sur un ministère dont les problèmes sont tellement passionnants que les hommes politiques qui sont à sa tête, attentifs aux affaires du monde, n'ont plus nécessairement le temps indispensable pour se pencher sur les modestes problèmes de personnel et de crédits de cette maison.

Je voudrais vous demander d'être celui chez lequel le souci des affaires du monde n'éclipse pas le souci de l'instrument d'action française.

Ensemble rendons hommage à ces fonctionnaires français, à ces diplomates français qui, avec la pauvreté de moyens que je viens d'indiquer tout à l'heure, servent la France, alors même que peut-être les vicissitudes de notre politique ne sont pas pour les servir, ils portent toujours par leur courage, leur intelligence, le sourire de leurs femmes — pourquoi les oublier ? — le témoignage de la grâce, de l'intelligence et de la vitalité françaises. Quand nous leur aurons rendu ce témoignage, si vous le voulez bien, bravant les censeurs et ceux qui proposent des économies à courte vue, nous prendrons ensemble la résolution de doter la France, par un effort continu aussi bien dans l'organisation de sa diplomatie que dans son service d'expansion culturelle, des moyens humains et matériels nécessaires pour maintenir à notre pays un rang de grande puissance qui ne doit pas devenir purement nominal. Nous n'oublierons pas que dans le monde de demain une diplomatie française, une expansion culturelle française valables sont les meilleurs investissements que nous puissions faire pour nos enfants. (*Applaudissements.*)

M. le rapporteur. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Georges Portmann, rapporteur. Au nom de la commission des finances, je dirai à M. Léo Hamon que nous sommes complètement d'accord avec lui.

Il a évoqué, avec la magnifique éloquence qui lui est habituelle, la position même de la France pour son expansion et l'importance des relations culturelles.

Je suis heureux — car je n'ai pas eu le temps de le dire étant donné le peu de minutes qui m'étaient imparties — de rappeler qu'il y a un intérêt essentiel à faire une propagande dans la langue du pays en prenant un contact direct avec la population. Quel intérêt avons-nous d'envoyer un conférencier qui va parler en français sur Baudelaire à Bombay, ville de trois millions d'habitants, ou à Calcutta, ville de cinq millions d'habitants devant trente personnes qui appartiennent presque toutes à la colonie française ? Ce n'est pas ainsi que l'on fait de la bonne propagande ; c'est la raison pour laquelle nous sommes d'accord avec notre collègue pour dire qu'il faut que le ministre des finances réponde favorablement aux appels du ministre des affaires étrangères.

La commission des finances vous fait remarquer, monsieur le secrétaire d'Etat au budget, que c'est une question de répartition des crédits dans l'ensemble du budget de la France. Certaines questions sont prioritaires et d'autres ne le sont pas. Je crains que l'on fasse passer souvent des questions secondaires avant celles qui sont d'un intérêt primordial, celle de la position de la France dans le monde fait partie de ces dernières (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Marius Moutet. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Moutet.

M. Marius Moutet. J'ai été un peu surpris et froissé par le manque de modération des propos de M. Armengaud, par cette attaque contre le *Monde bilingue* que je ne peux accepter en aucune façon. Il permettra à l'extrémiste que je suis de le rappeler à la modération. (*Sourires.*)

Je m'étais efforcé de ne pas m'engager dans ce que j'appellerai une querelle de boutique et j'avais mis sur le compte d'un malentendu le fait que les 7 millions avaient été supprimés parce qu'il y aurait eu, paraît-il, certaines discussions critiques sur les frais de voyage du conseil supérieur des Français de l'étranger. Je vois que, quand on a un défenseur au sein de la commission des finances, on est bien heureux ; on peut ainsi supprimer le crédit des associations qui organisent des congrès alors que soi-même on a besoin de fonds pour venir à Paris ou pour organiser d'autres congrès. Ce n'est peut-être pas la bonne façon de servir la culture française à l'étranger.

Je pense que si le *Monde bilingue* était ce qu'a dit M. Armengaud tout à l'heure, le groupe parlementaire d'amitié du *Monde bilingue*, qui le soutient, ne serait pas aussi nombreux

et son comité ne serait pas composé comme il l'est : secrétaire général notre collègue M. Pisani, vice-président notre collègue M. Canivez, président M. Alfred Coste-Floret, membres du comité directeur, notamment : MM. Bonnefous, Cornu, Marcel David, Dreyfuss-Schmidt, Henu, Jean Moreau, Mme Poinso-Chapuis, MM. Henry Torrès et Triboulet. Ces collègues sont les garants d'une activité sérieuse qui n'a rien de commun avec la caricature que M. Armengaud — deux fois nommé — a cru devoir vous présenter.

Dans ces conditions je maintiens que le bilan du *Monde bilingue* est positif et je pense que le rôle du représentant du conseil supérieur des Français de l'étranger est d'essayer de faire régner l'entente entre tous ceux qui se sont attelés à la même tâche et non de chercher ou d'attiser ici de vaines querelles qui n'ont aucun rapport avec l'action des Français à l'étranger.

M. le président. La parole est à M. Debré.

M. Michel Debré. Mes chers collègues, mes questions ne porteront pas sur le chapitre particulier des relations culturelles, mais, à propos de l'ensemble du budget des affaires étrangères, sur la politique générale.

Il était une tradition qui consistait à profiter de la discussion du budget des affaires étrangères pour faire un tour d'horizon de la politique gouvernementale et même, sous la III^e République, c'était le Gouvernement lui-même qui prenait l'initiative, au moment de la discussion de ce budget, de préciser sa politique. Les exigences financières sont telles qu'il n'est plus concevable d'agir de la sorte ; mais je crois normal, en un délai limité, de poser, surtout au temps que nous vivons, un certain nombre de questions qui sont sur toutes les lèvres, non seulement des parlementaires mais même des Français.

Tout à l'heure, nous parlerons d'une manière un peu plus détaillée de l'attitude gouvernementale dans les semaines à venir à l'égard du Maroc et de la Tunisie, mais il reste d'autres domaines de préoccupation, tout en s'en tenant à la plus immédiate actualité.

Il y a quelques jours, il y a quelques semaines, soit ici, soit en commission, soit dans la presse, la politique française à l'égard de Suez a été précisée de la manière suivante. Le retrait des troupes franco-britanniques a été accepté sous deux conditions : l'installation d'une police internationale le long du canal, et, d'autre part, un accord non seulement sur le déblaiement, mais sur la gestion du canal.

Trois questions méritent alors d'être posées. Où cette police internationale va-t-elle être installée ? Est-ce, comme l'a dit le Gouvernement français, sur les rives du canal ou, comme le gouvernement égyptien l'affirme, sur l'ancienne frontière de 1948, ne devant plus rester le long du canal qu'une poignée d'hommes à titre symbolique ? En second lieu, quel est l'accord établi sur le déblaiement du canal, quel est l'accord établi sur la gestion du canal ? Cet accord existe-t-il même ? Si l'on en croit les affirmations des diplomates égyptiens à l'Organisation des Nations Unies, nous avons finalement accepté, contrairement à ce qui nous a été dit, de quitter nos positions, sans aucune garantie, ni quant au déblaiement, ni quant à la gestion.

J'ajoute enfin, dans un domaine différent mais qui est dramatiquement lié à celui-ci, une question : quelle est l'attitude du Gouvernement en face des mesures vexatoires, scandaleuses, honteuses, prises par le Gouvernement égyptien à l'égard des personnes françaises ? Je ne parle pas des biens, mais de l'honneur et de la dignité des Français qui habitent là-bas. Pour quelle raison, au lendemain des discussions de l'Organisation atlantique, le représentant américain à l'Organisation des Nations Unies a-t-il dit, hier, que la plainte française ne devait pas être discutée ?

Voilà mon premier groupe de questions auxquelles il est, je pense, capital de répondre. On ne peut pas, à mon sens, accepter de voter des crédits si, sur des problèmes aussi essentiels, il reste encore des obscurités entre la doctrine officielle et la réalité.

Le deuxième point a trait à la politique française à l'intérieur de l'Organisation des Nations Unies.

Nous sommes, vous le savez, en présence d'un drame : la coalition des nations, y compris les plus barbares, contre la France à l'occasion de la plainte de l'Egypte sur l'Algérie. Nous avons appris avec une sorte de stupeur que, il y a trois ou quatre jours, à l'Organisation atlantique, on avait discuté ce problème entre France, Angleterre et Etats-Unis, et que nous avions donné notre acception aux vues américaines sur l'Europe alors que, du côté américain, aucune garantie n'était accordée au soutien de notre position à l'Organisation des Nations Unies. Comment peut-on croire, alors que nous sommes absolument certains de l'utilité du pacte atlantique, qu'un mouvement jailli des profondeurs ne cassera pas cette alliance, si les Etats-Unis ne considèrent pas le maintien de l'autorité

française en Algérie comme une nécessité de l'alliance au même titre que nous-mêmes ? Le fait pour les Etats-Unis d'avoir voté contre la France au sujet du Togo, nous laisse à penser ce que sera leur attitude à l'égard de l'Algérie. La France, vous le savez, à la quasi unanimité, a octroyé à la République autonome du Togo un statut qui correspond exactement à ce que pouvaient souhaiter les plus sévères adversaires de la France à l'Organisation des Nations Unies ; par le seul fait que c'est l'autorité de la France qui a établi ce statut, les mêmes ennemis votent contre nous et la politique américaine est telle que le représentant du département d'Etat vote avec la Russie contre nous au Conseil de tutelle ! Le Gouvernement français n'estime-t-il pas, pour notre honneur, que ce n'est pas à un parlementaire isolé de prendre la parole mais au Gouvernement lui-même de dire qu'une certaine politique ne pourra être poursuivie si de tels faits se reproduisent ?

Ma troisième série de questions portera sur l'Europe.

Nous apprenons par la presse la continuation d'une politique, précédemment annoncée et qui a fait l'objet, dans notre Assemblée, de très larges discussions, concernant l'organisation européenne de l'énergie atomique. Nous apprenons, avec un peu plus de surprise, que des discussions et des négociations se poursuivent sur un prétendu marché commun alors que le Parlement n'a jamais été appelé à en discuter.

Dans les discussions sur l'organisation européenne de l'énergie atomique il a été entendu — et le Gouvernement a pris sur ce point les engagements les plus nets — que nos possibilités de défense nationale seraient entièrement laissées à l'abri de tout contrôle, que la France détiendrait, quant à ses ressources d'uranium enrichi de tous les moyens, y compris d'une usine nationale de séparation, à construire en priorité par rapport à tout effort d'ordre européen. Il a été entendu, d'autre part, en ce qui concerne les armements atomiques, que la France, qui est en fait la seule puissance de la petite Europe juridique et matériellement susceptible de fabriquer des armements atomiques, ne serait ni limitée dans l'emploi éventuel de ces armements, ni contrôlée dans leur fabrication. Or il semble, d'après les déclarations non pas françaises mais belges, que les négociations sur ce point aient suivi une certaine évolution au cours des six dernières semaines et que, brusquement, on parle d'un contrôle et d'une limitation des armements atomiques qui, en fait et en droit, ne peuvent présentement que s'appliquer à la France. Je demande à M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères si le Gouvernement entend rester fidèle à sa propre position qui a été celle du Parlement français.

D'autre part, en ce qui concerne le marché commun, je rappelle la déclaration officielle du président du conseil disant qu'il ne signerait aucun traité sans débat préalable dans l'une et l'autre Assemblée formant le Parlement. Dans ces conditions, je pense que lorsque M. Spaak annonce la signature du traité, une fois de plus, il prend la parole pour un Gouvernement qui n'est pas le sien et sans connaître la pensée profonde de ce Gouvernement.

Tel est l'ensemble des questions que je me permets de poser comme préalable au vote du budget des affaires étrangères et comme élément important d'une discussion générale. *(Applaudissements à droite, au centre et sur divers bancs à gauche.)*

M. Chaintron. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Chaintron.

M. Chaintron. Mesdames, messieurs, je voudrais présenter quelques observations critiques qui rejoignent celles qui ont été faites à cette tribune. Nous préférons, évidemment, que cette rencontre puisse se faire sur l'approbation d'initiatives heureuses d'un gouvernement de gauche. Il n'en est pas ainsi.

Nous sommes encore en présence d'un budget de misère. Les chiffres affectés au titre des affaires étrangères sont inférieurs de quelque 1.700 millions à celui de 1956. Pour la plus grande part, cette réduction provient des suppressions de crédits concernant les affaires allemandes, sarroises ou autrichiennes. Mais il y a d'autres restrictions plus dommageables et des insuffisances regrettables. Il faut déplorer notamment l'insuffisance des crédits pour les relations culturelles, comme on l'a remarqué pour l'enseignement du français à l'étranger, la diffusion de livres et de films français, le rayonnement de la pensée française.

Il y aura par conséquent en raison de ces réductions, une régression de ces activités quand, au contraire, on souhaite l'élevation du prestige de la France dans le monde.

L'indigence de nos représentations à l'étranger ne leur permet pas, d'autre part, de jouer un rôle dans la propagande sur les techniques et sur les productions françaises. C'est d'autant plus regrettable que le déficit de notre balance du commerce extérieur s'établit à nouveau à une somme de l'ordre de 30 milliards par mois.

Enfin, une économie de quelque 50 millions est réalisée par la suppression d'emplois d'auxiliaires dans les ambassades, les consulats et les services. Il y a là d'abord une injustice sociale contre laquelle nous nous élevons. Nous constatons que ce sont toujours les plus déshérités qui font les frais des mesures d'austérité. Cependant, ce personnel était utile. Il rendait de précieux services dans la modestie de ces emplois. Il fallait, au contraire, le retenir et obtenir de lui un travail plus profitable et mieux assuré. C'était le but que nous recherchions quand nous demandions sa titularisation.

Au fond, la suppression des auxiliaires est une économie de bout de chandelles, une économie à rebours, car les mêmes besognes qu'ils effectuaient devront être accomplies par des fonctionnaires plus qualifiés qui, s'employant à cela, manqueront à leur tâche d'une plus grande envergure en vue de l'extension du rayonnement français.

Dans ce domaine, comme dans l'ensemble, le budget nous semble mal orienté. C'est pourquoi nous ne le voterons pas, car nous voudrions voter un budget de progrès. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

M. Yves Jaouen. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Jaouen.

M. Yves Jaouen. Je veux attirer l'attention du Gouvernement, et en particulier celle du ministère des affaires étrangères, sur un problème précis, celui de la pollution des eaux de mer par les dépôts pétroliers, problème qui a ému les populations de tous les pays riverains des mers.

Une conférence internationale s'est tenue à Londres, au mois de juin 1954. Qu'en est-il résulté ? Des recommandations. Parmi celles-ci, des limites ont été fixées, qui tendent à l'interdiction du rejet à la mer des déchets pétroliers provenant de ces navires.

En ce qui concerne le littoral atlantique de la France et on peut dire également de l'Afrique occidentale, les résultats ont été très faibles et même nettement insuffisants. En effet, la faculté serait laissée à ces navires de procéder au nettoyage de leurs soutes à partir de 50 milles de la pointe extrême de Bretagne, c'est-à-dire à hauteur de l'île de Sein.

Cela veut dire que liberté est donc laissée de souiller les eaux du littoral, le littoral lui-même, ainsi que les produits de la mer. C'est un défi à l'hygiène, à la profession de la pêche et au tourisme. Il faut donc aboutir à l'extension de cette limite de 50 milles pour nous protéger contre ces divers dangers.

D'une part, une seconde réunion internationale doit se tenir au mois de juin 1957, donc dans six mois. Je suis persuadé que la représentation française à cette réunion internationale n'aurait rien à perdre, bien au contraire, à l'adjonction de deux ou trois délégués des commissions de la marine et des pêches des deux Assemblées du Parlement.

J'ai souhaité, en m'adressant au secrétariat d'Etat à la marine marchande, que la nomination de ces délégués soit rapidement décidée afin que des études préparatoires donnent à la France plus de chances de succès. Le secrétaire d'Etat à la marine marchande a donné un avis favorable, mais le ministre des affaires étrangères a, lui aussi, son mot à dire. Je le sollicite actuellement.

Enfin, je dois également préciser que les mesures d'application qui ont été définies à la conférence de 1954 ainsi que celles qui le seront dans la prochaine réunion internationale ne seront exécutoires qu'après approbation des parlements intéressés. Je demande donc au Gouvernement de ne rien négliger pour faire avancer la solution de ce problème très important évoqué ici : celui de la pollution des eaux de mers. *(Applaudissements.)*

M. Jean Filippi, secrétaire d'Etat au budget. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au budget.

M. le secrétaire d'Etat au budget. Mes chers collègues, avant que mon ami M. Maurice Faure ne réponde sur les problèmes généraux et sur les questions particulières qui ont été évoquées tout à l'heure, je voudrais présenter une remarque d'ordre général.

Hier, nous avons procédé à la discussion générale du budget et, aujourd'hui, nous commençons l'examen des budgets des différents ministères. Hier, un certain nombre d'orateurs ont argué de l'insuffisance des économies auxquelles le Gouvernement avait procédé, et vous avez, dans l'enthousiasme, voté un article 9 aux termes duquel 10 p. 100 des crédits seront bloqués. Je vous ai fait remarquer que, un certain nombre de crédits ne pouvant être bloqués, le blocage devrait être en réalité de 23,5 p. 100 pour ceux qui seraient atteints par la mesure. Ce sera le cas, par exemple, pour le monde bilingue puisqu'il s'agit d'une subvention.

Néanmoins, toujours avec le même enthousiasme, vous avez voté les dispositions de l'article 9. Mais à partir d'aujourd'hui, les orateurs qui vont se succéder à la tribune vont tous estimer que les économies ont été excessives et que les crédits sont insuffisants. J'avoue que je suis toujours touché par ces élanx généreux, notamment lorsqu'ils s'expriment par la voix particulièrement éloquente de M. Portmann.

Mais je voudrais que vous compreniez que je me mettrais en contradiction, non seulement avec vous mais avec moi-même, si je cédaï à ces élanx. En effet, ce n'est pas simplement parce que vous avez voté hier ce blocage de 10 p. 100 que je ne pourrai pas me montrer prêt à augmenter ces crédits, c'est aussi parce que la situation des finances publiques exige de ma part une rigueur sans défaillance.

Lors des débats à l'Assemblée nationale, lorsque des augmentations de crédit ont été demandées, le Gouvernement n'a pas hésité à poser la question de confiance. C'est vous dire l'importance qu'il attache au maintien de l'équilibre, insuffisant, certes, et précaire, du budget de 1957. Vous ne vous étonnez donc pas que le Gouvernement reste à la fois cohérent avec lui-même et soucieux de respecter la volonté de votre Assemblée, telle qu'elle s'est exprimée hier. (*Sourires et applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Les explications de mon collègue Filippi, en l'occurrence le principal coupable, vont faciliter considérablement la tâche qui est la mienne en cet instant et me permettre de vous dire, en effet, mesdames, messieurs, que c'est sous le carcan de l'austérité budgétaire que nous avons dû établir les propositions qui vous sont soumises. Toutes les critiques qui ont été adressées depuis le début de cette séance au budget des affaires étrangères sont vraies. Pour y répondre il faudrait disposer de crédits supérieurs à ceux qui nous sont affectés.

C'est sous le bénéfice de cette remarque générale que je voudrais entrer dans le détail des problèmes qui ont été soulevés et répondre aux divers orateurs qui se sont succédé à cette tribune.

M. le rapporteur Portmann, imité en cela par de nombreux collègues, a tout d'abord posé le problème des relations culturelles. C'est l'un des points les plus importants, en effet, de ceux que pose l'examen du budget de fonctionnement des affaires étrangères.

Sur ce premier problème, je dirai d'abord qu'il est inexact de dire que les crédits de cette année sont inférieurs dans la réalité des choses à ceux de l'année dernière puisque, vous le savez bien, monsieur le sénateur, la réduction porte essentiellement sur les crédits que nous affectons à la Sarre.

J'aurai l'occasion de m'en expliquer lorsque, le 26 décembre prochain, vous serez amenés à discuter le projet de loi autorisant à ratifier les conventions franco-sarroises.

Au contraire, sur l'ensemble des crédits réservés à cette expansion culturelle, si vous mettez de côté le fait particulier que constituait le problème sarrois, il y a plutôt maintien des crédits. Cependant, j'en conviens volontiers, dans un budget qui dépasse 3.000 milliards, les quatre milliards huit cent trente millions réservés pour les relations culturelles, représentent un montant très faible, trop faible même. Vous avez parfaitement raison. Le vœu du Gouvernement c'est que, l'an prochain, la situation ne soit pas sur le plan financier aussi grave, aussi sévère, aussi exceptionnelle que celle qui, à la rencontre des événements d'Algérie, de Suez et d'autres, nous impose des charges militaires, donc financières que vous avez tous présentes à l'esprit et nous permette de doubler ces crédits.

Nous avons près de 5 milliards à dépenser. Comment? Evidemment, l'idée de M. le président Pezet est très juste. Une coordination des investissements, pour parler d'abord du chapitre matériel, est reconnue nécessaire. Je ferai remarquer au Conseil de la République que nous avons déjà partiellement adopté la suggestion qui a été lancée et qu'un emprunt de 250 millions, gagé par l'Etat, permet de couvrir un certain nombre de constructions, notamment des lycées à l'étranger: lycée d'Addis-Abéba, lycée de Tel-Aviv, tous deux appartenant à la Mission laïque, et aussi le lycée français de Santiago-du-Chili, qui appartient à l'Alliance française.

Parlons, si vous voulez bien, du personnel. Il n'est pas exact, monsieur le rapporteur, que la situation matérielle des professeurs français détachés à l'étranger soit inférieure à celle des professeurs français restés dans la métropole. Parfois, des problèmes sont posés par les taux de change et les distorsions dans le coût de la vie des différents pays, mais je puis vous donner l'assurance, moi qui suis personnellement un universitaire de carrière, que ceux de nos collègues qui sont à l'étranger — que j'ai souvent l'occasion de rencontrer — ne m'ont pas adressé précisément ce grief. Il est vrai qu'ils ont une situa-

tion matérielle légèrement inférieure à celle des diplomates à l'étranger. Mais ils ont incontestablement moins de frais de représentation. Ceci n'est pas niable et justifié par conséquent dans une certaine mesure la disparité qui a été signalée.

Sur un autre plan, le personnel des disciplines scientifiques nous manque. Mais s'il nous manque à l'étranger, malheureusement, mesdames et messieurs, j'oserai dire qu'il nous manque tout court. Il manque en France même où beaucoup de nos agrégés de physique ou de mathématiques, où des élèves de l'École normale supérieure, des sections scientifiques, s'évalent vers le secteur privé. C'est un problème que le Gouvernement connaît bien, un problème infiniment plus vaste.

Il y a point sur lequel nous sommes tout à fait d'accord. Vous avez bien voulu reprendre la conclusion de l'allocation que j'avais prononcée à l'Assemblée nationale dans une circonstance analogue et vous avez bien voulu reconnaître que je croyais à la nécessité de faire une propagande dans les divers pays étrangers dans la langue du pays. Je tiens beaucoup à cette idée et je peux vous donner l'assurance que des directives ont été données dans ce sens à M. Roger Seydoux, nouveau directeur des relations culturelles. Le Conseil de la République sait que le Gouvernement, il y a quelques semaines, a chargé M. Roger Seydoux, d'une façon provisoire, d'une autre fonction. Peut-être en reparlerons-nous cet après-midi. Ceci expliquerait qu'il y ait eu certains retards dans la mise en œuvre de cette nouvelle orientation. Je peux donner l'assurance au Conseil de la République en général, et à M. le rapporteur en particulier, que telle est bien notre volonté.

En effet, je suis de ceux qui ne croient plus que nous disposions des moyens matériels nécessaires pour développer de façon directe l'enseignement du français à l'étranger, tout au moins sur une échelle suffisante. Mais par la voie indirecte, celle-là même que vous suggérez et que j'avais eu l'occasion de préconiser, récemment, nous avons de très grandes possibilités.

C'est là que se greffe le problème des bourses. Il ne sert en effet à rien de faire jaillir le sentiment, la conviction que la connaissance du français est utile, que les techniques françaises sont parfaitement valables et modernes, si nous ne pouvons mettre à la disposition des jeunes étrangers un nombre de bourses suffisant pour qu'ils viennent dans nos écoles, dans nos facultés, aux sources mêmes de notre enseignement technique apprendre ce qu'ils ont reconnu préalablement comme très riche de valeur. Evidemment c'est un point qui est lui aussi subordonné à des disciplines budgétaires; mais je peux donner l'assurance à M. le rapporteur que cette question n'échappe nullement au Gouvernement.

Toujours en ce qui concerne la situation des professeurs à l'étranger, j'avais annoncé qu'un décret allait être publié, modifiant le décret du 5 mai 1950 fixant les modalités de leur rémunération. Je peux dire qu'il est en préparation et doit en principe entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1957. Il accordera aux professeurs une indemnité de départ comparable à celle dont bénéficient les agents diplomatiques et ramènera, d'autre part, la durée du séjour ininterrompu donnant droit à un voyage de congé en France de trois à deux ans, dans les pays où les conditions d'existence sont les plus difficiles.

M. Georges Portmann, rapporteur. Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Je voudrais aborder maintenant le deuxième point concernant essentiellement les Français rapatriés de l'étranger par suite des circonstances de la politique internationale. Nous aurons l'occasion de parler cet après-midi de ceux de Tunisie et du Maroc. Les Français rapatriés du Proche-Orient, et surtout ceux d'Egypte retiennent présentement notre attention.

Le chapitre 46-92 a fait l'objet d'une ouverture spéciale de crédits de 140 millions au titre des frais d'assistance des Français à l'étranger. Chaque Français rapatrié d'Egypte reçoit aujourd'hui, dès son arrivée en France, 1.000 francs par jour pour lui-même, 1.000 francs pour son épouse et 500 francs pour chaque enfant, à titre d'assistance immédiate.

En ce qui concerne plus particulièrement les professeurs, je ne puis laisser dire que le Gouvernement n'a rien fait, ainsi que l'a mentionné plusieurs fois la presse, d'une façon absolument injuste. Je porte à la connaissance du Conseil de la République les mesures qui ont été prises.

Pour les professeurs membres de la mission universitaire et des lycées de la mission laïque, leur traitement leur sera versé sur la base de celui qui leur était alloué en Egypte, jusqu'à la fin du mois de novembre pour ceux qui sont rentrés en novembre, et jusqu'à la fin du mois de décembre pour ceux qui rentreront en décembre. Après cette date, ils recevront le traitement métropolitain correspondant à leur grade dans la carrière. Pour les professeurs appartenant ou non aux cadres métropolitains et recrutés directement par le Gouvernement égyptien pour occuper des postes dans l'enseignement

primaire et secondaire égyptien, un traitement métropolitain complet leur est versé pour novembre et décembre.

L'éducation nationale, de son côté, a attribué des logements dans les centres d'hébergement de Marly et de Meudon. Des bourses ont été accordées dans les établissements d'enseignement en France aux enfants des professeurs rapatriés d'Egypte. Les commissions du ministère de l'éducation nationale ont été réunies d'urgence pour procéder à l'affectation des instituteurs et professeurs rapatriés à des postes dans la métropole. Le ministère de la France d'outre-mer s'efforcera également de donner quelques postes à ces professeurs. Un petit nombre, enfin, pourra sans doute recevoir une nouvelle affectation à l'étranger.

D'autre part, le ministère des affaires étrangères prépare un texte spécial en accord avec le ministère de l'éducation nationale pour permettre l'affectation et l'intégration dans les cadres métropolitains du personnel non titulaire. Enfin, un texte spécial a été soumis à l'agrément de M. le secrétaire d'Etat au budget, tendant à attribuer une indemnité spéciale de 200.000 francs à chaque chef de famille, de 100.000 francs à son conjoint et de 50.000 francs à chaque enfant, à titre de prime de réinstallation.

Autre problème qui concerne les réfugiés : celui des réfugiés hongrois. C'est un problème différent puisqu'il concerne des étrangers.

Les démarches qui ont été faites auprès du ministère des affaires étrangères ont abouti à la mise à la disposition du comité inter-gouvernemental de l'émigration européenne, à titre provisoire, d'une somme de 200 millions, dont 50 ont déjà été effectivement versés.

Vous savez que la France prendra l'engagement d'héberger au moins dix mille réfugiés hongrois, et davantage, je dois le dire et l'affirmer ici, si c'était nécessaire. Ces sommes seront budgétisées dans le prochain collectif.

Je voudrais maintenant aborder quelques-uns des problèmes plus précis qui ont été soulevés.

Au sujet de l'alliance française, il est exact, monsieur le rapporteur, que j'avais pris l'engagement d'augmenter de 25 millions, dans le budget de 1957, la dotation de l'alliance. Je suis le premier à regretter de n'avoir pas pu le faire. Le ministère des affaires étrangères a dû opérer un abatement de crédits au titre des économies imposées : 880 millions. Il a bien fallu les prendre quelque part et, par la force des choses, les quelques augmentations de crédits souhaitables et prévues se sont trouvées par là même paralysées.

Je peux cependant vous donner une assurance qui ne sera pas seulement de bonne volonté. Je pense que nous pourrons, dans une limite de 8 à 10 millions de crédits, créer des postes supplémentaires de professeurs, notamment en Amérique latine.

Lorsque le rapporteur de la commission des finances de l'Assemblée nationale a soulevé le problème des abus relatifs aux voyages des membres du Conseil supérieur des Français de l'étranger, je n'étonnerai pas MM. le président Pezet, Longchambon et Armengaud en leur disant que j'ai été pris très au dépourvu.

M. Ernest Pezet. J'en ai eu l'impression.

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. J'ignorais, non pas évidemment qu'il existe un Conseil supérieur des Français de l'étranger, mais les abus soulevés. Dans ma réponse, j'aurais dû dire : « ce n'est pas impossible » à la place de : « c'est vraisemblable ». Toujours est-il que, depuis, j'ai chargé mes services de procéder à une enquête, et je peux indiquer au Conseil de la République que rien d'irrégulier n'a été relevé dans la gestion du crédit de 7 millions de francs affecté aux voyages des membres du Conseil supérieur des Français de l'étranger. Je vous en donne acte bien volontiers, monsieur Pezet.

M. le président Marius Moutet m'a fait le reproche de ne pas avoir tenu ma parole lorsque j'ai pris l'engagement que 2 millions de francs supplémentaires seraient versés en 1956 au Monde bilingue. Je ne méritais pas ce reproche, car cet engagement a été tenu. Le Monde bilingue a reçu 17 millions au titre de l'année 1956, conformément à la promesse qui a été faite.

Quand je prends un engagement de façon aussi formelle, j'ai à cœur de le tenir. C'est précisément en me référant à cette loyauté que je ne peux pas prendre aujourd'hui l'engagement que vous me demandez. Nous avons dû réaliser des économies, je le répète, et il faut bien les réaliser sur certains postes du budget. Nous donnons l'assurance au Monde bilingue, dont l'œuvre ne mérite peut-être pas le sombre tableau qu'en a fait M. Armengaud, que 10 millions lui seront versés. Je maintiens, c'est la seule chose que je puisse faire, l'engagement de bonne volonté que j'ai pris devant l'Assemblée nationale et que je réitère devant le Conseil de la République.

M. Marius Moutet. Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat, et je vous présente des excuses si, à votre égard, j'ai commis une injustice.

M. Armengaud. Et moi je pleure.

M. Marius Moutet. C'est ce que vous avez de mieux à faire. (Rires.)

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. En ce qui concerne l'office des biens et intérêts privés dont l'utilisation nous a été suggérée à la fois par M. le rapporteur et par M. Pezet, je voudrais dire au Conseil de la République que si le Gouvernement, il y a trois ans, a décidé la suppression de cet office, il s'agissait plutôt à l'époque d'une réorganisation administrative et que les tâches de cet organisme ont été transférées à la direction des affaires administratives et sociales du ministère des affaires étrangères.

Un service des biens et intérêts privés a été créé au sein de cette direction et fonctionne précisément grâce au personnel de l'ancien office. Les nouvelles tâches auxquelles vous avez fait référence, messieurs les sénateurs, seront assumées par ce service dans les mêmes conditions d'efficacité que l'aurait fait l'ancien office.

M. Ernest Pezet. Je n'en suis pas très sûr, par la pratique!

M. Alex Roubert. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Roubert.

M. Alex Roubert. Je voudrais intervenir en ma qualité d'ancien président du conseil d'administration de cet office où j'ai eu l'honneur de succéder à Léon Blum et de rester pendant dix ans à peu près, c'est-à-dire jusqu'à la fin des tâches de l'ancien office. La transformation de l'office n'a pas été le fait d'une initiative gouvernementale, contrairement à ce que vous indiquez, monsieur le secrétaire d'Etat, mais d'une initiative parlementaire de députés mal informés. (Très bien!) J'ai tenu à fixer ce point.

D'autre part, il existe, il est vrai, un service des biens et intérêts privés dans les lieux mêmes où siégeait l'office, c'est-à-dire dans un immeuble que l'office des biens et intérêts privés avait acheté avec ses propres fonds et avait généreusement remis au ministère des affaires étrangères, qui ne lui en sait pas plus de gré pour cela, de même qu'il a remis celui de Strasbourg, dans les mêmes conditions.

Ceci étant dit, ce service serait plus heureux s'il était aujourd'hui rattaché à quelque chose de solide. Or, il se trouve que, rattaché à la seule direction économique du ministère des affaires étrangères, il rencontre tous les jours dans l'accomplissement concret de ses tâches des difficultés nombreuses qui tiennent justement au fait que si cet office a très bien rempli son rôle, il a peut-être fait preuve de trop de modestie. Il est méconnu et on continue à le méconnaître.

* Il n'y a pas très longtemps — un mois environ — au moment où l'on se posait la question de savoir comment on pourrait accueillir et aider les Français qui venaient d'être expulsés d'Egypte, le directeur de cet office a envoyé une note très soigneusement préparée à l'intention particulière d'un grand directeur. Celui-ci a renvoyé la note à un sous-directeur, qui l'a renvoyée à un autre agent, lequel l'a adressée à un quatrième et la note est revenue à son expéditeur sans seulement avoir été ouverte.

Si je vous demande que cet office ou le service qui le remplace ait les moyens d'accomplir son travail, c'est que j'ai pleine conscience des responsabilités que j'ai assurées pendant très longtemps, des responsabilités que le Gouvernement a bien voulu me confier ensuite en me désignant comme président du comité supérieur des Français de l'étranger.

Monsieur le ministre, vous avez des tâches à accomplir au regard de tous les Français qui, malheureusement! en provenance des divers coins du monde — il y a ceux du Viet-Nam Nord ou du Viet-Nam Sud, ceux qui reviennent de Tunisie et du Maroc, ceux qui reviennent d'Egypte et d'ailleurs — peuvent avoir besoin que la France les protège. C'est vers l'office des biens et intérêts privés que depuis quarante ans ils se sont tournés. Ils ont tous gardé l'adresse de l'avenue Malakoff où ils sont allés pour avoir le maximum de chances d'être protégés par la France.

Aujourd'hui on a divisé, à travers l'administration extrêmement complexe des affaires étrangères, les responsabilités. Quelques-uns, parce qu'ils sont en Indochine, ressortissent à la rue de Lille et à un certain nombre de services des Etats associés; d'autres des affaires marocaines et d'autres directement du ministère. Ce n'est pas ainsi que l'on arrivera à faire quelque chose de net, d'utile et de précis.

Au moment où le Gouvernement doit avoir à cœur de protéger, dans leurs personnes et dans leurs biens, les Français qui sont à l'étranger, je crois qu'il serait indispensable qu'il y ait non pas une réorganisation, mais que l'on accorde soit au service, soit à l'office constitué, les possibilités d'action qu'ils ont toujours eues et qu'ils ont déployées, je peux bien

le dire, à la satisfaction de tous. Tout ce qu'on a fait pour l'ancien office, c'est de lui décerner quelques félicitations, puis on l'a enterré avec très peu de couronnes, très peu de fleurs. Je ne m'en plains pas, car je préfère qu'on n'ait rien dit, c'est la preuve qu'il n'y a eu aucun scandale. Nous ne cherchons pas la publicité. Je me félicite que toutes ces tâches aient été accomplies sans que la plupart des gens aient su qu'existait cet office, alors qu'il a fait entrer en France, en biens appartenant aux étrangers, plus de 3.000 milliards. C'est vous dire qu'il a travaillé consciencieusement, sans qu'on ait eu à s'en plaindre.

Aujourd'hui, puisque vous avez la possibilité de faire quelque chose, puisque vous voulez faire quelque chose pour les Français de l'étranger, je vous en supplie, il faut absolument que le service qui remplace l'office soit doté de moyens et de ressources suffisants et, également, qu'il soit rattaché à quelque chose de solide, par exemple au cabinet, ce qui constituerait, je crois, la solution efficace. En tout cas, ne le laissez pas dans la situation actuelle, car on ne ferait qu'ajouter aux difficultés que les Français de l'étranger connaissent, eux qui ont tout de même bien le droit de compter sur le ministère des affaires étrangères et sur la République tout entière.

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Je crois, monsieur le président, que c'est votre suggestion qui est la bonne, celle qui, sans doute, vise davantage à une coordination au sein du ministère des affaires étrangères de l'activité de tous les organismes qui s'occupent de cette question et à un renforcement des moyens mis à sa disposition, à la fois en personnel et, évidemment, en moyens financiers, c'est-à-dire en argent.

A M. le sénateur Jaouen, je donne l'assurance que je ferai étudier le problème technique et précis qu'il a soulevé en lui demandant de m'excuser de ne pouvoir lui donner une réponse sur le champ. Je lui demande la permission de lui faire tenir cette réponse par écrit, après l'étude à laquelle je ferai procéder par mes services, et cela aussi rapidement que possible.

M. Yves Jaouen. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Je dois encore répondre à MM. Léo Hamon et Michel Debré.

M. Léo Hamon a posé très judicieusement le problème des effectifs de nos postes à l'étranger. Je dois cependant préciser que, dans les effectifs qu'il a indiqués, ne figurent ni la représentation commerciale ni la représentation culturelle ni la représentation militaire. Les chiffres mis en avant par M. Hamon concernent les agents de statut diplomatique.

Il demeure que, même sous cette réserve, d'ailleurs importante, ces effectifs sont insuffisants. Je ne crois pas que nous ayons à réviser, autant qu'il le laissait pressentir, la carte des effectifs de nos postes parce que nous tenons précisément à adapter ces effectifs aux conditions changeantes de la situation internationale.

Je voudrais faire écho devant le Conseil de la République à ces graves préoccupations que je partage avec M. le ministre des affaires étrangères et qui ont trait à la crise de vocation du corps diplomatique.

De moins en moins nombreux sont les jeunes gens sortant de l'école nationale d'administration qui se dirigent vers le Quai d'Orsay. Il y a quelques années, entre les deux guerres, et à plus forte raison avant la guerre de 1914, la diplomatie était la carrière, nous pouvons bien le dire, la plus recherchée. Il n'en est plus ainsi aujourd'hui. Il y a là une constatation assez grave à faire sur laquelle, hélas! je n'ai pas le temps de m'appesantir plus longuement.

M. Ernest Pezet. Il y a beaucoup plus de vocations pour les organisations internationales qui payent royalement leurs agents! Il y a là un danger pour l'avenir de notre diplomatie.

M. Michel Debré. Ne créez pas des postes supranationaux sans impôts!

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. En outre, je demande à M. Debré de ne répondre que cet après-midi sur sa question concernant le canal de Suez.

Je voudrais lui dire que, concernant l'Algérie, le problème qu'il a soulevé n'a point échappé, il s'en doute, au Gouvernement.

Il est très irritant pour les meilleurs amis de l'Amérique, pour les meilleurs défenseurs du pacte Atlantique, de voir que les Etats-Unis s'obstinent dans une incompréhension totale, par exemple sur le problème du Togo où nous avons conscience d'avoir vraiment appliqué la démocratie outre-mer, ce qui est précisément le vœu affiché de la politique américaine. Et quand nous nous heurtons à des votes comme ceux qui sont intervenus hier, nous ne comprenons plus très bien les nobles qui peuvent animer nos amis. Nous avons dit à M. Dulles, au cours des conversations de la semaine écoulée, tout ce que nous pouvions dire sur ce problème et nous avons attiré son attention sur la gravité que présenterait, au regard de

l'opinion française, une attitude éventuellement hostile de l'Amérique lorsque viendra le débat sur l'Algérie devant l'Organisation des Nations Unies.

A propos des questions posées sur l'Europe, je dirai à M. Debré qu'il entre toujours dans les intentions du Gouvernement d'ouvrir un débat préalable sur les questions intéressant le marché commun.

Quant à l'Euratom, je n'ai rien à reprendre aux déclarations que j'avais faites moi-même à la tribune de votre assemblée et je ne pense pas que le Conseil de la République désire, à l'occasion du vote de ce budget de fonctionnement, un débat à ce sujet. Telles sont les explications que j'avais à fournir.

M. Georges Portmann, rapporteur. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Georges Portmann, rapporteur. Je voudrais vous poser une question au sujet de l'ambassade de Varsovie. Est-ce que vous avez l'intention de poser bientôt la première pierre? Je crois que le Gouvernement polonais a donné le terrain, mais on attend toujours la construction de cette ambassade. Pouvez-vous donner au Conseil de la République un précision sur ce point?

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Je crois que le retard dans l'exécution de ce projet vient de ce qu'il y a, entre architectes et Gouvernement, une controverse sur l'implantation du bâtiment. Mais la décision de principe est prise et nous approchons du stade de l'exécution.

M. Georges Portmann, rapporteur. Je vous remercie.

M. Léo Hamon. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Hamon.

M. Léo Hamon. A propos de cette ambassade, et ce témoignage aurait été porté avec plus d'autorité par M. Berthoin, le désaccord entre architectes et Gouvernement n'a qu'un seul malheur: il dure depuis plusieurs années, si bien qu'à Varsovie toutes les grandes ambassades sont reconstruites, l'ambassade de France demeurant seule dans la plus médiocre improvisation.

Vous avez bien voulu, me rappeler par ailleurs que mes chiffres concernant la représentation française à l'étranger n'incluaient pas les représentations commerciale et culturelle, ni moins pour ceux des agents commerciaux et culturels qui n'avaient pas le statut diplomatique. Mais vous ne me démentirez certainement pas lorsque, en vous donnant acte de cette mise au point, j'indiquai que si l'on étend la comparaison, non pas aux seuls agents diplomatiques, mais aux agents commerciaux et culturels la disproportion devient plus forte encore entre la France et les quelques pays que j'ai cités. Je vous remercie donc de m'avoir donné un argument de plus pour défendre vos crédits.

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Il n'en est pas de même pour tous les pays dans le domaine culturel.

M. Léo Hamon. Si vous voulez faire une comparaison complète — et laissez-moi m'obstiner — il est exact que les dépenses culturelles d'un pays comme l'Allemagne sont moins fortes que les nôtres puisqu'elles n'apparaissent à son budget que pour 304 millions alors que, pour nous, elles sont de quatre milliards. Mais il est vrai que l'assistance technique bilatérale qui est une des formes actuelles des relations culturelles apparaît dans son budget pour un crédit de plus de quatre milliards, alors qu'elle n'est chez nous que de quelques centaines de millions. Et la disproportion est aussi forte vis-à-vis de la Grande-Bretagne.

Ainsi, de quelque manière qu'on reprenne la question, nous ne faisons pas assez alors que les autres ne font que trop. Je le dis sous le regard sévère de M. le secrétaire d'Etat au budget parce que, en effet, des parlementaires qui réclament à la fois des économies et des dépenses nouvelles doivent avoir le courage de confronter leurs vues et de s'astreindre eux-mêmes à la rigueur de la cohérence. Si dans l'ensemble des dépenses publiques il en est qui doivent être privilégiées, ce sont celles qui, je le répète, intéressent la présence même de la France dans le monde.

M. Michel Debré. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Debré.

M. Michel Debré. J'apprécie ce qui a été dit au sujet de l'attitude du Gouvernement américain à l'Organisation des Nations Unies.

Qu'au lendemain de trois jours de discussions au palais de Chaillot, le Gouvernement américain ait pris en un jour deux positions ouvertement et gratuitement défavorables à la France — il a écarté la possibilité de discuter la plainte française contre les scandaleuses exactions du colonel Nasser et, d'autre part, il a voté contre la France et pour la thèse soviétique au conseil de tutelle au sujet du Togo — cela marque que l'alliance atlantique ne fonctionne plus.

M. Armengaud. Elle n'a jamais fonctionné

M. Michel Debré. Il paraît nécessaire que ce ne soient ni les parlementaires isolés, ni vous, monsieur le secrétaire d'Etat, devant le Conseil de la République, mais une déclaration officielle du président du Conseil qui affirme que, dans ces conditions, il y a quelque chose de féé. Dans l'alliance occidentale, il ne suffit pas que ce soient une voix isolée, fut-elle la vôtre. Nous ne pouvons pas continuer ainsi, sans cela quel que soit le zèle pour l'Union occidentale d'un grand nombre de dirigeants Français, c'est à la suite d'un mouvement formidable jailli des profondeurs que sauteront toutes les combinaisons atlantiques. Pourquoi n'est-ce pas la plus haute autorité de l'Etat qui indique d'une manière définitive: si continue une certaine politique américaine, rien ne servira plus qu'à jouer le jeu soviétique.

Je le répète avec force, mes chers collègues. Comment voulez-vous que les Français puissent continuer à se battre en Algérie si, demain, le Gouvernement américain, qui va donner probablement des armes atomiques à l'armée allemande en contradiction des stipulations des accords de Paris, vote pour les fellaïgha à l'Organisation des Nations Unies? Quelle sera votre position, monsieur le secrétaire d'Etat, quelle sera notre position à nous tous, parlementaires? Il y a là une tâche nationale qui dépasse de beaucoup les conversations diplomatiques habituelles. La politique, à un certain niveau, n'est pas faite de conversations ni de traités; elle est faite de l'accord des opinions. Or, aujourd'hui, vous ne pouvez pas faire en sorte que toutes les familles françaises dont les soldats se battent en Algérie n'apprennent pas dans la presse que le Gouvernement américain a voté, comme la Russie, contre la France. Vous pouvez dire à M. Foster Dulles, non dans une conversation privée, mais avec l'accord unanime de tous les parlementaires non-communistes, que ce jour-là il n'y aura plus d'alliance atlantique. C'est cela qu'il faut dire. Tout le reste, ce sont, comme le disait Jean Giraudoux, des « chandelles autour d'un mourant ». (*Applaudissements sur de nombreux bancs à droite, au centre et à gauche.*)

Le problème du marché commun est suffisamment grave pour qu'une discussion préalable soit instaurée devant le Parlement. Vous venez de nous le promettre, je vous en remercie.

Mais ce que vous avez dit sur l'Euratom ne me paraît pas aussi précis. Un très grave problème se pose depuis quelques jours. La thèse officielle française, si je m'en réfère aux diverses réponses faites à mes questions passées, est que non seulement l'Allemagne ne peut fabriquer des armes atomiques en vertu des stipulations du traité, mais qu'elle ne peut pas en recevoir sans l'accord de tous les signataires du traité de Paris. Or, que voyons-nous depuis quelques jours? Le Gouvernement américain, l'état-major américain, et le général Radford en particulier, ne cessent de promettre l'armement atomique à l'armée allemande. Y a-t-il eu délibération des signataires des accords de Paris? A quel moment le Gouvernement français a-t-il donné son accord? Ou bien, une fois de plus, la thèse que le Gouvernement a dit au Parlement être la sienne est-elle une thèse à usage intérieur et, contrairement à ce qui nous a été dit, la possession par l'Allemagne de l'arme atomique n'exige-t-elle pas notre accord préalable? Je crains que, lors des négociations sur l'Euratom, on ne joue à notre égard de la menace d'une livraison directe, et en violation des accords, de l'arme atomique à l'Allemagne si la France n'accepte pas la limitation et le contrôle de ses propres armements. Ainsi, et simplement à lire la presse, nous pouvons constater que les déclarations de certains ministres des affaires étrangères, parlant de la France, sont toutes différentes de l'orientation des négociations.

Sur ce point, je crois pouvoir dire, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'en l'état actuel de la politique américaine, qu'en l'état actuel de notre effort en Afrique, vous ne pouvez accepter qu'il y ait la moindre limitation, le moindre contrôle quant à la possession de l'armement exigé par notre défense nationale, et notamment de l'arme atomique. Je vous prie de croire que les affirmations que j'émetts ne sont pas du tout faites à titre personnel et qu'un grand nombre de parlementaires de cette Assemblée ne pourraient suivre un Gouvernement qui reviendrait en arrière vis-à-vis de ce qui a été affirmé il y a quelques mois. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à droite et au centre et sur divers bancs à gauche.*)

M. Armengaud. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Armengaud.

M. Armengaud. Mesdames, messieurs, je voudrais faire une très brève observation. Je comprends très bien et partage la position de M. Debré en ce qui concerne les rapports difficiles que nous avons au sein de l'Union atlantique.

Seulement il ne faudrait pas que, dans le même temps, le Gouvernement, sous la pression de l'opinion publique, demande aux Etats-Unis d'ouvrir des facilités de crédit pour avoir des produits pétroliers, car on ne peut pas à la fois se déclarer une grande nation et tendre la main du mendiant. (*Applaudissements.*)

M. Michel Debré. Très bien !

M. le président. Nous passons à l'examen du titre III de l'état C, dépenses ordinaires:

Titre III. — Moyens des services, 7.853.810.000 francs.

Sur ce titre, la parole est à M. Arme'gaud, au nom de la commission des finances.

M. Armengaud, au nom de la commission des finances. Etant donné les observations faites par MM. Pezet, Longchambon et par moi-même lors de la discussion générale, celles également faites par M. Roubert sur l'Office des biens et intérêts privés et sur ce qui nous semblerait nécessaire à la constitution ou au renforcement du service, ou encore celle d'autres collègues sur diverses catégories de personnel, je ne demande plus la parole, me réservant de demander par note au Gouvernement certaines précisions ou redressement d'erreurs.

M. de Maupeou. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. de Maupeou.

M. de Maupeou. Je voudrais très brièvement attirer l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'organiser plus qu'elle ne l'est actuellement notre propagande à l'étranger. Si je n'ai pas pris la parole tout à l'heure c'est que mes collègues ont surtout parlé des relations culturelles et que le sujet que j'évoque ici dépasse de beaucoup ces relations.

Cette propagande devrait consister à répondre quotidiennement aux allégations mensongères faites contre la France à l'étranger, et cette réponse quasi quotidienne n'est certainement pas organisée actuellement.

Je rappellerai que tout récemment la Ligue arabe a fait au sujet de l'Algérie une propagande extrêmement tendancieuse dans toute l'Amérique. Je ne vous apprendrai rien, monsieur le secrétaire d'Etat, parce que vos agents diplomatiques vous en ont certainement informé, qu'il n'y a pas très longtemps, Ferhat Abbas s'est promené à travers toute l'Amérique du Sud, a fait des tournées de conférences affirmant partout que les Français avaient tué 200.000 Algériens en Algérie. Jamais, pratiquement, Ferhat Abbas n'a été démenti.

Lors d'un récent voyage que j'ai effectué en Afrique du Nord, j'ai eu l'occasion de rencontrer un journaliste chilien d'origine française et de nos amis. Il était venu se rendre compte sur place de la situation en Algérie. Il m'a dit: « On ne vous comprend pas, vous êtes invraisemblables! Voilà ce qui se passe et jamais vous ne répondez. Comment voulez-vous qu'on ne croie pas vos adversaires? »

La question est assez grave, me semble-t-il. Elle l'est d'autant plus — et j'hésite presque à le dire ici — que la propagande menée dans certains pays sans être combattue en vient presque à influencer nos agents diplomatiques eux-mêmes dont un certain nombre se sentent cette mauvaise conscience qu'on voudrait donner trop souvent aux Français en les traitant de colonialistes.

Ne m'a-t-on pas rapporté — je ne sais si le fait est exact — que lors de la récente réunion à Mexico...

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. A Caracas!

M. de Maupeou. ... à Caracas, c'est exact, de nos agents diplomatiques, l'un d'entre eux a posé la question de savoir si l'affaire de l'Athos était bien vraie. Il était persuadé qu'il s'agissait là d'une opération de propagande montée par la France pour faire croire que les armes étaient importées de l'étranger.

Voyez-vous, monsieur le ministre, il y a deux choses à faire. Tout d'abord, sur le plan des relations culturelles, il faut envoyer des conférenciers qui ne parlent pas seulement de Baudelaire ou de Verlaine...

M. Michel Debré. Oh, oui !

M. de Maupeou. ... mais aussi de sujets économiques, géographiques et même politiques. Précisant la position de la France et ce qu'elle a fait, notamment pour l'Afrique. D'autre part, je crois qu'il faudrait donner des ordres précis dans les dépêches diplomatiques à vos agents pour répondre, si j'ose employer cette expression, du tac au tac, chaque fois qu'une contrevérité est exprimée par la propagande adverse.

Il faudrait donner des ordres aux attachés de presse pour que nos agents diplomatiques puissent tenir des conférences de presse et éclairer les journaux de ces pays qui ne demandent, je vous l'assure en ce qui concerne l'Amérique du Sud par exemple, qui est le cas précis que je vous signale, qu'à être informés et à pouvoir donner à leur public la vérité française. (*Applaudissements au centre, à droite et sur de nombreux bancs à gauche.*)

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Je voudrais porter à la connaissance du Conseil de la République que, dans une de ses dernières réunions, le conseil des ministres a précisément chargé M. le ministre résidant en Algérie d'achever de

mettre au point un dossier, non pas de propagande mais de vérité, qui sera adressé à tous nos postes à l'étranger avec comme directive pour le chef de poste de tenir des conférences de presse sur la base précisément des documents qu'il aura reçus et des preuves qu'il sera en mesure d'administrer. (*Très bien!*)

Sur un deuxième plan, je dois indiquer que M. le ministre résidant a été autorisé précisément à adresser une invitation aux parlementaires des pays du monde libre à venir en Algérie sur place pour s'informer de la réalité des choses et de l'œuvre de la France. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III, avec le chiffre de 7.853.840.000 francs.

(*Le titre III, avec ce chiffre, est adopté.*)

M. le président.

Titre IV. Interventions publiques, 10.490.410.000 francs.

La parole est à M. Armengaud.

M. Armengaud. Je renonce à la parole, pour les raisons que j'ai indiquées tout à l'heure.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre IV, avec le chiffre de 10.490.410.000 francs.

(*Le titre IV, avec ce chiffre, est adopté.*)

M. le président.

Etat D. — Dépenses en capital:

Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat.

Affaires étrangères :

« Autorisations de programme, 441.400.000 francs. »

« Crédits de paiement, 643.100.000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre V.

(*Le titre V est adopté.*)

M. le président. Nous en avons terminé avec l'examen des dépenses civiles du ministère des affaires étrangères.

Nous examinerons cet après-midi le budget des affaires marocaines et tunisiennes, le budget des Etats associés et celui de l'agriculture.

Personne ne demande plus la parole ?...

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à douze heures vingt-cinq minutes, est reprise à quinze heures dix minutes, sous la présidence de M. Gaston Monnerville.*)

PRESIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE

M. le président. La séance est reprise.

— 4 —

DEMANDE DE DISCUSSION IMMEDIATE

M. le président. Conformément à l'article 58 du règlement, la commission de comptabilité demande la discussion immédiate des conclusions du rapport fait par M. Brizard, au nom de la commission de comptabilité, sur le projet de résolution portant fixation des dépenses du Conseil de la République pour l'exercice 1957 (n° 141, session de 1956-1957).

Il va être aussitôt procédé à l'affichage de cette demande de discussion immédiate, sur laquelle le Conseil de la République ne pourra être appelé à statuer qu'après l'expiration d'un délai d'une heure.

— 5 —

LOI DE FINANCES POUR 1957

Suite de la discussion d'un projet de loi.

Affaires marocaines et tunisiennes.

M. le président. Nous reprenons la discussion du projet de loi de finances pour 1957.

Nous allons examiner maintenant les dispositions concernant les affaires étrangères: section II, affaires marocaines et tunisiennes.

Je dois faire connaître au Conseil de la République que j'ai reçu de M. le président du conseil des décrets nommant, en qualité de commissaire du Gouvernement, pour assister M. le ministre des affaires étrangères:

MM. Henri Savin, chef des services administratifs des affaires marocaines et tunisiennes;

Desnues, conseiller technique au cabinet du secrétaire d'Etat;

Long, conseiller technique au cabinet du secrétaire d'Etat;

Jean Basdevant, directeur des affaires marocaines et tunisiennes.

Acte est donné de ces communications.

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Fillon, rapporteur spécial de la commission des finances. Messieurs les ministres, mes chers collègues, le Gouvernement demande pour 1957, au titre du budget des affaires marocaines et tunisiennes, des crédits s'élevant à 8.360 millions qui se décomposent en 7.589 millions de dépenses ordinaires et 771 millions de dépenses en capital.

Le rapport écrit que j'ai eu l'honneur de déposer au nom de la commission des finances et qui est distribué reproduit le détail de ces crédits. Je me propose donc simplement de résumer devant vous les observations essentielles qu'il appelle.

Au préalable, je dois attirer l'attention de mes collègues sur le fait que la commission des finances a estimé nécessaire, pour connaître la totalité des moyens financiers consacrés par la France aux nouveaux états du Maroc et de la Tunisie et par là sa politique d'ensemble à leur égard, d'examiner en même temps les crédits d'aide économique inscrits au budget du ministère des finances (charges communes), qui s'élèvent pour 1957 à 48 milliards. Ils sont en effet en quasi-totalité réservés, dans l'esprit du Gouvernement, aux besoins économiques et financiers du Maroc et de la Tunisie. Leur examen a donc été inclus, avec l'accord de notre collègue M. Pauly, rapporteur spécial du budget des charges communes, dans le même rapport que celui du budget des affaires marocaines et tunisiennes. J'aurai également à vous présenter, dans la dernière partie de mon exposé, les observations que ces crédits ont provoquées de la part de la commission des finances.

Les dépenses ordinaires du budget des affaires marocaines et tunisiennes, pour 1957, s'élèvent à 7.589 millions: pour le personnel, 3.927 millions; pour le matériel, 1.580 millions; pour les interventions publiques, 2.062 millions. Cet ensemble est en accroissement de 3.580 millions sur les crédits de 1956, ce qui représente environ 58 p. 100 d'augmentation d'un budget sur l'autre.

En réalité, la comparaison exacte entre les deux exercices est malaisée à faire et ne peut prendre une véritable signification, du fait que nous sommes encore dans une période de transition dans nos relations politiques et administratives avec les deux anciens protectorats. Ce n'est, semble-t-il, que dans le budget de 1958 que pourront être inscrites les prévisions de dépenses correspondant exactement aux besoins des services désormais mis en place et ayant fourni l'expérience de leur fonctionnement.

Il est en tout cas incontestable, on le voit dès maintenant, qu'en dépit des réels efforts faits par le département ministériel pour ajuster au mieux les ressources aux nécessités et réduire autant que possible les dépenses de fonctionnement, que le remplacement de nos anciens services résidentiels par des services diplomatiques accrus de nombreuses annexes administratives détermine un sensible accroissement de charges dans le budget français.

A cet égard, je dois signaler la prise en charge des contrôleurs civils et des adjoints de contrôle du Maroc. Il s'agit d'un effectif de 224 fonctionnaires que le budget général est dans l'obligation de prendre en charge à la suite de la création en Tunisie et au Maroc de postes diplomatiques et consulaires dans lesquels ils ne sont pas admis. Le coût total est de 893 millions, dont 453 millions pour la rémunération de ces fonctionnaires et 440 millions pour leur rapatriement et leurs primes de réinstallation en métropole.

Abordons les services français en Tunisie. J'indiquerai que leurs effectifs sont de 1.995 personnes, à réduire de 150 emplois dans les mois prochains. La plus grosse partie de ces personnels, 1.217 exactement, forment la mission universitaire et culturelle française pour laquelle il est prévu le recrutement d'un supplément de personnel enseignant pour la rentrée scolaire d'octobre 1957, en raison de l'augmentation du nombre des élèves des lycées et collèges attendue pour cette date.

Les dépenses d'interventions publiques, en fait essentiellement d'assistance aux Français nécessiteux, sont en augmentation de 180 millions, l'assistance médicale à ces Français et leur rapatriement étant prévus cette fois pour une année entière, au lieu des cinq mois seulement figurant au précédent budget.

Au sujet des services français au Maroc, j'indique que les effectifs sont de 1.000 personnes, à réduire de 15 p. 100 pour le 1^{er} octobre prochain, et qu'ils coûteront 1.169 millions dans l'année. Les dépenses de matériel sont de 753 millions. Dans ce montant, on relève 100 millions pour la location d'immeubles destinés à abriter nos consulats et 75 millions pour l'aménagement intérieur de ces consulats.

Dans les interventions publiques, je signale un crédit de 190 millions pour l'enseignement destiné à des œuvres culturelles et post-scolaires, à des bourses et à des associations sportives et de jeunesse, un crédit de 45 millions pour la diffusion de livres, de journaux et de films et un crédit de 385 millions pour diverses formes d'assistance aux Français indigents du Maroc, dont 200 millions pour leur rapatriement et 123 millions pour l'aide aux œuvres de bienfaisance française fonctionnant au Maroc.

Tels sont les principaux éléments des dépenses ordinaires du budget des affaires marocaines et tunisiennes.

Quant aux dépenses en capital qui font l'objet de 771 millions de crédits de paiement, elles vont en totalité à nos investissements administratifs en Tunisie et au Maroc.

L'équipement administratif de Tunisie est doté pour sa part de 363 millions d'autorisations nouvelles, s'ajoutant à un crédit de 158 millions au titre d'opérations antérieures. Cet équipement concerne le début de la construction d'un grand hôpital français à Tunis, la construction d'un lycée, d'un collège technique et de divers centres de formation professionnelle.

Ces constructions paraissent une nécessité si l'on sait que les effectifs scolaires de notre mission universitaire et culturelle en Tunisie étaient en 1955 de 40.500 élèves français, tunisiens et étrangers, et qu'ils s'établiront dans les prochaines années à 65.000, dont 20.000 Tunisiens. Ainsi, grâce à cette mission, la France continuera à jouer un rôle très important dans la formation des élites locales.

Quant à l'équipement administratif au Maroc, il est doté de 250 millions, concernant l'achat ou la construction d'immeubles destinés à nos consulats. C'est l'occasion de remarquer que, si l'on juxtaposait les différents crédits relatifs au logement ou au relogement de nos services en Tunisie et au Maroc, crédits qui se sont trouvés ventilés dans différentes parties du budget, on obtiendrait pour 1957 le total de 488 millions.

Telle est l'analyse rapide qui peut être faite du budget des affaires marocaines et tunisiennes dans ses titres III, IV et V, et au cours de laquelle je n'ai dégagé que l'essentiel, que ce qui m'a paru être le reflet d'une situation et l'expression d'une politique.

Dans ce budget, la commission des finances a fait la part des dépenses de fonctionnement des grandes ambassades qui assurent notre nouvelle représentation en Tunisie et au Maroc. Ces décisions n'attirent pas de critiques de sa part. Elle approuve même leur accroissement dans la mesure où il a pour but de développer la propagande nationale, le rayonnement culturel et les liens de coopération économique de la France avec les deux pays.

Par ailleurs, elle n'a pu s'empêcher d'être frappée du montant élevé de dépenses d'un caractère spécial, notamment pour la réinstallation, ou pour le reclassement, ou pour le rapatriement, ou pour l'assistance.

En réalité, ces dépenses prennent le caractère de véritables pénalités imposées aux contribuables français, tant par suite de la modification de nos relations officielles avec la Tunisie et le Maroc que pour la protection et l'indemnisation des Français victimes des douloureuses circonstances que l'on connaît. Or, cette catégorie de dépenses représente — c'est regrettable — un total de crédits de plus de 1.700 millions, dépassant 20 p. 100 du budget d'ensemble des affaires marocaines et tunisiennes. Aussi est-il particulièrement important que le meilleur usage en soit fait.

A cet égard, nous demandons avec insistance au Gouvernement de surmonter les difficultés que les services ont invoquées pour le reclassement des contrôleurs civils du Maroc et d'y procéder dans le plus bref délai en application de la loi du 4 août 1956. Ceci afin de ne pas prolonger la pénible situation de ces fonctionnaires de qualité, actuellement sans emploi, et afin de supprimer au plus tôt le caractère d'inutilité que présente la charge de leurs rémunérations, pour autant qu'ils n'ont pas reçu d'affectation nouvelle. Cette charge, je le rappelle, est de 453 millions et sera supportée en 1957 par le budget national.

Quant aux mesures d'assistance aux Français victimes d'actes d'hostilité en Tunisie et au Maroc, qu'il s'agisse des mesures particulières prévues au présent budget ou des mesures plus générales dont nous allons trouver le financement dans les crédits des charges communes, la commission demande au Gouvernement de donner l'assurance qu'il concevra cette assistance de la façon la plus large et la plus efficace en raison de la cruelle situation des intéressés; large,

dans la définition des conditions qui déterminent le droit à l'assistance, efficace, dans la manière dont seront tenues les promesses faites aux sinistrés et dont seront accélérées les formalités de règlement des indemnités et des avances.

Compte tenu de ces observations, la commission des finances donne un avis favorable au projet de budget proprement dit des affaires marocaines et tunisiennes qui lui a été soumis pour 1957.

J'en viens maintenant aux crédits figurant au budget des charges communes, titre VI, sous la mention « Prêts et avances, 48 milliards ». Il est normal, il est logique de placer l'examen de cette sorte de crédits immédiatement à côté de ceux du budget des affaires marocaines et tunisiennes. D'ailleurs, dans le précédent budget, ces crédits étaient bien inscrits aux affaires marocaines et tunisiennes. Dans le budget de 1956 figurait un crédit de 36.500 millions destiné à des prêts d'aide économique, financière ou sociale au Maroc et à la Tunisie. De ce montant on avait à rapprocher un crédit de 16 milliards de même destination générale qui, lui, était inscrit aux charges communes. Au total, 52.500 millions étaient ainsi réservés à des interventions du Gouvernement en faveur du Maroc et de la Tunisie.

Dans le budget de 1957 des affaires marocaines et tunisiennes, il n'a plus été porté de crédit semblable, alors qu'au contraire, un montant global de 48 milliards était inscrit au budget des charges communes. C'est de lui qu'il s'agit maintenant.

Ce regroupement, cette présentation globale sous la seule mention « Prêts et avances », ont pour motif l'impossibilité où est le Gouvernement de déterminer *a priori* le montant des crédits à revenir à chaque pays. Au surplus, il préfère ne pas le faire pour éviter d'affecter à chacun d'eux une somme qui pourrait être considérée par lui comme une sorte de promesse et bientôt comme un véritable dû.

Quel emploi avait été fait des crédits de 1956 ? Rappelons-les très rapidement.

Sur les 36.500 millions, 23 milliards étaient pour le Maroc, 13.500 millions pour la Tunisie. Le Maroc a reçu 6 milliards pour sa part, la Tunisie n'a bénéficié d'aucun versement. Le reliquat de ces crédits, reportable sur 1957, est ainsi de 27.500 millions. Quant aux 16 milliards de charges communes, ils avaient fait l'objet d'imputations à des fins variées: pour 5.960 millions en faveur de la Tunisie; pour 8.400 millions en faveur du Maroc. Imputation ne voulait pas toujours dire dépenses effectives; c'est ainsi que certains crédits non utilisés sont, eux aussi, reportables sur 1957.

Quels sont maintenant les caractères généraux, les perspectives d'utilisation du crédit de 48 milliards ? Ou, plus exactement, pour oublier les exercices comptables, de la masse de manœuvre de plus de 75 milliards dont le Gouvernement, par suite du report sur 1957 d'un reliquat de plus de 27 milliards de l'année dernière, dispose pour les négociations à conduire avec le Maroc et la Tunisie ?

Si le but primitif et essentiel de l'inscription de pareils crédits était l'aide au développement économique et social de ces pays, il est évident, en tout cas, que l'assistance à nos compatriotes — nécessité imposée par de graves circonstances dont la France souhaite ardemment la fin rapide — en réclame déjà et en prélèvera encore une part importante. En effet, pour ne parler, par exemple, que des ressortissants français du secteur privé, quatre ou plutôt cinq milliards sont dès maintenant nécessaires, selon les indications du ministère des affaires étrangères, pour faire face à la série de dispositions prescrites en faveur de ces ressortissants à nos ambassades de Rabat et de Tunis. J'énumère: avances sur indemnités de sinistres, aides financières de types divers aux commerçants, aux industriels, aux agriculteurs en difficulté, dépenses de rapatriement des indigents, prêts de subsistance à ceux qui veulent rester, sans pouvoir exploiter leurs biens; prêts de réinstallation dans le pays même, en attendant des jours meilleurs hors des zones d'insécurité, ou en métropole, si on a perdu tout espoir.

Pour ce qui est de l'aide économique et financière au Maroc et à la Tunisie eux-mêmes, elle ne peut naturellement qu'être déterminée par l'évolution des circonstances politiques que traversent, depuis une période déjà trop longue, les relations franco-marocaines et franco-tunisiennes.

Dans l'état présent de suspension des négociations, interrompues depuis le rappel des ambassadeurs, aucun accord n'est intervenu, si bien qu'aucune affectation n'a été prévue sur les crédits disponibles au profit de l'un ou de l'autre des deux pays. Nous l'enregistrons avec satisfaction.

Il faut cependant désirer la reprise prochaine de pourparlers aboutissant au rétablissement de relations normales. Ces jours derniers des signes de détente se manifestent, des possibilités de reprise des conversations apparaissent.

D'autre part, la Tunisie et le Maroc, ce dernier surtout, ont un urgent besoin de subventions financières. Ils sont pressés par une situation économique qui se dégrade, qui tournerait

vite et d'une façon spectaculaire au désastre si l'on ne venait à leur aide. Les activités du bled, arrêtées ou ralenties, la fermeture de nombreuses usines, avec le chômage, le rapatriement des capitaux en métropole, la réduction des crédits bancaires, l'exode des Français, un mouvement de départs qui atteint ou va atteindre 10 p. 100 de la population française, l'arrêt des activités privées, des commerces essentiels, de la construction, tels sont les aspects de ce véritable déclin économique.

Il faut donc souhaiter cette reprise de relations normales et le retour aux conditions permettant que notre aide française soit accordée. Il le faut parce que ce sera la suite d'une grande œuvre que la France a initiée et dont le progrès lui tient à cœur; parce que ces pays appartiennent à la zone franc et sont des débouchés importants pour nos produits, comme ils sont des fournisseurs non négligeables de matières premières pour nos industries; enfin, parce que trop d'entreprises françaises et d'investissements français de toutes natures se trouvent en Tunisie, et davantage encore au Maroc, pour que nous ne comprenions pas que l'aide française d'équipement donnée à ces pays sera utile aux Français, c'est évident, en même temps qu'aux Tunisiens et aux Marocains eux-mêmes.

Mais, disons-le très nettement, il est absolument indispensable que la France ait obtenu des assurances formelles avant de consentir des versements. Les sommes sont trop fortes pour notre nation qui n'est pas riche, la situation est trop pénible pour la dignité française, pour que ce préalable ne soit pas posé.

La France ne peut pas tolérer de donner son argent à des Etats qui ne garantiraient pas la complète sécurité sur leur sol de la vie et des biens de ses concitoyens; ni à des Etats qui lui demandent son concours, mais qui ne cessent pas de se comporter, dans nos affaires d'Afrique du Nord comme à propos de nos négociations internationales, en accusateurs de la France et en adversaires déclarés, par l'assistance militaire ou par la propagande radiophonique, de ses plus légitimes intérêts nationaux; ni enfin à des Etats qui, redevables à la France du niveau de développement auquel ils ont déjà accédé, ne lui donneraient pas chez eux la position morale et matérielle à laquelle elle a droit.

En conséquence, la commission des finances, qui n'avait pas mis de condition à son avis favorable sur les crédits du budget des affaires marocaines et tunisiennes, ne peut avoir la même attitude en ce qui concerne les 48 milliards de crédits d'investissements figurant aux charges communes.

Elle demande donc au Gouvernement de prendre devant le Conseil de la République l'engagement de ne procéder à aucune remise de fonds aux Etats tunisien et marocain en vue de leur soutien financier et de leur équipement national sans avoir d'abord obtenu d'eux des conventions écrites donnant satisfaction à la France sur les points suivants, considérés comme essentiels:

La garantie de la sécurité physique de nos nationaux, de la protection de leurs biens et du respect de leur dignité; la reconnaissance du caractère de précompte des dépenses d'assistance aux Français, entraînant la réduction des sommes versées au titre de l'aide économique; la détermination en commun des affectations à donner aux sommes représentant cette aide économique et à la reconnaissance du droit d'examen de la France sur les emplois des fonds.

La signature de ces conventions par les deux Etats est à considérer comme préalable à la mise à la disposition du crédit et leur observation loyale, dans l'esprit comme dans la lettre, est posée pour condition du maintien de cette aide et des versements successifs.

Mes chers collègues, en conclusion, ce n'est que sous réserve de l'engagement pris par le Gouvernement d'obtenir ces assurances écrites avant d'utiliser les crédits que la commission des finances pourrait proposer favorablement au vote du Conseil de la République les 48 milliards du budget des charges communes. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Debû-Bridel.

M. Jacques Debû-Bridel. Mes chers collègues, j'aimerais, très rapidement, dans le très bref temps qui m'est imparti, dire les raisons pour lesquelles nous apportons avec satisfaction notre vote aux crédits qui nous sont demandés pour les Etats indépendants du Maroc et de la Tunisie.

Pour nous ce budget constitue en quelque sorte le budget de l'espérance, de l'engagement vers un monde nouveau où la collaboration, l'amitié et la concorde de la France et de l'Islam, indispensables à l'épanouissement de la civilisation française, reprendront leur place normale.

C'est une politique entièrement nouvelle. Elle fut inaugurée, il y a deux années, avec beaucoup de prudence, par le président Pierre Mendès-France (*Murmures*) et les négociations furent menées alors par notre ancien collègue, mon ami M. Fouchet, reprises et développées dans des conditions plus aven-

tureuses peut-être, mais autrement difficiles, par M. Edgar Faure au sujet du Maroc. Nous avons abouti à cette formule que certains trouvent un peu vague et nébuleuse de « l'indépendance dans l'interdépendance ».

Mes chers collègues, j'ai souvent entendu demander ce qu'était l'interdépendance. L'interdépendance, c'est en partie ces 48 milliards que vous allez voter ce soir. (*Mouvements au centre et à droite.*) Oui, c'est là le lien économique entre ces nouveaux Etats et la France.

Je sais bien que certains estiment qu'il s'agit de je ne sais quel tribut payé par la France aux anciens Etats protégés. D'autres vont s'indignant de certaines attitudes prises par ces nouveaux gouvernements, tout épris de leur jeune liberté.

Nous avons évidemment beaucoup d'incidents à déplorer, mais il n'en reste pas moins vrai que le budget que vous votez aujourd'hui accuse la réalité des liens économiques et financiers entre ces deux Etats indépendant du Maghreb et de la France. C'est là un sacrifice, certes, que l'on demande aux contribuables français et notre rapporteur avait raison de demander que nous exigions certaines conditions avant de faire ces avances.

Mes chers collègues, il n'y a là rien d'humiliant, ni pour les uns, ni pour les autres. L'interdépendance économique et financière est une des grandes réalités de notre siècle et des années qui ont suivi les grandes épreuves de la guerre. C'est, somme toute, le plan Marshall de la France pour ces jeunes nations africaines.

Nous avons proclamé bien souvent, lorsque nous bénéficions des avances du plan Marshall, que l'Amérique défendait ses propres intérêts. Je me permets de dire exactement la même chose s'agissant de ces avances consenties par la collectivité française aux jeunes nations d'Afrique du Nord.

Certes ces liens ne sont pas suffisants pour assurer une communauté de la France et de l'Islam du nord; mais ils sont réels. Ils constituent une infrastructure solide. Ils affirment dans la réalité de la vie économique quotidienne l'interdépendance qui existe entre ces deux Etats indépendants et la République française.

D'autres liens existent qu'il nous faudra aussi resserrer et développer: ce sont les liens culturels. Je suis persuadé qu'en consentant cet effort nous travaillons pour la construction de ce grand *Commonwealth* français qui, quoi qu'on en pense, sera dans toute l'Afrique du Nord, demain, la réalité.

Mes chers collègues, 48 milliards, 60 milliards peut-être, représentent un effort sérieux demandé aux contribuables et aux travailleurs de France. Mais enfin, comparez les chiffres de ce que j'appellerai ce budget de la paix, ce budget de la collaboration de la France et de l'Islam, aux frais, hélas! du budget de la guerre que nous avons à consentir pour l'Algérie en ce moment.

Notre rapporteur général dans le tome I^{er} de son rapport, titre III, chapitre 5, que je vous conseille, à tous, de lire et de méditer, chiffrait présentement à 590 milliards le coût réel de la guerre d'Algérie. Le budget de la paix pour l'Afrique du Nord en représente à peine le dixième. C'est là aussi un enseignement que nous avons le droit et le devoir de retenir.

Liens économiques, réalité vivante entre ces jeunes nations indépendantes, liens culturels, efforts en commun à faire pour la paix de cette grande perspective d'un *Commonwealth* français qui sera la réalité de demain.

Evidemment, il faut des liens solides qui ne soient pas seulement d'ordre matériel; mais des liens culturels, ceux que j'évoquais tout à l'heure et qui en constituent déjà une grande partie.

Devant certains événements douloureux, péribles, je le sais bien, toute une partie de l'opinion française a manifesté je ne sais quelle réticence, je ne sais quelle méfiance. Mais, mes chers collègues, j'entendais l'autre jour l'exposé remarquable d'un de mes amis, un compagnon de la Libération qui, depuis bien des années, partage son temps et son travail entre la France et le Maroc. Il évoquait cette espèce de renouveau de la confiance, de la concorde, de l'amitié franco-marocaine qu'on avait constaté au lendemain du retour de Sa Majesté Mohammed V sur le trône du Maroc.

M. Michel Debré. Meknès! Meknès!

M. Jacques Debû-Bridel. Tout cela a risqué brutalement d'être remis en cause par un fait policier regrettable.

M. Michel Debré. Vous n'avez pas le droit de parler ainsi!

M. Jacques Debû-Bridel. Je parlerai comme je l'entends! Vous connaissez comme moi ce compagnon de la Libération, monsieur Debré.

M. Primet. C'est la dictature ici!

M. Jacques Debû-Bridel. Je me refuse à subir votre tutelle, monsieur Debré; je parle comme je l'entends.

Ce compagnon de la Libération, monsieur Debré, qui affirmait les liens les plus réels, les plus vivants entre le Maroc et le

jeune souverain de ce Maroc, qui est un ami de la France et lui-même compagnon de la Libération, c'était le général de Gaulle. L'incident que vous avez soulevé m'oblige à citer à cette tribune ce qui fut rapporté par la presse marocaine.

S. M. Mohammed V aurait reçu l'exemplaire du dernier volume des *Mémoires* du général de Gaulle; il aurait fait publier par la presse marocaine un communiqué du Palais et trois des plus grands journaux marocains reproduisirent la dédicace du général de Gaulle: « Au sultan du Maroc, son compagnon de la Libération ». Ce sont là des faits que nous ne pouvons négliger; ce sont des liens moraux que la France n'a pas le droit de laisser rompre. (*Interruptions à droite.*)

M. Yves Estève. Charlatan!

M. Jacques Debû-Bridel. Je vous entendais l'autre jour faire ici appel à un Gouvernement de salut public. Oui, nous le désirons tous, ce gouvernement d'unanimité française, non pour accomplir une œuvre de guerre civile, de division, mais pour donner à la France son vrai visage dans le monde, son visage d'ordre, de puissance certes, mais souvent de progrès, pour revenir à cette fraternité franco-musulmane qui s'appuierait sur l'unanimité de la volonté démocratique et populaire française.

M. Lelant. Communistes, applaudissez!

M. Primet. Nous ne nous occupons pas de vous!

M. le président. La parole est à M. Gros.

M. Louis Gros. Mes chers collègues, sur la politique française en Tunisie et au Maroc, nous avons déjà eu dans cette enceinte de nombreux débats. A différentes reprises, le Parlement a approuvé la politique que suivait le Gouvernement. Il ne s'agit pas de savoir si, personnellement, nous l'avons approuvée, critiquée ou regrettée. Un fait existe devant lequel se trouve aujourd'hui notre Assemblée. C'est lorsqu'on discute le budget que l'on voit les véritables conséquences d'une politique. Lorsque ces débats s'instaurent à propos d'une question orale ou d'une interpellation, on fait surtout appel aux doctrines politiques, parfois au sentiment, parfois aussi à des passions partisans; mais, lorsqu'on se trouve en présence de la sécheresse d'un budget, on pèse alors les conséquences de ce qui a été décidé, de la politique qui a été suivie. Aujourd'hui, mes chers collègues, il ne faut pas chercher à esquiver les conséquences. Il ne faudrait pas, d'une part, approuver la politique suivie par le Gouvernement et sur laquelle, qu'on le veuille ou non — permettez de le dire à celui d'entre vous qui se trouve mêlé de très près à toutes ses conséquences — il n'est plus temps aujourd'hui de discuter.

D'autre part, il ne faudrait pas, par une contradiction qui serait dangereuse ou mortelle, avoir, il y a quelques temps, il y a quelques mois ou quelques semestres, peu importe, approuvé une politique et applaudi à certaines audaces et, dans le même temps, refuser au Gouvernement qui est ici les moyens de faire face à une pareille politique.

Dans les minutes brèves qui me sont accordées par le règlement, voulez-vous que nous examinions, sans passion, les raisons exactes des crédits que nous discutons, leur nécessité, car il ne peut pas s'agir pour vous, évidemment, de voter des crédits qui ne soient pas nécessaires et impérativement nécessaires?

L'indépendance, même dans l'interdépendance dont on vient de vous donner une définition nouvelle (*Sourires*), qu'a-t-elle pour conséquence?

C'est de supprimer à un nombre important de Français vivant en Tunisie et au Maroc leurs raisons d'y être et donc leurs situations et leurs moyens d'exister.

Cela, vous l'avez compris lorsque, le 4 août 1956, vous avez voté la loi qui concerne le reclassement des fonctionnaires français en Tunisie et au Maroc; mais vous devez aujourd'hui faire un effort nouveau et comprendre qu'il ne s'agit pas uniquement des gens de la fonction publique — que je ne critique pas, entendons-nous: je ne veux pas dresser les Français les uns contre les autres, il fallait bien faire ce que l'on a fait — mais de ceux qui n'en sont pas, parce que cela découle de la politique qu'on a suivie, et quand on suit une politique on aboutit à ses conséquences et non pas à celles d'une autre politique — lorsque 30.000 fonctionnaires, par exemple, dans un temps assez court, vont être obligés de s'en aller avec leur famille, ce qui représente près de 100.000 Français, ils entraîneront avec eux dans leurs bagages toute une quantité d'artisans, de commerçants, de petits commerçants, d'employés et de représentants des professions libérales qui vivaient de leur présence. Ceux-là doivent vous intéresser autant que ceux de la fonction publique auxquels vous vous êtes intéressés au mois d'août 1956. (*Très bien!*)

Vous devez aussi vous intéresser à ceux du secteur privé — je le souligne — et j'ai attiré l'attention de M. le ministre cette semaine sur ce point-là; vous vous êtes préoccupés des retraites de la fonction publique. Savez-vous qu'il y a 17.000 cotisants ou retraités du secteur privé au Maroc qui, parce que nous

n'avons pas d'organisme de sécurité sociale, risquent d'être privés de toutes ressources à la fin de leur existence active? L'organisme qui servait leur retraite est un organisme de capitalisation, mais aussi de répartition, ce qui est normal. Si le courant s'arrête, ces retraités risquent de ne pas toucher ce à quoi ils ont droit. Il s'agit là de problèmes posés par la réalisation de cette politique que, dans l'enthousiasme ou la critique, peu importe, notre Assemblée a approuvée il y a des mois, mais dont les conséquences se produisent maintenant.

Et puis, à l'égard d'un pays où ont lieu les événements que vous connaissez et auxquels, pour garder à ce débat son caractère, je ne veux pas faire allusion aujourd'hui, vous comprenez très bien que le courant économique soit aujourd'hui amené. Rien n'effarouche les capitaux, les entreprises de capitaux, l'exportation de capitaux ou même de marchandises comme le trouble et l'insécurité. C'est normal. Les capitaux sont particulièrement apeurés et farouches.

Il se produit donc là-bas nécessairement — et M. le ministre y faisait allusion il y a deux jours, au cours d'une manifestation publique — une crise économique grave. Cette crise affecte bien entendu les Etats de la Tunisie et du Maroc, mais elle affecte aussi les gens qui y vivent. Affecter un Etat, c'est une formule abstraite. Elle se traduit dans la réalité par une atteinte à des individus ou à des entreprises. Ce sont aussi les Français qui vivent là-bas qui en supportent les conséquences.

Savez-vous à quelle cadence les dépôts en banque sont retirés et redirigés vers la métropole?

C'est une hémorragie que le Maroc subit depuis bientôt un an à une cadence qu'il ne peut pas supporter encore un trimestre seulement. Vous pensez bien que les événements du 23 octobre ont accéléré encore cette hémorragie. Savez-vous que cette cadence de mouvements de capitaux allant dans un sens, aujourd'hui dans le sens Maroc-France depuis un an atteint des proportions impressionnantes et que cette absence de capitaux dans le circuit économique qui s'anémie, met toutes les entreprises dans une situation précaire.

Il y a ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie dans le bled, ceux qui ont souffert dans leurs personnes et dans leurs biens, il y a ceux qui risquent de mourir aujourd'hui par asphyxie, celui qui voit sa ferme brûlée et celui qui voit son fond s'étioler parce qu'il n'a plus un seul client, parce qu'il ne peut payer ses traites, parce qu'il dépose son bilan, il y a celui que la ruine attend. Savez-vous quel est le record atteint ce mois-ci par la chambre commerciale du tribunal de Casablanca? C'est le record de dépôt de bilans. Nous ne l'avions jamais vu.

Pourquoi? Parce que tout conjugue et converge sur le même point de cette crise économique, de gens qui sont partis, de gens qui n'ont plus confiance, de commerçants français qui exigent un paiement comptant parce qu'on ne veut plus leur faire de crédit. Il y a le fait que le budget marocain est en difficulté, qu'il résilie et supprime des marchés pour des sommes importantes.

Vous savez combien la prospérité croît en progression arithmétique et combien au contraire les crises vont en progression géométrique, en chaîne, si l'on peut dire, à l'époque que nous vivons.

Telle est la situation à l'heure présente. Lorsque le Gouvernement — dont je ne suis pas un soutien — vient vous demander des crédits pour faire face à cette situation, je suis obligé de dire qu'il a raison. Il a raison parce qu'il lui faut les moyens d'appliquer une politique que votre Assemblée dans sa majorité a approuvée. Vous pouvez le regretter ou ne pas le regretter. Ce problème est intéressant, mais ce n'est pas en tout cas le réel.

Il faut vous dire aujourd'hui que ce qui est fait est fait. Nous nous trouvons aujourd'hui devant une option. Car, mesdames, messieurs, il y a une option. C'est pourquoi, alors que personnellement je crois nécessaire de voter ces crédits — et je les voterai — je vous laisse libres et seuls en face de cette option. Mais je crois nécessaire d'éclairer votre esprit sur la nature de cette option. Nous avons exposé des réserves, nous avons posé les conditions nécessaires, avec une exigence — excusez-moi, monsieur le ministre — que j'ai déjà manifestée à cette tribune. Mais il faut maintenant que vous dépassiez, que vous franchissiez largement le stade des promesses et des paroles pour en arriver à réaliser ce que vous avez déjà promis. Pensez à ces réserves, mettez toutes les conditions que vous voudrez; vous êtes obligés de fournir au Gouvernement les moyens de son action.

Cette action consiste d'abord à indemniser ceux qui ont été victimes — ils sont nombreux et je ne veux même pas faire de développement facile là-dessus. Elle est nécessaire pour essayer de retenir ceux dont il est souhaitable qu'ils restent, pour lesquels on va partout dire: « Il faut que les Français demeurent là-bas. Il faut que cette implantation de l'esprit et du génie de la France demeure. Il faut que l'arbre ne se dessèche pas! »

Je viens vous dire: vous voulez qu'ils restent. Vous voulez que cette implantation de demain existe, eh bien! il faut donner les possibilités de la maintenir parce que sans cela c'est impossible, parce que sans cela les personnes ne resteront pas, et quand elles seront parties, le génie, la pensée, l'influence, tout s'en ira avec elles.

Où bien vous avez une autre possibilité; c'est là le deuxième volet de l'option possible, dites: nous avons cru, il y a quelque temps, que certaines choses étaient possibles, qu'un certain climat de relations, qu'une certaine nature, qu'une certaine qualité de liens allaient se réaliser, que ces conventions, dont nous avons déjà voté certaines, porteraient leurs fruits pleins et cela sans à-coups. L'expérience nous démontre que cela n'est pas possible, que c'était un rêve, que ce n'était pas une erreur mais simplement une anticipation, si vous voulez, et que, par conséquent, rien de ce que nous espérions n'était possible.

Au contraire — mais alors dites-le — vous changez, vous mettez un frein, un coup d'arrêt à la politique que vous avez approuvée et vous dites — mais dites-le — à tous ceux qui sont là-bas, qui vous écoutent, vous regardent et vous voient faire: « C'est fini, nous nous sommes trompés ». La France alors ouvre grands ses bras à tous ceux qui sont là-bas.

M. Georges Laffargue. Très bien!

M. Louis Gros. Que tous ses enfants reviennent. Ils y seront largement accueillis à la table générale. Ils auront leur place qui est marquée et retenue et nous ne verrons pas — permettez-moi cependant de vous le dire — ce petit ostracisme que nous sentons quand nous revenons de là-bas, dans cette métropole où l'on est plein pour nous de sentiments généreux et de bonté, mais surtout à condition que nous ne revenions pas, parce qu'alors se posent des questions de concurrence pour des places, car, malgré tout, la table n'est pas assez grande pour que tout le monde puisse s'y asseoir à l'aise. Voilà la vérité.

Si vous prenez l'autre politique, si vous choisissez l'autre option, qui consiste à dire: c'est fini, plus un sou, même à fonds perdus; dussions-nous dépenser de l'argent, plus un sou; tout pour nos compatriotes — alors, ouvrez les bras largement et faites que tout le monde puisse revenir, et votez alors les crédits supplémentaires nécessaires pour cette chose terrible, croyez-moi — il ne faut pas avoir peur des mots — qui s'appelle le rapatriement des Français d'Afrique du Nord, leur recasement, d'abord probablement dans des camps de réfugiés, puis, petit à petit, comme ils le voudront, sur le sol métropolitain.

Voilà les deux options; c'est indiscutable. Venez me dire après cela que les milliards que l'on souhaite voir mettre à la disposition du ministère, sous cette rubrique des charges communes qui, pour moi, est un peu confuse, car je n'entends rien en matière financière, demandent un acte de foi dans le Gouvernement qu'il est impossible de faire, qu'il faut qu'il dispose de beaucoup d'argent, c'est possible, mais il y a ou cet acte, ou bien alors la décision de renonciation et de retour nécessaire.

Voilà, mes chers collègues, pourquoi il se fait qu'en mon âme et conscience, je crois indispensable, avec certaines réserves, de voter les crédits qui vous sont demandés. En présence de ce tableau que j'ai essayé de faire, devant vous, en quelques mots, aussi juste et modéré que possible, optez pour une politique, mais, au moins, pesez-en tous les termes.

Quant à vous, monsieur le ministre — et je termine par là — si ces crédits vous sont donnés, si ces fonds sont mis à votre disposition, je vous en supplie, soyez-en quand même économe! Que les questions d'idéologie, de prestige, de sentiment, de grandeur, de mission — tout ce que nous avons entendu tant de fois du haut de tant de tribunes — ne vous cachent pas à vous-même la source française de ces crédits! Souvenez-vous que c'est de l'argent français que l'on met à votre disposition et qu'il faut d'abord que cet argent français fasse vraiment une œuvre française! Je me permets de vous le dire. Je sais que vous le savez, mais je crois qu'il n'est pas mauvais qu'au cours de ce débat cela vous soit rappelé. (*Vifs applaudissements à droite, au centre et sur de nombreux bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Colonna.

M. Antoine Colonna. Messieurs les ministres, mes chers collègues, lors de l'examen en première lecture du collectif de juillet dernier, sur l'initiative de Michel Debré, nous avons réduit massivement les crédits demandés pour le personnel du secrétariat d'Etat aux affaires tunisiennes et marocaines.

Et, vous vous en souvenez, notre Assemblée avait attaché à ce vote une double signification.

D'une part, elle avait entendu protester contre les abandons, en série pratiqués par M. Savary et ses collaborateurs, au mépris des droits et des intérêts de la France, au mépris des traités en vigueur, ainsi qu'au mépris des prérogatives du Parlement (*Très bien!*); d'autre part, notre Assemblée avait voulu

affirmer sa volonté de s'opposer à de nouveaux et injustifiables abandons et elle avait d'autant plus tenu à marquer cette position que d'autres négociations se déroulaient au même moment, et des négociations où, du côté français, c'était toujours la même équipe de négociateurs calamiteux qui continuait à sévir.

Hélas! notre pessimisme se vérifia une fois de plus. La double préoccupation exprimée dans notre vote a reçu presque aussitôt une réponse brutalement négative.

Et, en fait, notre vote de juillet n'aura été qu'une sanction sans lendemain et une semonce sans écho, puisque deux mois ne s'étaient pas écoulés que les mêmes hommes nous faisaient perdre d'un cœur léger, et sans aucune contrepartie, trois des quatre dernières sûretés qui nous restaient en Tunisie pour la sauvegarde de nos compatriotes et surtout pour la couverture de notre armée.

M. Michel Debré. Très bien!

M. Antoine Colonna. Il est donc évident que la persistance en août et septembre 1956 des errements de notre politique tunisienne et marocaine n'a pas été autre chose qu'un défi lancé au Conseil de la République à la suite de son vote de juillet dernier.

Et, puisque des négociations ont été reprises, nous revoilà au fond dans la même situation qu'en juillet dernier. Nous y revoilà avec toutefois cette différence appréciable que nous avons en face de nous un autre ministre, un ministre qui a notre confiance.

Et c'est cette confiance qui nous empêchera de rééditer notre geste de l'an dernier.

Ainsi nous ne déposerons pas d'amendement sur le budget de fonctionnement du ministère des affaires tunisiennes et marocaines, nous ne déposerons pas d'amendement, mais nous n'en voterons pas moins ce budget avec malaise et appréhension.

Notre état d'esprit s'explique, monsieur le ministre, par tout ce que nous redoutons de l'héritage que vous avez recueilli rue de Lille. C'est un héritage où se trouvent beaucoup de tristes hypothèques, ou des actes dits irréversibles, suivant un néologisme devenu fameux, actes irréversibles avec toutes leurs séquelles, mais où se trouvent aussi les hommes qui ont participé à ces actes et qui, par suite, nous paraissent peu qualifiés pour contribuer sincèrement à les corriger ou à les amender.

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Voulez-vous me permettre de vous interrompre?

M. Antoine Colonna. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat avec l'autorisation de l'orateur.

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Je voudrais vous adresser une requête: ce serait celle de ne pas mettre en cause les fonctionnaires qui servent sous les ordres d'un ministre. Seul le Gouvernement est responsable. C'est un des plus vieux principes de notre droit public, auquel je tiens pour ma part infiniment, que les fonctionnaires ne sont pas responsables et ne peuvent être mis en cause devant les assemblées parlementaires. (*Très bien!*)

Je vous remercie de ce que vous avez dit tout à l'heure et de la confiance que vous me témoignez. C'est précisément elle qui m'autorise à vous interrompre dans les termes dans lesquels je viens de le faire. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre.*)

M. Antoine Colonna. Monsieur le secrétaire d'Etat, ma conscience de Français, sinon ma conscience de parlementaire, me fait un devoir de dénoncer les responsables d'actes contraires à l'intérêt de mon pays là où je les découvre. (*Mouvements divers.*)

M. Michel Debré. Très bien!

M. Antoine Colonna. Ceci dit, monsieur le secrétaire d'Etat, ce que nous trouverions désolant, ce qui le serait infiniment, c'est que, dans la recherche de solutions définitives et sérieuses à nos difficultés nord-africaines, retenant des cautions assez partiales pour ne pas dire compromises, vous fassiez totalement crédit à un Gouvernement dont le moins qu'on puisse dire est qu'il a jusqu'ici amplement démontré son incapacité foncière à respecter les engagements qu'il souscrit.

De cette réalité des choses nous ne déduirons pas pourtant qu'il faille renoncer à passer de nouveaux traités avec l'actuel Gouvernement tunisien. Nous reconnaissons même que cela est nécessaire.

Nous disons qu'il est inutile de passer de nouveaux traités avec lui si nous ne gardons pas ou si nous ne ressaisissons pas les sûretés qui nous seront nécessaires pour faire respecter éventuellement ces traités.

Et c'est une justice que je dois rendre au Gouvernement de M. Edgar Faure qu'il avait pris soin de faire expressément inscrire le maintien de toutes ces sûretés dans le texte des

conventions du 3 juin 1955, à savoir, pour deux et dix ans, la police et, pour toujours, l'armée, la gendarmerie, la surveillance du territoire avec le contrôle de l'importation et de la circulation des armes, le contrôle des frontières, avec la surveillance des côtes, des aérodromes et des ports.

La faute immense, j'ose à presque dire la faute moralement inexpiable, fut d'avoir gratuitement abandonné ces sûretés, de les avoir si vite abandonnées.

Une simple opération arithmétique, une simple et terrible addition montre que, sur le seul territoire tunisien, une quarantaine de soldats français ont payé de leur vie cette erreur ou plutôt cette grave défaillance diplomatique.

J'insiste sur le chiffre.

MM. Savary, Seydoux ou Basdevant, mis en présence de tous ceux qui seraient avertis du dossier, ne pourraient le nier: la suppression du contrôle des frontières et de la surveillance française du territoire en Tunisie a coûté sur le seul territoire tunisien et en deux mois quarante morts à la France.

Mais ces quarante morts ne hantent sans doute pas les nuits des fantômes, qui sont, quant à eux, essentiellement soucieux d'obtenir que l'obscurité se maintienne et le silence se fasse sur les prolongements algériens de leur sanglante étourderie.

Car les conséquences algériennes de la suppression en Tunisie du contrôle français des frontières et de la surveillance française du territoire sont autrement tragiques que les conséquences tunisiennes et elles ont un autre volume.

Et il faudra bien, un jour ou l'autre, que la lumière se fasse à ce sujet. Il faudra bien un jour, sous la pression de la justice immanente, que cet atroce bilan soit dressé et qu'il le soit avec précision.

En attendant, monsieur le ministre, nous allons voter le budget de fonctionnement de votre ministère et, en le votant, nous allons vous permettre de payer vos fonctionnaires, notamment ceux qui sont préposés aux négociations franco-tunisiennes et franco-marocaines.

Eh bien! s'il est permis à cette occasion de formuler un souhait en échange de notre confiance et de notre bonne volonté, c'est que vous ne permettiez pas à ces messieurs de nous préparer et de vous préparer d'autres glissades.

Voyez-vous, monsieur le ministre, il nous en coûte de finir nous-mêmes par nous rendre au réalisme qui veut qu'en l'état actuel des choses des avantages et des gages perdus ne puissent plus être repris, si précieux qu'ils soient.

Mais, au moins, ne laissez pas perdre le peu qui nous reste, ne laissez pas sacrifier notre justice et notre armée, notre pauvre justice si bafouée, notre armée si malmenée et qui se ronge.

Notre armée! Avec un continu déshonneur de cœur, nous sommes les spectateurs de son refoulement progressif hors du territoire tunisien. Nous sommes les spectateurs meurtris de son expulsion graduelle à partir de nos plus vieilles et de nos plus prestigieuses casernes. Hier, c'était le 4^e bataillon d'infanterie légère d'Afrique qui évacuait le Sud tunisien où il cantonnait depuis plus de soixante-dix ans. Hier, c'était le 1^{er} régiment étranger de cavalerie qui se retirait de Soussé où il tenait garnison depuis trente-cinq ans.

Après avoir remis au gouvernement tunisien Forgemol le glorieux quartier du glorieux 4^e chasseurs d'Afrique, et après avoir ainsi obligé les anciens chasseurs d'Afrique, dont je suis, à ajouter un bandeau noir à la fameuse chéchia, qu'ils conservent en souvenir de leur régiment, vous venez de remettre Saussier au même gouvernement, Saussier, ce véritable temple de l'honneur militaire français, Saussier, aux murs chargés de la pathétique histoire du 4^e régiment de zouaves, le plus beau et le plus vaillant régiment de France, ce régiment de légende qui, au cours de la guerre de 1914-1918, fut cinquante fois décimé et cinquante fois reconstitué avec des Français d'Afrique du Nord.

Et en abandonnant Saussier, vous avez plus que déchiré le cœur des Français de Tunisie qui sentent encore quelque chose, vous le leur avez arraché. Ce qui fait qu'à l'heure actuelle il n'est plus un soldat français qui caserne en ville à Tunis, dans une ville où résident près de 100.000 Français.

Et alors, comment voulez-vous que ces derniers gardent espoir dans le présent et dans l'avenir si la protection de leur patrie est devenue à ce point invisible et chimérique, aussi chimérique que le projet d'établir une fermeture étanche à la frontière algéro-tunisienne en l'absence d'une surveillance et d'un contrôle français du territoire de la Tunisie. Mais nous ne prétendons pas cependant que le recours à la force doive se substituer toujours et *a priori* au recours à la justice internationale.

Vous avez envisagé, je crois, de saisir le tribunal de la Haye des violations des conventions franco-tunisiennes et surtout des violations de la convention judiciaire. Nous ne pouvons que vous louer de cette initiative, tout en regrettant que l'on n'y ait pas songé bien avant que vous preniez la charge de ce département. (Très bien! très bien!)

Mais je vous le demande, si les juges de la Haye ne rendent leur sentence que deux ans ou trois ans après leur saisine, supporterez-vous qu'en attendant des Français pourrissent dans les prisons tunisiennes?

Vous allez, demain, plaider à l'O. N. U. contre l'ingérence égyptienne dans l'affaire algérienne.

Je vous le demande aussi: quelle considération voulez-vous que les « pontifes » de l'O. N. U. accordent à votre plaidoyer, dès lors qu'il savent que, dans la même affaire, vous tolérez, vous subissez sans réagir une ingérence beaucoup plus systématique, beaucoup plus vaste et beaucoup plus nocive, l'ingérence du Maroc et celle de la Tunisie.

En vérité, je vous le dis comme je le pense et comme vous le pensez sans doute aussi malgré Suez et surtout à cause de Suez, pour bien compter sur un bon jugement d'autrui et pour s'y préparer, il faut prendre la précaution, quand on en est capable, de commencer par se faire justice soi-même. Voilà peut-être une philosophie sommaire, mais, sur le plan international — je ne vise pas les rapports humains, monsieur le ministre — elle a de bonnes références. En tout cas, avec elle, nous nous éloignons de certaine conception d'utilisation des 48 milliards prévus au titre du budget des charges communes au titre de l'aide extérieure.

A propos de ce budget et de cette rubrique, je le reconnais également, nous ne pouvons que nous réjouir d'avoir entendu ces voix officielles exprimer des vœux nouvelles et tenir des propos auxquels nous n'étions guère habitués.

M. le ministre des finances, à l'Assemblée nationale, a en effet déclaré que les Français de Tunisie et du Maroc victimes des derniers événements ou de l'actuel état de chose auraient la priorité dans l'affectation des crédits prévus au titre de l'aide extérieure. Et si ma mémoire est fidèle, je crois que vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, vous avez ajouté que si nos relations avec la Tunisie et le Maroc ne se normalisaient pas, il était possible que la totalité de ces crédits soit utilisée en faveur des Français de Tunisie et du Maroc.

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Oui.

M. Antoine Colonna. Je ne puis donc que vous remercier, vous exprimer toute ma reconnaissance pour de telles dispositions qui sont de nature à calmer la longue et légitime impatience de mes compatriotes de Tunisie et du Maroc qui, demeurés là-bas ou réfugiés dans la métropole, ont besoin à des degrés divers et de toute urgence, de l'assistance nationale.

Toutefois, il aurait été souhaitable que d'ores et déjà fussent chiffrées — et je regrette que cela n'ait pas été fait — les dépenses qui en cette matière s'imposent sans délai et qui s'imposent même en cas d'évolution favorable des rapports franco-tunisiens et franco-marocains.

Malgré tous les efforts des membres de votre cabinet et des fonctionnaires qui les assistent, lesquels, je tiens à le dire sans flatterie excessive, sont très compréhensifs, très bienveillants et très attentifs aux détresses qu'on leur signale, peu de chose a été fait. Qu'il s'agisse des travailleurs français du secteur privé réduits au chômage qui, en Tunisie, constituent la majorité de la population française, qu'il s'agisse des fonctionnaires dont les traitements sont considérablement amputés, qu'il s'agisse des retraités frustrés de leurs augmentations de retraites malgré la solennelle garantie du président Guy Mollet, qu'il s'agisse des commerçants obligés d'abandonner leurs affaires, qu'il s'agisse des agriculteurs contraints d'abandonner leurs propriétés sises dans des zones d'insécurité, qu'il s'agisse des avocats, qu'il s'agisse des mesures à prendre pour empêcher la dépréciation des biens immobiliers des Français de Tunisie et du Maroc contraints à l'exode, il reste encore toute une organisation à mettre sur pied et je me félicite que, lors du dernier débat, vous nous ayez donné à ce sujet un certain espoir.

J'arrêterai d'ailleurs là mon énumération, pensant que notre assemblée acceptera dans un avenir prochain de consacrer un large débat à la situation matérielle des Français du Maroc et de Tunisie, ainsi d'ailleurs qu'à la situation économique de nos anciens protectorats.

En attendant, nous nous félicitons que le souci de secourir des infortunes françaises ait pris le pas sur une tendance presque morbide à la prodigalité envers ceux qui nous dispensent généreusement des insultes, des menaces, toutes sortes de manifestations d'hostilité et qui assassinent même nos soldats.

Et qu'il soit bien entendu qu'en votant ces quarante-huit milliards, nous ne souscrivons pas à la thèse de ceux qui, ayant pris une grosse part à la création des conditions du massacre des Français de Tunisie — je dis bien à la création des conditions à laquelle ils ont pris une grande part — s'en vont maintenant chuchoter dans les cabinets, dans les antichambres et même dans certaines salles de rédaction que désormais, pour empêcher ce massacre, il n'est plus qu'un moyen: il faut payer.

Et il faut se disposer à payer longtemps, suivant un plan quinquennal d'alimentation du budget tunisien.

Quel langage nauséux, quel raisonnement dégradant !

Malgré ses revers, la France est heureusement demeurée une grande dame, une grande dame qui, pour sauver ses enfants, n'est pas tombée si bas au point de servir la dime à un joueur de flûte, fût-il entouré d'une bande d'égorgeurs. (*Applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Léonetti.

M. Léonetti. Messieurs les ministres, mes chers collègues, après le discours courageux qu'a prononcé tout à l'heure mon collègue et ami M. Gros, j'aurai, je l'avoue, peu de choses à dire dans le débat qui s'est ouvert à propos des crédits de fonctionnement et des charges communes du ministère des affaires tunisiennes et marocaines.

Avec courage, je le dis, en raison des opinions qui ont été les siennes, des positions qu'il a prises au Maroc et dans cette Assemblée au cours d'un passé récent. M. Gros a évoqué devant vous la politique appliquée par le Gouvernement actuel et qui n'a été, dans une large mesure, que la conséquence d'une autre politique pratiquée avant lui dans un esprit qui n'a pas toujours été celui que nous aurions souhaité.

Nous sommes aujourd'hui placés devant la nécessité de poursuivre cette politique qui comporte des conséquences graves et des notes à payer. Il faut les acquitter avec courage et résolution. Cependant nous ne sommes pas les seuls à décider : il y a en face de nous des gouvernements responsables, aussi bien celui de la Tunisie que celui du Maroc, et si l'on fait appel à notre Gouvernement, je voudrais à mon tour, du haut de cette tribune, lancer un appel aux autorités de la Tunisie et du Maroc.

Des événements très graves se sont passés dans ces deux pays, et cette collaboration que nous avons prônée avec beaucoup d'idéal et de courage, nous ne l'avons pas toujours constatée dans les faits quotidiens. C'est elle que les uns et les autres nous devons maintenant essayer de rétablir.

Les événements de Meknès, il faut le reconnaître, ont changé considérablement l'atmosphère et l'état d'esprit des Français dans ce pays.

Contrairement à ce qu'on a pu dire, les fonctionnaires, les petits commerçants, les colons, tous au Maroc, même ceux qui étaient d'hier des adversaires résolus, avaient compris la nécessité de changer leur fusil d'épaule et de jouer le jeu comme l'avait souhaité le Gouvernement français. Sans arrière-pensée, à part quelques trublions, la grande majorité des Français : fonctionnaires, colons, commerçants, industriels, s'étaient groupés derrière le Gouvernement, prêts, par conséquent, à suivre la grande politique qui avait été inspirée par lui.

L'arrestation des chefs fellagha algériens a jeté un froid dans nos relations. Sa Majesté le Sultan s'est considérée comme atteinte dans sa dignité, c'est vrai aussi. Nous aurions souhaité — moi en particulier — que cet événement ne vint pas précisément contrecarrer ou obscurcir ce qui avait été obtenu avec opiniâtreté et qui commençait à se propager dans tout le pays : une reprise sincère vers la confiance, une reprise réelle vers la collaboration.

Seulement, il est des événements qui sont plus forts que nous. Ces événements-là valent pour le Sultan comme ils valent pour nous et l'on doit savoir, quand on est un chef d'Etat, un chef de Gouvernement, dominer des événements de cette importance qui viennent quelquefois troubler les rapports entre les peuples. C'est ainsi qu'on s'affirme un homme d'Etat ! (*Marques d'approbation à gauche et au centre.*)

M. Jacques Debû-Bridel. Très bien !

M. Léonetti. Dans la mesure où l'on se trouve dans des difficultés atroces comme celles que nous vivons, il est du devoir de tous ceux qui ont le sens de la responsabilité de surmonter ces épreuves, de dominer par conséquent même ce qu'on peut considérer comme une faute grave, pour pratiquer une politique nouvelle d'entente et de confiance.

M. Jacques Debû-Bridel. Très bien !

M. Léonetti. Comment pouvez-vous concevoir qu'on suive une autre politique que celle-là ? Moi aussi, j'ai souffert. Parmi les victimes de Meknès, j'avais beaucoup de mes amis, des compatriotes très chers, des visages que j'ai connus, que, l'an dernier je voyais, bien sûr troublés dans leur conscience par ce passage d'un régime de protectorat à l'indépendance, mais qui, cependant, par la suite, s'étaient remis au travail dans ce pays du Maroc qu'ils considéraient — ainsi que nous-mêmes — comme leur deuxième patrie.

Pour beaucoup d'entre nous, pour ceux aussi qui vivent là-bas, le Maroc représente toute une vie, toute une jeunesse. Celui qui est à la tribune se souvient d'avoir été un pacificateur, tout jeune soldat dans le Tafilalet et dans la Haute-Moulouya pour ramener l'ordre et instaurer une collaboration

fraternelle entre nos deux pays. Le Maroc représente ainsi un grand effort considéré par tous comme la meilleure réussite sur le plan technique.

Or, toutes ces richesses que nous avons répandues à profusion restent maintenant la propriété intégrale des Marocains, sans que la France en retire quoi que ce soit pour elle, à tel point que, tout à l'heure, lors de l'exposé fait par notre rapporteur spécial du budget des affaires marocaines et tunisiennes, vous avez pu constater que figuraient maintenant dans ce budget des dépenses pour louer des locaux destinés aux consulats français et également des dépenses pour l'installation de l'ambassade française.

Réfléchissez un peu à ce fait en regard de la puissance formidable qu'a exercée la France dans ce pays, de son pouvoir presque absolu par l'administration directe, par ses ingénieurs, par ses techniciens ! La France y a créé des richesses incalculables, comme l'ont constaté tous les visiteurs, qu'ils soient Français ou étrangers. Avant les événements de l'an dernier, avant la déposition du Sultan, l'ordre et le calme régnaient dans ce pays, qui allait vers une prospérité de plus en plus grande. Grâce aux investissements répandus par la France, ces richesses se seraient multipliées si la sécurité avait continué à y régner. Rappelez cela autour de vous et rappelez aussi à tous les sceptiques que la France n'a absolument rien emporté avec elle le jour où elle a octroyé l'indépendance au peuple marocain, absolument rien, à tel point que la résidence du maréchal Lyautey, la résidence générale que nous avions l'habitude d'appeler la Maison de France, elle-même, appartient au Gouvernement chérifien...

M. Michel Debré. Il n'y a peut-être pas de quoi s'en vanter !

M. Léonetti. ...si bien qu'actuellement, dans les locaux même où il est installé, l'ambassadeur de France est l'hôte du Gouvernement chérifien.

Vous me direz que c'est pousser peut-être un peu loin la générosité, mais cela montre bien que la France n'a pas pratiqué un colonialisme absurde, abject, comme on a pu l'en accuser, qu'elle a fait au contraire une œuvre grandiose, et qu'elle a tout laissé, avec des comptes absolument clairs, absolument nets, à la disposition du peuple marocain.

J'ai donc le droit de me tourner vers ce peuple et vers son Gouvernement, vers tous les responsables de ce pays, pour leur dire : « Ne laissez pas s'instaurer un désordre continu qui, non seulement porte préjudice aux Français qui quittent de plus en plus votre pays, mais compromet d'une manière définitive, dangereuse, criminelle, l'avenir même du Maroc, son indépendance et sa vie elle-même ! »

C'est cela qu'il faut retenir, c'est cela, monsieur le ministre, que je me permets de rappeler pour que vous en fassiez état dans les discussions que vous allez ouvrir, bientôt je l'espère, avec le Gouvernement marocain. Nous attendons des conventions, car tout ce que nous avons fait dans ce pays ne peut pas être comme cela, d'un soufflé, complètement enlevé. Parce qu'il y a eu un incident, même grave, celui que je citais tout à l'heure, on n'a pas le droit de considérer que la France n'a plus rien à voir dans ce pays, où elle a tant fait et où il reste tant à faire !

Si non le Maroc ira au désordre, à l'anarchie, au désastre, au massacre qui, aujourd'hui, touche les Français mais qui, demain, pourra atteindre différentes classes de la société marocaine. C'est de cela qu'il faut avoir conscience pour l'éviter le plus rapidement possible.

La France n'a pas le droit de se désintéresser de l'avenir du Maroc, et en cela je rejoins l'appel lancé, il y a un instant, par mon collègue et ami M. Gros. Il n'est plus possible, monsieur Debré — excusez-moi de m'adresser directement à vous mais vous savez combien j'admire votre talent et votre sincérité et combien il est des moments où je me sens obsédé par votre volonté irréductible de revenir toujours en arrière — il n'est plus possible, dis-je, de retourner au système de protectorat. Il faut que les uns et les autres, faisant preuve de bonne foi, de compréhension et de sagesse, nous comprenions que le travail que vous faites en ce moment risque d'éveiller là-bas des espoirs révolus. Nous ne pouvons plus revenir sur l'indépendance, même si le Parlement ne l'a pas définitivement approuvée par le vote de textes concrets. Le traité de protectorat est aboli en fait s'il ne l'est pas en droit.

Il est impossible que vous laissiez subsister dans l'opinion française au Maroc comme dans l'opinion européenne en France cet espoir malsain, plein de graves dangers, car il éveille chez le Marocains une volonté constante d'hostilité au lieu de favoriser une atmosphère de collaboration avec nous.

Voilà ce qu'il faut retenir et comprendre. Je voudrais dire également aux Marocains qu'ils ne peuvent s'échapper de la présence française parce que, pendant la durée du protectorat, nous avons toujours bien travaillé dans ce pays où nous avons laissé des racines qui resteront vivantes même quand

nous seront définitivement partis, car on n'efface pas, on ne détruit pas une œuvre aussi grande que celle-là.

Je peux parler pour tous ceux qui ont vécu au Maroc, qui lui ont donné leur cœur, leur intelligence, toutes leurs forces, sans marchander, qui se sont toujours efforcés d'être les amis fidèles, les amis clairvoyants des Marocains; je peux parler pour tous ceux qui se sont efforcés — en particulier les syndicalistes et les socialistes, que je suis heureux de représenter — d'avoir des liens toujours plus étroits avec eux. Nous, qui avons été animés par un sentiment de justice en les guidant vers l'indépendance, nous leur disons, du haut de cette tribune: « A vous de créer — avec les Français — les contacts nécessaires pour continuer et achever l'œuvre entreprise. Tous ensemble nous ferons de ce pays une nouvelle fraternité vivante. C'est à cette tâche que je vous convie. »

M'adressant plus particulièrement à vous, monsieur le ministre, qui êtes chargé des affaires marocaines et tunisiennes, je voudrais vous dire que le groupe socialiste votera les 48 milliards que vous sollicitez mais en vous demandant de faire preuve de fermeté et d'énergie dans les négociations qui vont s'ouvrir pour les conventions.

Jusqu'à présent, nous avons été très larges! Il faut, maintenant que nous plaçons les uns et les autres devant leurs responsabilités. Il ne s'agit pas de toujours donner, mais de donner avec des garanties et avec la certitude que nos dons ne se retourneront pas contre nos enfants, en Algérie ou ailleurs. (*Mouvements divers.*) Cela je ne pourrais le supporter! Je ne pourrais le comprendre! Si, vraiment, on veut obtenir une collaboration fraternelle avec la France, il faut savoir qu'une telle collaboration exige des moyens. Ces moyens il faut les mettre en œuvre et c'est sur vous que nous comptons pour le faire comprendre! (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Debré.

M. Michel Debré. Mes chers collègues, 48 milliards représentent une somme considérable. C'est le coût d'une usine française de séparation isotopique, c'est le montant d'immenses investissements pour notre économie nationale. Que la France accorde à l'Etat marocain, à l'Etat tunisien et aux Français vivant dans ces Etats une somme aussi considérable, ce n'est certainement pas de l'interdépendance, mais c'en est certainement une des manifestations et, de notre part, une des manifestations nécessaires. On n'a pas le droit de parler d'interdépendance, comme on n'a pas le droit d'envisager le versement de ces 48 milliards, sans fixer en même temps la contrepartie, qui est la satisfaction des exigences fondamentales non seulement des Français, mais aussi de la France: exigences stratégiques, exigences financières et économiques, exigences morales et politiques.

Les exigences stratégiques sont de deux ordres. Tant que la France reste une puissance à intérêts méditerranéens et tant que la France reste ce qu'elle est, elle a le devoir pour elle-même comme pour l'Europe de travailler à la sécurité de la Méditerranée, c'est-à-dire à la sécurité des frontières Sud de l'Europe. Il y a des positions stratégiques telles que Bizerte, telles que la côte méditerranéenne et la côte Atlantique, qui relèvent de notre responsabilité.

M. Julien Brunhes. Bien sûr!

M. Michel Debré. La seconde exigence stratégique et combien capitale, combien actuelle, c'est la protection des frontières algériennes. Il faut bien considérer que si nous devons verser ces 48 milliards, d'une part en abandonnant des positions stratégiques fondamentales, d'autre part en laissant sans contrôle et sans garantie les frontières algériennes, nous commettrions tous une mauvaise action.

Au centre. C'est indiscutable!

M. Michel Debré. Après les exigences stratégiques, il y a les exigences financières et économiques. J'ai entendu avec une satisfaction, je dirai sentimentale, notre collègue M. Léonetti parler du fait que les Français n'avaient recueilli aucun bénéfice matériel des immenses investissements réalisés depuis trente ans au Maroc; cette même observation vaut pour la Tunisie. Je ne peux cependant m'empêcher de penser que lorsque les négociations aboutissent, comme on l'a vu il y a quelques mois, à donner à l'armée marocaine et à l'armée tunisienne, par centaines de millions, des armes et des équipements, il eût été possible de demander en contrepartie la pleine propriété de la maison de France et du mausolée de Lyautéy. Personne n'aurait pu nous le reprocher. Il y a une certaine légèreté — je le déclare et ceci est un vieux souvenir — pour ceux qui détiennent la puissance publique de jouer parfois avec les biens de la nation. Rappelons-nous cette époque où nous avons vu ce grand corps, le corps de la marine militaire, avoir en 1942, à Toulon, cette réaction extraordinaire, dramatique, qui a abouti au sabordage de la flotte. A un point très

élevé de doctrine, on peut se demander si le corps de la marine avait le droit de disposer de ses bateaux comme s'ils lui appartenaient et non à la nation française. Quand un pouvoir politique, quand un pouvoir administratif fait abandon d'armes sans contrepartie financière, nous pouvons également nous demander s'il y a, chez ceux qui nous dirigent à tous les échelons, politiques comme administratifs, le sentiment qu'on peut jouer avec le patrimoine national.

J'ajoute: Tournons-nous vers l'avenir. Les capitaux étrangers sont appelés au Maroc et en Tunisie. Ils vont venir avec un souci de la rentabilité et ce serait essentiellement les capitaux français qui seraient réservés aux travaux d'équipement ou d'investissement non rentables. Faites-y attention!

Nous avons le droit également d'avoir des exigences particulières pour la France et les Français qui sont des exigences de sécurité et de justice. On l'a dit. Est-il besoin de prolonger un débat pénible? Que fait la justice en Tunisie et au Maroc?

Quel est l'état d'esprit de ces magistrats maintenant commandés par des personnages en qui ils n'ont pas confiance et qui n'ont pas confiance en eux, de ces magistrats qui ne sont plus toujours capables de se faire obéir de la police? Pourrez-vous longtemps envisager de verser des milliards si les Français sont soumis à cette insécurité judiciaire qui est l'impuissance de la magistrature. Il y a une exigence de sécurité économique qui est indispensable si vous voulez que ces versements soient correctement employés.

Au-dessus de ces exigences de justice, au-dessus de ces exigences économiques il y a des exigences morales et politiques. Pensez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, que nous puissions, nous responsables de la politique française, accepter de verser des milliards à des gouvernements si chaque jour, à la radio de Rabat et à celle de Tunis, nous entendons la France et les Français traités comme ils le sont depuis des mois? Si vous-même y réfléchissez, monsieur le secrétaire d'Etat, pensez-vous que vous pourriez accepter que des Français, à la radio de Rabat et à celle de Tunis...

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. J'ai entendu que vous attiriez mon attention sur ce point, monsieur Debré, je vous en remercie! Mais je vous ai déjà répondu; vous devez vous en souvenir.

M. Michel Debré. J'attends, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous me disiez ce que vous avez réussi à faire.

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Je l'ai déjà dit il y a quinze jours!

M. Michel Debré. Supposez, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'à la radio française parle un Marocain ou un Tunisien adversaires du gouvernement de son pays. Que se passerait-il? On vous le reprocherait.

Je dis qu'il y a une règle à établir maintenant: les Gouvernements marocain et tunisien ne doivent pas pouvoir employer des fonctionnaires français qui ne soient pas au préalable agréés par notre Gouvernement. Sinon, quel jeu jouons-nous? Le général Béthouart a eu parfaitement raison de traiter des fonctionnaires comme ceux auxquels je pense de « Ferdonnet ». Ils ne méritent pas d'autre nom. (*Applaudissements à droite et sur de nombreux bancs au centre.*)

Croyez-vous, d'autre part, que nous puissions sans arrière-pensée, sans insouciance, envisager une importante aide financière si, à l'Organisation des Nations unies, le Gouvernement marocain et le Gouvernement tunisien prennent l'attitude que nous savons à l'égard de la France en toute occasion et tout d'abord en ce qui concerne l'affaire algérienne?

Il y a, comme je le disais ce matin pour le pacte Atlantique, des exigences qui sont plus fortes que la politique. Il ne suffit pas que nous votions 48 milliards de crédits pour que cette générosité soit admise de bon cœur. Que dira l'opinion française si les événements continuent à être ce qu'ils sont? Vous verrez l'opinion française refuser de continuer cette politique de largesse parce que les électeurs eux-mêmes ne consentiront plus à des sacrifices sans obtenir du Gouvernement l'assurance qu'ils seront accompagnés d'un alignement diplomatique et d'une alliance militaire, je dirai également d'une certaine loyauté.

On parle beaucoup des conséquences qu'aurait eu sur l'esprit des dirigeants marocains l'arrestation des chefs des fellagha algériens. Pourquoi ne pas parler de la réaction de l'opinion française devant l'accueil fait par le sultan du Maroc aux rebelles algériens? (*Marques d'approbation.*) Si le sultan du Maroc peut avoir une certaine réaction à l'égard d'un geste fait par le commandement et par le Gouvernement français en Algérie, pensez d'abord à la réaction qui fut celle de l'opinion française quand les citoyens français, par centaines de milliers, ont appris que les chefs terroristes avaient été accueillis en hôtes d'honneur par le sultan du Maroc, par sa famille et notamment par un prince qui avait été notre hôte quelques

jours auparavant. Il faut savoir qu'au-dessus de tout il y a un minimum de loyauté.

Que M. Léonetti se rassure, puisqu'il a bien voulu s'adresser à moi. Jamais ni moi-même, ni ceux de nos collègues au nom desquels je parle n'avons pensé, n'avons dit, n'avons souhaité le retour au protectorat. Nous avons au contraire les regards tournés vers l'avenir. Mais si l'avenir est ce qu'ont été les dix derniers mois, il n'y aura pour la France et pour le Maroc aucune chance de solidarité.

Si nous voulons construire un avenir, il faut que des conditions soient posées et ce doit être d'abord des conditions financières. Si elles ne sont pas accompagnées des conditions les plus strictes et, selon un terme que j'ai été heureux d'entendre de votre bouche, monsieur Léonetti, des conditions les plus fermes, cet argent que nous versons; nous ne pourrions même pas le verser l'an prochain, car l'opinion publique française nous refusera le moyen de faire ce geste. (*Applaudissements à droite, sur de nombreux bancs au centre et sur quelques bancs à gauche.*)

Nous voterons ces crédits pour les raisons qui ont été exposées mais nous ne pouvons pas les voter sans engagement, sans contrôle et c'est cet engagement et ce contrôle que nous vous demanderons de voter en même temps que vous voterez le principe de ces crédits. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs, votre commission des finances a voulu, et je l'en félicite, grouper en un seul débat la discussion sur l'ensemble des crédits afférents à la politique française en Tunisie et au Maroc.

Fort peu de critiques ayant été soulevées contre la première partie de ces crédits, c'est-à-dire contre le budget de fonctionnement à la fois des services centraux qui s'occupent de la Tunisie et du Maroc et des services locaux de Tunis et de Rabat, je me permettrai à mon tour de ne pas insister et de ne pas y revenir. Par contre, toute la discussion, c'est naturel, a été axée autour du crédit de 48 milliards inscrit au titre des charges communes, sous la rubrique générale « aide extérieure », et que le Gouvernement vous demande de voter.

Je voudrais dissiper d'abord une première équivoque. J'ai cru comprendre dans les interventions d'un certain nombre de nos collègues qu'il s'agissait par là, si vous émettiez un vote positif, d'une obligation faite au Gouvernement de déléguer ces crédits précisément et exclusivement à la Tunisie et au Maroc.

L'an dernier déjà, la procédure de présentation budgétaire étant différente, puisque vous aviez voté d'une façon spécifiée dans le texte un crédit d'aide au Maroc et un crédit d'aide à la Tunisie, les dotations — et je remercie votre rapporteur de l'avoir rappelé tout à l'heure — n'ont pas encore été mises effectivement à la disposition des gouvernements marocain et tunisien. Nous vous demandons cette année de mettre à la disposition du Gouvernement, sans affectation spéciale précisée *a priori*, une somme de 48 milliards inscrite au titre général de l'aide extérieure.

Je voudrais alors reprendre très brièvement la démonstration que tout à l'heure, en termes excellents et mesurés, faisait M. Gros. Je crois en effet qu'il faut regarder les choses bien en face et que nous avons aujourd'hui le choix entre deux politiques: ou bien mettre sur pied un plan général de rapatriement de nos compatriotes, ou bien persévérer dans la voie de la coopération, qui est ce que l'on appelle « l'indépendance dans l'interdépendance », qu'il s'agisse du Maroc ou de la Tunisie, dans leurs rapports avec la France.

Mesdames, messieurs, le Gouvernement vous dit ceci: si les conséquences nous l'imposaient, c'est incontestablement à nos compatriotes — je le répète solennellement du haut de cette tribune — que serait affectée l'intégralité des crédits que je vous demande de voter. Mais j'ai le ferme espoir, et je veux l'exprimer, que ce n'est pas ce terme de l'alternative précitée qui se réalisera. J'espère aussi qu'il y a encore, malgré toutes les difficultés sur lesquelles je vais revenir, une chance, une grande possibilité pour que demeure une présence française en Tunisie et au Maroc.

Permettez-moi de vous présenter un bref historique. Après Meknès et ses effroyables massacres, qui sont une insulte à la civilisation et au respect des droits les plus élémentaires de la personne humaine, je vous ai dit déjà deux fois ici même quel était le découragement, le désarroi, fort légitime et compréhensible, qui s'étaient emparés de tous nos compatriotes. Je peux dire aujourd'hui que le temps a partiellement fait son œuvre, combien les mesures du Gouvernement — insu-

fisantes, je le sais, j'y revendrai — ont parachevé l'œuvre qui consistait à enrayer ce que pouvait avoir de général et d'excessif ce désir d'exode. Il s'ensuit que nous avons créé les conditions du maintien de la présence française que j'indiquais tout à l'heure. En effet, l'ordre s'est peu à peu rétabli. Je doit donner acte aux gouvernements marocain et tunisien des mesures qu'ils ont prises; les débuts du procès des émeutiers de Meknès, trop lents à notre gré sans doute, sont quand même réconfortants à certains égards.

Je sais bien que nous avons encore de larges sujets d'inquiétude et je n'ai pas à vous apprendre ce que peuvent représenter de désagréable pour la France et de contraire à une coopération loyale entre nos pays l'attitude des délégations marocaine et tunisienne dans les récents débats à l'Organisation des Nations Unies et plus encore l'insécurité qui règne aux frontières communes à l'Algérie et au Maroc, d'une part, à l'Algérie et à la Tunisie, d'autre part.

J'ai prescrit essentiellement à nos représentants à Rabat et à Tunis de faire valoir, aux deux Gouvernements auprès desquels ils sont accrédités, qu'il ne pourrait y avoir de rapports normaux, stables, quasi définitifs et assortis, de notre part, de cette aide permanente que je voudrais pouvoir mettre sur pied, aussi longtemps que cette insécurité aux frontières se poursuivrait et que les Gouvernements marocain et tunisien n'observeraient pas, à l'égard de la situation algérienne, les règles élémentaires de la neutralité.

Ceci est un principe ferme. Je m'y tiendrai, et c'est pourquoi je donne à M. Léonetti l'assurance que la négociation est déjà entamée sur quelques points très concrets, mais dont je peux dire qu'elle n'a abouti au paraphe d'aucune convention sera reprise et poursuivie avec fermeté.

Il y a plus. Ce qui inquiète le Gouvernement français, ainsi que tous ceux qui connaissent la question et qui ont vécu là-bas, notamment les sénateurs représentant les Français du Maroc et de la Tunisie qui ont parlé à cette tribune, c'est l'aggravation de la situation économique. En effet, au delà de cette ivresse passagère que connaissent aujourd'hui le Gouvernement de Tunis et le Gouvernement de Rabat, ceux-ci savent que la réalité est tout autre et qu'ils seront bientôt assaillis par des difficultés économiques considérables.

La crise s'aggrave dans ces deux territoires et plus particulièrement au Maroc. Le nombre des chômeurs à Casablanca atteint 100.000; il passera bientôt, au cours de l'hiver, de 120.000 à 130.000. Vous me direz: cela ne nous regarde pas; ce pays est devenu indépendant. C'est vrai, et nous devons jouer cette carte d'indépendance avec loyauté, sans réticence et sans méfiance. Mais c'est précisément parce que la politique de coopération entre la France et le Maroc est celle que nous souhaitons pouvoir poursuivre que ces problèmes ne peuvent pas nous laisser indifférents. Au surplus, le sort de 400.000 de nos compatriotes ici, de 200.000 là, en dépend.

Je ne crois donc pas nécessaire de vous faire un plus long discours; je vous demande en conséquence d'armer le Gouvernement pour lui donner l'autorité qui lui est nécessaire et de mettre à sa disposition ces crédits dont il a été si parcimonieux au cours de l'année 1956.

Je répète et je conclus que, si les conditions d'une coopération loyale, ferme, généreuse, de la part de la France — de cette générosité qui ne s'aveugle pas — sont réunies, alors nous souhaitons et nous espérons pouvoir aider à la modernisation et au développement de la Tunisie et du Maroc. Ainsi que le rappelait M. le sénateur Gros, il y a de l'intérêt de ces deux territoires, mais aussi de l'intérêt de la France et de l'intérêt de nos compatriotes qui sont là-bas.

J'ajoute que je ne saurais, pour ma part, après vous avoir donné les assurances que je viens de vous donner, après vous avoir dit qu'il n'était nullement question, dans notre esprit, de disperser ces milliards à tort et à travers; les donner sans contrepartie, sans contrôle, sans affectation spéciale, et je répondez là aux garanties et aux exigences que me demandait votre rapporteur, je ne saurais, dis-je, accepter que des amendements viennent, par le biais, paralyser l'action du Gouvernement. C'est une question fondamentale de confiance. Le Gouvernement invoque l'action que précisément il a menée dans ce domaine avec les crédits que vous aviez mis à sa disposition en 1956.

Pour ma part, en tout cas je tiens davantage à votre estime qu'à votre suffrage et je ne saurais accepter l'esquisse d'un gouvernement d'assemblée. Vous interdirez à votre négociateur, précisément à cette heure grave pour le destin de la France dans les territoires d'Afrique du Nord, d'avoir cette politique, fatalement au jour le jour, dont il ne peut pas encore vous dire comment elle se manifesterá. Vous lui enlèverez toute latitude et toute autorité nécessaires pour faire triompher des desseins qui nous sont communs. En effet, après avoir écouté les divers orateurs qui se sont succédé à cette tribune,

il me semble qu'il n'y a pas de graves divergences, sur le but général à atteindre, entre ceux-ci et le représentant du Gouvernement. Vos suffrages nous témoigneront votre attitude positive pour atteindre ce but qui précisément nous est commun. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs à droite.*)

M. Michel Debré. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Debré.

M. Michel Debré. M. le secrétaire d'Etat n'a pas répondu à certaines des questions qui lui ont été posées. Est-il exact, comme la presse tunisienne l'annonce, qu'à la base des négociations se trouverait l'acceptation par la France de ne plus avoir désormais de troupes stationnées en Tunisie? Si c'est exact, voyez quelles sont les conséquences, je ne dis pas pour la sécurité des Français en Tunisie, mais pour la frontière algéro-tunisienne.

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Il n'en est pas question!

M. Michel Debré. Je vous remercie et je vous poserai une autre question.

Est-il dans les intentions du Gouvernement, au moment des négociations sur les conventions administratives, de faire en sorte qu'aucun gouvernement marocain ou tunisien ne puisse engager des citoyens français qui n'aient pas l'agrément du Gouvernement français?

C'est une question capitale. Je ne peux imaginer qu'un Gouvernement lié à la France puisse engager des citoyens français qui ne soient pas agréés par le Gouvernement français.

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Alors que nous sommes encore, monsieur Michel Debré, en pleine négociation et que, pas à pas, vous suivez notre action, je me félicite de voir la large confiance que vous nous accordez. (*Sourires.*)

M. Michel Debré. Songez aux derniers dix-huit mois! C'est aux résultats que je vous jugerai!

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. La convention pour laquelle, je le répète, nous sommes en pleine négociation, et sur le point que vous venez d'évoquer, prévoit que, désormais, ce serait un système contractuel qui remplacerait le système statutaire: d'une part, pour ne pas obliger des fonctionnaires français qui ne le voudraient plus, à servir encore dans l'administration chérifienne, d'autre part, pour donner, par le système du détachement, vocation d'autorisation à l'autorité administrative française dont ils relèvent.

M. Michel Debré. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Debré.

M. Michel Debré. Le problème que je pose n'est pas inspiré par l'intérêt des fonctionnaires et des citoyens français. J'imagine que le système soit tel qu'un gouvernement marocain et un gouvernement tunisien puissent employer des citoyens français qui n'ont pas l'agrément du Gouvernement français. Croyez-vous que cela soit un système acceptable? Je reprends l'exemple à propos duquel vous m'avez interrompu, qui est celui des agents français employés à la radiodiffusion. Estimez-vous qu'il soit admissible qu'un gouvernement français emploie à la radiodiffusion nationale des Marocains et des Tunisiens afin de parler éventuellement aux Marocains et aux Tunisiens de la métropole, alors que ces Marocains et ces Tunisiens seraient les ennemis jurés des gouvernements de Rabat et de Tunis? J'imagine tout de suite la campagne de presse, probablement en grande partie justifiée, que déclencherait immédiatement un certain nombre de journaux parisiens.

Mais, en sens inverse, à la radio de Rabat et à la radio de Tunis, des Français parlent contre la France et le Gouvernement français accepte cet état de choses. Très franchement, quand vous dites que vous n'avez pas la confiance absolue du Parlement, vous êtes en-dessous de la vérité, c'est l'ensemble de l'opinion qui cesse d'avoir confiance quand on voit comment la France est traitée par des Français engagés par le gouvernement marocain et par le gouvernement tunisien à la radio de Rabat et de Tunis. Cette question dépasse le problème des relations contractuelles ou statutaires.

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Je répète que les fonctionnaires français qui seront détachés auprès de l'administration chérifienne seront liés par contrat au Gouvernement marocain. Ils seront choisis par le Gouvernement marocain sur une liste dressée par le Gouvernement français.

Mais, personnellement, je ne peux empêcher que des Français du secteur privé, des Français qui ne relèvent pas de l'autorité gouvernementale, soient engagés par le Gouverne-

ment marocain ou le Gouvernement tunisien. C'est le cas de ce Français auquel vous faites allusion et qui parle à la radio de Rabat. (*Mouvements à droite.*)

M. Michel Debré. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Debré.

M. Michel Debré. Monsieur le ministre, je reprends alors mon exemple: le Gouvernement français déciderait à la radiodiffusion nationale d'embaucher des Marocains ou des Tunisiens du secteur privé, selon votre propre appellation. Ces Marocains et ces Tunisiens auraient comme caractéristique d'être les ennemis acharnés du Gouvernement de Rabat ou du Gouvernement de Tunis. Ils prendraient chaque jour la parole sur les antennes françaises en maudissant le Gouvernement de Rabat et le Gouvernement de Tunis. La situation du Gouvernement français serait extrêmement délicate et je connais beaucoup de journaux qui l'attaqueraient vivement. C'est le même problème qui se présente ici.

Ce problème n'est pas de savoir si les fonctionnaires français sont contractuels ou statutaires; il est politique et il est le suivant: est-il possible que le Gouvernement marocain ou le Gouvernement tunisien engage des Français sans l'assentiment du Gouvernement français?

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Certainement, monsieur Debré. Le Gouvernement pourrait faire ce que vous avez dit dans la première partie de la phrase que vous venez de prononcer. Je suis très étonné d'entendre de tels propos d'un juriste aussi éminent que vous.

M. Michel Debré. Il ne s'agit pas de droit, mais de politique.

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Un Etat indépendant peut engager qui bon lui semble. C'est un problème de politique générale et je donne l'assurance au Conseil de la République que, si une telle politique était suivie par le Gouvernement tunisien et par le Gouvernement marocain, ce serait une politique inimicale qui interdirait précisément cette coopération dont je parlais tout à l'heure. Nous sommes donc d'accord.

M. Michel Debré. Je ne comprends pas que l'on puisse actuellement discuter de conventions portant sur le caractère contractuel ou statutaire des fonctionnaires, alors qu'on laisse officiellement le Gouvernement marocain prendre à son service des Français qui ont été expulsés du Maroc par les autorités françaises pour menées antinationales.

Il est donc entendu que le Gouvernement avec lequel vous traitez a la liberté juridique, dont politiquement il use, d'engager des ennemis de la France pour parler à tous les Français du Maroc. Dans ces conditions, ce simple détail psychologique fausse, ce qui me paraît beaucoup plus important que le droit, la loyauté dans les relations permanentes de ce pays avec la France.

M. Léonetti. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Léonetti.

M. Léonetti. Je m'excuse d'intervenir dans cette discussion qui oppose M. Debré et M. le secrétaire d'Etat.

M. Debré a parfaitement le droit de poser les questions que nous avons entendues et c'est le devoir du Gouvernement d'y répondre. Mais je pense que la question envisagée ici vaudrait tout de même la peine que nous examinions, à la commission des affaires étrangères, tout ce qui doit être précisément intégré dans les conventions qui font actuellement l'objet des négociations.

M. Michel Debré. Mais il n'y a pas encore de conventions!

M. Léonetti. Avant qu'elles soient définitivement signées, je pense qu'il aurait été intéressant qu'à la commission des affaires étrangères nous ayons au moins connaissance de leurs grandes lignes, ce qui nous aurait permis de poser certaines questions au Gouvernement au lieu d'être obligé de le faire ainsi dans l'équivoque et l'incertitude.

Moi aussi, en tant que représentant des Français du Maroc, vous me rendez cette justice, je tiens à savoir comment mes compatriotes vont continuer à servir au Maroc. Il est évident que si le Maroc prend à l'égard de la France une position d'hostilité systématique et nous met constamment en accusation, il n'est pas possible pour des fonctionnaires français, même servant au titre du gouvernement chérifien, de désavouer ainsi leur pays. C'est une chose que nous ne pouvons pas admettre. (*Vifs applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.*)

En revanche, je reconnais tout à fait le droit aux Français n'ayant aucune attache sur le plan gouvernemental ni sur le plan administratif, de s'engager au service du gouvernement marocain. Ils le feront à leurs risques et périls, dans leur propre indépendance. Cela les regarde. Il nous appartiendra ensuite de les mettre, le cas échéant, en accusation, s'ils n'observent pas le civisme que chaque Français doit porter en lui.

Je voudrais dire autre chose à M. Debré, à propos des conventions elles-mêmes. Il est évident qu'une fois que nous aurons signé ces conventions qui doivent régler les rapports d'interdépendance entre le Maroc et la France, si ces accords doivent faire l'objet de ruptures permanentes ou d'éclipses, il est évident que cela ne sera pas toléré. Il appartiendra alors au Gouvernement français de se montrer énergique, de dénoncer avec vigueur tout ce qui ne sera pas en accord avec ce qui a été librement discuté et signé par les deux parties.

C'est un point capital de nos rapports avec le Maroc. Ou ces rapports s'établissent dans la confiance, le désir et la volonté d'une étroite collaboration pour le sauvetage du Maroc et pour la continuation même des liens d'interdépendance entre le Maroc et la France, ou ils s'établissent dans un esprit qui vise uniquement pour le Maroc à garder nos fonctionnaires, nos techniciens, nos investissements et ensuite à nous mettre en accusation devant le monde arabe et devant le monde tout court. Dans cette seconde hypothèse, le rôle du Gouvernement est de supprimer tout crédit et d'arrêter toute coopération.

Voilà comment nous envisageons le problème. (*Applaudissements.*)

M. Michel Debré. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Debré.

M. Michel Debré. Ce que vient de dire M. Léonetti ne peut que rencontrer l'accord unanime. Je me permets d'intervenir une dernière fois — une dernière fois ce soir! (*Rires*) — car le problème ne sera pas réglé pour autant. Pour mettre les points sur les i, alors que nous avons déjà fait don de toutes les installations de la radiodiffusion et d'un immense matériel, et alors que nous allons aider — ce que je souhaite de tout mon cœur — techniquement, politiquement le gouvernement marocain, je n'arrive pas à comprendre que les Français du Maroc puissent entendre chaque jour un orateur communiste vilipender la France.

C'est une question de loyauté. Une simple convention ne changera rien à cette situation, sauf si un article très net spécifiait que les gouvernements marocain ou tunisien ne peuvent employer à leur service des citoyens français, qu'ils viennent du secteur public ou du secteur privé, si le Gouvernement français ne donne pas son agrément. Tant que vous n'aurez pas inséré dans les conventions un tel article, vous risquez d'avoir une déloyauté permanente qui ruintera à la base les accords que vous aurez passés. (*Vifs applaudissements au centre et à droite.*)

Je pose enfin une dernière question pour laquelle, je le dis tout de suite, je ne demande pas de réponse à M. le secrétaire d'Etat, car elle est trop grave. Depuis un certain nombre de mois, quasiment chaque semaine, jadis en Tunisie et maintenant au Maroc, se produisent des enlèvements. Des hommes, des femmes, des officiers sont enlevés par des troupes dont on dit — et c'est probablement exact — qu'elles n'obéissent pas au gouvernement organisé, légitime. Bien souvent, on n'a plus aucune nouvelle des personnes enlevées; on en obtient parfois des semaines après et les victimes sont dans un état pitoyable.

Pensez-vous qu'un ministre, un gouvernement, des fonctionnaires puissent signer des conventions tant que des hommes et des femmes sont enlevés, torturés et ne sont pas rendus à leur famille? Le problème de la sécurité domine tous les autres. Tant qu'un engagement formel n'aura pas été pris par les gouvernements marocain et tunisien — ce qu'ils ne font pas — pour poursuivre les auteurs de ces enlèvements et en empêcher le retour, encore une fois il manquera à la base de nos négociations la loyauté indispensable.

Au Maroc, en particulier, il reste des cas extrêmement graves pour lesquels aucune solution n'est trouvée. Tant que nous n'aurons pas de solution avec l'agrément, je le veux bien, des gouvernements légitimes, dites-vous que milliard après milliard, développement du commerce après développement de l'industrie, n'y feront rien: l'avenir de la France et celui du Maroc seront définitivement compromis. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion du budget des affaires marocaines et tunisiennes? ... Cette discussion est close.

Nous passons à l'examen de l'état C et de l'état D.

Je donne lecture de l'état C:

II. — AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES

Etat C. — Dépenses ordinaires:

Titre III. — Moyens des services, 5.526.812.000 francs. — (*Adopté.*)

Titre IV. — Interventions publiques, 2.062.200.000 francs. — (*Adopté.*)

Je donne lecture de l'état D:

Etat D. — Dépenses en capital:

Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat:

Autorisations de programme, 1.920 millions de francs. — (*Adopté.*)

Crédits de paiement, 771 millions de francs. — (*Adopté.*)

Je vais appeler dès maintenant les amendements portant sur les services du ministère des affaires économiques et financières, section I, Charges communes, et concernant les relations avec le Maroc et la Tunisie ainsi que les articles additionnels qui s'y rattachent.

M. Alex Roubert, président de la commission des finances. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. le président de la commission. Monsieur le président, mesdames, messieurs, des amendements ont été déposés dont les uns ont pour objet de préciser des modalités d'utilisation des sommes qu'éventuellement le Parlement mettra à la disposition du Gouvernement pour poursuivre sa politique; un autre, déposé par M. Valentin, tend à réduire d'un certain nombre de milliards les sommes globales qui étaient réclamées par le Gouvernement.

Je crois que le Conseil de la République pourrait d'abord voter sur les amendements qui précisent les conditions d'emploi des fonds avant de décider du sort de l'amendement de M. Valentin. Il serait, en effet, beaucoup plus logique de statuer sur les amendements de MM. Debré et plusieurs de ses collègues, concernant les modalités d'emploi des fonds, avant de voter sur un amendement qui tend à réduire les dotations inscrites dans le budget.

Je vous demande donc, monsieur le président, de bien vouloir d'abord consulter le Conseil sur les amendements portant sur les modalités d'emploi des crédits.

M. le président. La commission des finances demande de réserver l'amendement de M. Valentin et par conséquent le titre VI B sur lequel il porte, pour aborder tout de suite l'amendement n° 17 de M. Debré, auquel est affecté un sous-amendement n° 19 de M. Louis Gros, et l'amendement n° 20 de M. Deguise.

La commission présentant cette demande, nous devons y faire droit.

Je donne donc lecture des amendements. Le premier (n° 17) présenté par M. Debré tend à insérer un article additionnel 27 bis (nouveau) ainsi rédigé:

« Les prêts et avances consentis au titre des investissements, charges communes, dépenses en capital ne pourront être octroyés qu'après avis des commissions des finances et des affaires étrangères des deux Chambres du Parlement ».

Le sous-amendement (n° 19) à cet amendement est présenté par M. Louis Gros et tend à compléter le texte proposé pour cet article par l'amendement de M. Michel Debré par les dispositions suivantes:

« ... sauf en ce qui concerne les fonds nécessaires à l'indemnisation des Français victimes des événements, pour le versement desquels aucune autorisation ou avis préalable ne sera exigé ».

Le deuxième amendement (n° 20), présenté par M. Jean Deguise, propose d'insérer un article additionnel 27 bis (nouveau) ainsi conçu:

« Les crédits prévus au budget des charges communes titre VI B. « Investissements exécutés avec le concours de l'Etat » sont bloqués en totalité. Ils seront débloqués par fraction d'un quart et à l'expiration de chaque trimestre, une fois effectué le juste dédommagement des Français du Maroc et de Tunisie, et jusqu'à concurrence des crédits restant disponibles ».

La parole est à M. Michel Debré.

M. Michel Debré. Je suis sûr que M. le secrétaire d'Etat a été, comme moi, frappé du raisonnement politique de M. le secrétaire d'Etat américain au moment de la discussion sur la solidarité atlantique. Qu'a dit M. Dulles? Il a déclaré que la législation et la constitution américaines font qu'il y a un Congrès, qu'il y a un comité national de sécurité et que par conséquent, ni politiquement, ni financièrement, il ne pouvait prendre d'engagement car il avait des autorités de tutelle et des autorités de contrôle qui ne lui permettaient pas d'agir librement.

Cette manière de présenter une action diplomatique comme une action politique est excellente. Trop souvent, au cours des dernières années, le Gouvernement est venu nous dire que certaines obligations juridiques d'ordre international et supranational s'imposaient à nous. M. Dulles nous donne une excellente leçon. Il explique qu'il existe des organes intérieurs, parlementaires ou financiers, qui ne permettent pas au gouvernement d'agir librement. Cela lui donne plusieurs semaines,

plusieurs mois de réflexion. C'est excellent du point de vue politique et financier en ce qui concerne le gouvernement américain.

Ce que je propose, c'est simplement l'application de cette saine doctrine au Gouvernement français. Des crédits importants sont mis à sa disposition et tout ce qui a été dit tant par les sénateurs du Maroc ou de Tunisie que par le Gouvernement est digne d'approbation. Ces crédits doivent être accordés; mais je crois qu'il serait bon que le Gouvernement français puisse tenir à ses interlocuteurs le même langage que nous adresse M. Dulles en disant: « Il existe dans la législation des règles qui ne permettent pas de distribuer facilement ces crédits. J'ai besoin de l'accord de commissions qui sont sévères. ». Ce serait là une précaution utile pour la diplomatie en même temps qu'une garantie importante pour les parlementaires.

C'est pourquoi je me permets de vous soumettre cet amendement.

M. Léonetti. Je demande la parole contre l'amendement.

M. le président. La parole est à M. Léonetti.

M. Léonetti. Il n'est pas possible au groupe socialiste de donner son adhésion à l'amendement que vient de développer M. Michel Debré. Notre collègue, qui fut un haut fonctionnaire dont chacun a apprécié le talent et la compétence, a vraiment une curieuse conception de la mission d'un membre du Gouvernement...

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Et de l'autorité de l'Etat!

M. Léonetti. ... et de l'autorité de l'Etat en général.

Tout à l'heure, M. le secrétaire d'Etat aux affaires marocaines et tunisiennes, après notre rapporteur spécial, a fait valoir qu'une partie importante des crédits avait été votée l'an dernier et qu'elle n'avait pas été mise à la disposition des gouvernements tunisien et marocain, parce que le Gouvernement a estimé qu'elle ne pouvait pas l'être sans certaines garanties. C'est exactement la position que nous avons prise dans la discussion générale. Nous avons, les uns et les autres, fait valoir la fermeté que devait manifester le Gouvernement au cours des négociations en cours.

Après ce que nous avons dit, il appartiendra au Gouvernement de se montrer digne de notre confiance dans l'application de la politique ainsi définie, mais nous ne pouvons pas le lier à une délibération de la commission des finances et de la commission des affaires étrangères, qui se substitueraient au Gouvernement et au Parlement; ce serait là une délégation de pouvoirs.

Je ne comprends pas que vous puissiez soutenir d'une manière sérieuse un amendement de cette nature. Je demande à l'Assemblée de faire un travail cohérent. Tout à l'heure, une discussion sérieuse s'est déroulée sur les conditions que nous mettons à une collaboration avec les gouvernements chérifien et tunisien. Restons-en là et donnons au Gouvernement les moyens de pratiquer la politique que nous avons définie. (Applaudissements à gauche et sur quelques bancs au centre.)

M. le président. Quel est l'avis de la commission?

M. le président de la commission. Mesdames, messieurs, l'amendement de M. Michel Debré est certainement recevable. Etant donné qu'il propose un contrôle supplémentaire, je ne pense pas que la question de recevabilité puisse être soulevée.

Sur le fond, il est évident que la commission des finances n'a pas délibéré, et qu'elle n'a pas à délibérer sur un amendement de cet ordre, puisqu'il s'agit d'une question d'ordre purement politique.

Il s'agit, pour le Conseil de la République, de savoir s'il fait confiance au Gouvernement et lui donne l'autorisation d'employer le crédit qu'il demande, ou si, au contraire, il lui refuse cette confiance.

C'est, je le répète, une question d'ordre politique, et je crois que M. Debré est parfaitement d'accord avec la commission sur ce point. La commission s'en remet donc à la sagesse de l'Assemblée.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au budget.

M. Jean Filippi, secrétaire d'Etat au budget. Je voudrais dire à M. Debré que son amendement me paraît inutile, mauvais dans son principe...

M. Jacques Debû-Bridel. Très bien!

M. le secrétaire d'Etat au budget. ... et que, dans son texte, il va très au delà de ce que son auteur même suppose.

Il me paraît inutile parce que vous avez vu — et M. le rapporteur de la commission des finances l'a marqué à la tribune — que, pour l'année 1956, sur les treize milliards et demi qui étaient prévus pour la Tunisie, aucune somme n'a été distribuée, et que sur les vingt-trois milliards prévus pour le Maroc, six milliards seulement ont été remis.

Cela vous montre que ce n'est pas sans contrepartie que le Gouvernement a l'intention de distribuer les sommes votées par le Parlement et qu'il a fait preuve à cet égard à la fois de prudence et de fermeté.

Votre amendement me paraît mauvais dans son principe et contradictoire avec vous-même, si j'ose dire, parce que je croyais jusqu'à présent que votre souci était de donner au Gouvernement non seulement plus de stabilité, mais encore plus d'autorité, et je pensais que, s'il était dans votre intention de déplacer les frontières entre le législatif et l'exécutif, c'était en sens inverse.

Votre amendement me paraît au surplus totalement inapplicable et dépasse très largement ce que vous avez voulu. Il prévoit l'insertion d'un article 27 bis nouveau qui a toute sa valeur par lui-même et qui ne rejoint aucun autre article de cette loi de finances. Comment est-il rédigé?

« Les prêts et avances consentis au titre des investissements, charges communes, dépenses en capital, ne pourront être octroyés qu'après avis des commissions des finances et des affaires étrangères des deux chambres du Parlement. »

Quelle serait la conséquence de cet amendement s'il était appliqué au pied de la lettre? Désormais, l'Etat ne pourrait plus faire d'avances pour travaux d'électrification, prêter d'argent à Gaz de France ou à Electricité de France, par exemple, sans avoir l'avis de la commission des affaires étrangères. Je ne pense pas que ce soit le but que vous ayez recherché.

M. Michel Debré. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Michel Debré.

M. Michel Debré. Sur le dernier point — Gaz de France et Electricité de France — je rassure tout de suite M. Filippi: il s'agit strictement des 48 milliards.

M. le secrétaire d'Etat au budget. Ce n'est pas dans votre texte, c'est dans votre intention!

M. Michel Debré. S'il y a une erreur, elle est facile à réparer. Mais le problème est différent. Il est né de l'expérience, je ne dis pas des dernières semaines, mais des dix-huit derniers mois; je dirais même qu'il naît du dialogue qui s'est instauré aujourd'hui.

On signe des conventions; on nous demande de les ratifier; une fois ratifiées, elles ne sont pas exécutées. L'expérience des dix-huit derniers mois et des conventions franco-tunisiennes, en particulier, nous montrent le drame. On nous a demandé un blanc-seing, sans plus.

D'autre part, il est un certain nombre de points sur lesquels nous n'arrivons pas à connaître la pensée fondamentale du Gouvernement.

C'est pour ces deux raisons que j'estime que les 48 milliards doivent être alloués sous un contrôle qui, bien employé, sera plutôt une arme aux mains du Gouvernement qu'une menace contre lui.

M. Louis Gros. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Gros.

M. Louis Gros. J'ai déposé un sous-amendement. Je pense qu'il viendra en discussion selon le sort qui sera réservé à l'amendement de M. Debré.

Je parle donc pour expliquer mon vote sur l'amendement de M. Debré, en regrettant d'en arriver à ne plus être d'accord avec mon collègue Léonetti, car je n'aperçois pas, monsieur le secrétaire d'Etat au budget, en quoi l'amendement de notre collègue M. Debré porte une telle atteinte au droit du Gouvernement ni même à ses prérogatives. Quitte à vexer mon collègue M. Debré, je dirais que ce n'est pas une innovation, que nous avons déjà voté d'autres textes de loi où le pouvoir exécutif devait d'abord avoir comme complément nécessaire à son existence non pas un visa mais un avis des commissions compétentes.

Si je n'étais peut-être pas au début de cette séance quand j'ai pris connaissance de l'amendement totalement d'accord avec son auteur, j'ai le regret de dire à M. le secrétaire d'Etat que c'est lui qui m'a convaincu de voter cet amendement quand il a déclaré que les crédits en question étaient inscrits au budget des charges communes et, si j'ai bien compris, sans aucune affectation particulière à la disposition du Gouvernement et que, par conséquent, nous pouvions un jour ou l'autre ou à un moment donné, alors que le crédit n'est pas affecté spécialement à un geste d'un gouvernement — qui ne serait pas le votre, monsieur le secrétaire d'Etat — qui pourrait disposer autrement de ces crédits. Ensuite, ce que vous nous avez présenté comme un argument en faveur de votre esprit d'économie et en même temps de votre esprit de fermeté et de décision, me convainc de la nécessité d'information des commissions spécialisées du Parlement.

Vous nous objectez: « Voyez comme nous avons été économes des deniers de l'Etat dans le budget de l'année précédente! »

Voyez combien nous avons été économes, non pas dans le seul dessein d'en économiser le montant, mais parce que nous voulions être sûrs de le donner à bon escient. La preuve en est qu'il nous reste un crédit important non employé. »

C'est bien cela qui m'inquiète, monsieur le secrétaire d'Etat. Que s'est-il donc passé, alors que nous savons que l'emploi de ces crédits était au contraire urgent et nécessaire et que, dans les pays considérés, il y a encore des gens qui attendent depuis le mois d'août 1955 que l'on fasse à leur égard, en tant que victimes des événements, des gestes d'indemnisation qui ne sont pas encore accomplis ?

Ne venez pas nous dire, monsieur le ministre, que si ces crédits n'ont pas été utilisés, c'est parce que vous avez étudié de plus près la question, ou que, par échanges, vous espérez les employer à meilleur escient. En fait, vous ne les avez pas utilisés pour les affectations pour lesquelles il ne pouvait y avoir aucune discussion. Je ne veux ici médire de personne : mais, à la vérité, il semble que si ces sommes n'ont pas été employées, c'est à cause de la lenteur des attributions, des affectations, des mandatelements.

M. Durand-Réville. Parfaitement !

M. Louis Gros. Alors quel mal voyez-vous à ce que, pour une question très grave que l'on a soulignée à la tribune avec le même esprit, avec le caractère et le comportement personnel propre à chacun, quel mal voyez-vous qu'il y ait un avis sur l'emploi des fonds émis par les commissions ?

Vous croyez que cela est gênant, que cela va tellement ralentir le fonctionnement normal ? Ce fonctionnement est déjà tellement long qu'il vous reste aujourd'hui des crédits de l'année dernière non affectés, alors que leur emploi est urgent et apparent depuis longtemps. C'est pour cela que — mais sous réserve — je ne sais pas, monsieur le président, comment on vote sur un sous-amendement...

Je ne puis voter l'amendement de M. Debré que si l'on vote d'abord sur mon sous-amendement.

En quoi consiste-t-il ? Je suis d'accord avec M. Debré, mais à condition que l'on mette à la disposition du Gouvernement les fonds suffisants pour indemniser immédiatement les victimes des événements et non les fonds destinés à des investissements ou à des prêts. C'est la seule réserve que je formule. Si M. Debré voulait bien accepter mon sous-amendement comme faisant corps avec le sien, je voterai l'amendement qui serait devenu commun.

M. le président. Avant de donner la parole à d'autres orateurs, je voudrais fournir quelques explications pour que le Conseil puisse suivre le débat dans ses méandres.

Un amendement de M. Debré a été défendu. A cet amendement — je l'ai dit — vient immédiatement se greffer un sous-amendement que M. Louis Gros a également soutenu.

M. Debré déclare qu'il accepte tout de suite que le sous-amendement de M. Louis Gros fasse corps avec son propre amendement et M. Louis Gros accepte cette procédure. Il n'y a donc plus maintenant qu'un seul texte, ce qui va simplifier la discussion.

D'autre part, je suis saisi de l'amendement de M. Jean Deguise, qui fait l'objet de la discussion commune demandée par la commission des finances.

Par cet amendement (n° 20), M. Jean Deguise propose d'insérer un article additionnel 27 bis (nouveau) ainsi conçu :

« Les crédits prévus au budget des charges communes titre VI B « Investissements exécutés avec le concours de l'Etat » sont bloqués en totalité. Ils seront débloqués par fraction de un quart et à l'expiration de chaque trimestre, une fois effectué le juste dédommagement des Français du Maroc et de Tunisie, et jusqu'à concurrence des crédits restant disponibles ».

La parole est à M. Deguise.

M. Deguise. Mes chers collègues, l'amendement de blocage conditionnel qui vous est présenté ne nécessite pas un long commentaire.

Dans l'esprit de son auteur, il se situe dans la ligne politique suivie par le Gouvernement. Il peut paraître néanmoins intéressant de prouver à nos interlocuteurs nord-africains que, même si le Gouvernement passe — cela s'est déjà vu — la permanence de cette politique sera maintenue fermement et restera appuyée par les assemblées représentatives françaises.

Depuis un an, la grande presse d'information a rapporté successivement les incidents nombreux et répétés qui se sont produits entre la France et les gouvernements du Maroc et de la Tunisie.

Sans vouloir rappeler ici certaines déclarations tapageuses, certains conseils impératifs qui nous ont été donnés encore tout récemment par M. Bourguiba et d'autres, qui nous incitent à penser que la France, de grande nation protectrice, est devenue en quelque sorte protégée, il existe des actes, des actes précis : soutien de la rébellion algérienne, prise de posi-

tion antifranaise à l'Organisation des Nations unies et devant les organismes internationaux. Il s'est trouvé, en outre, d'autres actes plus inqualifiables encore qui obligent nos ressortissants à quitter précipitamment les lieux où ils sont nés et qu'ils ont souvent fécondés par leur travail.

Il s'agit de savoir si tout cela va cesser. Un blocage des crédits à la disposition du Gouvernement est-il un levier d'action suffisant alors même qu'il laisse subsister l'espoir d'un compromis toujours possible ?

Le problème posé ne consiste pas à nous dérober devant la mission tutélaire de la France. Il est, au contraire, de savoir si cette mission peut encore s'exercer, sous quelles conditions, et de poser ces conditions nettement.

L'amendement proposé tend à permettre, aussi bien aux populations tunisiennes et marocaines qu'aux gouvernements intéressés, de répondre dans les faits à cette question.

Devant les charges de notre budget, devant le déficit prouvé hier excellemment par le rapporteur général, avons-nous le droit d'effectuer des dépenses exagérées, des investissements d'aide à des pays étrangers, même voisins, sans autre garantie que de bonnes paroles ?

Pouvons-nous notamment inscrire 48 milliards au profit du Maroc et de la Tunisie, sans précautions, par magnificence en quelque sorte, à la manière de ces intendants du dix-huitième siècle qui dispensaient des fonds parce que l'argent affluait surabondamment dans leur caisse ? Il me semble que nous n'en avons plus le droit.

Les charges qui pèsent sur notre économie interdisent les magnificences par destination. L'enseignement d'un passé tout proche nous oblige, d'autre part, à contrôler au jour le jour l'attitude de gouvernements qui paraissent avoir une attitude également au jour le jour, c'est le moins que l'on puisse dire.

C'est encore beaucoup de maintenir notre mission d'aide et d'assistance dans ces conditions précaires et en quelque sorte reposant sur un sable aussi mouvant que celui du désert.

De deux choses l'une : ou bien les gouvernements du Maroc et de la Tunisie adopteront une attitude normale — je ne dis pas pro-franaise — vis-à-vis de ceux qui, durant des dizaines d'années, ont beaucoup sacrifié pour forcer une évolution figée dans des formes périmées ; ou bien, et en même temps, lesdits gouvernements feront la preuve qu'ils ne nous sont pas hostiles et qu'ils représentent effectivement les populations au nom desquelles ils s'expriment.

La France demande à juger sur pièces au jour le jour puisque la chose lui est imposée.

Nous voulons, certes, continuer à aider ces jeunes Etats dans leur développement, mais notre devoir bien légitime est d'observer un minimum de précautions.

Notre plus grand désir est de maintenir avec les voisins de l'Algérie, terre française, des relations traditionnelles, fécondes et confiantes. Mais il faut une fois pour toutes exprimer dans les faits que si notre désir est bien celui de l'amitié nous nous refusons désormais à jouer les éternelles dupes. C'est ce désir que j'ai voulu exprimer, mes chers collègues, par cet amendement déposé en mon nom personnel et qui est proposé à vos suffrages.

M. Marius Moutet. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Moutet contre l'amendement.

M. Marius Moutet. Mes chers collègues, je me demande si vraiment les auteurs des amendements se sont rendu compte de la gravité du problème qu'ils posent ainsi devant notre Assemblée.

Voici une opposition qui s'est manifestée avec la vigueur et avec le talent que nous devons lui reconnaître, qui a sa place légitime et nécessaire dans une assemblée comme la nôtre. Je ne suis pas toujours d'accord avec M. Debré, mais je me garderais de critiquer et son insistance et sa fermeté et sa persévérance. C'est son rôle de demander au Gouvernement les éclaircissements nécessaires sur la politique qu'il entend suivre dans une situation aussi sérieuse et dans un débat aussi grave que celui auquel nous nous livrons. Mais en même temps qu'il a tous les droits de poser au Gouvernement toutes les questions et de soulever tous les problèmes tels qu'il les soulèvent, il y a une chose que peut-être il n'a pas le droit de faire : c'est de retirer à ce Gouvernement l'autorité qui lui est nécessaire précisément dans le but qu'il entend lui-même atteindre. Nous avons eu un débat sérieux, sincère, où chacun s'est exprimé avec le sentiment de l'importance et de la gravité des décisions qui vont être prises. Le Gouvernement et l'opposition se sont trouvés d'accord pour une politique déterminée.

Qui va appliquer la politique ? Naturellement le Gouvernement. Sous quel contrôle ? Sous le contrôle du Parlement. (Très bien ! à gauche.)

Allons nous maintenant déposséder le Gouvernement de son autorité pour modifier en quelque sorte les règles constitution-

nelles qui départagent les responsabilités du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif et dans quelles conditions ? Si on nous avait dit : « Vous allez passer des conventions avec le Gouvernement tunisien ou avec le Gouvernement marocain pour une affectation des crédits et quand on les aura passées, vous demanderez éventuellement au Parlement de les ratifier », vous l'auriez fait dans les conditions habituelles de ratification des conventions passées avec des gouvernements étrangers, car ce sont maintenant des gouvernements indépendants. Le Gouvernement aurait eu le droit de les soumettre quand il l'aurait pu. C'est la Constitution.

La Constitution ne fait pas pour le Gouvernement une obligation de saisir le Parlement à un moment déterminé. Ce n'est même pas cela ! Ce n'est plus au Parlement lui-même à qui l'on fait appel, mais à des commissions du Parlement. Le Parlement se dessaisit en quelque façon de son droit de contrôler les actes du Gouvernement.

Alors vraiment, c'est un problème politique d'une gravité que vous devez mesurer. D'abord je ne suis pas de ceux qui voudraient réduire les droits de cette Assemblée. Je suis bien obligé de constater quels sont ces droits. Ces droits ne sont pas de mettre en cause la responsabilité gouvernementale. On peut le regretter, on peut le déplorer. J'aimerais mieux qu'il ait peut-être des droits plus étendus parce que je connais mes collègues, je sais le sérieux avec lequel ils se préoccupent des problèmes, des questions qui leur sont soumis. Mais tout de même nous n'avons pas le droit de mettre en jeu les responsabilités gouvernementales au moment précis où vous êtes d'accord avec le Gouvernement.

Vous dites au Gouvernement : nous sommes d'accord avec vous mais nous n'avons pas assez confiance dans les paroles que vous venez de prononcer pour vous permettre de dépenser quoi que ce soit sans que vous veniez nous dire, à la petite semaine, ce que vous avez fait de l'argent que nous vous avons voté.

Car voilà le problème tel que vous le posez. Vous appartenez à des groupements ou à des partis dont je ne méconnais pas l'utilité ni la valeur de la critique, vous voulez une autorité gouvernementale. L'admettez-vous seulement lorsque le Gouvernement sera entièrement des vôtres ou la discuterez-vous lorsque le Gouvernement ne sera peut-être pas entièrement dans vos vues ou que vous lui reprocherez peut-être une absence de fermeté ?

Le problème tel que vous le posez est à la fois politique et de responsabilité constitutionnelle. Moi, je ne peux pas accepter que, dans cette assemblée, on considère comme recevable un amendement qui n'a pas, à mon avis, un caractère constitutionnel.

Les commissions existent réglementairement. Existence-elles dans la Constitution, monsieur le président ? Je ne vois pas qu'elles aient un rôle constitutionnel. C'est le Parlement qui a un rôle constitutionnel, ce ne sont pas les commissions. On peut parfois déléguer aux commissions certains examens pour obtenir certains avis ; mais, tel que l'amendement est conçu, je le considère comme absolument irrecevable.

Je voudrais faire appel à nos collègues et à M. Debré lui-même. Il sait dans quelle considération je le tiens et quelle importance j'attache à ses avis et à ses opinions. Nous nous rencontrons constamment dans les commissions au sein desquelles nous siégeons ensemble et nous nous efforçons, avec l'esprit qui est celui de cette assemblée, de nous mettre d'accord sur les problèmes graves.

C'est pourquoi j'estime que, dans une affaire comme celle-là, nous pouvons avoir suffisamment confiance dans le Gouvernement pour lui dire : vous avez pris des engagements ; si vous ne les tenez pas, nous saurons vous les rappeler et, dans les assemblées devant lesquelles vous êtes responsable, on vous demandera des comptes.

Il s'agit de la responsabilité de l'exécutif. Est-elle *a priori* ou *a posteriori* ? Vous dites : non ! avant d'agir ; vous nous demandez notre sentiment. C'est une exigence assez fâcheuse.

Notre excellent collègue M. Louis Gros y ajoute un amendement qui concerne des intérêts éminemment respectables, mais tout de même des intérêts particuliers. Souvent, croyez-moi, je suis intervenu pour beaucoup de ceux qui avaient été lésés dans leurs intérêts et qui n'obtenaient peut-être pas du Gouvernement tout l'appui qu'ils étaient en droit d'obtenir pour la réparation du préjudice qui leur était causé. Voilà la question si importante de l'autorité gouvernementale dans un cas comme celui-ci que vous mettez en cause et à laquelle vous risquez de porter atteinte pour quelques intérêts particuliers parfaitement respectables, mais qui, cependant, ne sont pas, si je puis dire, au niveau du problème que pose l'amendement lui-même.

C'est pourquoi, pour ma part, je demande à nos collègues de bien réfléchir. Il me semble que d'une Assemblée comme la nôtre c'est une autre conception de l'autorité du Gouvernement qui devrait sortir dans la situation présente et que celui-ci pourrait négocier en disant : « J'ai une responsabilité

vis-à-vis de mon Parlement. J'ai pris des engagements. Le Parlement m'a fait confiance. Si je trompe cette confiance, je reste responsable devant lui ». On nous dit : Mais voyez donc M. Dulles ! Vous approuvez les propos que M. Dulles a tenus, sous prétexte qu'il était lié éventuellement par son Parlement. Mais lui-même a été obligé de revenir sur ce qu'il avait dit et d'atténuer la portée des propos qu'il avait tenus. Quelle que soit l'autorité du congrès, quelle que soit l'autorité du sénat américain et quelle que soit l'indépendance des ministres, qui ne dépendent ni du congrès, ni du Sénat, mais uniquement de l'autorité du président, ce qui n'est pas la même chose, il a tout de même été obligé d'admettre que, vis-à-vis de l'opinion mondiale et surtout de l'opinion française, de la France dont il désire conserver l'alliance, sinon l'amitié, il lui fallait revenir sur ce qu'il avait dit.

Alors, ne prenez pas cet exemple comme celui que nous devons suivre. Nous avons une Constitution. Respectons-la. Nous avons un Gouvernement. Ou bien vous voulez qu'il agisse et alors donnez-lui l'autorité. Si vous la lui retirez, comment voulez-vous qu'il négocie dans un moment comme celui où nous nous trouvons, et dans les conditions difficiles dans lesquelles il se trouve ?

Vous vous rendez bien compte de la situation. Vous avez, dans le débat qui se présente aujourd'hui, cette question de l'Algérie et de l'Afrique du Nord qui est fondamentale, non pas seulement pour la France, mais pour la paix du monde, dans le cas où, par l'Afrique du Nord, on tournerait les accords de l'O. T. A. N. Sur ce point M. Debré a fait à l'O. T. A. N. un excellent discours, lorsque, lui et moi avant, posé au général Gruenther la question de savoir s'il avait bien organisé la partie septentrionale de l'Europe, nous lui avons demandé : si elle est tournée par l'Afrique, qui a été si utile pour la défense de l'Europe, que ferez-vous ? Car à l'heure actuelle vous êtes dans cette situation d'une Algérie naturellement difficile à défendre entre une Tunisie indépendante et un Maroc indépendant ; si, vis-à-vis d'eux, vous atténuez l'autorité de votre Gouvernement, vous vous rendez bien compte que les négociations seront particulièrement délicates.

On comprend bien l'espèce de solidarité, je dirai presque raciale — pour ne pas dire raciste et pour ne pas employer ainsi un terme péjoratif — qu'il peut y avoir dans la tendance de ces gouvernements à ne pas se séparer de ceux qui appartiennent à la même race qu'eux-mêmes, qui soutiennent la même lutte qu'eux, et nous le comprenons très bien. Mais pour obtenir un résultat, il ne faut pas, me semble-t-il, diminuer l'autorité du Gouvernement. Cette forme d'opposition qui se manifeste par des amendements de cette nature ferait bien, dans les circonstances présentes, d'y renoncer volontairement et de montrer ainsi l'unité et la fermeté du Parlement français pour soutenir le Gouvernement dans une négociation particulièrement difficile. (*Applaudissements à gauche et sur plusieurs bancs au centre et à droite.*)

M. le président. J'ai été saisi, je le rappelle, de plusieurs amendements. Je dois les mettre aux voix. Je ne puis donc maintenant donner la parole que pour explications de vote.

M. Antoine Colonna. Je dépose un sous-amendement.

M. le président. Encore un !

M. Antoine Colonna. Pour tenir compte des observations formulées par M. Marius Moutet, je dépose un sous-amendement ayant pour objet de retirer à l'amendement de M. Michel Debré le caractère de défiance à l'égard du Gouvernement qu'on lui prête, à tort d'ailleurs. Mon amendement tend, en effet, à propos des affaires marocaines et tunisiennes, à établir une liaison suivie entre le Parlement et le Gouvernement.

L'amendement de M. Debré serait donc ainsi rédigé : « Les prêts et avances consentis au titre des investissements (charges communes, dépenses en capital) donneront lieu à information préalable des commissions des finances et des affaires étrangères des deux Chambres du Parlement ». Ce n'est plus un avis qui est sollicité, c'est une information qui est donnée.

M. le président. La parole est à M. Debré.

M. Michel Debré. S'il y a un membre de cette assemblée que je tiennne en particulière estime, c'est M. Moutet : je lui répondrai, comme je répondrai tout à l'heure à M. le secrétaire d'Etat au budget...

M. le président. Je m'excuse de vous interrompre, je voudrais faire une observation d'ordre général. Chaque fois que vous prenez la parole, le temps est défilé du temps imparti à votre groupe, car le débat est organisé.

M. Michel Debré. J'avais été inscrit pour quarante-cinq minutes.

M. le président. Vous en délibérez avec votre groupe. Cela ne me regarde pas.

M. Michel Debré. Le respect de l'autorité gouvernementale est lié dans la doctrine, dans les principes et dans la Constitution,

à l'exact contrôle du Parlement. Or, sans parler le moins du monde ni des personnes en présence, ni de l'actuel gouvernement, je rappellerai simplement trois faits.

La dernière fois qu'a été officiellement portée à la connaissance de cette assemblée la politique française en Tunisie, cela a été pour voter les conventions franco-tunisiennes en août 1955. Qu'en est-il resté depuis ? A quel moment est-on venu nous expliquer pourquoi on a laissé violer ces conventions aussi bien du côté tunisien que du côté français ? En particulier, quand on a abandonné la sécurité du territoire, c'était contraire aux promesses et aux engagements précis pris par le gouvernement précédent, aussi bien devant la commission des affaires étrangères que devant cette assemblée.

Une seconde fois, il nous a été fait une promesse formelle, c'est que ni le traité de Fez ni le traité du Bardo ne seraient abrogés sans un vote préalable du Parlement. Le traité de Fez et celui du Bardo sont en fait, et on peut le dire en droit, abrogés et aucune des deux assemblées n'a jamais été consultée ni *a priori* ni *a posteriori*. Ensuite, nous avons appris par la presse que des nouvelles conventions étaient signées : accords diplomatiques, accords militaires. Trois semaines ou un mois ne s'étaient pas écoulés sans aucune consultation, sans aucun vote dans aucune assemblée, que ces conventions avaient disparu par le fait de votes contraires et de décisions qui n'avaient aucun rapport avec ces conventions.

Enfin, j'ajouterai que lorsque nous posons un certain nombre de questions, il semble bien qu'il y ait toujours un abîme entre une doctrine gouvernementale, qui est une doctrine que nous acceptons tous, et une politique quotidienne devant laquelle nous ne pouvons qu'exprimer les plus sérieuses et les plus sévères réserves. J'accepte de maintenir et de respecter l'autorité du Gouvernement, mais qu'on me dise pourquoi, lorsque les conventions sont votées, elles sont violées quelque temps après sans qu'il soit tenu le moindre compte des engagements pris devant les assemblées ? Pourquoi, quand le Gouvernement vient vous dire qu'il n'abrogera aucun traité sans vote préalable, apprenons-nous le lendemain par les journaux que ces conventions n'existent plus, sans qu'aucune discussion ait eu lieu au sein des assemblées ?

Quand les gouvernements appliqueront la Constitution et respecteront les principes, ils auront le droit de nous demander d'appliquer la Constitution et de respecter les principes. Mais tant qu'ils suivront les procédés en usage depuis quelques mois, nous aurons le droit d'exprimer aux hommes et au système une défiance absolue. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à droite et au centre.*)

J'ajoute que si le Gouvernement accepte l'amendement de M. Colonna, je m'y rallierai.

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Avec la signification de la défiance ?

M. Jacques Debû-Bridel. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Debû-Bridel.

M. Jacques Debû-Bridel. Mes chers collègues, nous n'avons pas évidemment une confiance illimitée dans le Gouvernement, mais je dois dire que ma surprise a été assez vive à la lecture de l'amendement de M. Debré, car enfin il faut savoir si l'on approuve ou non la politique du Gouvernement, si on vote ou non les crédits qu'il demande ; c'est même la raison d'être d'une discussion budgétaire. Nous n'avons cessé de réclamer une séparation plus stricte des pouvoirs, de protester contre tout Gouvernement d'assemblée. Je dirai même qu'au sein de cette Assemblée — et je fais appel aux souvenirs de M. Abel-Durand et de M. Fiechet — nous n'avons cessé de protester contre cette tendance gouvernementale de substituer à la responsabilité du Parlement seul souverain celle de ses commissions, qui ne sont que des instruments de travail. Accepter l'amendement dans des conditions qui méconnaissent d'une façon absolue l'exercice du pouvoir exécutif, ce serait dessaisir ce dernier, non au profit d'un Parlement souverain, mais de quatre commissions.

Dans le domaine pratique, j'aimerais savoir ce que signifie et signifierait l'application de cet amendement. Il faudra saisir la commission des finances et la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale et sans doute attendre leurs avis, mais si elles ne donnent pas cet avis, à quel moment la commission des finances et la commission des affaires étrangères du Conseil de la République seront-elles saisies ? C'est une étrange navette qui n'est absolument pas régularisée. Sans aucune réglementation, pratiquement, le Gouvernement pourra saisir les commissions de l'Assemblée nationale, mais pourra n'avoir aucune réponse.

M. le président. C'est une explication de vote. Ne prolongez pas votre intervention.

M. Jacques Debû-Bridel. Pourra-t-il passer outre, attendre un avis qui ne viendra pas ? Car il n'a pas, devant les commissions, la possibilité de poser la question de confiance.

Il s'agit là de simple procédure parlementaire. Je le dis très franchement à M. Debré : je ne crois pas qu'en pratique son amendement soit applicable. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Delpuech.

M. Vincent Delpuech. J'interviens au nom de quelques membres de la gauche démocratique qui n'avaient pas donné leur confiance au ministre précédent sur le même sujet. Aujourd'hui nous tenons compte que le ministre actuel a pris avec nous des engagements qui nous commandent de répondre à sa confiance. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre l'amendement de M. Debré.

M. le président. Je rappelle au Conseil de la République que M. Colonna a déposé un sous-amendement à l'amendement de M. Debré, ce qui donnerait pour l'ensemble du texte la rédaction suivante :

« Les prêts et avances consentis au Maroc et à la Tunisie au titre des investissements (charges communes, dépenses en capital) » — ici prend place le sous-amendement de M. Colonna — « donneront lieu à information préalable des commissions des finances et des affaires étrangères des deux chambres du Parlement. »

M. Edgard Pisani. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Pisani, pour explication de vote.

M. Edgard Pisani. Je voterai contre l'amendement, même modifié, parce qu'il donne à la commission des finances un pouvoir d'appréciation politique qui ne lui appartient pas. Dans de tels débats d'ordre politique, la commission des finances n'a pas à intervenir. Au demeurant, aucune commission n'a à intervenir. Je rejoins par là la remarque de M. Moutet qui montrait que l'on porte ainsi atteinte à la structure même des pouvoirs publics.

M. Antoine Colonna. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Colonna.

M. Antoine Colonna. Je répondrai à M. Pisani que mon amendement n'a aucun caractère politique, pour la bonne raison qu'il est dépourvu de toute idée de défiance à l'égard du Gouvernement. Il tend simplement à permettre aux commissions d'assurer la collaboration étroite du Gouvernement et du Parlement dans les affaires marocaines et tunisiennes.

M. Edgard Pisani. Je ferai alors remarquer que la commission de la défense nationale, à laquelle j'appartiens, est plus directement intéressée à ces problèmes que la commission des finances qui n'a à donner son avis que sur les implications budgétaires du problème.

M. Georges Laffargue. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Laffargue.

M. Georges Laffargue. Je voudrais très sérieusement attirer l'attention de cette assemblée sur l'inconvénient majeur que présentent ces amendements quand il s'agit, en particulier, de négociations menées dans des circonstances difficiles avec des Etats qui sont, certes indépendants, mais dont la structure ne permet pas toujours la forme de compréhension parlementaire que nous avons.

Quelle sera la situation d'un Gouvernement, d'un ministre ou de négociateurs lorsque l'interlocuteur leur dira : mais que deviendront les engagements sur lesquels vous nous demandez de négocier si vous n'avez pas l'avis favorable de vos commissions parlementaires ?

Je déclare, étant membre d'une commission parlementaire, qu'elle n'a aucune qualité pour intervenir dans ce débat et M. Moutet a eu parfaitement raison de le dire. C'est le seul Parlement qui a qualité pour intervenir. Le problème qui nous est posé est essentiellement politique : ou vous n'avez pas confiance, ou vous avez confiance.

Et me tournant vers mon ami Michel Debré, je lui dis ceci : autant votre argumentation a été valable quand vous aviez en face de vous un ministre dont vous disiez : « Nous n'approuvons pas votre politique et nous vous refuserons les crédits pour une politique que nous n'approuvons pas », autant elle ne l'est plus quand vous êtes aujourd'hui devant un ministre auquel vous dites : « Nous approuvons votre politique, mais nous vous refuserons dans une certaine mesure les crédits pour la faire ». C'est un non-sens et c'est la raison pour laquelle je voterai contre les amendements et les sous-amendements.

M. le président. Monsieur Debré, acceptez-vous le sous-amendement de M. Colonna ?

M. Michel Debré. Oui, monsieur le président.

M. Antoine Colonna. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Colonna.

M. Antoine Colonna. Je voudrais connaître la position du Gouvernement sur ce sous-amendement parce qu'il me semble que le droit d'information est si naturel pour les commissions que je ne voudrais pas l'exposer au risque d'un vote.

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Monsieur le président, j'ai dit à l'assemblée, sans équivoque, que le Gouvernement s'opposerait à tout amendement. Je maintiens cette position et, me tournant vers M. Colonna, je lui pose la question: qu'ajoute votre sous-amendement au texte du Gouvernement ?

Tout d'abord, c'est une prérogative fondamentale de l'exécutif de choisir le moment où il veut s'expliquer devant les assemblées. Mais, par ailleurs, la Constitution et le règlement mettent à votre disposition, aussi bien à l'Assemblée nationale qu'au Conseil de la République, tous les moyens pour forcer le Gouvernement, par l'intermédiaire des systèmes dont vous savez user, messieurs, à venir s'expliquer devant vous. En l'espace d'un mois, je suis venu trois fois devant votre assemblée.

Vous ne me refuserez pas de reconnaître l'hommage de l'information que j'ai toujours eu le souci de respecter vis-à-vis de vous. La Constitution et le règlement vous donnent donc le moyen de nous forcer à nous expliquer si par hasard nous manifestons quelque réticence à le faire.

J'ajoute que c'est vraiment une question de confiance personnelle et d'autorité pour les négociateurs. Je place la question sur ce terrain. Je n'hésite pas à vous le dire et je vous demande de voter en connaissance de cause. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs.*)

M. le président. Les divers amendements sont-ils maintenus ?

M. Antoine Colonna. Mon sous-amendement ne rencontrant pas plus de faveur que l'amendement de M. Debré, je le retire.

M. le président. Le sous-amendement de M. Colonna est retiré. Votre amendement est-il maintenu, monsieur Debré.

M. Michel Debré. Il est maintenu et pour tenir compte des observations présentées, je reprends à mon compte le sous-amendement de M. Colonna.

M. Deguise. Je maintiens aussi mon amendement.

M. le président. Je suis saisi d'une demande de scrutin déposée par le groupe socialiste, mais à quel texte est-elle affectée ?

M. Courrière. La demande de scrutin était affectée à l'amendement de M. Debré, mais en raison des modifications apportées à ce texte, notre demande de scrutin s'applique à tous les amendements dont vous êtes saisi.

M. le président. Avant de le mettre aux voix, je donne lecture du nouveau texte de l'amendement de M. Debré complété par le sous-amendement de M. Louis Gros: « Les prêts et avances consentis au Maroc et à la Tunisie au titre des investissements (charges communes, dépenses en capital), donneront lieu à information préalable des commissions des finances et des affaires étrangères des deux chambres du Parlement, sauf en ce qui concerne les fonds nécessaires à l'indemnisation des Français victimes des événements pour les versement desquels aucune autorisation ou avis préalable ne sera exigé ».

C'est ce texte que je vais mettre aux voix.

Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par le groupe socialiste.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin (n° 14) :

Nombre des votants.....	276
Majorité absolue	139
Pour l'adoption	89
Contre	187

Le Conseil de la République n'a pas adopté. (*Applaudissements.*)

Reste soumis à notre discussion l'amendement de M. Deguise. Est-il maintenu ?

M. Deguise. Oui, monsieur le président.

M. le président. Je suis saisi d'une demande de scrutin. (*Mouvements divers.*)

M. Courrière. Non, elle est retirée, monsieur le président.

M. le président. Personne ne demande la parole ?... Je mets aux voix l'amendement de M. Deguise. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président.

ETAT D

Ministère des affaires économiques et financières.

I. — CHARGES COMMUNES

TITRE V... — B. — Investissements exécutés avec le concours de l'Etat. (Prêts et avances.)

Autorisations de programme, 48 milliards de francs.

Crédits de paiement, 48 milliards de francs.

Par amendement (n° 18), M. Valentin propose de réduire ces deux crédits de 38 milliards de francs.

La parole est à M. Valentin.

M. François Valentin. Mesdames, messieurs, je n'ai pas très bien compris les raisons pour lesquelles, tout à l'heure, M. le président de la commission des finances a estimé qu'il convenait d'examiner d'abord les amendements portant sur le contrôle des crédits avant de discuter du montant même de ces crédits. Quoi qu'il en soit, il est certain que l'amendement que j'ai déposé s'inspire d'un esprit substantiellement différent de celui qui animait les amendements qui viennent d'être examinés et rejetés.

Le Gouvernement, non sans une certaine humeur, a tenu à marquer qu'il faisait une question de confiance du rejet de ces amendements. Je dois dire, qu'à mon sens, un pareil argument ne pourrait pas être opposé à celui que je défends. En effet, me plaçant sur un terrain de raison raisonnable, je considère que la façon dont il nous est demandé de voter ce crédit global de 48 milliards s'inspire d'un esprit qui n'est pas dans la logique des nouveaux rapports entre la France, le Maroc et la Tunisie, mais qu'on y trouve, en réalité, un relent de l'ère du protectorat.

Ceci n'est pas un paradoxe et je m'en explique ! Il est bien entendu que nous discutons entre Etats indépendants et souverains. Monsieur le secrétaire d'Etat au budget, vous qui avez une si grande expérience des choses financières, connaissez-vous beaucoup d'exemples d'un budget dans lequel on ait inscrit un crédit précis pour le règlement d'une obligation non connue, non déterminée, envers un Gouvernement étranger, en l'absence d'une convention internationale ayant donné naissance à cette obligation ?

M. Georges Laffargue. Oui, dans le budget américain.

M. François Valentin. En ce qui me concerne, du moins dans la tradition française, mon cher collègue, je n'ai pas connaissance qu'on ait jamais préjugé de cette façon la suite de négociations entamées ou, à plus forte raison, à entamer.

En réalité, et nous en sommes tous d'accord, à l'heure actuelle il n'existe pas d'obligations juridiques pour la France de verser 48 milliards ou toute autre somme aux Gouvernements du Maroc et de la Tunisie. Le problème est donc exclusivement de savoir si nous y sommes conduits par des raisons politiques.

J'estime, pour ma part, qu'il n'est pas de politique plus saine ni plus sage que celle qui, en quelque sorte, définirait le point IV français, c'est-à-dire la nature, le volume, les conditions de l'aide apportée par la France au développement de territoires qui furent pendant un temps et de façons diverses sous sa souveraineté, qui accèdent à l'indépendance ou à l'autonomie, mais qui n'en restent pas moins dans l'orbite morale et dans la grande sphère d'influence politique de notre pays.

Encore faut-il que les conditions générales d'une telle aide soient réunies et que les termes en soient négociés. Sinon, dans quelle situation allez-vous vous trouver, monsieur le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères ? Vous serez en face de partenaires animés d'états d'esprit faciles à deviner.

Pour les uns, puisque le Parlement français, qui est tout de même souverain, aura voté 48 milliards de crédits, il existe une sorte de droit à les toucher pour les Etats étrangers en faveur desquels ils auront été ouverts.

Vous faites un signe de dénégation, monsieur le secrétaire d'Etat, et j'entends bien que nous sommes d'accord sur l'interprétation qu'après le président Ramadier vous avez donnée; nous savons que vous n'avez pas l'intention de vous considérer comme obligés de verser ces crédits. Mais pensez-vous que ce soit tellement de bonne méthode ? Autant vous avez politiquement raison de nous dire aujourd'hui: « ces crédits que vous avez votés au mois d'août, nous ne les avons pas donnés parce que nous avons considéré que, dans l'état actuel des choses, il était de notre devoir de les conserver », autant du point de vue de la doctrine, il est, malgré tout, assez curieux qu'on se fasse un titre de gloire de ne pas avoir utilisé des crédits votés par le Parlement ! (*Mouvements divers.*)

C'est bien la preuve que nous sommes dans la confusion. Il est dès lors à craindre que des esprits moins préparés que les nôtres aux techniques et aux subtilités parlementaires s'étonnent que la France ait pu voter des crédits pour ne pas les verser et qu'on aille même jusqu'à nous reprocher avec plus ou moins de bonne foi une certaine duplicité.

Ou bien, monsieur le secrétaire d'Etat, vous allez rencontrer un autre état d'esprit: « Quelle est, va-t-on vous dire, cette manière de discuter entre Etats souverains? Voilà que vous arrivez avec, dans votre poche, 48 milliards, mais que vous prétendez ne nous en faire bénéficier que si nous sommes bien sages! ». Ce n'est pas là façon de discuter librement. A la vérité, vous froissez le sentiment que nous avons de notre jeune indépendance ».

Pour éviter ces écueils, il serait beaucoup plus logique, beaucoup plus normal, beaucoup plus dans l'esprit même de nos nouveaux rapports avec ces Etats que vous arriviez à la négociation avec un crédit voté d'un montant de 10 milliards seulement. Ce crédit aurait un double sens. Pour une part essentielle, il représenterait les sommes dès maintenant accordées par le Parlement pour réparer les dommages subis par les Français qui, hélas! au Maroc ou en Tunisie, connaissent, ont connu, ou vont peut-être connaître, les conséquences d'une situation dont les Gouvernements de ces Etats souverains ne se croient pas toujours directement responsables, mais qui ne s'inscrivent pas moins douloureusement dans la chair, et, d'une façon plus générale, dans les biens, de nos compatriotes. Pour une autre part, ce serait là un crédit indicatif, l'affirmation que, dès la signature de conventions régulières avec le Gouvernement tunisien d'une part et le Gouvernement marocain d'autre part, vous reviendrez devant le Parlement et que vous lui demanderez les crédits nécessaires pour couvrir les conséquences de ces conventions et, de notre côté, l'engagement de vous les accorder. Alors, nous serions dans un système normal et logique.

On ne peut voir dans une telle méthode aucune espèce de méfiance vis-à-vis de qui que ce soit, mais le retour aux principes juridiques sains qui ont été rappelés tout à l'heure. Il s'agit bien, n'est-ce pas, d'une négociation internationale et non pas d'un geste paternaliste d'une puissance protectrice. Dans ces conditions, il est logique qu'avant la négociation, on ne préjuge pas les conséquences.

Il est normal que vous nous demandiez notre confiance pour négocier, et vous l'avez; mais, ne sachant pas vous-même les termes de votre négociation, il est non moins normal que vous fassiez, vous aussi, confiance au Parlement et que vous attendiez le jour où vous reviendrez devant lui pour que soit crédité d'une façon définitive et précise le compte de principe que nous sommes, dès maintenant, tout disposés à ouvrir. (Applaudissements au centre et à droite.)

M. le secrétaire d'Etat au budget. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au budget.

M. le secrétaire d'Etat au budget. M. Valentin a défendu avec une subtilité que j'ai beaucoup admirée...

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Moi aussi!

M. le secrétaire d'Etat au budget. ...l'amendement qu'il a déposé. Il s'est défendu du paradoxe que l'on pouvait voir dans son raisonnement.

Je pense que, tout à l'heure, M. Maurice Faure lui répondra sur le plan politique. Je voudrais simplement préciser un point sur le plan financier.

Vous nous dites: « Dès l'instant où il n'y a pas de dette de l'Etat — et effectivement il n'y en a pas — vous ne devriez pas prévoir un crédit et je ne connais pas d'exemple dans lequel on en prévoit un dans un cas pareil ».

A cela je dois répondre que j'en vois, pour ma part, bien des exemples, ne serait-ce que dans le budget des Etats-Unis, et vous avez fait allusion vous-même au point IV par lequel on prévoit des crédits qui ne sont pas des dettes de l'Etat, qui ne sont pas déterminés par des conventions déjà passées. Si j'estimais que je vais dépenser une somme de l'ordre de 48 milliards et si je n'inscrivais pas cette somme au budget, je serais immédiatement accusé par M. Pellenc — que je ne vois pas ici...

M. le rapporteur général. Je suis présent, monsieur le ministre.

M. le président. Il est présent, et il est vous entend! (Rires.)

M. le secrétaire d'Etat au budget. ...je serais, dis-je, immédiatement et très justement accusé par M. Pellenc d'avoir volontairement omis dans le budget de l'Etat des dépenses qui sont plus que prévisibles et d'avoir, par conséquent, faussé un équilibre auquel on reproche déjà, et dans une large mesure à juste titre, d'être insuffisant et précaire.

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Mes chers collègues, le Gouvernement repousse l'amendement de M. Valentin.

J'avoue admirer également le raisonnement qui s'appuie sur le principe suivant: « Nous vous apportons, monsieur le secrétaire d'Etat, un surcroît de confiance », et qui se traduit par une diminution de nos crédits de 38 milliards.

M. François Valentin. Mais non!

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Pourquoi le Gouvernement est-il contre votre amendement? Mais parce qu'il est beaucoup plus grave, beaucoup plus restrictif que le précédent. Même M. Debré me disait: « Je vous laisse les 48 milliards à condition que vous me disiez ce que vous allez en faire », et vous, vous me dites: « Je ne vous laisse, monsieur le secrétaire d'Etat, que 10 milliards ». Vous comprenez, monsieur Valentin, que je ne puisse, à plus forte raison, accepter votre amendement.

Le vote du budget est un pacte, non pas entre le Parlement et un Gouvernement quelconque, mais entre le Parlement et l'exécutif. (Très bien!) C'est un pacte qui comporte une délégation de crédits à travers lesquels, fatalement, s'inscrit une certaine politique. Les instruments de contrôle politique que le régime parlementaire met à votre disposition demeurent.

Les raisons qui m'ont incité à refuser l'amendement de M. Debré — et je remercie le Conseil de la République de m'avoir suivi — font que je repousse maintenant l'amendement de M. Valentin.

M. le président. L'amendement est-il maintenu?

M. François Valentin. Messieurs les ministres, vous avez conjugué contre moi des moyens que vous n'avez pas voulu emprunter à la subtilité. L'un de vous est allé chercher des exemples américains alors que, sans doute, il serait trop facile de montrer à quel point les traditions et les procédures, surtout en matière financière, du congrès des Etats-Unis sont différentes des procédures françaises. Quant à vous, monsieur le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, vous avez cherché à résumer mon amendement en ces termes trop simples: « je réclame 48 milliards; vous ne m'en donnez que 10 ».

Mais non, monsieur le secrétaire d'Etat, vous savez très bien qu'il n'en est pas ainsi. Vous savez très bien qu'autant il serait anormal que vous ne créditiez pas un chapitre du budget correspondant à une dépense certaine, autant il est curieux que vous nous demandiez de créditer ce chapitre jusqu'à concurrence d'une somme déterminée de 48 milliards alors qu'on ne nous apporte pas la moindre justification de cette somme, car, à aucun moment dans ce débat, on ne nous a dit pourquoi ce sera plutôt 48 milliards que 45 ou 52.

Il y a, en réalité, une sorte d'acte de foi dans ce vote des 48 milliards. Vous avez voulu placer la discussion sur le terrain politique. Vous avez d'ailleurs eu l'honnêteté de dire que, par delà votre personne, il fallait envisager celles qui, au cours de l'année 1957, pourront éventuellement s'asseoir sur le banc que vous occupez aujourd'hui. Il s'agit donc d'un acte de confiance plus qu'envers le Gouvernement actuel, envers l'exécutif. C'est une grande chose que vous nous demandez et, encore une fois, je la trouve en contradiction avec les conditions dans lesquelles normalement on discute sur le plan international. Mais, comme il me semble que, dans tous les cas, vous êtes disposé à en faire jusqu'au bout une affaire politique et que je ne pense pas qu'il soit dans les intentions de cette Assemblée d'entrer de quelque façon que ce soit, à l'occasion de ce vote, en conflit soit avec le Gouvernement, soit avec l'Assemblée nationale, je suis amené, à mon grand regret, à retirer mon amendement.

M. le président. L'amendement est donc retiré.

Le vote sur les crédits concernant les services du ministère des affaires économiques et financières — section I, charges communes — est réservé jusqu'à l'examen des autres titres figurant dans cette section. Il en est de même du vote sur l'article 27 dont je donne lecture:

b) Dispositions particulières.

« Art. 27. — Par arrêtés signés du ministre des affaires étrangères, du secrétaire d'Etat au budget et, éventuellement, des autres ministres intéressés, les crédits ouverts à la section II (Affaires marocaines et tunisiennes) et à la section III (Relations avec les Etats associés) du budget des affaires étrangères, pourront être transférés soit à d'autres chapitres des mêmes sections, soit à la section I de ce budget, soit aux budgets d'autres départements ministériels. »

M. Michel Debré. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Michel Debré.

M. Michel Debré. Ce matin, M. Filippi avait bien voulu me dire que le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères répondrait

à mes questions sur Suez cet après-midi. Je suis tout prêt, le cas échéant, à prendre date, mais je tenais à rappeler les promesses qui m'ont été faites ce matin.

M. le président. Mon cher collègue, nous venons d'examiner le budget des affaires tunisiennes et marocaines. Quant au budget des affaires étrangères, il a été terminé ce matin.

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Je demande à M. Debré d'accepter une autre date et je vais lui dire pourquoi. A l'Assemblée nationale, un grand débat de politique étrangère se déroule actuellement et le secrétaire d'Etat que je suis est particulièrement gêné d'avoir à faire, sur des problèmes aussi graves et qui ne sont pas de sa compétence immédiate, des déclarations au moment où M. le président du conseil et M. le ministre des affaires étrangères vont avoir eux-mêmes à en faire sur le même sujet dans l'autre assemblée. Je fais appel à la courtoisie de notre collègue.

M. Abel-Durand. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Abel-Durand.

M. Abel-Durand. Je voudrais faire remarquer que ce matin il est tout à fait exact que M. le secrétaire d'Etat a déclaré que, sur ce point, il répondrait à l'occasion du budget des affaires marocaines et tunisiennes.

M. le président. M. le secrétaire d'Etat vous dit qu'il n'est pas en mesure d'y répondre maintenant.

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Je ne conteste pas la précision donnée par M. Abel-Durand.

M. le président. J'ajouterai qu'erreur ne fait pas compte.

M. Michel Debré. L'engagement du Gouvernement ne fait pas compte, si je comprends bien.

— 6 —

FIXATION DES DEPENSES DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE POUR 1957

Discussion immédiate et adoption d'un projet de résolution.

M. le président. Je rappelle au Conseil de la République que la commission de comptabilité a demandé la discussion immédiate du projet de résolution portant fixation de dépenses du Conseil de la République pour l'exercice 1957.

Le délai prévu par l'article 58 du règlement est expiré.

En conséquence, je vais appeler le Conseil à statuer sur la procédure de discussion immédiate.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?...

La discussion immédiate est ordonnée.

Le rapport de M. Brizard a été imprimé et distribué.

Personne ne demande la parole dans la discussion générale ?...

Je consulte le Conseil de la République sur le passage à la discussion des articles.

(Le Conseil décide de passer à la discussion des articles.)

M. le président. Je donne lecture de l'article 1^{er} :

« Art. 1^{er}. — La dotation du Conseil de la République pour l'exercice 1957 est fixée à la somme de deux milliards huit cent vingt-cinq millions de francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 1^{er}.

(L'article 1^{er} est adopté.)

M. le président. « Art. 2. — Cette dotation est répartie conformément à l'état ci-annexé. » — (Adopté.)

Je mets aux voix l'ensemble du projet de résolution.

(Le Conseil de la République a adopté.)

— 7 —

LOI DE FINANCES POUR 1957

Suite de la discussion d'un projet de loi.

ÉTATS ASSOCIÉS

M. le président. Il resté une dernière question dont on m'a dit qu'elle peut être terminée dans une demi-heure, c'est l'examen des dispositions de la loi de finances sur les relations avec les Etats associés. Trois orateurs sont inscrits : MM. Fousson, rapporteur spécial, Durand-Réville et Léo Hamon. Je demande aux orateurs s'ils comptent vraiment en terminer en une demi-heure. Si leur réponse est positive, je ne suspends pas ; si elle est négative, je suspends.

M. Durand-Réville. La discussion ne durera pas plus d'une demi-heure.

M. le président. L'engagement est pris.

Avant d'ouvrir la discussion, je dois faire connaître au Conseil de la République que j'ai reçu de M. le président du conseil des décrets nommant, en qualité de commissaires du Gouvernement pour assister M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères :

MM. Lebel, directeur des Etats associés ;

Perron, chef du bureau financier des Etats associés,

et pour assister M. le secrétaire d'Etat au budget :

M. Casenave, administrateur civil à la direction du budget.

Acte est donné de ces communications.

Dans la discussion générale, la parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Fousson, rapporteur spécial de la commission des finances. Messieurs les ministres, mes chers collègues, je vais essayer de tenir l'engagement que nous venons de prendre et d'être très court. Les crédits demandés au titre de cette section du budget du département des affaires étrangères s'élevaient en chiffres ronds à douze milliards de francs en 1957 contre un peu plus de quinze milliards en 1956.

Cette importante diminution — 19 p. 100 — est la conséquence de diverses mesures d'économies que la réorganisation des services de l'administration centrale des Etats associés, de la représentation française au Viet-Nam, au Cambodge et au Laos, ainsi que la réduction de l'aide militaire à ces trois pays ont permis de réaliser.

Les demandes d'autorisations nouvelles intéressent uniquement le titre III - « moyen des services ». Aucune autorisation nouvelle n'est demandée pour les dépenses en capital.

Près de deux milliards de francs sont consacrés aux missions culturelles. Votre commission des finances pense que l'effort dans ce domaine est encore insuffisant, qu'il s'agisse du Cambodge dont l'enseignement supérieur, bien que national, est tout de même assuré par une majorité de professeurs français, qu'il s'agisse du Laos qui ne possède pas d'enseignement supérieur mais envoie ses étudiants au Cambodge et en France, ou du Viet-Nam où l'enseignement supérieur, également national, continue à être assuré en langue française avec la participation de nombreux professeurs français. Nous avons là de nombreuses et solides raisons de poursuivre notre effort.

Il en est de même en ce qui concerne l'enseignement secondaire et l'enseignement primaire. N'oublions pas notre institut Pasteur au Cambodge, notre institut du cancer à Saigon, notre école française d'Extrême-Orient et d'une manière générale la magnifique activité de notre mission culturelle.

Votre commission des finances souhaite ardemment que rien ne soit négligé pour le développement de la présence française en Asie. Elle souhaite également que le magnifique hôpital militaire Grall, à Saigon, qui est une brillante réalisation française et dont la transformation en hôpital civil est devenue inéluctable — un crédit de démarrage de 100 millions figure au présent budget — conserve une gestion française.

Le problème de nos relations économiques avec les Etats associés préoccupe également votre commission des finances. Certes, le ralentissement des échanges commerciaux entre la France et le Viet-Nam est considérable, mais il y a lieu de penser qu'un soutien plus efficace de nos exportations à destination du Viet-Nam serait de nature à améliorer la situation, d'autant plus que nos importations de caoutchouc vietnamien sont demeurées importantes et que les besoins en riz de notre Union française nous permettront de redevenir le principal acheteur de riz vietnamien lorsque les rizières auront été remises en état.

Je dirai peu de choses des dépenses en capital pour 1957, qui se limitent à des crédits de paiement. Le Parlement a en effet voté, le 28 mars 1956, un très important programme de travaux s'élevant à vingt milliards et dont bénéficient les trois Etats.

Votre commission des finances m'a chargé aussi d'indiquer son très vif regret de constater que les dispositions des articles 28 et 29 de la loi de finances du 4 août 1956 n'avaient encore reçu aucun commencement d'application. Je rappelle brièvement que ces deux articles prévoyaient l'intégration dans les corps diplomatiques et consulaires des deux tiers des gouverneurs et administrateurs de la France d'outre-mer qui occupent en Indochine depuis toujours la majorité des postes relevant aujourd'hui du quai d'Orsay.

Non seulement rien n'a été fait pour l'application de la loi, mais un autre projet de loi a été préparé par les services du ministère des affaires étrangères qui, dans sa forme actuelle, tend ni plus ni moins à rendre inopérantes les dispositions législatives antérieures.

Votre commission des finances estime qu'il n'est pas possible de laisser se généraliser de telles pratiques. Concernant

le reclassement des contrôleurs civils du Maroc et de Tunisie, qui présente un parallélisme étroit avec le reclassement des gouverneurs et administrateurs d'Indochine, M. Pflimlin, rapporteur spécial du budget des affaires marocaines et tunisiennes, disait récemment à l'Assemblée nationale: « Il faudra certainement beaucoup d'autorité pour vaincre certaines réticences et résistances afin que la volonté du législateur soit respectée ».

Votre commission des finances vous propose dans ces conditions de rejeter, jusqu'à ce qu'un engagement formel soit pris par le Gouvernement, la partie des crédits du titre III concernant les mesures nouvelles, soit 670 millions de francs et, sous les réserves d'ordre général énoncées à la page 1 du tome II du présent rapport, d'accepter les autres crédits destinés au service des relations avec les Etats associés. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Durand-Réville.

M. Durand-Réville. Mesdames, messieurs, votre commission de coordination des affaires d'Indochine m'a chargé d'exprimer son avis à l'occasion de la discussion du budget des Etats associés, mais cela était difficile car, seule parmi les commissions du Conseil de la République, elle n'est pas saisie, même pour avis, des questions concernant l'Indochine, ce qui paraît *a priori* assez paradoxal et ce sur quoi je veux attirer votre attention, ne serait-ce que pour que les choses, à l'avenir, soient organisées autrement. Je tiens à remercier M. le rapporteur de m'avoir laissé une partie de son temps de parole et je lui en suis reconnaissant, au nom de la commission de coordination des affaires d'Indochine.

Il résulte des documents financiers qui nous ont été communiqués que le budget concernant les relations avec les Etats associés est, par rapport à celui de l'an dernier, en diminution de 2.500 millions de francs. Certes, nous ne ferons pas le reproche au Gouvernement de nous présenter un budget d'austérité. Je voudrais cependant avoir l'assurance — car notre commission s'en préoccupe — qu'en ce qui concerne le budget des Etats associés les économies que l'on nous propose ne risquent pas, en définitive, d'être peut-être plus préjudiciables aux intérêts français que le déficit accru qui résulterait de leur non-réalisation.

Notre collègue M. Frédéric-Dupont, rapporteur spécial de ce budget à l'Assemblée nationale, a fait un exposé fort intéressant sur les conditions actuelles de la présence française en Extrême-Orient et sur la nécessité de développer notre influence culturelle dans les anciens Etats associés, en mettant notamment à la disposition de la mission culturelle française, qui accomplit au Viet-Nam un travail remarquable, les crédits qui lui sont nécessaires pour l'accomplissement de sa tâche.

Nous rappelons nous-mêmes, comme vient de le rappeler notre rapporteur spécial, que le budget de cette mission n'était que de 1.100 millions, alors que les seuls traitements de son personnel en absorbent 800 millions. Si, comme l'indiquait M. le rapporteur, un accroissement sensible de ces crédits permettait de tripler l'effectif des élèves vietnamiens apprenant le français dans les lycées français au Viet-Nam, nous manquons, croyons-nous, à notre devoir en ne consentant pas les sacrifices nécessaires.

Nous insisterons également sur la nécessité de rénover l'hôpital Grall, à Saigon, et nous avons noté la réponse de M. le secrétaire d'Etat, qui a assuré à l'Assemblée nationale que le crédit de 100 millions inscrit au budget en faveur de cet établissement n'était qu'une subvention de démarrage. Je suis heureux, au nom de la commission de coordination des affaires d'Indochine du Conseil de la République, de prendre acte de l'assurance ainsi donnée.

M. Maurice Faure, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Et que je renouvelle.

M. Durand-Réville. Je vous en remercie.

Nous avons pris connaissance avec intérêt des déclarations faites également par M. Frédéric-Dupont, au Palais-Bourbon, sur les possibilités de développement de nos relations économiques avec les Etats associés, sur l'amélioration déjà constatée de nos positions en ce qui concerne notamment les exportations de caoutchouc et sur les espoirs, dont nous nous entretenions récemment à la commission même, que nous pouvons raisonnablement concevoir pour ce qui est du commerce du riz.

M. le secrétaire d'Etat a affirmé, à cette occasion, et nous l'en remercions, l'intention du Gouvernement de maintenir le système d'aide à l'exportation afin d'assurer à ce commerce d'échanges avec le Sud Viet-Nam, le Laos et le Cambodge, les contreparties nécessaires.

Notre commission m'a chargé, dans ce domaine des relations économiques avec les Etats associés, de signaler plus spécialement à l'intention du Gouvernement une question que j'ai longuement évoquée devant le Conseil de la République en

février dernier et qui a trait à l'opportunité de tenir les promesses que nous avons faites au Cambodge en ce qui concerne, non seulement l'équipement du port de Kompaeng-Son et de l'aéroport de Pochentong, en cours de réalisation, je crois, mais encore le pont sur le Tonlé-Sap, à Pnom-Penh, les ports fluviaux de Pnom-Penh et de Tonlé-Bet, que les difficultés financières nous avaient déjà obligés l'an dernier, je vous le rappelle mes chers collègues, à repousser à un budget ultérieur.

Comme Pnom-Penh, ville sans port, a un impérieux et urgent besoin de disposer d'un port fluvial sur le Mékong, une défaillance de notre part risque d'inciter les Cambodgiens à mépriser la parole donnée par la France et à s'adresser aux Etats-Unis ou au Japon, voire à la Chine, pour la réalisation de ces travaux qui, effectués en pleine ville, dans la capitale même du pays, c'est-à-dire aux yeux de toute la population, peuvent avoir sur le plan politique une portée incalculable.

Craignons, monsieur le secrétaire d'Etat, en ne les exécutant pas nous-mêmes, de donner l'impression aux Cambodgiens que la France est prête à abandonner la partie, alors précisément que nous avons des raisons de succès dans cet Etat, ne serait-ce qu'en raison de la personnalité si remarquable de l'ambassadeur que vous venez d'y nommer en confirmant dans ses fonctions M. Gorce qui a l'oreille du gouvernement cambodgien et qui a admirablement réussi auprès de ce gouvernement, au nom et pour le bien de la France.

J'ai constaté dans l'examen du projet de budget qui nous est soumis que 371 millions de réduction de crédits résultent de la suppression du service des dommages de guerre intervenue en 1956.

Je voudrais avoir l'assurance que cette décision n'est pas de nature à porter atteinte aux droits de nos compatriotes d'Extrême-Orient qui attendent encore, après de très longues années, l'équitable indemnisation à laquelle ils peuvent prétendre.

Il est reconnu que l'état d'avancement de la reconstruction en Indochine souffre d'un énorme et injustifiable retard, par rapport à ce qu'il est en métropole. Je serais reconnaissant au représentant du Gouvernement de nous indiquer les dispositions qui sont envisagées pour que les sinistrés d'Indochine puissent enfin croire aux bonnes paroles qui leur ont été souvent dispensées et qui ont été bien rarement suivies d'effet.

A cette question des dommages de guerre en Indochine se rattache celle du rachat des rizières du Sud Viet-Nam appartenant à des Français. Le 21 février dernier, à l'occasion de la discussion orale posée par notre collègue M. Motais de Narbonne, j'avais déjà signalé au Gouvernement la situation des riziculteurs français et j'avais formulé la suggestion que ces derniers pourraient être indemnisés par le rachat de leurs rizières sur les crédits précisément de l'aide économique que la France met à la disposition du Sud Viet-Nam.

Je viens d'appeler à nouveau sur cette question l'attention de M. le ministre des affaires étrangères, en lui demandant quelle suite le Gouvernement français avait réservée à ma suggestion et, d'une façon plus générale, quelles dispositions il comptait prendre pour obtenir que la réforme agraire, décidée par le Gouvernement du Sud Viet-Nam par son ordonnance n° 57 du 22 octobre 1956, se fasse dans le respect des intérêts des riziculteurs français en Indochine.

M. Christian Pineau a bien voulu me donner à ce sujet, par lettre du 10 décembre, des précisions dont je le remercie, mais qui ne me paraissent cependant pas de nature à calmer totalement les appréhensions des riziculteurs français dont je m'étais fait l'interprète. Il résulte des indications qu'il m'a données que l'ordonnance à laquelle je me référais et qui entre dans le cadre du programme gouvernemental vietnamien s'applique sans discrimination aux nationaux et aux ressortissants étrangers, aux personnes physiques aussi bien qu'aux personnes morales. Le Gouvernement vietnamien, agissant en toute souveraineté, limite les propriétés rizicoles à 100 hectares et prévoit l'acquisition par ses soins de toutes portions excédentaires en vue d'une redistribution. Les propriétaires recevront une indemnité égale à une prétendue « valeur actuelle » des terres et constructions touchées par l'expropriation, cette valeur étant déterminée par une commission spéciale dont l'institution fera l'objet d'un décret ultérieur.

Cette indemnité consistera en un versement au comptant représentant 10 p. 100 de la valeur des biens expropriés et, pour le reliquat, en titres nominatifs garantis par l'Etat du Vietnam, portant intérêt annuel à 3 p. 100 et amortissables en douze ans.

En ce qui concerne l'utilisation partielle au rachat des rizières françaises de crédits d'aide financière accordés au Sud Viet-Nam, M. le ministre des affaires étrangères a bien voulu m'indiquer que des pourparlers étaient en cours avec le Gouvernement de Saigon, qui aurait accepté qu'une somme de 1.890 millions de francs soit principalement consacrée à des achats de rizières appartenant à des Français.

Les opérations qui seraient réalisées à ce titre comporteraient un versement comptant pour toute somme n'excédant pas 10 millions de francs. Les fractions supérieures à ce chiffre seraient payées comptant pour la moitié, le reste en titres.

Toutefois, cette opération étant effectuée dans le cadre d'une aide au Vietnam ne peut être assimilée, comme l'a dit M. le ministre, à une simple indemnisation consentie par le Gouvernement français et ne peut présenter le caractère d'un désinvestissement. Les modalités doivent donc en être arrêtées en accord avec le Gouvernement du Vietnam et c'est sur ce point, monsieur le secrétaire d'Etat, que je désire aujourd'hui attirer votre attention.

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. C'est ce qui est fait.

M. Durand-Réville. Il serait souhaitable que les pourparlers entrepris à cet égard soient rapidement menés à bonne fin et que les riziculteurs français soient autorisés à rapatrier, non pas seulement une faible partie, mais la totalité des sommes qu'ils recevront au titre de ces rachats.

De plus — et je termine par-là — il est à craindre que le crédit affecté à cette opération ne soit très insuffisant pour l'acquisition de toutes les rizières possédées par des Français. Pourriez-vous me dire, monsieur le secrétaire d'Etat, si vous avez déjà une idée sur ce sujet et les dispositions que le Gouvernement compte prendre pour opérer le rachat de ces rizières françaises ?

Il est un dernier problème lié au précédent, c'est celui du recasement dans d'autres territoires de l'Union française des Français qui ont été amenés, bien souvent contre leur gré, à quitter cette Indochine dont, durant des décennies, ils avaient contribué à assurer la prospérité, problème qui a été très longuement évoqué tout à l'heure, en particulier par M. le rapporteur.

M. le secrétaire d'Etat a bien voulu indiquer à l'instant que la question était à l'étude, mais que des décisions n'avaient pu encore être prises. J'insiste sur l'urgence de ces décisions, car beaucoup de nos compatriotes ne sont guère en mesure d'attendre.

Rejoignant enfin M. le rapporteur de la commission des finances, je demanderai au Gouvernement de nous indiquer les dispositions qu'il compte prendre pour intégrer dans des cadres métropolitains les fonctionnaires français d'Indochine. *(Applaudissements.)*

M. le président. La parole est à M. Léo Hamon.

M. Léo Hamon. Mes chers collègues, parlant, moi aussi, au nom de la commission de coordination des affaires d'Indochine, je voudrais souligner l'importance de nos liens avec le Cambodge et demander à M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères que rien ne soit méconnu des moyens nécessaires pour affirmer l'amitié franco-khémère.

Au temps où le Vietnam, par sa dimension, sa population, sa richesse occupait nécessairement le premier plan de notre Indochine, le Cambodge a parfois pu être quelque peu négligé. Mais à présent, ce pays, qui a la chance d'avoir été épargné par la guerre civile, qui a la chance d'avoir échappé à la partition de l'Indochine, ce pays, dis-je, occupe une place de choix dans la diplomatie asiatique. S'il fallait en donner une preuve, on la trouverait dans les visites mêmes que le modeste Cambodge reçoit, aussi bien du premier ministre de l'immense Chine populaire que de M. Nehru, comme aussi dans les ambassades nombreuses qui sont accréditées auprès de son gouvernement. Le Cambodge est actuellement une des plaques tournantes de l'Asie du Sud-Est.

Or, ce pays nous est demeuré parfaitement fidèle dans la culture et dans l'amitié humaine. C'est un de ses dirigeants les plus qualifiés qui me le disait, voici quelques jours, à Pnom-Penh: « La culture française était hier pratiquée. Elle est aujourd'hui non seulement acceptée, mais recherchée et désirée ». Mais si nous voulons maintenir la position française au Cambodge, cela exige de notre part un effort particulier pour ce pays.

Nos dépenses au Cambodge ne sauraient se régler en tenant seulement compte de la population, qui n'est que de 5 millions, peu de choses évidemment par rapport à celle de l'immense Asie.

Une politique qui tendrait, monsieur le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, en définitive à ramener la représentation française au Cambodge aux effectifs et au budget d'une représentation diplomatique normale dans un pays de 5 millions d'habitants, une telle politique, dis-je, serait erronée parce qu'elle méconnaîtrait à la fois les intérêts économiques français et ces liens particuliers que consacrent le crédit et l'influence de M. Gorce, ambassadeur de France à Pnom-Penh. M. Durand-Réville vient justement de rapporter sa parfaite réussite, dont je porte également témoignage.

M. Durand-Réville. Très bien !

M. Léo Hamon. Mais si l'on veut écarter l'erreur des fausses analogies — si l'on garde en mémoire la situation particulière de la France dans ses relations avec le Cambodge — on doit s'étonner de la proportion quelque peu surprenante entre les crédits donnés au Cambodge et ceux donnés au Sud-Viet-Nam: 79 millions, d'une part, et 228 millions, d'autre part, pour les hauts commissariats à Pnom-Penh et à Saigon; et l'écart plus grand encore pour les missions culturelles, puisque le total de notre aide au Cambodge est de 90 millions en chiffres ronds, alors qu'il est pour le Sud-Viet-Nam de 620 millions.

Une telle disproportion, qui aurait peut-être pu se justifier s'il s'était agi de l'ensemble des deux Viet-Nam, c'est-à-dire d'un territoire comprenant de 25 à 30 millions d'habitants, ne se justifie plus quand il s'agit, d'une part, d'un Etat de 5 millions d'habitants et, d'autre part, du Sud-Viet-Nam, qui n'en compte qu'une douzaine de millions. Je vous demande de revoir notre effort dans ce Sud-Viet-Nam en tenant compte, sans doute du chiffre des populations, mais aussi de la fidélité et de la sympathie...

M. François Valentin. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. Léo Hamon. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Valentin, avec l'autorisation de l'orateur.

M. François Valentin. Je voudrais, en remerciant notre collègue M. Hamon de me permettre de l'interrompre, lui dire que je ne voudrais pas que, soutenant une thèse excellente, il le fasse en paraissant regretter ce qui est accompli pour le Sud-Viet-Nam. A l'inverse, sans rien enlever à l'argumentation qu'il développe en faveur du Cambodge, je crois qu'il serait opportun d'accroître encore l'effort extrêmement fructueux qui est rempli par la mission française au Viet-Nam, depuis deux ans, dans des conditions qu'il connaît très certainement. Nous avons, au Sud-Viet-Nam, non seulement dans des établissements spécifiquement français, mais également auprès de l'enseignement vietnamien, des possibilités d'influence en plein développement.

Il serait profondément regrettable de découvrir Paul pour chercher à couvrir Pierre, alors qu'en réalité, à l'heure actuelle, nos meilleures chances d'avenir au Sud-Viet-Nam, non seulement sur le plan proprement culturel, mais sur le plan économique et même sur le plan général, dépendent du développement de notre action auprès des jeunes, par nos grands lycées de Saigon, par le nouveau lycée de Tourane, par ceux de DaLat et de Nha-Trong, par l'ensemble des efforts que nous entreprenons de tous côtés, et en particulier par la mise à la disposition du ministère de l'éducation nationale vietnamien des livres français dont il a besoin. Il y a là, croyez-moi, quelque chose qui mérite les quelque 600 millions qui sont inscrits à ce budget.

M. Léo Hamon. Monsieur Valentin, je suis très heureux, vous ayant permis de me répondre à propos du Cambodge, de vous avoir donné l'occasion de parler du Viet-Nam. *(Sourires.)*

Pour ma part, je ne formule aucune critique à l'égard de notre action et de nos résultats dans le Sud-Viet-Nam. Mais je dis et je maintiens que la proportion n'est pas bonne entre les dépenses faites dans les deux territoires. Je ne verrais que des avantages à ce que la proportion fût corrigée par une augmentation des dépenses cambodgiennes, sans réduction des dépenses Sud-vietnamiennes.

Mais je ne voudrais pas, sans répondre, vous laissez dire que « nos meilleures chances » sont à Saigon, parce que cela impliquerait que nos chances de Pnom-Penh sont moins bonnes. Je préférerais dire que nous avons de bonnes chances à Saigon, à Vientiane et, pourquoi pas ? à Hanoi. Le rôle de la France est de jouer sa chance partout.

Quoi qu'il en soit, et pour revenir au Cambodge après cette interruption, je voudrais très brièvement rendre M. le secrétaire d'Etat attentif à trois questions. Tout d'abord le poste « Militaires ». Ce sont, actuellement, les effectifs de la mission militaire française qui assurent l'encadrement et l'instruction de toutes les armes cambodgiennes, terre, air, mer. Je voudrais, monsieur le secrétaire d'Etat, vous demander ici de peser les paroles volontairement laconiques que je vous adresse. Si vous deviez opérer une compression trop forte de ces effectifs, nous serions obligés de céder à une puissance étrangère — qui, même amie, demeure une puissance étrangère — l'instruction et l'encadrement de l'une des trois armes. Cela serait grave. Il y a un seul pays d'Asie où les cadres français assurent l'instruction de toutes les armes; gardez-nous ce privilège, hélas! trop rare.

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Léo Hamon. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Monsieur Hamon, si je ne puis vous en dire plus, je peux cependant vous assurer que nous faisons l'impossible pour maintenir l'encadrement actuel de l'armée cambodgienne par des officiers français.

M. Léo Hamon. Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat, de ce qui me rassure après quelques alarmes que j'avais eues.

Ma seconde observation porte sur l'enseignement. Le français est demeuré au Cambodge non pas une première langue étrangère, mais la langue véhiculaire. Cela ne s'est pas pratiqué ailleurs et mérite une mention particulière, une aide accrue.

Et je signale à l'attention de M. le secrétaire d'Etat la place prise par l'école de droit de Pnom-Penh qui peut demain, convenablement encouragée et développée, devenir l'exemple, dans le Sud-Est asiatique, d'une université de langue française.

Enfin — ce sera ma troisième et dernière observation — nous réalisons actuellement des travaux importants tendant à donner au Cambodge le port qui réalisera son désenclavement économique: celui de Kompang-Son. Un de nos atouts est que dès à présent nous ayons étudié jusqu'aux extensions ultérieures, possibles de ce port.

Pour l'exécution des travaux en cours nous sommes nécessairement confrontés aujourd'hui avec les techniciens américains qui établissent la route de Kompang-Son à Pnom-Penh; peut-être demain, le seront-nous, monsieur le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, avec les techniciens chinois qui viendront installer les 7 à 8 milliards d'équipement industriel promis à ce pays.

Il serait très regrettable que dans une telle compétition la France parût manquer de prévoyance ou simplement d'exactitude.

Si les crédits nécessaires — et je voudrais attirer sur ce point l'attention de M. le secrétaire d'Etat au budget — à l'exécution de l'ensemble des travaux du port de Kompang-Son n'arrivent qu'avec un certain retard, les commandes nécessaires aux magasins généraux, au terre-plein ne pourraient pas être passées en temps voulu et la technique française paraîtrait encourir le reproche de n'avoir pas réalisé en temps voulu ce que la France a promis alors que d'autres feraient valoir l'empressement de leurs dons.

Nous ne devons pas pratiquer au-delà des mers le système d'improvisation, de raccrochages qui, trop souvent, ne nous réussit pas même chez nous.

Il faut au contraire que notre prévoyance soit confrontée, dans ce petit pays du Cambodge, avec les techniques d'autres grands pays. Peut-être demain sera-ce au Cambodge que l'immense Chine apprendra pour la première fois à connaître les réalisations des techniciens français de 1956 ?

Faites, messieurs les ministres, que, dans cette confrontation, notre pays affirme sa place et, puisque le Cambodge est, dans une Asie d'imprégnation anglo-saxonne, une oasis d'imprégnation française, faites que dans cette oasis, on nous juge à notre véritable dimension, qui est bonne, à notre véritable esprit, qui est grand. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Mesdames, messieurs, je voudrais répondre aux questions qui ont été soulevées par M. le rapporteur, tout d'abord, et essentiellement, à la question concernant l'intégration dans le corps diplomatique des agents de l'administration française en Indochine.

Vous vous souvenez, en effet, que le Parlement avait voté les articles 28 et 29 qui aboutissaient à faire intégrer, dans les cadres des affaires étrangères, un certain nombre d'administrateurs de la France d'outre-mer, malheureusement très supérieur au nombre de postes dont on pouvait s'attendre à ce qu'ils constituent, à titre définitif, l'implantation diplomatique et consulaire de la France dans les trois Etats d'Indochine.

C'est la raison pour laquelle, lorsque mon administration s'est trouvée devant l'application de ces articles, elle s'est heurtée à une impossibilité matérielle. L'engagement que je prends devant le Conseil de la République, c'est que l'intégration dans le cadre des affaires étrangères sera réalisée pour un nombre d'administrateurs de la France d'outre-mer égal à celui de l'ensemble des postes diplomatiques et consulaires qui seront maintenus en Indochine, augmenté du nombre d'emplois correspondants à l'administration centrale. Je puis ainsi dire au Conseil de la République que ce nombre sera d'environ une quarantaine.

Le même problème s'est posé à propos des contrôleurs civils de la Tunisie et du Maroc, pour lesquels le chiffre est fixé à environ 70. Il sera veillé de la façon la plus stricte à ce que cette intégration ait lieu dans des délais rapides. Les com-

missions d'intégration, qui ont commencé à se réunir au mois de décembre, se réuniront à nouveau au mois de janvier et dans les mois suivants.

Je veux dire à l'Assemblée que le Gouvernement veillera à ce que les administrations métropolitaines ne continuent plus, comme elles le font trop souvent systématiquement, à mettre, si vous me permettez l'expression, des bâtons dans les roues pour paralyser la réintégration dans leurs propres cadres des fonctionnaires rentrant soit d'Indochine, soit de Tunisie, soit du Maroc et de montrer davantage un sens de la solidarité nationale qui ne doit pas être pris en défaut.

Je voudrais répondre maintenant aux questions particulières posées par M. Durand-Réville.

Je me félicite avec lui de constater que l'expansion culturelle qui, je ne dis pas se maintient, mais se développe dans les Etats du Viet-Nam, du Cambodge et du Laos. Je veux voir, là aussi, une raison d'espérer pour le sort et les chances de la France, dans l'avenir, en Tunisie et au Maroc. Il y a là un exemple encourageant, et c'est peut-être dans ce sens qu'il faut persévérer.

Vous savez que deux lycées français fonctionnent à Saigon, un à Dalat, un à Pnom-Penh; un est en construction à Louang-Prabang, capitale du Laos. Plus de 20.000 élèves fréquentent les écoles d'enseignement privé à Saigon et je peux dire que les crédits de la mission culturelle n'ont pas été développés.

Il est bien vrai, pour reprendre ce qu'a dit M. Léo Hamon, que l'amitié franco-kmhér est au premier plan de nos préoccupations. Je voudrais cependant lui faire remarquer que, dans les récents débats à l'Organisation des Nations Unies, le Cambodge ne nous a pas apporté son suffrage.

Cela étant — il faut être parfois grand seigneur et passer sur un fait comme celui-là, mais il méritait néanmoins d'être relevé au passage — je voudrais dire à M. Léo Hamon que le Cambodge bénéficie de la plus large tranche d'aide de la France, que notre représentation à Pnom-Penh est supérieure en nombre à celle de Bruxelles et que si, dans la répartition des crédits du poste diplomatique de Pnom-Penh par rapport au poste diplomatique de Saigon, il existe une disproportion qu'il juge excessive, c'est sans doute parce que, d'une part, on compte plus de Français dans le Sud-Viet-Nam que dans le Cambodge et que, d'autre part, le passé pèse sur le présent.

On ne réorganise jamais du jour au lendemain de tels complexes humains avec toutes les habitudes de routine, de tradition qu'ils peuvent comporter; mais il est dans notre intention, petit à petit, de proportionner les effectifs de nos deux ambassades à l'importance même de la tâche que nous allons leur confier.

M. Valentin a eu raison de souligner quelle était l'importance économique et culturelle de nos rapports avec le Sud-Viet-Nam. A ce propos et pour conclure, je dirai à M. Durand-Réville que nous avons maintenant, non pas l'espoir mais la certitude que vont être très rapidement achevées les négociations avec le gouvernement Sud-vietnamien grâce auxquelles un crédit d'un milliard et demi à deux milliards de francs pourra être mis à la disposition de ce gouvernement pour lui permettre de racheter les rizières des riziculteurs français, et des mesures libérales pourront être prises pour le rapatriement dans la métropole de la plus grande partie de leurs capitaux.

J'ai répondu au problème que vous avez soulevé du recasement des administrateurs de la France d'outre-mer dans le cadre des affaires étrangères. Il me reste à vous donner l'assurance que le transfert du service des dommages de guerre d'Extrême-Orient au ministère français de la reconstruction ne lésa en rien les intérêts des sinistrés.

C'est à partir du 1^{er} janvier prochain, tous les dossiers étant désormais arrivés, que les services du ministère de la reconstruction vont se pencher à Paris sur l'indemnisation des sinistrés dans le Proche-Orient.

Je voudrais signaler au Conseil de la République que par la loi du 28 mars 1955 il a mis à la disposition du Gouvernement un crédit de vingt milliards d'aide technique d'assistance économique à ces trois Etats. Ils se pose pour ces vingt milliards un peu le même problème que celui dont nous parlons tout à l'heure. Bien qu'en la circonstance, ils aient été utilisés effectivement au service de la cause franco-cambodgienne, franco-laotienne et franco-vietnamienne. Je ne veux pas entrer dans le détail. Je veux dire qu'au Cambodge les travaux du port de Kompang-Son tout au moins l'infrastructure — et des engagements préalables avaient été pris à ce sujet — sont poursuivis activement et il n'y a pas de retard. Quant au pont sur le Tonlé-Sap nous n'avons pas de crédit suffisants pour l'entreprendre, mais je donne l'assurance à M. Durand-Réville que c'est le premier grand projet qui retiendra notre attention dès que les possibilités financières le permettront.

L'aérodrome de Pochentong près de Pnom-Penh sera accessible aux avions les plus longs courriers.

Au Viet-Nam nous avons financé l'équipement social, aidé à la réforme agraire, multiplié l'aide et l'assistance aux coopératives et fourni du matériel ferroviaire.

Enfin au Laos, des travaux de ponts et de routes ont été entrepris par les services techniques, qui font merveille dans cette partie du monde comme ailleurs. Ils constituent, à mon sens, l'une de nos meilleures propagandes à l'étranger. On vient de Chine et d'ailleurs voir les services techniques français, essentiellement les services sociaux et ceux des travaux publics. Il y a là par conséquent le cadre d'une coopération dont nous pouvons les uns et les autres nous féliciter parce qu'elle a réussi.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement vous demande de voter les crédits qui vous sont proposés dans le budget à ce titre. (*Applaudissements.*)

M. le président. Je donne lecture du titre III :

SERVICES DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

III. — Relations avec les Etats associés.

Etat C. — Dépenses ordinaires :

Titre III. — Moyens de services, 6.960.533.000 francs.

M. Fousson, rapporteur. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Fousson, rapporteur. Je tiens tout d'abord, au nom de la commission, à remercier M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères des précisions qu'il a bien voulu nous donner.

Devant les engagements formels qu'il a bien voulu prendre au nom du Gouvernement, votre commission des finances vous propose de rétablir au titre III « Moyens des services » le chiffre qui était précédemment demandé par le Gouvernement, soit 7.630.533.000 francs.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III, avec le nouveau chiffre de 7.630.533.000 francs.

(*Le titre III, avec ce chiffre, est adopté.*)

M. le président. Titre IV. — Interventions publiques, 1.494 millions de francs. (*Adopté.*)

Etat D. — Dépenses en capital :

Titre VI. — A. — Investissements exécutés avec le concours de l'Etat (subventions et participations) :

Crédits de paiement, 3 milliards de francs. (*Adopté.*)

Je donne de nouveau lecture de l'article 27, qui avait été réservé :

b) Dispositions particulières.

« Art. 27. — Par arrêtés signés du ministre des affaires étrangères, du secrétaire d'Etat au budget et, éventuellement des autres ministres intéressés, les crédits ouverts à la section II (Affaires marocaines et tunisiennes) et à la section III (relations avec les Etats associés) du budget des affaires étrangères, pourront être transférés soit à d'autres chapitres des mêmes sections, soit à la section I de ce budget, soit aux budgets d'autres départements ministériels. » (*Adopté.*)

Je pense que nous pouvons maintenant suspendre la séance pour la reprendre à vingt et une heures trente. (*Assentiment.*)

Nous examinerons alors le budget de l'agriculture.

Personne ne demande plus la parole ?...

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures quinze minutes, est reprise à vingt et une heures quarante minutes, sous la présidence de M. Méric.*)

PRESIDENCE DE M. MERIC,

Vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

Le Conseil de la République reprend la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1957, adopté par l'Assemblée nationale.

AGRICULTURE

M. le président. Nous allons examiner les dispositions de la loi de finances votées aux états C, D, F, annexées aux articles 14, 15 et 17 et concernant les services du ministère de l'agriculture.

Avant d'ouvrir la discussion, je dois faire connaître au Conseil de la République que j'ai reçu de M. le président du conseil des décrets nommant, en qualité de commissaire du

Gouvernement, pour assister M. le ministre des affaires économiques et financières et de M. le secrétaire d'Etat au budget :

MM. Bonnefont, administrateur civil à la direction du budget ;

Dulloq, administrateur civil à la direction du budget ;

Du Sorbier, administrateur civil à la direction du Trésor, et pour assister M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture :

MM. Dauthy, chef du service de l'administration générale et du personnel ;

Guillaume, chef du bureau du budget.

Acte est donné de ces communications.

La parole est à M. Brousse, rapporteur spécial de la commission des finances, sur le budget du ministère de l'agriculture.

M. Martial Brousse, rapporteur spécial de la commission des finances. Messieurs les ministres, mes chers collègues, le budget de l'agriculture comprend trois parties : des crédits de fonctionnement, des crédits pour les dépenses en capital et des crédits pour les dépenses sur ressources affectées.

En ce qui concerne la première partie, on trouve tout d'abord, dans le titre I^{er}, un crédit supplémentaire de 5 millions qui est destiné à permettre des ajustements aux besoins réels relatifs à la dette publique.

Au titre III : « Moyens de services », par rapport à 1956, nous avons, tant en ce qui concerne le budget que les services, votés une augmentation de 730.800.000 francs. Ce chiffre résulte de diverses augmentations de crédit s'élevant à 1.473 millions qui ont été nécessaires pour faire face notamment à l'augmentation des traitements et aux modifications des abattements de zones, particulièrement sensibles au ministère de l'agriculture, à la création d'emplois et à l'ouverture d'écoles, à la prime de rendement accordée aux agents techniques des eaux et forêts.

Ce chiffre est ramené à 730.800.000 francs en raison de contractions résultant du financement de certaines dépenses, grâce aux ressources du pari mutuel et par la suppression d'emplois, notamment pour le personnel des eaux et forêts.

Certaines dépenses prévues au budget de 1956, comme le recensement agricole, ne se reproduiront pas en 1957, permettant ainsi une économie de 352 millions de francs. Les autorisations nouvelles du titre III consistent en création d'emplois.

L'ensemble de ces mesures, y compris l'entretien et l'achat de matériel de ces établissements, entraîneront des dépenses de 205.600.000 francs. Les crédits demandés sont cependant inférieurs de 18.800.000 francs à ceux de 1956, y compris les services votés, cela en raison de l'application de l'article 23 qui met à la disposition du ministre de l'agriculture, sous forme d'un fonds de concours, un crédit de 224 millions provenant des ressources intéressant le domaine forestier national. L'application de cet article 23 permet, tout en opérant quelques créations nouvelles, de diminuer de 18 millions des crédits affectés au titre III, ce qui a ramené à 712 millions au lieu de 730 millions les dotations pour 1957 des moyens de services.

En ce qui concerne les interventions publiques, nous nous trouvons en présence d'une augmentation de 93 millions, nécessités d'une part par l'augmentation du nombre des bourses pour l'enseignement agricole et le relèvement du taux de ces bourses, d'autre part par une subvention à accorder au centre national de la coopération compensant celle prévue antérieurement du commissariat général à la productivité.

En définitive, et en raison de la diminution de 18 millions pour les autorisations nouvelles au titre III, c'est une augmentation de crédits de 74.200.000 francs qui est demandée pour le budget de fonctionnement de l'agriculture.

Je regrette, pour ma part, que des crédits n'aient pas été prévus pour la revision cadastrale ainsi que la promesse en avait été faite par M. le ministre des finances au cours de la discussion du collectif 1956. Cette revision est pourtant indispensable, d'autant plus que le revenu cadastral est souvent utilisé pour déterminer diverses taxes à la charge des agriculteurs, notamment en ce qui concerne l'impôt sur les bénéfices agricoles et le paiement des cotisations des caisses d'allocations familiales.

Cette première partie prévoit un crédit de 200 millions pour la vulgarisation. L'intensification de cette vulgarisation est indispensable. Cette expérience a démontré combien étaient considérables les possibilités de production agricole de notre pays, surtout en ce qui concerne la production fourragère. Je me suis laissé dire par certains techniciens que cette augmentation pourrait atteindre jusqu'à 200 p. 100. Ces possibilités permettraient d'importantes exportations sans que l'Etat soit appelé à faire de gros sacrifices si certaines mesures étaient prises, notamment un abaissement des frais de production, pour rendre nos prix de revient agricoles compétitifs, et si étaient passés des accords commerciaux tenant compte des intérêts agricoles.

Il faut bien reconnaître que cette vulgarisation se fait à l'heure actuelle d'une façon un peu anarchique. Une coordination des efforts est évidemment à souhaiter. Pour que cette vulgarisation donne les résultats espérés, il faut que les vulgarisateurs inspirent confiance aux agriculteurs. Ceux-ci ne sui-

vront leurs directives que s'ils sentent qu'elles sont données dans un intérêt purement agricole. Cette confiance est d'autant plus nécessaire que ces agents peuvent être appelés à donner des conseils de gestion aux exploitants.

L'action de ces agents techniques qui doivent être en contact permanent avec les agriculteurs ne sera réellement efficace que si ces agents sont introduits auprès d'eux par les organisations professionnelles et non uniquement par l'administration. Les vulgarisateurs ne doivent pas se contenter de faire connaître aux agriculteurs de meilleures méthodes techniques. Ils doivent également préconiser certaines cultures en tenant compte des débouchés rentables pour les denrées produites et aussi en tenant compte de la vocation des sols. Il est beaucoup question de cette orientation des cultures qui présente, en effet, pour l'économie agricole et pour l'économie générale un très grand intérêt.

M. le secrétaire d'Etat à l'Agriculture a fait connaître qu'il n'aiderait les organisations professionnelles dans leur œuvre de vulgarisation que si celles-ci étaient orientées vers des objectifs de production fixés par lui. Or, tout le monde s'accorde à reconnaître qu'une politique agricole doit être établie pour une période de longue durée. En effet, la psychologie paysanne se prête mal à des changements trop fréquents. De plus, la production végétale nécessite à peu près un an pour se réaliser et la production de viande de bœuf demande trois années.

La nécessité d'établir un assolement rationnel demande trois ou quatre années, parfois davantage. Soumettre la vulgarisation et l'orientation des cultures aux aléas de la politique en les faisant dépendre de la seule volonté d'un gouvernement est certainement dangereux. C'est pour cela que, si des directives préconisant telle ou telle culture doivent être données aux agriculteurs pour tenir compte à la fois des besoins de Palimentation des Français, des besoins en certaines matières premières de notre industrie et des possibilités d'exportation, il serait préférable que ces directives leur soient données après que le Parlement en ait discuté et ait pris une décision sur l'orientation de notre agriculture. Le Parlement serait bien inspiré si, ayant de voter une loi à ce sujet, il demandait l'avis du Conseil économique et aussi celui des chambres d'agriculture qui sont auprès des pouvoirs publics les organismes consultatifs officiels de l'agriculture.

Monsieur le ministre de l'Agriculture, puisqu'il est question de présenter au Parlement une loi verte, il est souhaitable que cette loi contienne des directives sur l'orientation de notre économie agricole valables pour une longue période. Cette orientation définie dans ses grandes lignes, il appartiendrait à l'exécutif de mettre en œuvre les moyens de la réaliser. Pour le moment un effort de propagande et de vulgarisation est ici plus nécessaire encore que lorsqu'il s'agit de préconiser des méthodes techniques ayant pour but d'augmenter les rendements. Une collaboration confiante entre le vulgarisateur et l'exploitant est indispensable. Pour que cette action soit efficace, l'aide des organisations agricoles est absolument nécessaire aux pouvoirs publics.

Deuxièmement, la question des prix. Le producteur doit être assuré que la culture qu'il va entreprendre sera rentable, que ses frais de production seront couverts pendant une période suffisamment longue pour amortir ses investissements.

Troisièmement, le crédit. Le changement de culture peut amener le producteur à faire des dépenses nouvelles. Il doit acheter plus d'engrais, se procurer de nouvelles machines; son bétail doit être plus nombreux. Pour cela, il doit pouvoir disposer de crédits parfois importants et moyennant le versement d'annuités raisonnables.

Par exemple, on parle beaucoup de l'augmentation de la production de viande, notamment dans le troisième plan de modernisation et d'équipement. Cette production de viande nécessite une production herbagère accrue ainsi qu'un tonnage plus important de grains destiné à l'engraissement à l'auge. Elle nécessite aussi une augmentation du bétail pour l'élevage et même des constructions d'étables. Cette augmentation de la productivité en agriculture n'est donc pas si facile à obtenir qu'il le semble au premier abord. Elle nécessite, de la part du producteur, une confiance absolue en une politique agricole qui le rassure quant aux débouchés, qui ne risque pas de le pénaliser par une abondance de biens qu'il aura lui-même créés, une politique agricole qui garantisse que ses efforts, son travail, ses capacités professionnelles lui procureront un mieux-être légitime tout en augmentant la richesse de la nation.

En ce qui concerne la deuxième partie, nous avons à examiner les dépenses en capital. Votre commission des finances s'est surtout préoccupée à ce sujet des mesures de « débudgétisation » prévues par le Gouvernement en ce qui concerne les prêts et avances s'élevant à l'origine à 19 milliards.

Depuis le vote, par l'Assemblée nationale, de l'article 67 bis et le dépôt de la lettre rectificative du Gouvernement, les inquiétudes de votre commission se sont certes atténuées. Il n'en reste pas moins qu'elle a été unanime à faire remarquer com-

bien pouvaient être néfastes, non seulement pour les agriculteurs, mais encore pour tous les ruraux, des mesures qui ralentiraient l'équipement collectif de nos villages et l'amélioration de l'habitat rural.

Or, les 8 milliards prévus pour cet habitat rural restent en dehors du budget. Il lui est apparu que ces mesures étaient en contradiction absolue avec la volonté souvent affirmée par le Gouvernement de favoriser une décentralisation démographique indispensable. Il va de soi, en effet, que ce n'est qu'en permettant aux ruraux de bénéficier, du point de vue de l'habitat, des mêmes avantages que les citadins, qu'on incitera la population des villes à venir s'installer à la campagne.

En dehors de cette importante question de débudgétisation, l'examen des dépenses en capital nous amène, en ce qui concerne la vulgarisation agricole, à présenter quelques observations.

Il est tout d'abord regrettable que la mise en place de foyers de progrès agricole ne s'effectue pas plus rapidement. Il est prévu la création, en 1957, de 46 foyers de progrès agricole, alors que la plupart de ceux créés en 1956 ne fonctionnent pas encore. Il est également prévu d'importants crédits pour la vulgarisation sous forme de création de nouvelles zones témoins. Les résultats obtenus par cette forme de vulgarisation sont intéressants dans la plupart des cas. A condition de prendre quelques précautions quant à leur implantation, ces créations méritent d'être encouragées.

Il est prévu au budget et aux dépenses en capital les crédits nécessaires au remembrement de 500.000 hectares au cours de 1957. C'est un minimum qui ne sera peut-être même pas atteint. Or, cette opération est d'une importance primordiale pour l'utilisation rentable des machines motorisées. Elle conditionne dans une large mesure toutes les autres améliorations permettant notamment une plus grande liberté d'action pour l'utilisation rationnelle des terres et l'orientation des cultures. Ceci est tellement important pour l'avenir de notre agriculture que je me permettrai d'insister sur ce point.

La cadence de ces opérations n'est pas encore suffisante malgré les progrès réalisés depuis 1950. En octobre 1955, nous avions comme surface de remembrement terminé 1.861.000 hectares. Il y avait en cours une surface de 2.900.000 hectares. Au cours de l'année 1956, ont été remboursés environ 400.000 hectares. Il existe à l'heure actuelle encore un minimum de 10 millions d'hectares à remembrer. A raison de 500.000 hectares par an, cela fait encore vingt ans: c'est beaucoup trop long.

La loi programme de mai 1955 avait donné à ce sujet beaucoup d'espoirs; son application n'a commencé, hélas! qu'il y a quelques semaines. Il faut arriver à dépasser 1 million d'hectares et ne pas ménager le crédit pour ces opérations.

Pour le personnel du génie rural, la création d'équipes de remembrement, par exemple, cela ne suffit pas. Il faut encore étoffer les services. C'est le manque de personnel qui a été le principal goulot d'étranglement depuis quelques années.

Il faut aussi faciliter le déplacement des commissions de remembrement et d'échanges amiables. Il faut songer que le plus difficile reste à faire en raison des obstacles naturels de certaines régions rendant les opérations plus onéreuses. Il ne faut pas oublier les travaux connexes. C'est par exemple, dans certaines régions, des réseaux d'irrigation à aménager en même temps que l'on fera le remembrement. Dans d'autres régions ce sont des fossés d'assainissement, la création de chemins d'exploitation. Cela coûtera plus cher, nécessitera davantage de personnel. Il nous faudra adopter des textes législatifs permettant au Gouvernement de simplifier et de rendre plus rapides certaines formalités et rendre immédiatement effectives les délibérations du Comité supérieur d'aménagement foncier constitué récemment tant en ce qui concerne le remembrement proprement dit que l'échange des parcelles.

Il conviendrait d'abord qu'une propagande intense soit faite auprès des cultivateurs pour les persuader des bienfaits de ce remembrement et que, dans certaines régions, des villages témoins soient même créés, que des avantages plus substantiels soient accordés aux échanges de parcelles. Mais si toutes ces mesures sont susceptibles d'accroître la productivité du travailleur agricole, il est possible également d'augmenter considérablement la productivité de la terre par une culture rationnelle du sol.

La vulgarisation des meilleures techniques, ainsi que la motorisation peuvent largement y contribuer, augmentant ainsi la richesse nationale, grâce à une plus grande compréhension des besoins de notre agriculture et à une politique économique tenant compte des intérêts de tous les secteurs de la production nationale.

J'en arrive maintenant à la troisième partie, qui comprend les dépenses sur ressources affectées. Ces dépenses présentent une augmentation de 15 p. 100 par rapport à 1956. Cette augmentation est due d'une part à l'accroissement des taxes affectées à la production animale pour 2 milliards et, dans une

mesure plus modeste, à la production viticole pour 300 millions. D'autre part, l'ajustement aux besoins a nécessité un crédit de 4 milliards pour l'achat de matériel agricole et 1.500 millions pour l'assurance vieillesse agricole. De plus, 878 millions en provenance du fonds national de progrès agricole ont été budgétisés.

Je voudrais à ce sujet me permettre quelques observations. La partie la plus importante de ces crédits, 520 millions, est destinée surtout à la vulgarisation sous forme de subventions à certaines organisations professionnelles à caractère spécialisé et instituts techniques comme le blé, la betterave, le vin et la pomme de terre. 112 millions sont répartis entre les centres d'étude technique agricole, les centres d'économie rurale, la vulgarisation économique.

Enfin un crédit de 246 millions serait destiné à subventionner les établissements publics participant en liaison avec les organisations professionnelles à des actions relatives à la recherche et à la vulgarisation, ainsi que divers concours techniques apportés à ces mêmes organisations par les directions des services agricoles, les services de la protection des végétaux et de la répression des fraudes.

Il est souhaitable que les crédits en provenance de ce fonds, qui est alimenté en grande partie par des taxes payées uniquement par les producteurs, ne soient pas utilisés pour financer des tâches devant normalement être couvertes par des crédits du budget de fonctionnement du ministère de l'agriculture.

Enfin, dans un autre ordre d'idées, notre collègue M. Rogier a demandé à votre commission d'adopter une motion demandant que les producteurs de blé d'Afrique du Nord bénéficient de la prime de difficultés exceptionnelles instituée par la loi du 16 juillet 1956. Votre commission a estimé que les producteurs algériens avaient éprouvé de grosses difficultés qui, pour différentes qu'elles fussent de celles des agriculteurs métropolitains, n'en étaient pas moins réelles pour produire et rentrer leur récolte de blé en 1956, et elle s'est associée à la motion de M. Rogier.

Mesdames, messieurs, nous avons passé en revue une masse de crédits de l'ordre de 150 milliards concernant l'agriculture. Or, dans les autres parties du budget, nous trouvons plus de 100 milliards de crédits qui sont destinés eux aussi à l'agriculture: calamités agricoles, fonds de garantie mutuelle, oléagineux, carburants, amendements calcaires, subventions pour l'exportation du sucre, blé et farine, taxes parafiscales, subventions à l'office national interprofessionnel des céréales et à divers organismes professionnels, etc.

Je crois devoir rappeler ces chiffres, car ils me paraissent mettre en lumière le mal dont souffre notre agriculture. Il y a en effet une disparité manifeste entre les fonds qui lui sont apportés à titre de subventions pour l'aider à vivre, chichement du reste, et les crédits qui sont consacrés à son développement et à sa modernisation. C'est pourtant l'accroissement de ces derniers crédits qui serait le meilleur moyen de mettre un terme à ses difficultés.

En parcourant les documents soumis à notre examen, il est très difficile d'apprécier la politique agricole du Gouvernement. Il n'est pas apparu à votre rapporteur que le budget qui nous est soumis soit de nature à permettre d'obtenir cet accroissement de la production agricole qui, tout en assurant la prospérité de notre agriculture, lui permettrait de jouer un rôle important et bienfaisant dans l'ensemble de l'économie de notre pays.

Monsieur le ministre, devant la situation grave de notre balance du commerce extérieur, mise une fois de plus en évidence hier soir par notre rapporteur général, devant la pénurie de devises qui va servir dans quelques mois, de l'aveu même de M. le ministre des affaires économiques et financières, je ne puis comprendre qu'un Gouvernement soucieux de maintenir la valeur de notre monnaie, laquelle conditionne la vie économique de la nation, ne mette pas tout en œuvre pour augmenter les exportations indispensables à cette économie en profitant des possibilités considérables de notre agriculture nationale. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de l'agriculture.

M. Driant, rapporteur pour avis de la commission de l'agriculture. Messieurs les ministres, mes chers collègues, après le rapport présenté par notre collègue M. Brousse, je voudrais, au nom de la commission de l'agriculture, vous soumettre très rapidement quelques observations concernant le budget de l'agriculture.

Le budget de l'agriculture se divise, comme l'a dit M. Brousse, en plusieurs parties. Avant d'aborder les dépenses ordinaires, je dois signaler que, dans le texte de loi qui a été déposé par le Gouvernement, il y avait — je dis bien: il y avait — une certaine contradiction entre les difficultés de l'agriculture française que reconnaissait le Gouvernement dans le rapport économique qui précédait la présentation de la loi

de finances et les dispositions contenues dans celle-ci. En effet, avant les améliorations apportées par le Gouvernement, d'une part, par l'Assemblée nationale, d'autre part, on constatait que, malgré ces difficultés reconnues par le Gouvernement, on frappait l'agriculture d'une somme d'impositions assez impressionnante et on lui retirait notamment des crédits d'équipement dans une proportion non moins impressionnante.

En ce qui concerne les dépenses ordinaires, je pense, monsieur le secrétaire d'Etat à l'agriculture, que vous êtes comblé et que vous pourrez nous confirmer ici ce que vous disiez à l'Assemblée nationale, à savoir que vous disposez, pour 1957, de plus de crédits qu'en 1956. Effectivement, pour les dépenses ordinaires il y a une augmentation de 1.208 millions de francs qui couvrent notamment, et dans une large proportion, des créations d'emplois et des majorations de traitements.

Les créations d'emplois respectent, ou à peu près, le décret-programme du 20 mai 1955. Je dis « à peu près », car il y a une petite réserve à faire. Il faudra attendre l'année 1958 pour compléter ces 1.800 emplois qui étaient prévus dans le décret-programme. Mais ceci n'est pas votre fait, monsieur le secrétaire d'Etat à l'agriculture. C'est surtout la conséquence de ce que le recrutement ne peut se faire qu'avec l'autorisation d'une commission interministérielle et, je le souligne très franchement au passage, c'est le Conseil de la République qui, à l'époque, avait introduit dans un texte législatif cette disposition. Cependant, les 1.800 emplois seront pourvus en 1958 et ils intéresseront spécialement la vulgarisation, l'enseignement, la recherche agronomique et aussi le remembrement.

Hier, au cours de la discussion des premiers articles, j'ai été amené, au nom de la commission de l'agriculture, à parler de la budgétisation des crédits du fonds de progrès agricole et j'ai signalé au Conseil de la République qu'il s'agissait de dispositions financières devant permettre de développer considérablement la vulgarisation. Vous avez bien voulu, monsieur le secrétaire d'Etat à l'agriculture, nous répondre hier. Je pense qu'aujourd'hui vous nous apporterez des précisions complémentaires. En tout cas, le rapporteur spécial ayant traité cette question tout à l'heure, je n'insisterai pas.

Ce budget va donc vous permettre de développer l'enseignement, de créer des écoles régionales, des foyers de progrès qui comprendront des écoles d'agriculture, des écoles ménagères. Par contre, il ne vous permettra pas de donner satisfaction à tous les centres d'apprentissage et aux maisons familiales. Vous l'avez reconnu vous-même à l'Assemblée nationale et vous avez précisé que vous aviez réuni, comme la loi vous le demandait, une commission d'homologation, mais que vous n'aviez pas pour autant les crédits qui vous permettraient de subventionner les centres d'apprentissage et les maisons familiales reconnues par cette commission.

En contrepartie des créations d'emplois on trouve dans ce budget des suppressions, mais je crois que c'est le lot de chacun des départements ministériels. J'indique au passage qu'il y a 250 suppressions d'emplois dans les eaux et forêts. Il paraît que cela correspond à des postes non pourvus. Il y a également 20 suppressions d'emplois dans les services des haras nationaux.

Enfin, une sensible amélioration a été apportée à l'Assemblée nationale qui vous permettra, monsieur le secrétaire d'Etat à l'agriculture, de mettre à la tête de chacun des départements un ingénieur en chef du génie rural et, je pense, un directeur des services vétérinaires. Vous avez donc à peu près satisfaction sur toute la ligne. Cependant, en parlant de ces directeurs de services vétérinaires, laissez-moi vous rappeler qu'au mois d'août 1956, lorsque nous votions le collectif, un de nos collègues a déposé un amendement qui nous a permis de créer un fonds national de prophylaxie pour lutter contre la tuberculose bovine. Ce fonds spécial est créé par la loi. Cependant, il faut maintenant le faire fonctionner. Il serait temps de commencer, car l'action à entreprendre est immense et il serait nécessaire de la réaliser très rapidement.

M. André Dulin, secrétaire d'Etat à l'agriculture. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. le rapporteur pour avis. Je vous en prie, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture avec l'autorisation de l'orateur.

M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture. J'ai déjà déclaré à l'Assemblée nationale que, conformément à l'engagement que j'ai pris, j'allais déposer ces jours-ci la loi-programme en ce qui concerne la lutte contre la tuberculose. Les crédits qui étaient à notre disposition l'année dernière étaient de l'ordre de deux milliards. A l'heure actuelle, nous avons réparti près de 6,5 milliards; j'espère encore attribuer aux départements où cela sera nécessaire, un milliard que nous pourrions prélever sur le fonds d'assainissement du marché du lait qui cette année n'a pas épuisé ses ressources.

M. Driant, rapporteur pour avis. Je vous remercie de ces précisions, mais je vous rappelle qu'il avait été prévu en principe

d'aller très vite en ce sens que les dotations budgétaires annuelles devaient permettre d'amortir les investissements qui se feraient à l'aide de prêts. Je pense que, dans le projet que vous allez déposer, nous trouverons ces dispositions.

M. le secrétaire d'Etat à l'Agriculture. Exactement!

M. Driant, rapporteur pour avis. Un mot maintenant des attachés agricoles. Le Conseil de la République avait demandé dix créations de postes d'attachés agricoles. Nous n'en avons obtenu que cinq. Cependant, malgré le statut de ces attachés qui est sorti récemment sous forme d'un décret, pour ma part — et je peux me tromper, car la présentation budgétaire est difficile à suivre et à interpréter — je n'ai pas trouvé dans le budget de l'agriculture de crédits qui permettent de payer ces attachés agricoles. J'ai supposé un moment que l'on pouvait trouver des crédits au ministère des affaires économiques. Mais, là encore, je n'ai rien vu. Ces postes d'attachés agricoles sont maintenant pourvus de titulaires et il faudrait savoir, monsieur le secrétaire d'Etat, si ces attachés dépendront de votre département ministériel ou si, au contraire, ils dépendront des affaires économiques et qui les paiera. Il faut que vous nous apportiez une précision à ce sujet.

Notre collègue M. Brousse parlait tout à l'heure de la révision cadastrale. De plus en plus on se sert de la base cadastrale pour un certain nombre d'impositions, de cotisations à des assurances sociales, notamment, ou à des allocations familiales. Cette révision cadastrale était prévue pour 1955 et elle devait se terminer en 1959. Elle n'a pas commencé en 1955 parce qu'il n'y avait pas de crédits prévus. Elle n'a pas commencé en 1956 non plus parce qu'il n'y avait pas de crédits prévus, pas plus qu'en 1957 pour la même raison. Peut-être pourra-t-on commencer en 1958, si des crédits sont votés par le Parlement, et terminer ainsi en 1963 ce qui devait l'être en 1959.

J'aborde maintenant les dépenses en capital, sujet sur lequel nous aurons l'occasion de dire au Gouvernement que nous avons moins de satisfaction.

D'abord une question préalable: est-il normal que le Gouvernement demande au Parlement de voter une deuxième fois des autorisations de programme qui ont été votées dans la loi-programme du 20 mai 1955? Il s'agissait à l'époque d'un décret-programme qui a été ratifié par le Parlement. Dans le collectif du mois de juillet dernier, le Parlement n'a pas été amené à voter une deuxième fois les dispositions que nous trouvons dans cette loi-cadre et le texte que nous avons voté au mois de juillet, qui est devenu la loi du 4 août, contenait simplement un programme annuel qui venait s'ajouter au programme pluriannuel prévu par le décret du 20 mai 1955.

Cette année, nous constatons qu'on demande au Parlement de voter une deuxième fois des crédits d'engagement, sans que pour autant on le précise dans la loi, car ceci n'est mentionné nulle part, sinon dans une annexe au texte législatif soumis au Parlement. On pourrait supposer qu'il serait assez simple d'ajouter ce qu'on nous demande de voter cette année à ce qui a déjà été voté, mais je crois comprendre que, dans l'esprit du Gouvernement, le fait de demander au Parlement de voter une deuxième fois des crédits de programme déjà votés, permettrait notamment de changer certains chiffres et aussi de pratiquer cette débudgetisation qui est en partie réparée, et nous en parlerons dans un instant.

Il est assez curieux de constater que la procédure employée est contraire aux habitudes prises. Je sais bien qu'un texte de loi peut toujours annuler ou modifier un autre texte, mais encore faut-il qu'on le dise. (*Marques d'approbation.*) Or, dans la loi de finances, on ne le dit pas. A mon sens, cette présentation est mauvaise. En tout cas, au départ, elle avait permis au Gouvernement d'envisager une débudgetisation, notamment des crédits d'investissement collectif.

Hier, dans la discussion générale, notre collègue M. Courrière, s'adressant au ministre des finances et des affaires économiques, regrettait que le Gouvernement, en établissant un budget, ne pense pas suffisamment aux collectivités locales. Or, le problème que je traite en ce moment intéresse tout spécialement les collectivités locales. Dans un budget, nous le savons tous, il y a une relation étroite, dans les dépenses en capital, entre les crédits de subventions et les crédits de prêts.

Le Gouvernement a rendu conditionnelle la réalisation des emprunts, qui était inconditionnelle. Je sais bien qu'il a amélioré cette situation en déclarant à l'Assemblée nationale que les 19 milliards intéressant les adductions d'eau, l'électricité et la voirie rurale, seraient — j'allais dire rebudgetisés, mais j'ai eu une hésitation — que pour ces 19 milliards, dis-je, le Gouvernement s'était engagé à les prélever sur le fonds de développement économique et social. J'aurais préféré que ces crédits de prêts soient inscrits au titre VI, comme à l'habitude, mais le problème semble cependant résolu en ce qui concerne l'eau, l'électricité et la voirie.

Monsieur le secrétaire d'Etat, un de nos collègues, M. Houdet, à l'époque ministre de l'agriculture, avait institué dans son département ministériel le principe du dossier unique intéressant aussi bien la subvention que le prêt. S'il y a rupture entre la subvention et le prêt, d'une part le dossier unique ne peut plus exister, d'autre part les réalisations ne peuvent plus se faire normalement. Si donc nous avons satisfaction en ce sens que nous retrouvons en inconditionnel ce qui risquait de glisser en conditionnel, nous avons moins satisfaction en ce qui concerne les crédits d'habitat rural.

M. Primet. Nous n'en avons même pas du tout!

M. Driant, rapporteur pour avis. Les années précédentes, le fonds de développement économique et social disposait de crédits suffisants pour consentir des prêts au profit de l'habitat rural. Cette année, nous ne connaissons qu'officieusement la répartition des crédits inscrits à ce fonds. Les rapporteurs généraux, aussi bien de l'Assemblée nationale que du Conseil de la République, ont parlé de cette répartition, mais nous n'avons pas, dans cette loi de finances, à nous prononcer à son sujet.

L'année passée, nous disposions de 13 milliards, dont 5 milliards pour les calamités agricoles et 8 milliards pour les prêts à l'habitat rural. Cette année, nous aurons 5 milliards pour les calamités agricoles, du moins nous l'affirme-t-on.

M. le ministre des affaires économiques et financières a déclaré, je le sais, à l'Assemblée nationale, que les prêts d'habitat pourraient être financés par la caisse nationale par prélèvement sur ses propres ressources. M. Ramadier a également déclaré que la caisse nationale pourrait disposer des crédits du fonds de développement puisque 5 milliards sont prévus pour l'agriculture. Si ces crédits ne sont pas suffisants pour honorer les prêts pour les calamités, la caisse nationale pourra faire le complément en le prélevant sur ses propres ressources. Il est bon, me semble-t-il, de nous arrêter un moment sur ce point capital.

Il n'est pas raisonnable de demander à un établissement comme la caisse nationale, établissement dont vous êtes le tuteur, monsieur le secrétaire d'Etat à l'agriculture, de faire du crédit à long terme si on ne lui donne pas les ressources correspondantes. Actuellement, la caisse nationale peut faire face à des prêts à moyen terme pour l'habitat, mais elle ne peut pas faire du prêt à long terme pour les calamités ou du prêt à long terme pour l'habitat, et, au cours de cette discussion, le Gouvernement doit nous apporter une solution concernant les crédits de prêts d'habitat rural, faute de quoi, je serais obligé de demander au Conseil, au nom de la commission de l'agriculture, de réserver sa position sur le budget de l'agriculture en discussion. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Au cours de l'année 1956, 11,5 milliards de prêts pour l'habitat rural ont été réalisés avec une dotation budgétaire de 8 milliards affectée à raison de 4.300 millions à des prêts à long terme. De plus, la caisse nationale, sur ses ressources propres, a accordé 3,5 milliards de prêts à moyen terme. Si on lui demande d'accorder des prêts sur ses ressources propres à ce titre, c'est autant qu'elle ne pourra faire à un autre titre.

Il est bon de rappeler que la caisse nationale a accompli un effort d'autofinancement de plus de 70 milliards de francs et que le total des emprunts et des souscriptions aux bons à trois ans et aux bons à cinq ans dépasse aujourd'hui 100 milliards de francs. Peut-on encore demander un effort supplémentaire à cet établissement? L'autofinancement a des limites et il serait absolument indispensable de disposer en 1957 de crédits permettant d'accorder des prêts pour l'habitat rural.

Comme l'indiquait tout à l'heure notre collègue, M. Brousse, des recettes et des dépenses sur ressources affectées sont inscrites dans ce budget, ainsi que des subventions économiques, si bien qu'en additionnant tous les crédits concernant l'agriculture, vous arrivez au total — j'allais dire astronomique — de 248 milliards.

L'agriculture française va-t-elle disposer, en réalité, de 248 milliards? Non, et il serait bon de reviser la présentation budgétaire. En effet, que trouvons-nous dans ce total, qui vous permettra probablement tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat à l'agriculture, de nous dire qu'il y a une augmentation des crédits par rapport à 1956? Nous y trouvons des crédits qui, à mon avis, n'ont pas leur place dans le budget de l'agriculture, notamment des crédits de subventions économiques: 20 milliards pour le circuit blé-farine-pain afin de maintenir le pain à son prix actuel et de ne pas faire varier l'indice des 213 articles, ainsi que des subventions économiques intéressant le sucre, le vin, etc...

De plus, il est bon de préciser que les crédits d'équipement intéressent tout le monde rural et pas spécialement les agriculteurs. Le monde rural, en effet, comprend énormément de personnes qui ne sont pas agriculteurs, mais qui habitent nos campagnes et n'en profitent pas moins de notre équipement rural. Nous nous en félicitons, mais il n'est pas normal de dire que tous ces crédits sont destinés à l'agriculture.

M. le secrétaire d'Etat à l'Agriculture. On ne l'a jamais dit !

M. Driant, rapporteur pour avis. Monsieur le secrétaire d'Etat, si vous me demandez la permission de m'interrompre, je vous l'accorderai.

M. le président. Monsieur le ministre, je vous en prie ! (Applaudissements et sourires.)

M. Driant, rapporteur pour avis. En tout cas, même si on ne l'a jamais dit, quand on analyse ce budget, on arrive à ce total de 248 milliards et je voudrais bien qu'il soit précisé que tous ces crédits ne vont pas à l'agriculture.

Je voudrais également qu'en fonction de ces masses budgétaires mises à votre disposition, vous nous précisiez, dans votre intervention que nous attendons, ce que vous entendez par une réforme de structure au sein de votre ministère. Vous avez, je crois, créé une direction générale de l'agriculture ainsi qu'une direction des études et du plan. Vous avez recréé — nous vous en félicitons — une direction de l'enseignement. Toutes ces réformes de structure devraient correspondre à quelque chose de positif, non seulement pour le ministère de l'agriculture, mais pour le pays; or, nous constatons que dans un pays où l'agriculture — tout le monde est d'accord sur ce point — devrait et pourrait nourrir 90 millions d'habitants, les dix premiers mois de l'année 1956 se traduisent par un déficit de 250 milliards dans la balance commerciale des produits alimentaires. (Mouvements divers.)

Il serait par conséquent souhaitable que l'administration de l'agriculture donne des directives d'orientation et le monde rural est prêt à contribuer à leur établissement.

Un tel déficit est anormal. Je sais bien que l'année a été mauvaise, je sais bien qu'il y a eu des gelées, je sais bien que l'agriculture est soumise aux aléas de la nature, mais n'est-il pas anormal que nous ne sachions pas constituer des réserves pour les mauvaises années ?

L'année dernière, nous avons exporté du blé qui était en excédent, mais cette année, nous en importerons; cette année nous exporterons de l'orge, mais nous en achèterons peut-être l'année prochaine. Ne pourrait-on pas, dans un pays comme la France, au vingtième siècle, avec les moyens de stockage dont on dispose, conserver des produits alimentaires de sécurité pour quelques mois au lieu de subir des contrecoups comme ceux qui ont été tout à l'heure signalés à cette tribune ?

L'agriculture française est prête à faire son devoir. Les parlementaires de cette Assemblée, grands défenseurs des collectivités locales, sont prêts à faire leur devoir envers le Gouvernement, mais il est inadmissible que l'agriculture continue à ne pas pouvoir remplir le rôle qui devrait être le sien dans l'économie nationale, rôle qui devrait lui assurer une prospérité qu'elle ne connaît pas. Les agriculteurs de France sont prêts à faire l'effort nécessaire pour que le pays s'enrichisse par leur travail, encore faut-il qu'on leur dise ce qu'il faut faire, qu'on les oriente et qu'on leur donne les moyens indispensables. (Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)

M. le président. La parole est à M. Durieux.

M. Durieux. Messieurs les ministres, mesdames, messieurs, mon objectif n'est pas de venir accabler un Gouvernement qui ne manque pas de soucis et qui, dans le domaine agricole, a recueilli un héritage particulièrement lourd. Ce n'est pas d'hier que nous nous plaignons de la mauvaise part qui est faite au monde rural.

On comprend que le Gouvernement n'ait pu d'un seul coup redresser la situation. Nous ne pouvons pas non plus rendre le secrétaire d'Etat et le sous-secrétaire d'Etat à l'agriculture responsables d'une année qui a rassemblé toutes les calamités, ou presque toutes les calamités, que la production agricole puisse connaître.

Il est difficile également, nous le comprenons, de rompre avec cette habitude qui consiste à admettre plus ou moins ouvertement des hausses ici ou là et à maintenir au plus bas les cours de la production agricole. Entendez par là, bien entendu, le prix des produits de base, car il est évident que le prix du blé n'a rien à voir avec celui des biscottes et que le prix de la viande de porc n'a aucun rapport non plus avec celui des savantes préparations de certains charcutiers.

A gauche. Très bien !

M. Durieux. Ce que j'entends souligner, messieurs les ministres, c'est la nécessité d'une vigilance de tous les instants sans laquelle, au lieu de poursuivre le redressement que nous souhaitons tous, nous nous laisserons aller vers une détérioration de plus en plus grande de notre situation agricole et, il faut le dire, de l'ensemble de notre économie.

Nos préoccupations sont grandes sur le plan social. Les prêts aux jeunes sont attribués à un rythme beaucoup trop lent. Quant aux allocations des vieux cultivateurs, elles sont versées avec un retard inadmissible, car le fait pour certains assujettis de ne pas avoir payé leurs cotisations n'est pas une excuse suffisante. Il existe assez de moyens pour assurer les recouvrements.

En matière d'équipement, il est indispensable que l'effort se poursuive inlassablement. Sur le plan du matériel, la réduction de 15 p. 100 a rendu des services. Elle en a rendu, il faut bien le dire, autant à l'industrie qu'à l'agriculture. Quoi qu'il en soit, cette ristourne est indispensable et sa limitation pourrait être critiquée assez sévèrement si des précautions n'avaient pas été prises pour maintenir son attribution aux coopératives d'utilisation de matériel agricole.

L'équipement collectif ne dépend pas du seul ministère de l'agriculture. Souhaitons que chacun se rende compte de ce qui reste à réaliser dans nos communes rurales non pas seulement pour les adductions d'eau, l'électrification, mais aussi pour l'habitat. En attendant que dans nos villages nous puissions voir les maisons ouvrières pousser au même rythme que les stations d'essence sur nos routes départementales ou nationales, félicitons-nous de ce que notre collègue M. Bernard Chochoy, secrétaire d'Etat à la reconstruction, ait, pour un temps, freiné la construction de ces stations-service un peu trop luxueuses qui contrastent exagérément avec la mesure du petit paysan et de l'ouvrier agricole. (Applaudissements sur divers bancs à gauche.)

Nous souhaitons toujours que notre remembrement soit poussé plus activement et aussi qu'il soit mis bon ordre, on l'a dit tout à l'heure encore, dans nos revenus cadastraux, lesquels servent de base à beaucoup trop d'impositions, de cotisations et sont à l'origine de nombre d'erreurs, voire d'injustices.

Je ne voudrais pas prendre par le détail l'ensemble de ce qui a été fait ou négligé, peut-être, pour chacune de nos productions agricoles. Pour le blé, la prime de difficultés exceptionnelles était justifiée. Elle l'a même été deux fois car cette majoration a été absorbée en premier lieu par la nécessité du réensemencement et en second lieu par les complications d'une récolte dont on peut dire qu'elle était insaisissable.

Pour la viande, sans être trop sévère, je dois dire que dans ce qui a été fait pour assurer le maintien des prix de détail il n'a pas été suffisamment tenu compte de la situation des producteurs et des dates que l'on connaît bien pour être celles de la mise sur le marché d'importantes quantités d'animaux provenant de nos herbages.

Je ne m'en réjouis pas moins de l'intention manifestée par M. Ramadier d'adopter la solution préconisée par notre collègue M. Charles Naveau, dont on connaît la compétence en la matière et qui consiste à diminuer de 30 p. 100 la taxe de circulation sur la viande de porc. C'est une méthode plus heureuse que celle qui consiste à importer de la viande des pays étrangers.

Un sénateur à droite. Très bien !

Je pense, voyez-vous, que les affirmations vérifiées et maintes fois contrôlées sur l'amenuisement du revenu agricole doivent inciter le Gouvernement à marquer d'une façon plus ferme sa volonté de redresser cette situation. Notre économie doit être plus rigoureusement contrôlée. Elle n'a pas à assurer la prospérité des importateurs qui se moquent éperdument du devenir de nos classes laborieuses, en particulier à partir du moment où ils ont dans leur poche la licence pour laquelle nous savons qu'ils sont capables de plus grands efforts.

Je souhaite que certains économistes se rendent enfin compte que, s'il est possible d'acheter notre blé, notre sucre et bien d'autres produits agricoles aux soldes internationaux, ce qui ne manquerait pas de mettre l'agriculture française en veuleuse, nous aurions dans le même temps un avantage au moins égal à acheter à l'étranger nos tracteurs, nos machines; on nous consentirait certainement des prix.

Mais la différence qui existe entre les importateurs, certains économistes et les producteurs agricoles consiste dans le fait que ces derniers ne demandent pas la suppression de l'industrie française. Ils savent, eux, que notre prospérité est indivisible.

Certains se croient en règle avec leur conscience quand, par quelques slogans, ils ont affirmé qu'ils sont les défenseurs de la culture familiale. Nous le sommes aussi. Mais il y a également dans l'agriculture, à côté de familles qui font des heures supplémentaires pour n'arriver qu'à vivre, des ouvriers agricoles dont le sort dépend en grande partie du prix des produits agricoles.

Nous ne tenons pas essentiellement à la hausse de ces prix. Ce qui nous intéresse, c'est la différence qui existe entre la recette du producteur et ce qu'il doit déboursier pour faire marcher son entreprise et aussi pour vivre car lui aussi, entre temps, doit vivre et faire vivre sa famille.

Bien sûr, nous ne devons pas être injustes envers vous, messieurs les ministres, pas davantage envers le Gouvernement auquel vous appartenez. Nous savons que nous vous devons un certain nombre d'heureuses mesures. Nous savons que nous vous devons en particulier ce carburant agricole dont tout le monde parlait et que personne ne nous a jamais donné.

Je voudrais, pour terminer, appeler votre attention sur une production particulière: celle de la betterave à sucre que l'on a combattue parce que, en dehors du sucre qu'elle nous procure — et que, bien entendu, on pouvait aussi acheter à l'étranger —

elle sert à faire de l'alcool, cet alcool qui gênait les pétroliers et constituait une manière d'assurance — carburant qu'il était de très bon ton de négliger.

Dans cette affaire — je le regrette — il n'a pas été fait preuve de toute la fermeté voulue. Des groupes aux moyens puissants ont fait une propagande telle que le pays tout entier, en dehors des régions betteravières bien entendues, en a été influencé. Fait plus grave encore, le mot « betteravier » est devenu, dans la bouche de certains et dans l'oreille des autres, une manière d'injure. Je considère que c'est inadmissible.

Je vais en quelques mots rappeler ce qu'est la production betteravière, pour confirmer notre secrétaire d'Etat à l'Agriculture et M. le sous-secrétaire d'Etat, qui veulent bien m'écouter, dans la position qu'ils ont prise en sa faveur et essayer d'éclairer ceux qui auraient besoin de l'être et qui voudraient peut-être accepter qu'on les informe.

La production betteravière, c'est entre 150.000 et 200.000 familles d'exploitants agricoles, c'est-à-dire des familles de cultivateurs et il y en a beaucoup plus, quoiqu'on puisse en penser, de petits que de gros. Cela représente un bon million de personnes actives, sans oublier les vieux paysans qui travaillent encore avec leurs enfants. C'est aussi un nombre important d'ouvriers permanents ou saisonniers et c'est encore le personnel des usines, des sucreries, des distilleries et des raffineries; mais c'est également une part de l'activité de notre grosse industrie métallurgique, des maisons comme Fives-Lille, comme Caill, comme bien d'autres établissements de notre industrie électrique et même de l'industrie automobile, qui donnent du travail à un grand nombre d'ouvriers, de spécialistes, de techniciens. C'est également un gros client de la S. N. C. F. qui apprécie le fait d'avoir des transports à effectuer.

Mais c'est surtout l'indépendance de notre économie en matière de sucre et d'alcool, n'en déplaise à ceux qui, consciemment ou non — j'insiste — se moquent un peu trop de notre balance commerciale. Il serait facile de stigmatiser aujourd'hui l'action de ceux qui ont combattu l'alcool de betterave, qui ont vendu nos stocks à vil prix pour bien montrer la nocivité économique de cette production. Il serait aisé de dire au public qu'avec l'alcool il aurait tout de même un peu plus de carburant. Je ne le ferai pas. Je préfère revenir à la production du sucre pour souligner que la mauvaise récolte et surtout la réduction de notre production que nous connaissons va faire que cette année, si mes calculs sont exacts et compte tenu de nos engagements internationaux, il nous en coûtera quelques dizaines de milliards — en dollars, bien entendu.

Pour compenser la perte en poids et surtout en densité de cette année 1956, une réduction des taxes supportées par les producteurs pour assurer l'exportation des excédents a été faite. Dans la mesure où elle a été mise à la charge de l'industrie, c'est une mauvaise opération. En effet, sauf lorsqu'il s'agit de grands trusts ayant plusieurs affaires se livrant au raffinage, travaillant à l'importation et l'exportation, l'industrie sucrière est maintenant en difficulté. Sa tendance toute naturelle sera de rechercher, par une sévérité plus grande, à reprendre sur le planteur ce qu'on lui aura enlevé d'autre part. Quoi qu'il en soit, le péril fait que l'industrie est maintenant plus près des planteurs qu'elle ne l'était il y a quelques années. Elle sent que les cultivateurs commencent à se désintéresser. Son propre sort est maintenant en cause.

Dans le domaine des taxes, il est une observation que je voudrais présenter. La suppression de l'exonération de 3,61 au kilogramme de sucre métropolitain exporté, va priver la caisse d'exportation de quelques 800 millions. Il serait en conséquence souhaitable: primo, que cette disposition ne soit que provisoire; secundo, qu'en contrepartie, le Gouvernement donne l'assurance qu'il continuera pendant ce délai à financer la diminution de prix pour la vente à l'Algérie.

Il serait utile également d'apporter une précision à l'article 12 du décret-loi du 9 août 1953 et de prévoir que les exportations devront être réalisées dans un délai de quinze mois suivant l'ouverture de la campagne. Nous aimerions que le Gouvernement nous donnât des assurances à ce sujet.

Le prix de la betterave est demeuré le même depuis des années et cela malgré toutes les hausses subies par les producteurs. Si le Gouvernement veut suivre une politique de redressement ou même simplement de sauvegarde de notre production, il doit chercher le moyen d'empêcher l'abandon de cette culture. A ceux qui pourraient croire que je dramatise, je rappellerai seulement la question écrite que je vous ai adressée, monsieur le secrétaire d'Etat, il y a près de deux mois et dont le but essentiel était de savoir si les propriétaires-baillleurs avaient le droit, dans ces pays où la culture de la betterave à sucre est de tradition, d'obliger leurs locataires à poursuivre une production qui n'est plus rentable, pour maintenir attaché à la terre le contingent du planteur qui se trouve en quelque sorte englobé dans le contingent sucre des usines. Par le *Journal officiel*, vous m'avez répondu qu'il n'y a pas de contingen-

tement, mais simplement quelques règles de répartition ne donnant aucun droit permanent aux usines et qu'un cultivateur ne pourrait être amené à poursuivre malgré lui la culture de la betterave que si le contrat de location en faisait l'obligation expresse et en spécifiait le tonnage.

Nous en sommes là pour une production qui, depuis le blocus continental, a assuré l'indépendance du pays en un produit essentiel, le sucre, a permis par l'alcool la fabrication des poudres à un moment où il n'y avait pas la bombe atomique, qui, dans des moments difficiles, nous a fourni un gros appoint de carburant. Nous avons aussi, grâce à elle, fait rentrer bien des devises.

Sans vouloir sous-estimer l'intérêt des échanges économiques internationaux, disons que la culture betteravière et ses industries annexes, aujourd'hui en danger, peuvent encore, tout comme l'ensemble de nos activités industrielles, si on le veut bien, et j'insiste sur ces derniers mots, contribuer largement à notre prospérité, comme à notre indépendance. Il ne sera peut-être pas inutile de souligner également le mot indépendance, dans un moment où ceux qui ont été les plus virulents contre certaines de nos productions métropolitaines doivent reconnaître — du moins, je l'imagine — que trop attendre de l'extérieur n'est pas toujours la meilleure formule. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Aguesse.

M. Aguesse. Messieurs les ministres, mes chers collègues, je voudrais, au nom de mes amis du mouvement républicain populaire et au mien, vous présenter quelques très brèves et très générales observations.

Le budget de l'agriculture, tel qu'il est présenté au Conseil de la République appelle, soyons justes, moins de critiques que lorsqu'il fut soumis à l'Assemblée nationale. Au Palais-Bourbon, en effet, le Gouvernement a posé la question de confiance sur l'abandon de certaines dispositions qui étaient particulièrement inopportunes. Si je rappelle ce fait, c'est moins pour critiquer le Gouvernement de son attitude première que pour le féliciter d'avoir pris, par la suite, une position différente.

Je veux croire, monsieur le secrétaire d'Etat à l'agriculture, que vous n'avez pas été étranger à ce revirement nécessaire. J'exprime cependant avec beaucoup d'insistance le souhait qu'au cours de nouvelles et hélas! prochaines discussions fiscales, le Gouvernement se souvienne dès le début de la leçon qu'il a pu tirer à la fin ou, disons, au milieu du débat actuel.

Talleyrand disait à un jeune homme qui se préparait à la carrière diplomatique: « Méfiez-vous du premier mouvement, c'est le bon! ». Je n'ai ni l'esprit ni le cynisme de Talleyrand et, me tournant vers les financiers qui ont à s'occuper de fiscalité agricole, je suis tenté de leur dire: ne vous laissez pas aller au premier mouvement, c'est le mauvais! (*Sourires.*)

Quoi qu'il en soit, le Parlement sait, en ce mois de décembre 1956, mais je demande au Gouvernement de ne pas l'oublier en janvier 1957, quand il nous présentera son collectif, ni au mois de mars quand il nous proposera son plan de financement pour les prestations familiales, que l'agriculture française est dans une situation telle qu'il ne saurait être question d'alourdir ses charges fiscales dans quelque domaine que ce soit.

Le Gouvernement doit d'autant plus se pénétrer de cette évidence que l'action même qu'il a menée en plusieurs occasions a été très durement ressentie par l'agriculture.

Tel est le cas, vous le savez, monsieur le ministre, pour les importations de viandes sans droits de douane, importations qui ont entraîné une perte brutale pour le producteur et dont le consommateur n'a, hélas! profité, quand il en a profité, qu'en partie et avec retard.

Tel est le cas plus récent pour les mesures qui ont été prises en ce qui concerne les pommes de terre. Le décret abaissant le calibrage autorisé a aussitôt entraîné une baisse de 3 francs au kilo sur le prix payé au producteur et il en est résulté, pour la profession, une perte qui, selon les renseignements qui m'ont été donnés, sera probablement de 4 milliards.

De tels faits ne peuvent qu'accroître le désarroi de nos agriculteurs. Ils comprennent, certes, la nécessité où se trouve le Gouvernement d'empêcher la montée des prix pour maintenir les salaires et éviter la ronde infernale de l'inflation dont ils seraient les premiers à souffrir. Mais, ce qu'ils ne peuvent pas comprendre, c'est que les pressions exercées dans ce but se fassent sentir avec le plus de dureté sur le secteur agricole dont tant d'indices, tant de fois rappelés, que ce soit en matière de niveaux de prix, de crédits d'investissements ou de protection douanière, montrent déjà qu'il ne les moins défendu et le plus défavorisé de notre économie.

Le Gouvernement devra, non seulement ne pas oublier, dans un proche avenir, que le plafond des charges est atteint par l'agriculture, mais également se souvenir de la façon la plus durable de la nécessité où il se trouve de ne pas sacrifier à des improvisations à court terme, si urgentes que parfois elles puissent paraître, les objectifs à long terme de la politique agricole qu'il a lui-même définie.

De ce point de vue encore, les mesures prises sur le marché de la viande paraissent particulièrement inopportunes, car elles ne peuvent que décourager les agriculteurs qui ont été, par ailleurs, incités à se diriger vers la production animale.

La taxation des vins d'appellation contrôlée, un moment envisagée, allait, elle aussi, à contre-courant d'une politique viticole dont il a été dit bien souvent qu'elle devait s'orienter vers la qualité. Je me félicite vivement, avec nombre de mes collègues, que cette idée ait été enterrée. Je demande simplement, mais fermement, que cette morte ne soit jamais tirée de sa sépulture.

Dans les circonstances présentes, le Gouvernement doit veiller, non seulement à maintenir, mais à développer l'aide à l'agriculture.

Nous nous félicitons que le Gouvernement ait décidé de réinscrire au budget la plus grande part des crédits d'équipement qui avaient été d'abord débudgétisés. Je regrette cependant, après mon très compétent collègue, M. Driant, que demeurent débudgétisés les 8 milliards de francs d'autorisations de programme pour l'habitat et la construction rurale; et les 6 milliards de francs de crédits de paiement.

Je demande avec mes amis, et en accord avec mes collègues de la commission de l'agriculture, que ces sommes soient affectées de manière que les programmes prévus soient remplis et que le crédit agricole soit mis à même de remplir sa mission et de tenir ses engagements.

Je constate également qu'en dépit des amendements apportés par l'Assemblée nationale, certaines restrictions subsistent en ce qui concerne la taxation de 15 p. 100 sur le matériel agricole.

Je suis amené ainsi, en définitive, à déplorer que l'agriculture demeure moins bien traitée en matière d'investissements que l'ensemble des autres secteurs de l'économie nationale, et ce à une heure où l'agriculture en général et les exploitations familiales en particulier sont justement mécontentes dans le présent et s'interrogent avec plus d'anxiété que jamais devant l'avenir. Il y a là une situation qui appellerait de longs commentaires si le temps de parole qui m'est imparti n'arrivait à sa fin.

Qu'il me soit donc permis de conclure rapidement en peu de mots ces brèves observations. L'agriculture n'entend pas se poser en mendiant devant la nation. Elle veut payer son dû, mais, pour s'en acquitter, elle veut le recevoir. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Périquier.

M. Périquier. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous ne vous étonnez pas si je monte à cette tribune dans cette discussion du budget de l'agriculture pour vous parler du vin. Vous savez que dans mon département, au point de vue agricole, nous ne connaissons que le vin, même si nous essayons de faire une politique de reconversion, politique que je vous demanderai de nous aider à poursuivre car, contrairement à ce que l'on peut penser, les paysans de chez nous ne demandent pas à cultiver continuellement de la vigne; mais ils veulent qu'on leur donne les moyens de réaliser la reconversion agricole, et surtout qu'on leur conseille, le cas échéant, des cultures de remplacement. Là est en effet le problème difficile que pose la reconversion agricole dans notre pays.

Aujourd'hui, je ne veux que vous parler du vin. Et, comme dans ce débat, vous entendrez de nombreuses critiques, je veux, moi, commencer par vous dire des choses agréables. Je veux, en effet, rendre hommage au Gouvernement qui, sous l'impulsion de son secrétaire d'Etat à l'agriculture, a pris quelques mesures favorables aux viticulteurs. Je veux notamment placer en tête de ces mesures le bénéfice des six annuités accordé aux viticulteurs sinistrés pour les prêts qu'ils contractent en vue de la reconstitution de leurs vignobles.

Vous avez eu d'autant plus de mérite à prendre ces mesures par décret, il y a déjà quelque temps, que l'on pouvait contester la légalité de cette procédure. A toutes fins utiles, vous avez profité du budget pour légaliser ce décret. C'est là une bonne précaution. Désormais, nos viticulteurs sinistrés savent bien que les mesures prises seront ainsi appliquées et que personne ne pourra les leur discuter en vertu de l'illégalité du décret signé il y a quelque temps.

Ce que je veux simplement dire en ce qui concerne cette aide aux viticulteurs sinistrés, c'est que, si vous ne voulez pas que votre décret reste lettre morte, il faut tout d'abord veiller à ce que, suivant certaines directions de caisses agricoles, on ne crée pas trop de discriminations plus ou moins compréhensibles entre les viticulteurs sinistrés. Surtout, je vous demande de bien veiller à mettre en place les crédits nécessaires de façon à pouvoir satisfaire toutes les demandes de viticulteurs sinistrés. S'il n'en était pas ainsi, ce serait catastrophique, puisqu'on créerait en quelque sorte deux catégories de viticulteurs sinistrés.

Une autre mesure à l'actif du Gouvernement c'est la détaxation des droits sur le vin. C'est là une mesure qui a été intéressante, non seulement parce qu'elle a empêché les hausses des prix du vin au détail mais parce qu'elle a permis de maintenir des cours intéressants à la production.

Malheureusement, cette détaxation n'est que provisoire; normalement elle doit prendre fin à l'expiration de ce mois. Or, je crois qu'il faut que vous obteniez à tout prix que déjà pour cette campagne — et il le faudrait même d'une façon définitive — cette détaxation soit absolument maintenue. Je sais bien que cela ne dépend pas uniquement de vous mais vous avez tout de même votre mot à dire et je crois qu'il vous appartiendra de vous tourner vers votre collègue du budget et de lui expliquer que si, alors que l'on a pris cette mesure de détaxation en cours de campagne, on rétablit la taxe...

M. Jean Filippi, secrétaire d'Etat au budget. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Périquier. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au budget, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le secrétaire d'Etat au budget. Mon cher collègue, je voudrais vous rassurer tout de suite: non seulement M. Dulin, mais encore M. le président Ramadier, considèrent qu'il ne faut pas supprimer cette détaxation dans les mois qui viennent. Vous avez donc satisfaction par avance.

M. Périquier. Monsieur le secrétaire d'Etat, je suis heureux de vous l'entendre dire. Par conséquent, je ne regrette pas d'avoir attiré votre attention sur ce point.

Enfin — troisième mesure intéressante qui figure dans le budget — vous avez augmenté dans des proportions sensibles les crédits pour l'assainissement viticole: vous les avez doublés puisque, de 6 milliards, vous les avez portés à 12. Cette augmentation doit permettre un assainissement sérieux.

Déjà, vous avez pris quelques mesures dans ce domaine puisque vous avez décrété une distillation prévisionnelle réduite de 50 p. 100 par rapport à l'an passé. Je ne peux qu'approuver cette mesure, qui constitue cependant une charge lourde pour les viticulteurs assujettis. C'est pour cela que je crois absolument nécessaire de revaloriser les prix de l'alcool de prestation. Si les prix qui ont été fixés sont ridicules, puisqu'ils ne permettent même pas de couvrir les frais de distillation, je sais bien que vous n'en êtes pas responsables et qu'ils sont la conséquence d'une loi.

Je vous rappelle cependant qu'à l'Assemblée nationale une proposition de loi a été déposée par M. Baurins, président de la commission des boissons de cette Assemblée, et M. Gourdon, et je vous demanderai, lorsque cette proposition de loi viendra en discussion, de la soutenir, car il n'est pas douteux, je le répète, qu'il faut revaloriser les prix de l'alcool de prestation.

Après avoir dit ces choses agréables et vous avoir rendu hommage en ce qui concerne ces mesures, je suis bien obligé, maintenant, de regretter que le budget actuel ait réduit d'un milliard l'aide à l'exportation pour les vins de consommation courante. On ne comprend pas cette réduction, que rien ne justifie. Plus que jamais, au contraire, il nous faut trouver des débouchés pour les vins de consommation courante.

Nous avons intérêt à développer leur exportation, notamment en raison du déficit de notre balance commerciale. Il faudrait, par conséquent, trouver le moyen de parer à ce que je considère comme une erreur regrettable.

Je veux maintenant revenir sur un vote que nous avons émis en ce qui concerne la prime de 15 p. 100 sur le prix du matériel agricole. Hier, le Conseil de la République a demandé que cette prime s'applique à tous les matériels achetés par les coopératives. Je vous demanderai, monsieur le ministre, de vouloir bien soutenir et défendre cette décision du Conseil de la République lorsque le budget viendra devant l'Assemblée nationale en seconde lecture. Je me permets d'insister, plus particulièrement — je pense que personne ne m'en voudra — en faveur des coopératives viticoles.

Vous savez l'importance prise par la coopération dans les départements du Midi. Pour citer le département de l'Hérault, nous avons, à l'heure actuelle, 153 coopératives de vinification; il n'est pas douteux que ces coopératives sont indispensables aux petits viticulteurs de chez nous. Or, ces coopératives avec leurs pressoirs, leurs égrappoirs, leurs cuves, utilisent bien du matériel agricole. Il n'y a donc pas de raison qu'elles ne bénéficient pas de cette réduction de 15 p. 100 comme les coopératives d'utilisation de matériel agricole.

En terminant, je veux simplement attirer votre attention sur la nécessité d'organiser le plus rapidement possible la campagne actuelle. Aujourd'hui, je sais bien que c'est l'euphorie la plus complète: le marché se défend bien, les cours se tiennent et, du coup, personne ne parle d'organiser la campagne!

Mais prenez garde, monsieur le secrétaire d'Etat! Vous savez que cette situation risque de ne pas durer. En effet, nous com-

mençons à connaître les déclarations de récoltes et nous sommes loin des 15 millions d'hectolitres, voire des 20 millions qui avaient été envisagés parfois même par vos services.

M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture. En tout cas, pas par moi !

M. Peridier. Je ne sais pas si c'est votre fait; disons le ministère de l'agriculture. On avait parlé de 15 millions de déficit. Or, nous n'atteindrons pas ce chiffre. Pour prendre simplement l'exemple de mon département, qui a subi des gelées importantes dans ses régions les plus productrices et qui, par suite de la politique d'arrachage, compte 5.000 hectares de moins, nous enregistrons, par rapport à l'an passé, une augmentation de 800.000 hectolitres. La situation n'est certes pas la même dans toute la France. C'est ainsi que la Gironde a connu un déficit qui serait de l'ordre de 60 p. 100. Il n'en est pas moins vrai que les disponibilités, compte tenu de l'augmentation du stock, seront de l'ordre de 90 millions d'hectolitres, soit un déficit de 5 millions d'hectolitres au maximum.

De telles disponibilités laisseront un excédent important qui pèsera sur le marché.

Nous n'empêcherons pas un déséquilibre. C'est pourquoi il faut organiser maintenant la campagne. Nous n'en serions pas là si, comme nous l'avons demandé à maintes reprises, on avait prévu une fois pour toutes une organisation permanente du marché des vins. Vous aviez envisagé, à un moment donné, de créer une société d'intervention. Si celle-ci n'a pas abouti, la faute ne vous en incombe pas, je le sais. Personnellement, je n'insiste pas pour une telle société d'intervention, mais si l'on n'en veut pas, que l'on trouve autre chose! Que l'on mette sur pied une organisation permanente et définitive du marché viticole afin de ne pas improviser les mesures au début de chaque campagne, et surtout de permettre à tous les viticulteurs, petits ou gros, de bénéficier des mêmes mesures.

Voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, ce que je voulais vous dire. Je répète qu'il ne faut pas écouter ceux qui, parce que la situation présente s'est améliorée, viendraient vous dire qu'il n'y a plus rien à faire. Songez à l'avenir car, si vous n'y pensez pas, les viticulteurs demain connaîtront de nouvelles difficultés que vous supporterez. C'est à vous que l'on s'en prendra! Or, il ne faut pas qu'il en soit ainsi si l'on veut que les viticulteurs puissent envisager l'avenir sans aucune crainte et qu'ils retrouvent la juste rémunération de leur travail. *(Applaudissements sur divers bancs.)*

M. Brégégère. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Brégégère.

M. Brégégère. Messieurs les ministres, mes chers collègues, je ne voudrais certes pas prolonger les débats; aussi bien, dans la discussion du budget de l'agriculture, d'excellentes choses ont déjà été dites ici.

A la suite de la publication du projet de loi de budget j'avais été pris dans la vague de pessimisme qui avait gagné tant de collègues à l'annonce de mesures qui étaient défavorables à l'agriculture de notre pays et dont certaines ont été heureusement rapportées: débudgétisation des crédits sans espoir de trouver par ailleurs les ressources financières nécessaires à l'exécution concernant l'équipement rural, les adductions d'eau, l'électrification, la voierie, l'habitat, enfin les dispositions prévues au sujet de la détaxation sur le matériel agricole.

Certes, je tiens à rendre hommage à M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture pour sa lutte incessante, affirmant les besoins de l'agriculture à l'intérieur des barrages dressés par certains ministères dont la vigilance exemplaire essaye de repousser le spectre de l'inflation qui se dresse, menaçant, à l'horizon.

Monsieur le secrétaire d'Etat au budget, je n'aurai pas la mauvaise grâce de vous rappeler le rôle de l'agriculture française dans l'économie du pays, son rôle social dans la vie de la nation, pas plus d'ailleurs que je n'insisterai sur celui de l'exploitation familiale dont la défense ne doit pas être un vain mot.

Je vous demande instamment, monsieur le ministre, de veiller à toute l'économie du pays, ainsi qu'à toutes les catégories sociales qui le composent; mais, je vous en conjure, veillez aux intérêts de l'économie paysanne si souvent délaissée.

Aussi, voyez notre étonnement et notre amertume, lorsque nous avons appris la diminution des crédits affectés plus spécialement à l'agriculture. Quel est celui d'entre nous, président de syndicat d'adduction d'eau ou d'électrification, quel est le maire qui n'a pas été angoissé par les problèmes de voirie qui allaient se poser, ainsi que par le problème de l'habitat, tout aussi complexe à résoudre dans les milieux ruraux que dans les milieux urbains?

Monsieur le ministre, je vous demande de donner à nos exploitations et à nos communes la possibilité de vivre, sachant très bien qu'ainsi c'est assurer la continuité de l'économie du pays tout entier.

Nous comptons sur vous pour assurer les investissements nécessaires, les ressources normales, avec les possibilités d'emprunt, la modération des taux et la sécurité des finances locales pour protéger les ruraux et ne pas déséquilibrer la démographie de notre pays.

Vous comprendrez tous, monsieur le ministre et mes chers collègues, qu'après les désastres de l'hiver dernier, il faut veiller avec un soin jaloux et une optique particulière aux besoins et aux justes revendications de notre agriculture. Mais, alors que chacun de nous a compris cette nécessité, pourquoi certains atteroiements, pourquoi faut-il enregistrer certaines défaillances? Pourquoi le carburant a-t-il été aussi mesuré à nos tracteurs, l'arrêt de ces tracteurs ayant interrompu les semailles et les travaux d'hiver?

Pourquoi tout n'a-t-il pas été fait pour le maintien le plus élevé possible des prix agricoles? Pourquoi, dans les différents plans qui ont été préconisés, a-t-on poussé certaines régions à abandonner certaines cultures pour augmenter leur production d'animaux de boucherie, pendant qu'en même temps on prenait des mesures tendant à faire diminuer les prix, alors que l'on savait très bien que ces mesures portaient seulement préjudice aux producteurs, sans aucun bénéfice pour le consommateur?

Je n'ajouterai rien sur les difficultés et les dispositions prises au sujet du crédit agricole dont notre ami M. Driant a traité tout à l'heure devant vous, avec la sûreté que lui confèrent ses connaissances particulières en la matière. Toutefois, permettez-moi d'insister sur la nécessité absolue de maintenir pour tous la ristourne de 15 p. 100 sur l'ensemble des acheteurs de matériel agricole et surtout pour les petits exploitants et les coopératives d'utilisation de matériel en commun.

Mesdames, messieurs, je ne voudrais pas dépasser mon temps de parole, aussi permettez-moi, en concluant, de demander à M. le ministre des finances et à M. le secrétaire d'Etat, d'écouter le cri d'alarme qui monte de nos campagnes, de faire l'impossible pour assurer une politique agricole conforme aux intérêts généraux de la nation, une politique agricole qui s'intégrerait totalement et complètement dans l'économie du pays, qui s'harmoniserait parfaitement avec les mêmes possibilités dans les mêmes difficultés qui se font jour dans les autres activités et qui donnerait aux exploitations agricoles la stabilité et la sécurité dont elles ont tant besoin pour assurer l'harmonieux équilibre de la nation française. *(Applaudissements.)*

M. le président. La parole est à M. de Bardonnèche.

M. de Bardonnèche. Messieurs les ministres, mes chers collègues, il est tard, rassurez-vous, je serai très bref.

C'est encore le montagnard qui vient exposer les doléances de nos chers paysans de la montagne. Ceux de la plaine sont plus heureux; ils bénéficient de nos plantureuses plaines de France et des beaux coteaux où règnent l'abondance et une douce quiétude. Je ne méconnais pas leurs soucis, leurs ennuis qui ne sont pas comparables à ceux des paysans de la montagne.

Ceux-ci sont des « fellahs » qui ont toujours été oubliés, sauf aux époques héroïques, en 1914-1918, en 1939-1945. Tous les Français furent braves, mais nos solides paysans montagnards, du Jura et des Vosges, des monts de Bretagne et du Massif Central, des Alpes et des Pyrénées, furent sur la brèche dans les premiers rangs, au cours des héroïques combats pour le salut de la patrie.

Vous pensez à améliorer le standard de vie de nos compatriotes d'outre-mer et cela est très bien, mais n'oubliez pas ceux qui souvent se sont imposés des privations pour apporter le contenu du bas de laine, sué sou par sou, pour vous permettre de favoriser l'expansion française. Quelle belle leçon pour les nouveaux riches égoïstes qui n'ont souvent aucun idéal!

Mais la montagne se meurt. C'est une belle race aux solides qualités physiques et morales qui s'en va, qui va disparaître!

Dans de nombreux villages de la montagne, on ne compte plus que quelques personnes très âgées et des vieux célibataires. Faute de confort, les filles s'en vont vers la ville et les jeunes gens, tout naturellement, les suivent! *(Sourires.)* Bientôt, ce sera l'exode total.

Il est triste, bien triste de songer qu'aucun gouvernement de la troisième et de la quatrième République n'ait pensé à la montagne, aux montagnards.

La rue de Varenne, depuis Sully, n'a encore eu le temps de dresser un programme pour l'équipement de la montagne, pour la rendre rentable et heureuse ou pour organiser sa désertion et assurer dans des conditions intéressantes l'établissement de nos chers montagnards vers des contrées agricoles plus clémentes. Il s'agit de savoir si cette dernière formule est la bonne pour la prospérité de notre grand pays. Nous savons très bien que des villes comme notre grande capitale, Marseille, Lyon, Lille, Bordeaux, Toulouse, Nancy, bénéficient ainsi

d'un surcroît de population laborieuse et entreprenante que leur assurent nos montagnes. Mais cette immigration exagérée est une erreur.

La montagne est nécessaire à la ville. De plus en plus, les citadins, les déficients, les enfants en particulier, ont un besoin impérieux d'aller vivre en montagne et de respirer pendant quelque temps l'air pur de nos belles splendides cimes au soleil étincelant et vivifiant. C'est une question de santé, de vitalité pour les gens de la ville qui vivent dans une atmosphère endiablée et malsaine. N'oublions pas que de nombreux malades vont rechercher la santé dans les maisons de repos de la montagne.

Si demain la montagne est désertée, qui entretiendra les routes, les réseaux électriques, les adductions d'eau et le reste ? Qui recevra et hébergera les citadins ? Un très grave problème se pose. Jusqu'à ce jour, aucun gouvernement n'a pensé sérieusement à nos montagnes.

Pouvons-nous espérer qu'un gouvernement, présidé par un éminent socialiste, un patriote socialiste, qui a montré son cran, sa volonté et qui a une grande sympathie dans notre pays aidé par ses dévoués collaborateurs, grand commis au ministère de l'Agriculture, réalisera enfin l'équipement de la montagne française et l'empêchera de mourir ? L'espoir ne fait pas toujours vivre.

Il faut équiper la montagne pour y retenir nos jeunes. Prenons exemple sur les gouvernements démocratiques des pays nordiques pour réaliser l'aisance et le confort à la montagne ! Oui, je sais, il faudra de l'argent ! On en trouve pour les fellahs et j'en suis heureux. Ce n'est pas une raison pour sacrifier nos montagnards qui, eux aussi, furent à la Marne, à Verdun, à Bir-Hakeim.

Les capitaux, vous les trouverez par la réalisation d'une vraie réforme fiscale. Nos grands propriétaires terriens se feront un honneur d'y coopérer. Supprimez toutes les subventions abusives, irritantes ! N'a-t-on pas dit qu'il était prévu au budget de l'Agriculture une somme de 800 millions pour l'arrachage des pommiers à cidre ? (*Sourires.*) Je ne ferai pas d'autres citations pour ne froisser aucune susceptibilité.

En toute-chose il faut être sérieux. MM. les ministres Dulin et Kléber Loustau connaissent parfaitement le problème angoissant de nos paysans montagnards. Ils sont jeunes, dynamiques. On leur fait confiance, mais crânement, qu'ils aillent de l'avant et s'ils doivent froisser quelques égoïstes notoires, ils vont donner la terre à ceux qui la travaillent. Je vous laisse le soin de trouver la formule.

Je vous demande instamment d'étudier sérieusement le problème angoissant de nos paysans montagnards.

M. André Dulin, secrétaire d'Etat à l'Agriculture. J'ai été le voir !

M. de Bardonnèche. Nous espérons que dans le budget de 1958 un chapitre spécial sera doté de crédits importants pour réaliser des projets rentables dans nos montagnes. Nous sommes ici de nombreux parlementaires dévoués à la cause de la montagne qui saurons vous le rappeler.

La France est une ; la montagne ne doit pas être traitée en malheureuse orpheline !

Si vous réalisez nos vœux, nos souhaits ardents, messieurs les ministres vous aurez bien travaillé, pour la sécurité publique, pour l'équité sociale pour plus de bien-être pour nos paysans montagnards et pour la grandeur de la France. (*Vifs applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Primet.

M. Primet. Le budget qui vous est présenté au titre de l'Agriculture ne contient pas les améliorations auxquelles nous pouvions nous attendre par rapport aux budgets antérieurs. J'ose dire qu'il comporte des lacunes qui ont déjà été signalées par les différents orateurs que nous avons entendus, des insuffisances qui ne peuvent qu'irriter les agriculteurs français.

Le budget de fonctionnement lui-même bénéficie de quelques aménagements de détail assez heureux, mais il ne nous donne pas entière satisfaction. Ce qui est très inquiétant, ce sont les disjonctions de dépenses en capital ; les dispositions de la lettre rectificative ne peuvent lever nos inquiétudes.

Par « débudgétisation » d'une part, par report sur des années ultérieures d'autre part, des crédits afférents aux opérations en cours, compte tenu des engagements antérieurs, tombent de 67.500 millions à 39.400 millions. Il serait indispensable, comme le pense la majorité de nos collègues, de réintroduire dans le budget les crédits destinés à l'amélioration du sort de nos campagnes, par le développement des adductions d'eau, de l'électrification, de la restauration de l'habitat rural, de la voirie rurale, pour que les collectivités locales ne se heurtent pas aux difficultés engendrées par le nouveau budget.

D'autre part, ce budget n'a pas l'orientation politique que nous aurions désiré lui voir prendre. En effet, non seulement il ne tient pas compte des promesses faites, mais il ne tient même aucun compte de certains votes intervenus au cours de

la législature, notamment en ce qui concerne le décret d'application de la loi instituant une prime de 7 p. 100 supplémentaire en faveur des producteurs de blé livrant moins de 75 quintaux.

Nous avons demandé au Gouvernement de nombreux avantages pour les petites catégories agricoles et l'on sent bien que, dans ce budget, cette orientation n'a pas été prise. En effet, on peut dire que votre budget est en opposition avec les besoins de la petite exploitation familiale. Certes, quelques concessions lui ont été faites, mais le budget ne change pas l'orientation vers la concentration agricole. Ce que nous voudrions, c'est que cette exploitation familiale, durement menacée actuellement, soit beaucoup plus soutenue et qu'une aide beaucoup plus grande soit apportée à la coopération agricole. Votre budget fait malheureusement apparaître, bien souvent, le souci de défendre la grande propriété foncière.

Je voudrais très rapidement demander quelques précisions et poser quelques questions sur des points particuliers. En ce qui concerne le personnel des eaux et forêts, je me demande comment le Gouvernement pourra faire face à la fourniture de 350.000 mètres cubes de bois d'œuvre au ministère de la reconstruction et du logement tout en supprimant des postes d'agent technique et j'aimerais savoir, en même temps, combien de postes seront supprimés. En ce qui concerne l'augmentation du nombre des ingénieurs du génie rural, je voudrais qu'on nous apporte la certitude que chaque département sera doté d'un ingénieur en chef du génie rural.

D'autre part, je signale à M. le ministre de l'Agriculture qui doit être le défenseur de ces fonctionnaires du génie rural qu'une loi avait été votée leur accordant la possibilité des honoraires, ce qui existe pour les ingénieurs des ponts et chaussées. Dans le texte que nous discutons, à un autre chapitre, nous verrons d'ailleurs que l'Etat tend à retenir 10 p. 100 sur ces honoraires aux fonctionnaires des ponts et chaussées et aux fonctionnaires du génie rural. Mais ce que je signale, c'est qu'il sera difficile de les retenir à ces derniers, car, malgré le vote de la loi, ils n'ont pas encore touché ces honoraires.

M. le secrétaire d'Etat à l'Agriculture. Voudriez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur Primet ?

M. Primet. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'Agriculture avec l'autorisation de l'orateur.

M. le secrétaire d'Etat à l'Agriculture. Je veux vous répondre tout de suite sur quelques points.

En ce qui concerne le personnel des eaux et forêts, 240 emplois ont été supprimés, mais il s'agissait d'emplois vacants, et le travail que vous demandez sera même augmenté, puisque nous pensons faire 350.000 mètres cubes par des moyens que j'ai déjà exposés à l'Assemblée nationale après une intervention de M. Radius.

En ce qui concerne les ingénieurs du génie rural, je l'ai déjà dit, il y aura maintenant un ingénieur en chef par département.

Troisièmement, vous venez de dire que les ingénieurs en chef n'avaient pas encore touché les sommes dues à la suite de la loi votée par le Parlement. Je peux vous informer que cette loi est en application et que déjà une première distribution a été faite.

M. Primet. Je suis très heureux d'obtenir rapidement satisfaction sur ces différents points, mais je voudrais encore vous poser quelques questions sur d'autres problèmes, notamment en ce qui concerne la fixation du prix du lait à la production. Il est très désagréable de constater, pour le lait comme pour la plupart des produits agricoles, le grand écart qui existe entre les prix à la production et à la consommation. Il est possible de garantir un prix raisonnable aux producteurs familiaux de lait et d'assurer un juste prix à la consommation à condition de ne pas favoriser les marges scandaleuses des trusts laitiers.

En ce qui concerne l'essence, je voudrais que M. le secrétaire d'Etat à l'Agriculture nous dise avec précision, dans son exposé, comment le Gouvernement entend couvrir les besoins de l'Agriculture en carburant agricole, besoins des cultivateurs individuels comme aussi des coopératives d'utilisation de matériel agricole, et si vraiment ils seront en mesure, dans les périodes qui viennent, de faire face aux travaux avec les carburants légers, essence et pétrole.

Je pense, également, qu'il serait nécessaire d'attribuer du carburant détaxé aux petites exploitations, notamment pour aider ceux qui participent au système de l'entraide. De nombreux cultivateurs, en dehors de ceux qui sont membres des coopératives d'utilisation de matériel agricole, auraient besoin de contingents d'essence qui leur permettraient d'obtenir de leurs amis participant à l'entraide la réalisation de travaux à l'aide de machines agricoles.

Enfin en ce qui concerne le problème viticole, je serai disposé de longs développements, mon collègue M. Périquier ayant

dit à peu près l'essentiel de ce que je voulais dire. Je demanderai pourtant que l'on revienne aux dispositions sociales de l'ancien code du vin dont l'abandon a été consacré par le décret-loi du 30 septembre 1953. Ce décret avantage non seulement les gros producteurs d'Afrique du Nord, mais aussi les gros viticulteurs de la métropole qui doivent distiller d'autant moins que les petits sont tenus de le faire à leur place. De plus, avec l'ancien code du vin, les petits et moyens viticulteurs disposaient d'une priorité de vente, puisqu'ils pouvaient écouler cent hectolitres chaque fois que les gros viticulteurs pouvaient écouler 1/10 de leur récolte.

Nous demandons, en conséquence, que soient abrogés les décrets n° 53-977 du 30 septembre 1953 et 55-671 du 20 mai 1955, que le déblocage de la récolte s'effectue par tranches d'un dixième des disponibilités de chaque récoltant avec un minimum de cent hectolitres par tranche, qu'en aucun cas les viticulteurs récoltant moins de 225 hectolitres ne soient assujettis à la distillation obligatoire, ceux récoltant moins de 500 hectolitres n'étant pas assujettis à la distillation obligatoire pour les 225 premiers hectolitres, enfin que soit rétabli l'article 77 du code du vin qui exonère les petits et les moyens viticulteurs des prestations d'alcool vinique.

En ce qui concerne l'arrachage, nous tenons à affirmer encore une fois qu'en aucune façon il ne doit être obligatoire pour les petites et les moyennes exploitations; il doit demeurer volontaire.

Pour ce qui est de l'octroi des primes, nous proposons que soit payée l'intégralité de l'indemnité, quel que soit son montant, à tous les viticulteurs qui n'emploient pas de main-d'œuvre salariée permanente autre que la main-d'œuvre familiale et à ceux qui bénéficient de l'allocation spéciale ou de l'allocation de vieillesse.

En ce qui concerne la question de l'habitat rural et des migrations rurales, notre collègue M. Driant est intervenu à la tribune. Je voudrais que M. le secrétaire d'Etat nous indique comment il va assurer ces prêts à l'habitat rural et également comment va pouvoir fonctionner le système des migrations avec des prêts qui, en quelque sorte, disparaissent, puisqu'il y avait autrefois des prêts à 3 p. 100, très avantageux pour les jeunes ruraux de certaines régions, notamment des régions de l'Ouest, qui allaient chercher des exploitations dans le Midi de la France, dans le Sud-Est ou dans le Sud-Ouest et qui, malheureusement, bien souvent, ne disposent pas des capitaux nécessaires pour cette migration.

Enfin, je voudrais signaler qu'une aide assez importante a été apportée aux victimes des gelées, aussi bien agriculteurs que viticulteurs. Mais nous pensons que la méthode a été mauvaise parce que les avantages accordés ont été beaucoup plus élevés pour les grandes exploitations que pour les petites. Nous continuons à penser qu'il aurait fallu donner aux petites exploitations familiales une prime de remise en culture qui aurait nettement favorisé ces petites exploitations.

Je m'en tiendrai là en ce qui concerne les questions que je pose à M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture.

Je voudrais, en terminant, faire allusion à la question de la débudgétisation qui nous intéresse et nous inquiète beaucoup. Je pense qu'à cet égard M. le secrétaire d'Etat nous apaisera par ses réponses qu'il nous apportera. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

M. le président. La parole est à M. Enjalbert.

M. Enjalbert. Monsieur le ministre, nos collègues qui représentent dans notre Assemblée les départements français d'Algérie — et j'emploierai volontairement cette terminologie — m'ont chargé d'intervenir très brièvement auprès de vous pour faire disparaître une discrimination qui pèse sur les esprits des producteurs de blé en Algérie.

Lorsque le cataclysme s'est abattu sur les campagnés françaises, tous les producteurs de blé, toutes les organisations professionnelles ont immédiatement tenté de chercher des formules qui pouvaient pallier ce désastre. C'est ainsi que l'association générale des producteurs de blé avait pensé à faire jouer, dans le cadre du décret du 30 septembre 1953 qui est la véritable charte des producteurs de blé jusqu'en l'année 1957, un des éléments de ce décret, à savoir le coefficient de majoration de 6 p. 100 et d'y joindre une prime de 3 p. 100. Par contre, le Gouvernement, ayant surtout le désir de ne pas modifier le prix de base, a imaginé, au contraire, d'octroyer à ces sinistrés une prime par quintal de blé de 9 p. 100, avec une majoration pour les petits producteurs.

Cette décision avait pour but de maintenir, par conséquent, le prix de base aussi bien dans la métropole que dans les départements algériens. De ce fait, en maintenant ce principe de la parité en n'octroyant pas la prime de difficulté aux producteurs de blé d'Algérie, vous avez rompu un de ces liens qui sont extrêmement sensibles, maintenant, pour les producteurs de l'autre côté de la Méditerranée.

La loi du 16 juillet 1956 indique que tous les producteurs doivent bénéficier, par conséquent, de cette prime de difficulté exceptionnelle. Si cette prime était accordée uniquement aux paysans français qui ont été victimes de la gelée, nous pourrions penser que la répartition n'est pas équitable, car ce sont très souvent, au contraire, des producteurs de blé n'ayant pas subi les aléas de la gelée qui sont les véritables bénéficiaires. Je suppose donc que dans le terme « difficultés » vous avez englobé non seulement les gelées, mais également d'autres difficultés.

Il est inutile de vous parler des difficultés que rencontrent les producteurs de blé en Algérie. Je pourrais vous parler des rendements. Vous savez certainement que les producteurs, soumis aux aléas d'un climat très rude, obtiennent des rendements infimes en pratiquant un assolement biennal et font vivre leurs exploitations sur des rendements moyens de 6 ou 7 quintaux sur les terres cultivées par les Européens et de 3 ou 4 quintaux sur les terres travaillées par les producteurs musulmans. Comme conséquence de cette décision, vous avez apporté un relâchement des liens qui unissent, dans le cadre de cette charte, les producteurs de blé métropolitains et les producteurs de blé algériens.

Néanmoins, ce relâchement est peut-être plus moral qu'économique. En tout cas, il a eu un effet psychologique déplorable. En faisant cela, vous n'avez pas encouragé la culture en terre musulmane, car je tiens à vous signaler que, sur les 205.000 agriculteurs qui sont des producteurs de blé en Algérie, il y a plus de 195.000 producteurs musulmans.

Si vous aviez appliqué la loi également de chaque côté de la Méditerranée, vous auriez encouragé ces producteurs à livrer plus abondamment leurs récoltes au lieu d'avoir peut-être à les cacher, car ce sont ces stocks cachés qui deviendront la proie des rebelles dans nos campagnés.

Si nous examinons les différentes positions qui furent prises sur ce problème, nous constatons que tous les organismes professionnels, aussi bien dans la métropole que dans les départements français d'Algérie, ont été unanimes pour demander l'application de la loi en Algérie. Les comités de l'O. N. I. C. et la section spéciale de l'O. N. I. C. en Algérie ont voté des délibérations demandant l'application de cette prime aux producteurs de blé algériens. Le ministre résident, qui a dû peser les conséquences financières de cette mesure, était également d'accord et était favorable à son application en Algérie. Le secrétaire d'Etat à l'intérieur et celui de l'agriculture ont donné un avis favorable et encore aujourd'hui nous avons eu le plaisir d'entendre le rapporteur de la commission des finances demander l'application de cette mesure aux producteurs de blé d'Algérie. Il nous suffirait donc, monsieur le ministre, d'avoir l'accord du Gouvernement.

Vous allez probablement nous opposer la difficulté de trouver les moyens financiers. Je pourrais simplement vous indiquer que l'Algérie a été très rarement dans l'obligation de procéder à l'exportation avec perte d'une partie de sa production et que l'accumulation des taxes de résorption doit avoir constitué une réserve suffisante pour permettre l'application de cette mesure. C'est pour cette raison que je demande, si le Gouvernement est d'accord pour combler ce petit fossé qui a été creusé entre des producteurs d'une même céréale. Si nous n'avons pas l'accord du Gouvernement, nous serons obligés de demander au Parlement, par le jeu d'une proposition de loi, de bien vouloir effacer cette discrimination que vous avez créée entre deux producteurs qui vivent de la même production. *(Applaudissements.)*

M. Coudé du Foresto. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Coudé du Foresto.

M. Coudé du Foresto. J'ai deux seules questions à poser à M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture. Nous lisons dans la presse — depuis quelque temps, la presse est pour nous le meilleur moyen d'information... *(Sourires.)*

M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture. A nous aussi!

M. Coudé du Foresto. C'est ce qui me console d'ailleurs. ... que vous préparez une loi-cadre de l'agriculture. Nous voudrions bien, monsieur le secrétaire d'Etat que vous nous fassiez admirer le cadre et que vous analysiez un peu le tableau. C'est ma première demande.

En second lieu, j'ai cru comprendre que, pour notifier les programmes conditionnels d'adduction d'eau, vous attendez de connaître le résultat de la collecte des deux francs par mètre cube que vous devez récupérer sur les adductions d'eau existantes. Je voudrais bien savoir où vous en êtes de cette récupération, si vous avez l'impression, d'ores et déjà, qu'elle va vous rapporter des sommes que vous aviez évaluées à l'origine. J'aimerais également savoir ce qui est maintenant rentré et quand vous effectuerez les notifications dont nous avons parlé hier dans le privé. *(Applaudissements.)*

M. Courrière. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Courrière.

M. Courrière. Il est minuit moins dix, c'est-à-dire que nous arrivons à quelques minutes de l'heure que nous avons fixée pour l'arrêt de nos travaux. Je pose la question au Conseil de la République: pensez-vous que nous devons suivre la règle que nous nous sommes imposée, ou devons-nous, comme certains le prétendent, continuer notre discussion pour terminer le budget de l'agriculture ?

Je vous signale que, si nous commençons dès aujourd'hui à passer la nuit pour discuter de ce budget, c'est probablement toutes les nuits de la semaine que nous passerons. Je pense qu'il serait plus sage que nous en restions là et que nous reprisions nos travaux demain matin à neuf heures trente.

M. Armengaud. Je ne crois pas que le Conseil de la République puisse se déjuger en ce qui concerne son horaire et, sur ce point, l'observation de M. Courrière a toute sa valeur. Je fais cependant une suggestion. Le programme qui a été prévu comporte demain la discussion du budget des anciens combattants. Je vous propose de renvoyer à samedi la fin de la discussion du présent budget, afin que nous puissions traiter demain toutes les questions qui étaient prévues à notre ordre du jour. Nous ne ferions donc que renvoyer à samedi ce qui n'a pu être réglé dans le cadre normalement prévu.

M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture.

M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture. Je me permets d'indiquer au Conseil que je suis à sa disposition pour ce soir, mais je lui demande de ne pas renvoyer la suite de la discussion de ce budget à samedi pour la raison suivante: je dois me rendre, après le conseil des ministres de demain, en Algérie, appelé par M. Robert Lacoste pour des questions urgentes et importantes et devant ensuite aller à Oran et à Constantine pour installer des directeurs de services agricoles; je ne serai rentré que dimanche.

Je demande donc au Conseil, soit de terminer le budget immédiatement, soit de reporter la discussion à demain matin.

M. Restat, président de la commission de l'agriculture. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission de l'agriculture.

M. le président de la commission de l'agriculture. La commission est à la disposition du Conseil.

Cependant, contrairement à ce que vous pouvez penser, le litige existant entre la commission et le Gouvernement vient d'être réglé, si bien que la discussion de ce budget pourrait être terminée d'ici une demi-heure.

M. Alex Roubert, président de la commission des finances. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. le président de la commission. Monsieur le président, nous devons prendre une décision de principe qui vaudra pour la suite de nos débats. Jusqu'à présent nous nous sommes tenus à peu près dans les temps prévus. Ayons le courage de nous renvoyer nos débats à demain matin neuf heures trente. A dix heures, nous aurons rattrapé le retard et dans le courant de la matinée nous aurons le temps d'achever l'examen du budget des anciens combattants. Nos collègues ont le plus grand intérêt à mesurer leur éloquence et à ne la faire porter que sur les sujets les plus importants, faute de quoi c'est tous les soirs que la même question se posera. (Applaudissements.)

M. le président. M. le président de la commission des finances propose donc de renvoyer à demain matin, neuf heures trente, la suite de la discussion du budget de l'agriculture ?

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

— 8 —

TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale un projet de loi, adopté avec modification par l'Assemblée nationale, dans sa deuxième lecture, sur la propriété littéraire et artistique. (N^{os} 422, année 1955-1956, 11, 14, 43, 50, session de 1956-1957.)

Le projet de loi sera imprimé sous le n^o 178, distribué, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. (Assentiment.)

J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale un projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la prolongation du mandat de certains administrateurs de la Régie autonome des transports parisiens.

Le projet de loi sera imprimé sous le n^o 180, distribué, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des moyens de communication, des transports et du tourisme. (Assentiment.)

J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, complétant l'article 66 c du Livre II du code du travail et édictant des pénalités à l'égard de ceux qui s'opposent à l'accomplissement des devoirs des inspecteurs et contrôleurs des lois sociales en agriculture.

Le projet de loi sera imprimé sous le n^o 181, distribué, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission de l'agriculture. (Assentiment.)

— 9 —

TRANSMISSION D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à aménager les dispositions de l'article 57 de la loi du 14 août 1954 en ce qui concerne les sociétés françaises qui exploitaient directement à l'étranger.

La proposition de loi sera imprimée sous le n^o 179, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (Assentiment.)

— 10 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel pourrait être l'ordre du jour de notre prochaine séance publique qui aura lieu demain matin, mercredi 19 décembre, à neuf heures trente:

Vote du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, complétant l'article L 319 bis du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre en vue d'autoriser le retrait éventuel des cartes délivrées à tort à des postulants au titre de personne contrainte au travail en pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi. (N^{os} 119 et 154, session de 1956-1957, M. Radius, rapporteur de la commission des pensions (pensions civiles et militaires et victimes de la guerre et de l'oppression) (sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1957, adopté par l'Assemblée nationale (n^{os} 157 et 162, session de 1956-1957. M. Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances) — agriculture (suite et fin); articles 28 à 30, 67 bis, 74, 107; anciens combattants; article 91; éducation nationale; article 103, charges communes (suite et fin); article 31; services financiers; article 98, état L; affaires économiques; article 90; plan.

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures cinquante-cinq minutes.)

Le Directeur du service de la sténographie
du Conseil de la République,

PAUL VAUDEQUIN.

Election d'un sénateur.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du bureau du collège électoral du département de l'Orne, en date du 16 décembre 1956, que M. Gaston Meillon a été élu, à cette date, sénateur du département de l'Orne, en remplacement de M. René Laniel.

M. Gaston Meillon est appelé à faire partie du 4^e bureau, auquel appartenait son prédécesseur.

QUESTION ORALE

REMISE A LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE
LE 18 DECEMBRE 1956

Application des articles 84 à 86 du règlement, ainsi conçus:

835. — 18 décembre 1956. — **M. Philippe de Raincourt** expose à **M. le ministre des affaires économiques et financières** que l'arrêté du 7 décembre 1956 (*Bulletin officiel des services des prix* du 7 décembre 1956), fixant un prix limite pour la vente au détail de certains morceaux de viande ovine et caprine, a jeté le trouble sur un marché calme dont les prix évoluaient vers la baisse. L'application de cette mesure lèse à la fois les intérêts: 1^o des commerçants détaillants qui limitent ou suppriment la vente de la viande de mouton; 2^o des éleveurs, étant donné que les achats des bouchers sont désormais extrêmement réduits; 3^o des consommateurs qui ne peuvent plus se procurer un aliment particulièrement apprécié. Il lui demande d'envisager, dans l'intérêt général, l'abrogation de l'arrêté du 7 décembre 1956 et le retour aux dispositions de l'arrêté du 4 septembre 1953.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENTE DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE
LE 18 DECEMBRE 1956

Application des articles 82 et 83 du règlement ainsi conçus:

**LISTE DE RAPPEL DES QUESTIONS ECRITES
auxquelles il n'a pas été répondu
dans le mois qui suit leur publication.**

(Application du règlement du Conseil de la République.)

Présidence du conseil.

N^{os} 1534 Marc Rucart; 5103 Michel Debré; 5717 Antoine Colonna; 5724 Antoine Colonna; 5731 Antoine Colonna; 5734 Antoine Colonna; 6339 Edmond Michelet; 6377 Michel Debré; 6378 Michel Debré.

SECRETARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE L'INFORMATION

N^{os} 5767 Raymond Susset; 6023 Ernest Pezet; 6714 Jean-Louis Tinaud; 6913 Michel Debré.

SECRETARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE

N^o 3901 Jacques Debù-Bridel.

Affaires économiques et financières.

N^{os} 899 Gabriel Tellier; 2484 Maurice Pic; 2999 Paul Pauly; 3419 François Ruin; 3563 Charles Deutschmann; 3762 René Schwartz; 3822 Edgar Tailhades; 4009 Waldeck L'Huillier; 4029 Michel Debré; 4108 Robert Aubé; 4136 Jacques Gadoin; 4137 Léon Motais de Narbonne; 4355 Yves Jaouen; 4494 Léon Motais de Narbonne; 4499 Lucien Tharradin; 4504 Lucien Tharradin; 4591 Bernard Chochoy; 4715 Yves Jaouen; 5197 Raymond Bonnefous; 5613 Robert Liot; 5695 Yvon Coudé du Foresto; 5782 Max Fléchet; 5784 Georges Maurice; 5798 Yves Jaouen; 5860 Henri Parisot; 5939 Luc Durand-Réville; 5951 Robert Aubé; 6014 Geoffroy de Montalembert; 6095 Emile Roux; 6119 Jean Bertaud; 6176 Emile Durieux; 6220 Abel Sempé; 6242 Emile Aubert; 6272 Raymond Susset; 6285 Claude Mont; 6303 Abel Sempé; 6315 Paul Piales; 6317 Jean Nayrou; 6412 Maurice Walker; 6477 Waldeck L'Huillier; 6649 René Blondelle; 6664 Marcel Bertrand; 6797 Jacques Gadoin; 6810 Lucien Tharradin; 6826 André Méric; 6839 Paul Mistral; 6840 Paul Mistral; 6881 Philippe d'Argenlieu; 6898 Henri Maupoil; 6921 Robert Liot; 6924 Jean Reynouard; 6925 Lucien Tharradin; 7010 Robert Maignan; 7012 Gabriel Tellier; 7020 Marcel Bertrand; 7032 Joseph Raybaud; 7015 Gabriel Montpied; 7046 François Schleiter; 7017 André Southon; 7085 Georges Boullanger; 7088 Georges Maurice; 7089 Maurice Walker.

SECRETARIAT D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉCONOMIQUES

N^{os} 4230 Marcel Lemaire; 4273 Yvon Coudé du Foresto; 6105 Henri Maupoil.

SECRETARIAT D'ÉTAT AU BUDGET

N^{os} 2633 Luc Durand-Réville; 2704 Pierre de Villoutreys; 4134 Marius Moutel; 4612 Charles Naveau; 6338 Charles Deutschmann; 6371 Marie-Hélène Cardot; 6930 Maurice Walker.

SECRETARIAT D'ÉTAT A L'AGRICULTURE

N^o 6931 Jean Deguise.

SOUS-SECRETARIAT D'ÉTAT A LA MARINE MARCHANDE

N^o 6517 Joseph Le Digabel.

Affaires étrangères.

N^{os} 4706 André Armengaud; 5104 Michel Debré; 5571 Pierre de la Gontrie; 6163 Michel Debré; 6381 Michel Debré; 6753 Michel Debré; 6817 Amédée Bouquerel; 6819 Michel Debré; 6813 Michel Debré; 6845 Michel Debré; 6959 André Armengaud; 6960 Michel Debré; 6962 Michel Debré; 6965 Michel Debré; 6967 Michel Debré; 7076 Joseph Raybaud; 7079 Michel Debré; 7080 Michel Debré.

Affaires sociales.

SECRETARIAT D'ÉTAT A LA SANTÉ PUBLIQUE ET A LA POPULATION

N^{os} 6067 Jacques Gadoin; 7092 Edmond Michelet.

Défense nationale et forces armées.

N^o 7069 Robert-Maignan.

SECRETARIAT D'ÉTAT AUX FORCES ARMÉES (MARINE)

N^o 6979 André Armengaud.

Education nationale, jeunesse et sports.

N^{os} 4842 Marcel Delrieu; 7063 Jean Reynouard.

France d'outre-mer.

N^{os} 4507 Luc Durand-Réville; 6624 Jules Castellani; 7061 Arouna N'Joya; 7072 Max Monichon.

Intérieur.

N^{os} 5442 Jean Bertaud; 5873 Jean Bertaud; 6047 Jean Reynouard; 6836 Jacques Boisrond; 7064 Joseph Raybaud; 7078 Jean Bertaud.

Justice.

N^o 7052 Jean Reynouard.

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

(Secrétariat d'Etat à l'agriculture.)

7187. — 18 décembre 1956. — **M. Georges Portmann** demande à **M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture** pour quelles raisons et en vertu de quels textes les sociétés exploitant des vignobles gravement endommagés par le gel, soumises aux mêmes obligations et en proie aux mêmes difficultés que les propriétaires particuliers, se voient refuser par les caisses de crédit agricole le bénéfice des prêts spéciaux consentis aux victimes des calamités agricoles.

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

7188. — 18 décembre 1956. — **M. Fernand Auberger** demande à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre** de lui faire connaître si l'exemption du paiement de la taxe sur les automobiles qui est accordée aux mutilés de guerre ayant au moins 80 p. 100 d'invalidité et dont la carte d'invalidité porte la mention « station debout pénible » peut être accordée aux impotents fonctionnels des membres inférieurs dont le taux est inférieur à 80 p. 100, mais dont la carte d'invalidité porte la mention « station debout pénible ».

DEFENSE NATIONALE ET FORCES ARMÉES

7189. — 18 décembre 1956. — **M. Robert Liot** demande à **M. le ministre de la défense nationale et des forces armées** si un sous-officier de carrière du recrutement peut être nommé, à l'ancienneté, au grade supérieur (adjudant), bien que non détenteur du brevet du premier degré.

7190. — 18 décembre 1956. — **M. Robert Liot** demande à **M. le ministre de la défense nationale et des forces armées** quelle moyenne devait obtenir un sous-officier de carrière pour être admis au concours du brevet du premier degré du service du recrutement des 26 et 27 janvier 1953.

INTERIEUR
(Secrétariat d'Etat à l'intérieur.)

7191. — 18 décembre 1956. — M. Robert Marignan expose à M. le secrétaire d'Etat à l'intérieur le fait suivant: un maire agriculteur utilise ses propres véhicules à moteur pour l'administration de la commune, notamment pour se rendre quotidiennement à la mairie, pour constater l'état de viabilité de tel ou tel chemin communal, etc. Il lui demande si, en cas d'accident survenant dans ces conditions, la responsabilité encourue vis-à-vis des tiers serait celle du maire, en sa qualité de propriétaire du véhicule ou celle de la commune et si, dans cette hypothèse, la commune pourrait faire garantir sa responsabilité par une compagnie d'assurances.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA
séance du mardi 18 décembre 1956.

SCRUTIN (N° 14)

Sur l'amendement (n° 17 rectifié) de M. Michel Debré tendant à insérer un article additionnel 27 bis (nouveau) dans le projet de loi de finances pour 1957.

Nombre des votants.....	268
Majorité absolue.....	135

Pour l'adoption.....	85
Contre	183

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Ont voté pour :

<p>MM. Alic. Philippe d'Argenlieu. Beaujannot. Jean Berlaud. Boisrond. Bonnet. Borgeaud. Bouquerel. Bousch. Boutonnat. Bruyas. Capelle. Jules Castellani. Chamaulte. Chambriard. Chapalain. Maurice Charpentier. Robert Chevalier (Sarthe). Colonna. Henri Cordier. Henri Cornat. Cuif. Michel Debré. Delalande. Claudius Delorme. Delrieu. Deutschmann. Mme Marcelle Devaud.</p>	<p>Jean Doussot. René Dubois. Durand-Réville. Enjalbert. Yves Estève. Gaston Fourrier (Niger). Etienne Gay. de Geoffre. Hassan Gouled. Robert Gravier. Jacques Grimaldi. Louis Gros. Hoeffel. Houcke. Josse. Jozeau-Marigné. Kalb. Lachèvre. de Lachomette. Ralijsaona Laingo. Laurent-Thouvery. Le Basser. Le Bot. Le Léanec. Le Sassièr-Boisauné. Liot. Edmond Michelet. de Montalembert. Hubert Pajot.</p>	<p>Parisot. François Patenôtre. Perdereau. Pidoux de La Maduère. Raymond Pinchard (Meurthe-et-Moselle). Plait. Plazanet. de Pontbriand. Gabriel Puaux. Rabouin. Radium. de Raincourt. Répique. Paul Robert. Rochereau. Rogier. Marc Rucart. Marcel Rupied. Sahouba Gontchomé. Schiaffino. Schwarz. Séné. Tardrew. Teisseire. Gabriel Tellier. Tharradin. Michel Yver. Zussy.</p>
---	---	--

Ont voté contre :

<p>MM. Aguesse. Ajavon. Louis André. Armengaud. Aubergier. Aubert. Augarde. Baratgin. de Bardonnèche. Henri Barré. Baudru. Paul Béchar. Benchiha Abdelkader. Jean Bène. Berlioz. Georges Bernard. Jean Berthoin.</p>	<p>Marcel Bertrand. Général Béthouart. Biatarana. Auguste-François. Billiemaz. Bordeneuve. Boudinot. Marcel Boulangé (territoire de Belfort). Georges Boulanger (Pas-de-Calais). Brégère. Brettes. Mme Gilberte Pierre-Brossolette. René Caillaud. Nestor Calonne. Canivez.</p>	<p>Carcassonne. Mme Marie-Hélène Cardot. Frédéric Cayrou. Cerneau. Chaintron. Champeix. Gaston Charlet. Chazette. Paul Chevallier (Savoie). Chochoy. Claireaux. Claparède. Clerc. Pierre Commin. André Cornu. Coudé du Foresto.</p>
--	---	---

<p>Courrière. Dassaud. Léon David. Mme Marcelle Delabie. Vincent Delpuech. Mme Renée Dervaux. Paul-Emile Descomps. Descours-Desacres. Diallo Ibrahimia. Djessou. Amadou Doucouré. Droussent. Dufeu. Dulin. Mme Yvonne Dumont. Dupic. Durieux. Dutoit. Filippi. Jean-Louis Fournier. (Landes). Fousson. Jacques Gadoin. Gaspard. Jean Geoffroy. Gilbert-Jules. Mme Girault. Gondiout. Goura. Grégory. Haïdara Mahamane. Léo Hamon. Houdet. Yves Jaouen. Alexis Jaubert. Jézéquel. Edmond Jollit. Kalenzaga. Koessler. Kotouo. Roger Laburthe. Jean Lacaze. Georges Laffargue. de La Contrie. Albert Lamarque. Lamouisse. Lebreton.</p>	<p>Le Gros. Lelant. Léonetti. Waldeck L'Huillier. Litaïse. Lodéon. Longchambon. Longuet. Mahdi Abdallah. Gaston Manent. Marignan. Pierre Marty. Jacques Masteau. Mathey. Henri Maupoil. Georges Maurice. Mamadou M'Bodje. de Menditte. Menu. Méric. Minvielle. Mistral. Monsarrat. Claude Mont. Montpied. de Montullé. Motais de Narbonne. Marius Moutet. Namy. Naveau. Nayrou. Arouna N'Joya. Pascaud. Pauly. Paumelle. Marc Pauzet. Pellenc. Pédidier. Joseph Perrin. Perrot-Migeon. Général Petit. Ernest Pezet. Pic. Jules Pinsard (Saône-et-Loire). Pinton. Edgard Pisani.</p>	<p>Marcel Plaisant. Alain Poher. Primet. Ramampy. Mlle Rapuzzt. Joseph Reybaud. Razac. Restat. Reynouard. Rivière. Jean-Louis Rolland. Robinat. Alex Roubert. Emile Roux. François Ruin. Salineau. Sauvêtre. Sempé. Yacouba Sido. Soldani. Southon. Suran. Symphor. Edgar Tailhades. Tamzali Abdennour. Mme Jacqueline Thome-Patenôtre. Jean-Louis Tinaud. Fodé Mamadou Touré. Diongolo Traoré. Trellu. Ulrici. Amédée Valeau. Vandaele. Vanrullen. Henri Varlot. Verdeille. Verneuil. Voyant. Wach. Maurice Walker. Joseph Yvon. Zafimahova. Zéle. Zinsou.</p>
---	---	---

Se sont abstenus volontairement :

<p>MM. Abel-Durand. Bataille. Blondelle. Raymond Bonnefous. André Boutemy. Brizard. Marliat Brousse. Driant. Roger Duchet.</p>	<p>Fillon. Fléchet. Bénigne Fournier (Côte-d'Or). Robert Laurens. Levacher. Marcilhacy. de Maupeou. Metton. Marcel Molle.</p>	<p>Monichon. Peschaud. Piales. Georges Portmann. Quenum-Possy-Berry. François Schleiter. Thibon. François Valentin. de Villoutreys.</p>
--	---	---

N'ont pas pris part au vote :

<p>MM. Chérif Benhabyles. Benmiloud Khelladi. Julien Brunhes. Courroy.</p>	<p>Jacques Debù-Bridel. Deguise. Charles Durand. Floriss. Marcel Lemaire. Meillon.</p>	<p>Mostefaï El-Hadi. Ohlen. Georges Pernot. de Rocca-Serra. Henry Torrès.</p>
--	--	---

Absents par congé :

<p>MM. Robert Aubé.</p>	<p>Ferhat Marhoun. Le Digabel.</p>	<p>Seguin. Raymond Susset.</p>
-----------------------------	--	------------------------------------

N'a pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	276
Majorité absolue.....	139
Pour l'adoption.....	89
Contre	187

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.